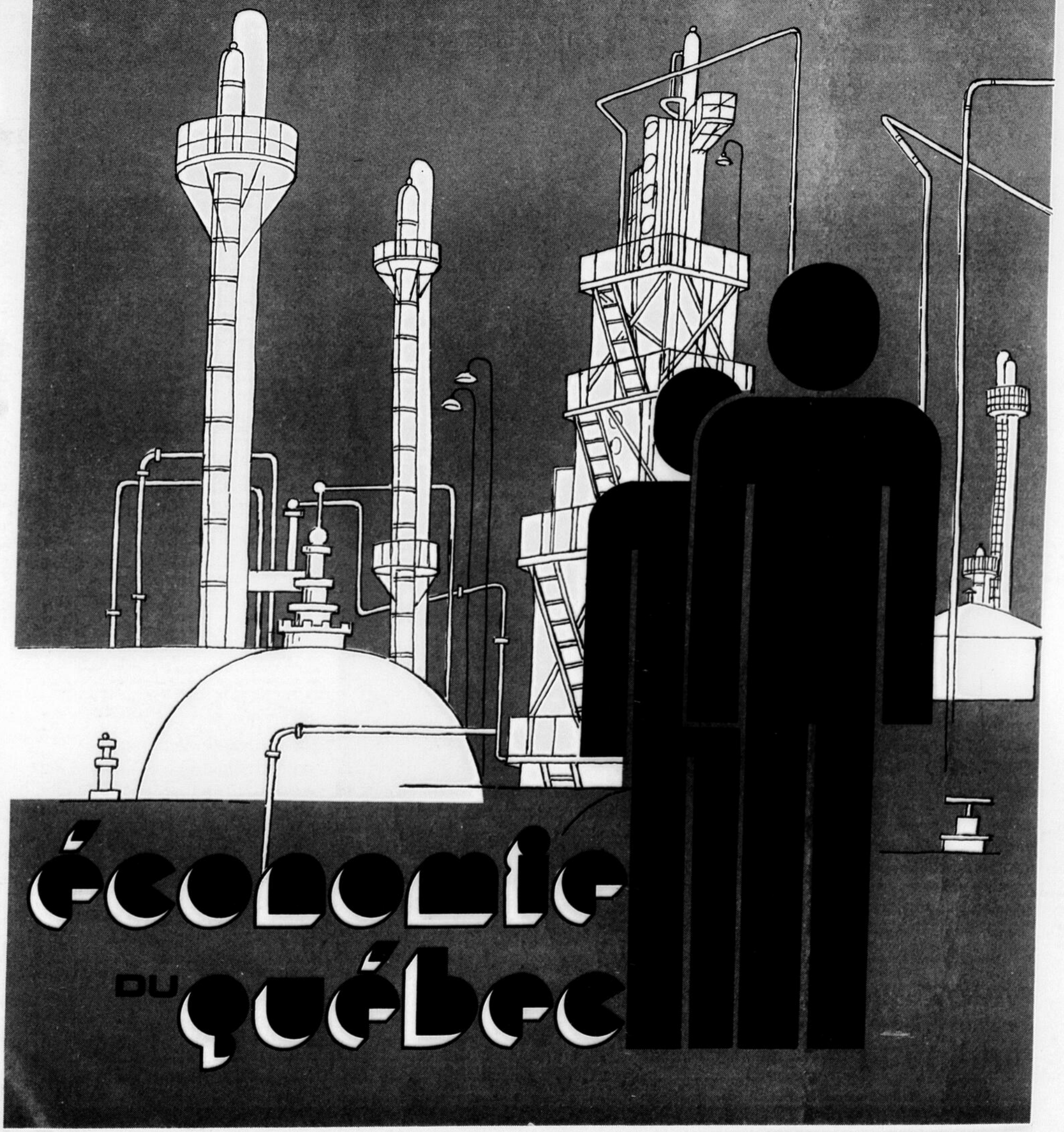
SUPPLÉMENT
Vol. XLVII No. 21 / 26 mai 1975
Prix: $1.50

LES AFFAIRES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



# économie du québec

# La sidérurgie Québecoise:

## Un témoignage de foi dans l'avenir...

C'est une histoire courte, mais combien passionnante . . . une histoire de défis à relever. Pour réussir, il a fallu utiliser une technique d'avant-garde, mettre à contribution les ressources énergétiques du pays, transformer le minerai de fer du sous-sol, et surtout manifester de beaucoup de dynamisme et de foi en l'avenir . . .

À une nation jeune, comme le Québec, qui grandit et se développe, il faut de l'acier, toujours plus d'acier, ce métal universel qui se prête à plus de 10 000 usages.

Deux choix s'imposent: en acheter à l'extérieur, ce qui entraîne des problèmes d'approvisionnement, de dépendance économique, sans parler des fluctuations constantes dans les prix, d'où influence défavorable sur les secteurs industriels qui l'utilisent.

Ou bien le fabriquer soi-même.

Donc en 1964, le gouvernement du Québec crée SIDBEC (contraction de Sidérurgie du Québec), société autonome dont le capital est entièrement détenu par l'État. L'actuel président directeur général de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, est nommé en 1966. Et c'est en 1968, que l'actionnaire approuve la recommandation du conseil d'administration de SIDBEC d'acquérir 100% des actifs sidérurgiques d'une entreprise privée, la Dominion Steel and Coal Corporation, quatrième société sidérurgique du Canada. L'achat de cette société, qui représente alors un marché de près de 500 000 tonnes de produits de l'acier, constitue le premier pas vers la création d'une sidérurgie intégrée.

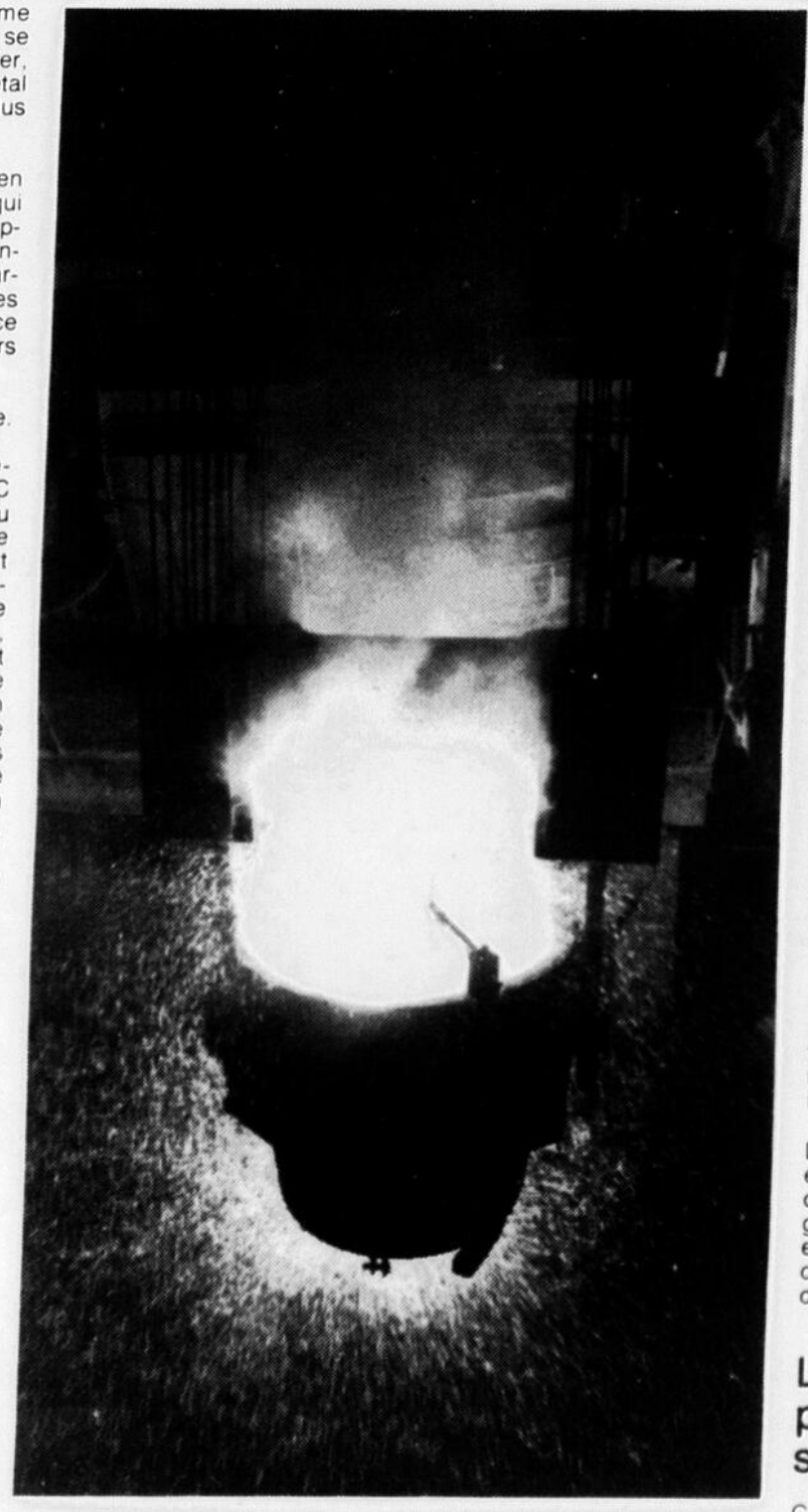
L'équipe de SIDBEC fait face à plusieurs problèmes, tant techniques qu'économiques mais, forte de succès déjà impressionnants, elle a confiance en l'avenir.

Car les possibilités sont là!

En effet, que faut-il pour fabriquer de l'acier?

### Du fer et de l'énergie!

Le Québec regorge de minerais dont le FER qui sera enfin transformé chez nous grâce à la sidérurgie intégrée SIDBEC. Dans les territoires du nord du Québec coulent des dizaines de rivières qui alimentent barrage après barrage et produisent les milliards de kilowattheures indispensables au développement industriel du Québec.
Et puis, il y a le gaz naturel venant des champs pétrolifères de l'ouest canadien.



**Au Québec, l'acier est plus qu'un besoin... c'est le symbole d'une nation en marche!**

SIDBEC

### Une technique!

La principale usine de Sidbec, située à Contrecoeur, près de Montréal, est l'un des complexes sidérurgiques les plus modernes du monde. On y produit de l'acier de haute qualité grâce à un nouveau procédé qui combine la réduction directe, les fours électriques et la coulée continue.

Ce procédé, à la fine pointe de la technique et l'excellente performance de l'usine de réduction — en production depuis avril 73 — attirent actuellement l'attention des spécialistes du monde entier.

Une foule de produits sortent des usines Sidbec: tôles à chaud et à froid, feuillards ordinaires ou à tubes, profilés, barres, ronds à béton, fil machine, fil industriel, lequel, à son tour, prendra la forme de clous, boulons, rivets, treillis, etc.

C'est ainsi qu'est née une industrie sidérurgique québécoise intégrée dont le chiffre d'affaires, en 1974, atteignait les 210 millions de dollars. Une deuxième phase d'expansion (1974-1978), comportant des investissements de centaines de millions de dollars, permettra de doubler la capacité de production d'acier, de tripler celle de l'usine de réduction et de participer directement à l'exploitation d'un important gisement minier.

Désormais, l'acier québécois est partout: chez le cultivateur de la Beauce comme dans les grands complexes immobiliers et les aménagements routiers ou dans les wagons du Métro de Montréal . . .

### La moins polluante des sidérurgies...

Créer une sidérurgie peu polluante semble une gageure. Et pourtant, l'électricité — cette énergie "propre" et le gaz naturel réduisent fortement cet inconvénient. Grâce à des installations modernes, l'eau du Saint-Laurent retourne à la rivière aussi propre qu'elle en a été tirée. Et 60% des boisés qui entourent ce complexe industriel ont été conservés.

# SOMMAIRE


**Le PNB a triplé depuis 1961:** La conjoncture économique de la Belle province en chiffres ..... **page 4**

**Les perspectives économiques:** une analyse de la situation économique et l'évolution probable par François Gauthier ..... **page 5**

**La conjoncture québécoise:** des graphiques qui illustrent la performance économique de la province en la comparant à celle du pays et des années passées ..... **pages 6 et 50**

**Il est permis d'afficher un certain optimisme:** en dépit de la mauvaise conjoncture l'année en cours sera bonne et le ministre Saint-Pierre explique son optimisme ..... **page 8**

**Un bouc émissaire:** les prix, le malaise économique, le chômage, les difficultés sociales sont autant de raisons que commente Ghislain Dufour ..... **page 9**

**Relancer l'économie régionale:** tel est le but fondé du budget provincial pour l'année financière ..... **page 10**

**$2,888,169,000 pour la mission sociale:** soit une hausse par rapport au précédent budget ..... **page 11**

**$1,266,805,000 pour la mission économique:** 15.5% de l'ensemble des crédits budgétaires ..... **page 12**

**$2,380,873,200 pour la mission éducative:** une enveloppe qui pèse lourd dans un budget ..... **page 13**

**$1,659,152,000 pour la mission gouvernementale:** les transferts fiscaux expliquent cette hausse ..... **page 14**

**L'investissement étranger au Québec:** une des trois préoccupations du CPQ dans son mémoire à M. Tetley ..... **page 16**

**La place des associations patronales:** le patronat est mieux placé que quiconque pour aborder cette question ..... **page 18**

**La mutation de la structure industrielle:** une longue analyse du CPQ à l'intention de M. Tetley ..... **page 20**

**Eléments d'une stratégie de développement:** C'est le dernier volet du mémoire du CPQ au ministre des Institutions financières ..... **page 22**

**Une entente Canada-Québec:** au chapitre des infrastructures les deux paliers de gouvernement sont parvenus à une entente ... **page 25**

**Une économie québécoise sans Montréal:** est-ce possible? Pour sa part, André Raynauld en doute ..... **page 26**

**L'Europe oublierait-elle le Québec:** c'est l'avis d'un éminent spécialiste en relations internationales, Charles Atala ..... **page 30**

**Un prix unilatéral pour le pétrole et le gaz:** il est à craindre qu'Ottawa s'y résigne après l'échec de la conférence fédérale-provinciale ..... **page 33**

**Le Québec favorable à une hausse du prix du pétrole:** à condition, toutefois qu'elle soit graduelle et modérée ..... **page 34**

**Le Québec, une plaque tournante:** en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie pour le nord-est américain, demain, c'est probable ..... **page 36**

**Le revenu minimum garanti:** le Québec est hostile au régime à deux paliers suggéré par Ottawa ..... **page 37**

**La réforme de la fiscalité minière:** le gouvernement provincial entend s'en servir pour rationaliser l'exploitation des ressources ..... **page 40**

**Pourquoi les investisseurs hésitent:** c'est la question que pose Gonzague Langlois alors qu'il y a tant d'importants projets dans le secteur minier ..... **page 41**

**L'inflation et l'immobilier:** voilà deux facteurs qui se conjuguent bien mal selon John H. Kipping ..... **page 44**

**La baisse des taux d'intérêt:** elle présagerait une reprise de la construction dans les mois à venir ..... **page 45**

**Le métro de Montréal:** une influence grandissante dans le domaine de l'immobilier ..... **page 46**

**La stabilisation des revenus agricoles:** le Conseil de l'alimentation du Québec entend y inclure des éléments de précision ... **page 48**

**Mirabel, cinq mois avant:** les travaux s'achèvent et déjà on en parle comme d'une chose du passé ..... **page 52**

**$700 millions à Montréal:** telle est la somme que le secteur manufacturier entend investir à Montréal en 1975 selon Jacques Déry ..... **page 53**

**Où en est l'industrie papetière:** elle serait dans une nouvelle impasse pour Paul Lachance ..... **page 54**

**Les recommandations de la Commission Cliche:** elles provoquent des remous dans les milieux industriels ..... **page 58**


## billet de l'éditeur

*L'économie québécoise a certainement marqué de nombreux points depuis les tristes performances de la fin des années '60. Ce qui d'ailleurs permet au ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, d'envisager l'avenir à court et moyen terme avec un optimisme relatif — quoique prudent — malgré une conjoncture mondiale en dégradation manifeste (voir p. 8).*

*Pour le ministre Guy Saint-Pierre, les chances de l'économie québécoise sont ternies par la mauvaise conjoncture mondiale et l'inflation qui ronge notre efficacité économique. Mais il estime que, tout compte fait, les perspectives pour 1975/76 apparaissent moins sombres que pour la plupart des autres pays industrialisés. Il reste que le chômage pourrait, selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, affecter, en 1975 et 1976, 9 et 10 p. cent de la population active de la Province.*

*Pour notre collaborateur François Gauthier, (voir p. 5) l'évolution de la conjoncture au cours des prochains trimestres sera fonction notamment des stimulants fiscaux dont Ottawa voudra bien décider; de l'évolution des taux d'intérêt, qui, elle-même, dépend du sort du dollar canadien sur les marchés des changes internationaux, et, enfin de la reprise de l'économie américaine.*

*"Plutôt que de s'interroger sur les causes véritables de l'inflation et de la récession, les différents groupes de pression et le gouvernement ont préféré se livrer à une chasse aux sorcières" accuse Ghislain Dufour du Conseil du patronat du Québec (voir p. 9). Accusées de réaliser des profits exagérés, relève le vice-président exécutif de la confédération patronale, les entreprises en ont été les premières victimes. Il n'en fallait pas plus, dit-il, pour saisir l'imagination populaire... La complexité croissante des problèmes socio-économiques, l'inertie des institutions, la surenchère à laquelle se livrent les groupes de pression, le sensationalisme de l'information, la croissance irraisonnée des attentes des citoyens, etc., sont autant de facteurs qui génèrent un climat d'insécurité et d'instabilité, qui incite les individus et les groupes à se battre avec acharnement pour la défense de leurs seuls intérêts égoïstes.*

*Dans un tel contexte, le problème du gouvernement est celui de la confiance que savent ou peuvent inspirer les hommes chargés de diriger le pays. Selon Ghislain Dufour, malheureusement un tel leadership de la part de nos gouvernements n'est pas toujours évident...*

*Que suggère-t-il? Que les gouvernements "sabrent" les dépenses publiques et que, dans le même temps, ils favorisent les investissements productifs." Cela suppose, dit-il, outre un leadership convaincant de leur part, un certain assouplissement fiscal et une stabilisation des relations industrielles."*

*En attendant, le Québec, à l'instar de presque tous les pays industrialisés, est réduit à naviguer entre la récession "provoquée" et la relance qu'on hésite à "débrider"...*

**J.-V. B.**


**LES AFFAIRES**

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIERE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

625 est, Henri-Bourrassa, Montreal 357. Tél.: 381-1888

*Président:* **Jean-Paul Levasseur**
*Rédacteur en chef:* **Jean-V. Baltayan**
*Rédacteur en chef-adjoint:* **Michel Durand**
*Secrétaire de rédaction:* **Victor Sfez**
*Rédacteurs:* **Marcel Brackman, Jean Didier Fessou, Chantal Boulay**
*Collaborateur:* **Jacques Beaufort**
*Correspondants réguliers:* **Charles Atala, François Gauthier, Jean-Pierre Gagné, H. Harvey. Joseph Benarrosh,**
*Directeur de la publicité:* **René S. Bourbonnais**
*Gérant pour Montréal:* **Lionel Corsilli**
Toronto: **Marc A. Girard,** Gérant pour l'Ontario et l'Est des E.U. **Tom Jordan,** représentant Suite 203 801 York Mills Rd., Mills, Ont. 449 3808 447 7404
*Ouest canadien et Californie:* **D.D. Davidson,** National Advertising Representative, 1350 west Pender St Vancouver B.C.
*Directeur du tirage:* **Georges Larivière,** *Adjoints:* **Normand Duris et Marcel Poissant**
*Production:* **Lise Dumas**
Composé et imprimé aux ateliers de
**l'Imprimerie Dumont Inc.** 9130 Boivin, LaSalle
Abonnement un an (52 numéros) $12.00 deux ans (104 numéros) $19.00 trois ans (156 numéros) $25.00 cinq ans (260 numéros) $35.00

**Distributeurs pour l'Europe: C.C.I.F.**
**66 rue Rothschild, Genève, Suisse, tél: 022/317478**
EUROPE $15.00 (annuel) — poste aérienne ajouter $20.00


**La reproduction intégrale ou partielle d'articles publiés par le Journal n'est soumise à aucune autorisation préalable mais doit cependant être accompagnée de la mention "Les Affaires"**


*(Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)*

Fondé en 1961 par feu M. Julien Levasseur

# Le produit national brut a presque triplé depuis 1961

## Les recettes du gouvernement ont été multipliées par 6 et les dépenses l'ont été d'autant

*Le Service de l'éducation économique de la Direction des communications du ministère de l'industrie et du Commerce a publié, il y a peu, un document intitulé: le Québec en chiffres. C'est ce document que nous publions ci-dessous. Ce document est important dans la mesure où, à travers les chiffres — parfois impressionnants — il traduit l'évolution de l'économie du Québec.*

*Ainsi la population a augmenté de près d'un million de personnes alors que le taux de natalité a baissé de plusieurs points pour se situer à 14.4 pour 1,000 à la fin de 1973. Si bien que le taux d'accroissement naturel de la population, en plus de dix années, est brusquement passé de 19.1 pour 1,000 à 7.4 pour mille.*

*Le chômage, quant à lui, a régressé de près de deux points. Toutefois, en ce qui concerne l'emploi, c'est par secteurs que les chiffres deviennent intéressants et particulièrement éloquents. Le produit national brut a augmenté de 179.1 par rapport à 1961 et si, cette année là, on prenait l'indice 100. Et le revenu personnel, parallèlement, triplait purement et simplement. Enfin, en ce qui concerne les inventissements, sur une base 100 en 1961, ils représentaient l'indice 264.9 en 1973*

*Quant à la construction, l'indicateur économique par excellence, elle a tout simplement triplé. Certes il faut noter cependant que le chiffre d'affaires de la construction résidentielle est, de loin, celui qui a le plus augmenté. Cependant il faut convenir que, tout au long de cette période, de grands travaux ont influencé directement l'évolution du secteur de la construction: Exposition de 1967 et toute l'infrastructure mise alors en place, Baie James, Manicouagan, Mirabel, jeux Olympiques, etc... Il faut certainement insister sur ce point car le boom de la construction tout au long de cette dernière décennie n'est pas étranger au développement et à l'essor prodigieux de l'économie québécoise. Ceci est d'autant plus notable que la construction, de tous les secteurs économiques, est celui qui a enregistré la plus forte poussée en dix ans. Et il semble que ce rythme est loin de se ralentir, en dépit des problèmes conjoncturels et en raison du fait que, après les jeux Olympiques, un certain ralentissement des grands travaux se fera sentir.*

*Il est intéressant de relever que, sur la base 100 en 1961, les recettes du gouvernement avaient atteint l'indice 687.5 en 1973 alors que la dette publique, toujours sur une base de 100 en 1961, avait atteint l'indice 449.4 en 1973.*

*La valeur des transactions effectuées aux bourses de Montréal et canadiennes représentaient, en 1973, quelque 2,174 millions de dollars comparativement aux 948.5 millions de dollars en 1961. soit, sur une base de 100 en 1961, l'indice 229.2 en 1973. Si les exportations ont progressé notoirement, les importations canadiennes dédouanées au Québec ont été encore plus importantes. Soit sur une base 100 en 1961, respectivement 237.2 et 297.1 en 1973.*

*Il faut toutefois se rappeler que si les années soixante furent celles de l'expansion économique — une expansion sans précédent — elles furent aussi traversées par deux récessions, dont l'une fut grave, et par une crise inflationniste sévère. Certes cette crise fut peu de choses comparativement à celle que nous connaissons aujourd'hui: toutefois, ce sont des éléments dont il faut tenir compte et qu'il ne faut pas perdre de vue dans ces résultats, aussi brillants soient-ils. Le présent gouvernement, au pouvoir depuis la fin des années soixante, avait fait de la chose économique son cheval de bataille: il faut toutefois reconnaître que la conjoncture favorable d'alors permettait un optimisme qui n'est plus de mise présentement. Les prochaines statistiques — disons celles de la décennie que nous avons vécue de moitié — nous instruiront bien davantage sur les effets de l'inflation. Les résultats de 1980 risquent d'être brillants par les chiffres, mais sans doute moins en valeur réelle. Tout cela pour dire qu'il faut, dans les chiffres présents, tenir compte de la perle de valeur de la monnaie*

| | 1961 | 1966 | 1971 | 1973 |
|---|---|---|---|---|
| **Territoire et population** | | | | |
| Superficie totale (milles carrés) | | | | 594 860 |
| (kilomètres carrés) | | | | 1 540 680 |
| dont — Terre (milles carrés) | | — | | 523 860 |
| (kilomètres carrés) | | | | 1 356 791 |
| — Eaux intérieures (milles carrés) | | | | 71 000 |
| (kilomètres carrés) | | | | 183 889 |
| Population totale | 5 259 211 | 5 780 845 | 6 027 764 | 6 081 000 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 109.9 | 114.6 | 115.6 |
| Densité de la population | | | | |
| (habitants par mille carré) | | | | 11.61 |
| (habitants par kilomètre carré) | | | | 4.48 |
| Origine ethnique | | | | |
| - Française | | | 79.0% | |
| - Anglaise | | | 10.6% | |
| - Autre | | | 10.4% | |
| Population selon le sexe | | | | |
| - Hommes | | | 49.7% | |
| - Femmes | | | 50.3% | |
| Population par groupes d'âge | | | | |
| - 0-19 ans | | | 39.9% | |
| - 20-39 ans | | | 29.3% | |
| - 40-59 ans | | | 20.4% | |
| - 60 ans et plus | | | 10.3% | |
| Taux de natalité | 26.1‰ | 19.0‰ | 14.8‰ | 14.4‰ |
| Taux de mortalité | 7.0‰ | 6.7‰ | 6.8‰ | 7.0‰ |
| Taux d'accroissement naturel | 19.1‰ | 12.3‰ | 8.0‰ | 7.4‰ |
| **Main d'oeuvre** | | | | |
| Main d'oeuvre totale (000) | 1 820 | 2 116 | 2 394 | 2 542 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 116.3 | 131.5 | 139.7 |
| Taux d'activité de la main d'oeuvre | | | | |
| - Hommes | 79.9% | 77.7% | 75.7% | 76.5% |
| - Femmes | 26.5% | 31.5% | 34.6% | 36.6% |
| Main d'oeuvre selon le sexe | | | | |
| - Hommes | 74.5% | 70.5% | 68.0% | 66.9% |
| - Femmes | 25.5% | 29.5% | 32.0% | 33.1% |
| Emploi total (000) | 1 652 | 2 016 | 2 197 | 2 353 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 122.0 | 133.0 | 142.4 |
| Taux de chômage | 9.2% | 4.7% | 8.2% | 7.4% |
| Main d'oeuvre par secteur | | | | |
| - Agriculture | nd | 5.3% | 4.5% | 3.7% |
| - Autres industries primaires | nd | 3.0% | 2.0% | 2.0% |
| - Fabrication | nd | 27.8% | 26.3% | 25.9% |
| - Construction | nd | 7.1% | 5.4% | 5.5% |
| - Transports, communications et autres services publics | nd | 8.5% | 8.5% | 8.8% |
| - Commerce | nd | 15.6% | 15.4% | 16.3% |
| - Finances, assurances et immeubles | nd | 4.1% | 4.6% | 4.7% |
| - Services sociaux, personnels et autres | nd | 23.1% | 27.2% | 26.6% |
| - Administration publique | nd | 5.5% | 6.1% | 6.5% |
| **Total primaire** | nd | 8.3% | 6.5% | 5.7% |
| **Total secondaire** | nd | 34.9% | 31.7% | 31.4% |
| **Total tertiaire** | nd | 56.8% | 61.8% | 62.9% |

1. Non disponible

| | 1961 | 1966 | 1971 | 1973 |
|---|---|---|---|---|
| **Indicateurs économiques** | | | | |
| Produit national brut aux prix du marché ($ 000 000) | 10 254 | 15 814 | 22 735 | 28 623 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 154.2 | 221.7 | 279.1 |
| Revenu personnel ($ 000 000) | 7 845 | 11 906 | 18 170 | 23 012 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 151.7 | 231.6 | 293.3 |
| Revenu personnel par habitant ($) | 1 491 | 2 059 | 3 014 | 3 784 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 138.1 | 202.1 | 253.8 |
| Salaires, traitements et revenus complémentaires ($ 000 000) | 5 474 | 8 688 | 12 980 | 16 095 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 158.7 | 237.1 | 294.0 |
| Immobilisations totales ($ 000 000) | 2 007 | 3 447 | 4 150 | 5 717 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 171.7 | 206.8 | 284.9 |
| Valeur des expéditions des industries manufacturières ($ 000 000) | 7 022 | 10 465 | 13 815 | 17 014 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 149.0 | 196.7 | 242.3 |
| **Prix, revenus et niveau de vie** | | | | |
| Rémunération hebdomadaire moyenne ($) | 75.37 | 94.84 | 132.04 | 160.93 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 125.8 | 175.2 | 200.3 |
| Indice des prix à la consommation | | | | |
| Montréal (1961 = 100) | 100 | 109.9 | 126.6 | 140.2 |
| Canada (1961 = 100) | 100 | 111.4 | 133.4 | 150.4 |
| Taux d'inflation | | | | |
| Montréal | 1.1% | 3.0% | 1.8% | 6.7% |
| Canada | 1.2% | 3.7% | 2.9% | 7.6% |
| Ventes au détail ($ 000 000) | 4 108 | 5 882 | 7 681 | 9 539 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 143.2 | 187.0 | 232.2 |
| Dépenses des particuliers en biens et services ($ 000 000) | 6 638 | 9 565 | 13 532 | 17 229 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 144.1 | 203.8 | 259.6 |
| **Investissements par secteur ($ 000 000)** | | | | |
| - Industries primaires et construction | 296.7 | 417.1 | 666.3 | 853.0 |
| - Fabrication | 478.8 | 964.9 | 891.8 | 1 290.4 |
| - Services d'utilité publique | 654.9 | 996.2 | 1 025.8 | 1 486.9 |
| - Commerce, finances et services commerciaux | 300.4 | 571.3 | 459.6 | 817.6 |
| - Habitation | 511.8 | 725.1 | 1 070.1 | 1 431.5 |
| - Institutions et ministères gouvernementaux | 500.9 | 846.1 | 1 340.0 | 1 408.1 |
| **Total** | 2 743.5 | 4 520.7 | 5 452.6 | 7 287.5 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 164.8 | 198.7 | 264.9 |
| **Construction** | | | | |
| Valeur des permis de construction ($ 000 000) | | | | |
| - domiciliaire | 291.0 | 379.3 | 686.4 | 809.8 |
| - industrielle | 24.3 | 80.3 | 132.7 | 207.4 |
| - commerciale | 104.0 | 176.9 | 183.4 | 378.8 |
| - institutionnelle, gouvernementale et autre | 89.4 | 105.4 | 220.3 | 295.5 |
| **Total** | 520.7 | 741.9 | 1 223.8 | 1 700.4 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 142.5 | 235.0 | 326.6 |

| | 1961 | 1966 | 1971 | 1973 |
|---|---|---|---|---|
| **Principales industries manufacturières** | | | | |
| Immobilisations et réparations ($ 000 000) | | | | |
| - Aliments et boissons | 65 | 97 | 86 | 119 |
| - Papier et produits connexes | 97 | 186 | 123 | 223 |
| - Vêtements et bonneterie | 12 | 15 | 26 | 31 |
| - Industrie des métaux (formes primaires) | 45 | 136 | 95 | 199 |
| - Textile | 32 | 58 | 59 | 68 |
| - Industrie des produits métalliques | 16 | 36 | 38 | 47 |
| - Industrie du matériel de transport | 19 | 35 | 26 | 36 |
| - Industrie chimique et produits connexes | 46 | 80 | 94 | 98 |
| - Appareils et matériel électriques | 17 | 43 | 57 | 38 |
| - Bois | 12 | 21 | 27 | 56 |
| - Industrie du pétrole et du charbon | 16 | 29 | 73 | 76 |
| - Imprimerie, édition et industries connexes | 8 | 20 | 21 | 19 |
| - Produits minéraux non métalliques | 26 | 65 | 41 | 87 |
| - Meubles et accessoires d'ameublement | 3 | 9 | 9 | 17 |
| - Industrie de la machinerie | 5 | 10 | 13 | 12 |
| - Cuir | 3 | 4 | 4 | 5 |
| - Autres | 49 | 120 | 100 | 160 |
| **Total** | 479 | 965 | 892 | 1 290 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 201.5 | 186.3 | 269.4 |
| **Valeurs des expéditions ($ 000 000)** | | | | |
| - Aliments et boissons | 1 345 | 1 894 | 2 484 | 3 180 |
| - Papier et produits connexes | 796 | 1 132 | 1 408 | 1 677 |
| - Vêtement et bonneterie | 638 | 928 | 1 310 | 1 628 |
| - Industrie des métaux (formes primaires) | 498 | 648 | 1 024 | 1 239 |
| - Textile | 504 | 731 | 906 | 1 111 |
| - Industrie des produits métalliques | 404 | 686 | 799 | 1 035 |
| - Industrie du matériel de transport | 308 | 556 | 1 064 | 1 033 |
| - Industrie chimique et produits connexes | 405 | 583 | 742 | 909 |
| - Appareils et matériel électriques | 324 | 559 | 718 | 844 |
| - Bois | 187 | 274 | 456 | 739 |
| - Industrie du pétrole et du charbon | 381 | 396 | 593 | 729 |
| - Imprimerie, édition et industries connexes | 231 | 341 | 451 | 568 |
| - Produits minéraux non métalliques | 200 | 318 | 360 | 494 |
| - Meubles et accessoires d'ameublement | 130 | 220 | 302 | 403 |
| - Industrie de la machinerie | 108 | 237 | 240 | 278 |
| - Cuir | 138 | 171 | 198 | 237 |
| - Autres | 427 | 592 | 759 | 839 |
| **Total** | 7 022 | 10 465 | 13 815 | 17 014 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 149.0 | 196.7 | 242.3 |

| | 1961 | 1966 | 1971 | 1973 |
|---|---|---|---|---|
| **Transports** | | | | |
| Routes | | | | |
| Autoroutes (milles) | | | | 908 |
| (kilomètres) | | | | 1 461 |
| Routes provinciales (milles) | | | | 584 |
| (kilomètres) | | | | 940 |
| Routes régionales (milles) | | | | 5 170 |
| (kilomètres) | | | | 8 320 |
| Routes municipales (milles) | | | | 21 390 |
| (kilomètres) | | | | 34 424 |
| Véhicules automobiles immatriculés (000) | 1 184.0 | 1 556.3 | 2 279.7 | 3 078.7 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 131.4 | 192.5 | 260.0 |
| Voies ferrées (milles) | | | | 5 409 |
| (kilomètres) | | | | 8 705 |
| **Trafic commercial payant par les chemins de fer au Québec** | | | | |
| Chargement et déchargement (000 tonnes courtes) | 62 511 | 100 258 | 108 139 | 121 783 |
| (000 tonnes métriques) | 56 710 | 90 954 | 98 104 | 110 482 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 160.4 | 173.0 | 194.8 |
| **Trafic des marchandises dans les ports du Québec** | | | | |
| À destination ou en provenance de pays étrangers | | | | |
| (000 tonnes courtes) | 32 618 | 58 524 | 67 862 | 67 029 |
| (000 tonnes métriques) | 29 591 | 53 093 | 61 564 | 60 809 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 179.4 | 208.1 | 205.5 |
| en cabotage national | | | | |
| (000 tonnes courtes) | 24 649 | 28 955 | 36 337 | 35 267 |
| (000 tonnes métriques) | 22 367 | 26 268 | 32 965 | 31 994 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 117.5 | 147.4 | 143.1 |
| **Total** | | | | |
| **(000 tonnes courtes)** | 57 267 | 87 479 | 104 199 | 102 296 |
| **(000 tonnes métriques)** | 51 953 | 79 361 | 94 529 | 92 803 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 152.8 | 182.0 | 178.6 |
| **Activités aéroportuaires** | | | | |
| Nombre de passagers embarqués et débarqués | | | | |
| - Montréal | 2 154 | 3 024 | 4 908 | 6 498 |
| indice 1963 = 100 | 100 | 140.4 | 227.9 | 301.7 |
| - Québec | 197 | 209 | 259 | 418 |
| indice 1963 = 100 | 100 | 106.3 | 131.5 | 212.2 |
| Marchandises embarquées et débarquées | | | | |
| - Montréal (000 livres) | 40 892 | 91 984 | 230 580 | 277 576 |
| (000 kilogrammes) | 18 548 | 41 723 | 104 589 | 125 908 |
| indice 1963 = 100 | 100 | 224.9 | 563.9 | 678.8 |
| - Québec (000 livres) | 1 378 | 2 485 | 3 893 | 4 166 |
| (000 kilogrammes) | 625 | 1 127 | 1 765 | 1 890 |
| indice 1963 = 100 | 100 | 180.3 | 282.5 | 302.3 |

1. 1972 2. 1963

| | 1961 | 1966 | 1971 | 1973 |
|---|---|---|---|---|
| **Recettes et dépenses du Gouvernement du Québec** | | | | |
| Revenus ($ 000 000) | 636.6 | 1 601.6 | 3 527.3 | 4 376.8 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 251.6 | 554.1 | 687.5 |
| Dépenses en immobilisations ($ 000 000) | 126.8 | 249.5 | 279.1 | 394.8 |
| Autres dépenses ($ 000 000) | 610.8 | 1 555.1 | 3 370.2 | 4 304.6 |
| **Dépenses totales ($ 000 000)** | 737.6 | 1 804.6 | 3 649.3 | 4 699.4 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 244.7 | 494.8 | 637.1 |
| Dette publique ($ 000 000) | 736.4 | 1 380.9 | 2 478.5 | 3 309.2 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 187.5 | 336.6 | 449.4 |
| **Principales sources de revenu** | | | | |
| - Impôts sur les revenus et sur les biens | 33.1% | 34.8% | 35.4% | 39.3% |
| - Taxes à la consommation | 32.1% | 36.1% | 27.9% | 28.6% |
| - Droits et permis | 15.5% | 9.4% | 6.2% | 5.5% |
| - Sociétés d'État et divers | 6.9% | 5.5% | 4.5% | 4.6% |
| - Gouvernement fédéral | 12.4% | 14.2% | 26.0% | 22.0% |
| **Répartition des dépenses du Gouvernement du Québec** | | | | |
| - Éducation | 24.2% | 24.5% | 28.3% | 29.0% |
| - Affaires sociales | 26.8% | 35.3% | 39.4% | 37.2% |
| - Voirie, transports et communications | 23.9% | 16.4% | 9.5% | 10.2% |
| - Service de la dette | 2.0% | 3.6% | 3.7% | 4.3% |
| - Autres | 23.1% | 20.2% | 19.1% | 19.3% |
| **Finances** | | | | |
| Nombre de succursales des banques à charte et des caisses populaires | | | | |
| - Banques | 1 454 | 1 604 | 1 524 | 1 513 |
| - Caisses populaires | 1 261 | 1 325 | 1 282 | 1 262 |
| Chèques présentés dans les centres de compensation du Québec ($ 000 000) | 89 511 | 165 759 | 238 768 | 335 717 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 185.2 | 266.7 | 375.1 |
| Valeur des transactions effectuées aux bourses de Montréal et canadienne ($ 000 000) | 948.5 | 1 006.4 | 1 598.4 | 2 174.0 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 106.1 | 168.5 | 229.2 |
| **Commerce extérieur** | | | | |
| Exportations ($ 000 000) | 1 783.9 | 2 404.3 | 3 564.6 | 4 231.5 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 134.8 | 199.8 | 237.2 |
| Importations canadiennes dédouanées au Québec ($ 000 000) | 1 843.3 | 2 435.5 | 3 866.5 | 5 476.6 |
| indice 1961 = 100 | 100 | 132.1 | 209.8 | 297.1 |

**Source:**

Ce dépliant a été préparé par le
Service de l'éducation économique
Direction des Communications
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Décembre 1974

# Perspective de l'économie québécoise

par François Gauthier

Il n'est guère possible de se faire une idée de l'évolution probable de l'économie québécoise sans esquisser préalablement les traits dominants de l'évaluation récente dans l'ensemble de notre continent.

**Au Canada**

Au cours du dernier trimestre de 1974, tous les importants indicateurs économiques ont fait une expérience désagréable.

1° La production totale réelle a diminué de 1.3% sur une base annuelle, soit la première baisse trimestrielle depuis la récession de 1960-61. L'économie canadienne se situait au même niveau qu'un an auparavant.

2° Une augmentation moins élevée du revenu du travail

3° Une première baisse (-7.9%) des profits des corporations en quatre ans

4° Un déficit commercial record

5° Une baisse de 1.9% des dépenses réelles des consommateurs, dominée par le recul de 10.2% des achats de bien durables. Les dépenses en biens de consommation semi-durables ont chuté de 5.1%, les baisses s'étant étendues à presque tout l'habillement, les chaussures et les articles d'ameublement.

6° Les investissements fixes des entreprises ont baissé de 0.6%. Le repli de la construction domiciliaire a atteint 10.4%. Les mises en chantier ont baissé de 23% ce qui laisse présager un faible niveau d'activité dans les mois suivants. Seuls les investissements en équipement et en installation des entreprises ont augmenté (+ 2.6%).

7° Le volume des exportations a baissé de 3.5% et le déficit commercial a atteint un niveau sans précédent. Parallèlement à la récession générale, les stocks des secteurs de la fabrication et du commerce de gros et de détail ont augmenté sensiblement. Reflétant cette accumulation largement involontaire, les rapports des stocks aux ventes ont augmenté dans ces trois secteurs d'activités.

8° Le taux de chômage a connu une hausse soutenue au cours des derniers mois.

9° Les divers indices des prix ont continué leur rapide ascension. Même la poussée irrésistible des dépenses publiques s'est ralentie.

De ce qui précède, on dégage le schéma d'une économie nationale qui dans les derniers mois de 1974 n'a plus été en mesure de résister aux conséquences néfastes d'un recul économique mondial généralisé. Cette conjoncture n'a d'ailleurs connu aucun renversement récent. Toutes les données récentes tendent à confirmer que le repli de l'économie canadienne s'est accentué au cours des derniers mois suivant ainsi les traces de l'économie américaine où le taux de chômage (8.9% en avril) a atteint son plus haut niveau depuis 1941. Face à l'accumulation involontaire de leurs stocks, accumulation qui se manifeste surtout au niveau de la fabrication, les entreprises, au Canada, au Québec et partout dans le monde tentent d'arrêter ce phénomène en réduisant leur personnel et leur production. Ces tentatives de liquidation des stocks excédentaires dans la plupart des industries expliquent la faiblesse de la production et la montée rapide du chômage.

**Au Québec**

Dans sa conférence de presse du 15 décembre dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec avait tracé un bilan brillant de l'année 1974. En fait les seuls éléments regrettables lui semblaient être l'inflation des prix et le faible nombre des naissances. A ce moment-là, le ministre ne disposait pas évidemment des données les plus récentes qui confirment l'emprise des forces de recul. Si le ministre jugeait les perspectives de l'année 1975 moins brillantes, il n'hésitait pas à affirmer: "Dans l'ensemble on peut nécessairement s'attendre à une faible croissance du P.N.B., alors que la plupart des pays industrialisés se dirigent vers une baisse du P.N.B. réel."

**Une économie tournée vers l'extérieur**

Comme celle du Canada entier, l'économie du Québec est fortement influencée par les échanges internationaux. Comme les fermetures temporaires d'usines de pâtes et de papier le confirment. Certains observateurs trouvent un élément de réconfort dans le fait que le Québec produit relativement moins de biens durables (secteur plus durement touché par la récession) que l'Ontario. Une moindre dépendance vis-à-vis d'un secteur traditionnellement sensible aux fluctuations de la conjoncture constitue certes un élément de stabilité important même si cela n'est pas une promesse de développement plus rapide à long terme.

La faiblesse de la production en général apparaît dans les statistiques de l'emploi. Ainsi, le nombre de personnes occupées a diminué depuis le mois de novembre, le nombre de chômeurs et le taux de chômage n'ont pas cessé d'augmenter depuis le mois de juin. De plus, le nombre d'emplois dans l'industrie, qui est à peu près au même niveau qu'à la fin de 1973 baisse depuis le mois de juin. Dans le domaine de la construction domiciliaire la faiblesse observable portant en Amérique du Nord se retrouve au Québec qu'il s'agisse de la valeur des permis de construction, du nombre de logements mis en chantier ou du nombre de logements achevés.

**Perspectives**

Les prochains trimestres connaîtront une évolution qui dépendra de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer:

a) les stimulants fiscaux que le ministre fédéral Turner voudra bien donner à l'économie canadienne.

b) l'évolution des taux d'intérêt qui elle-même dépendra du sort du déprimé dollar canadien sur les marchés des changes internationaux: des taux d'intérêt plus élevés au Canada pourraient s'avérer nécessaires pour contrer la dépréciation rapide du dollar canadien, ce qui du même coup, ferait avorter une reprise de la construction domiciliaire, secteur important au Québec.

c) la rapidité avec laquelle l'économie américaine pourra arrêter sa chute rapide et cumulative et amorcer sa lente reprise.

Compte tenu de l'importance des investissements dans le secteur non domiciliaire et de la structure industrielle, on peut anticiper que la récession québécoise sera faible, en fait beaucoup plus faible que l'américaine. Mais, si l'histoire se répète, la reprise pourrait se confondre avec la stagnation pendant plusieurs trimestres étant donné l'éventuelle fin du boom des investissements et la laborieuse reprise économique qui éventuellement voudra bien se manifester dans le secteur des exportations.


**Greenshields Incorporée**



**4 Place Ville Marie, Montréal**

- Gestion de portefeuilles
- Analyse économique et financière
- Opérations sur le marché monétaire
- Distribution privée de titres
- Souscription et distribution d'émissions
- Planification financière pour les sociétés
- Membres des principales bourses canadiennes

**Montréal Toronto**

**Halifax Québec Ottawa Hamilton Sudbury Winnipeg Edmonton Calgary Vancouver**

**New York Londres Zurich**

# La conjoncture québécoise et canadienne

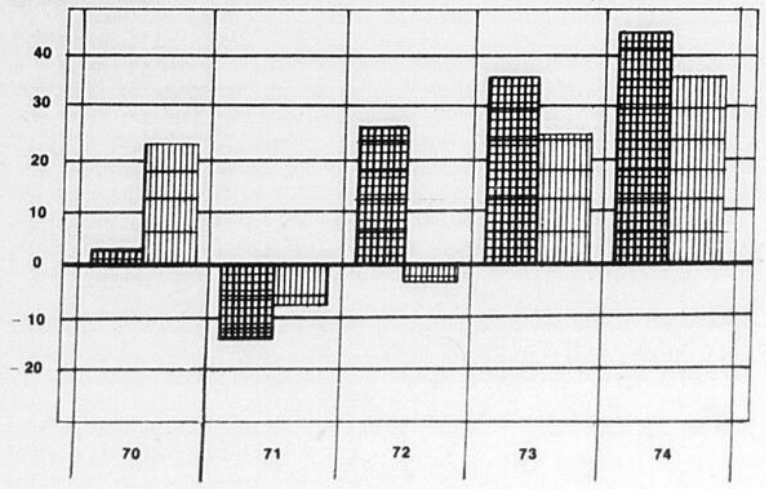
**La demande**

Le Québec et le Canada ont connu un accroissement de leur Produit National Brut de plus de 17% en 1974. Lorsqu'on enlève l'effet de prix, on obtient une croissance réelle de près de 4%, qui est sensiblement supérieure à celle de leurs partenaires commerciaux. Il faut cependant noter que cette croissance s'est concentrée au premier trimestre, ce qui a masqué une détérioration graduelle pour le reste de l'année.

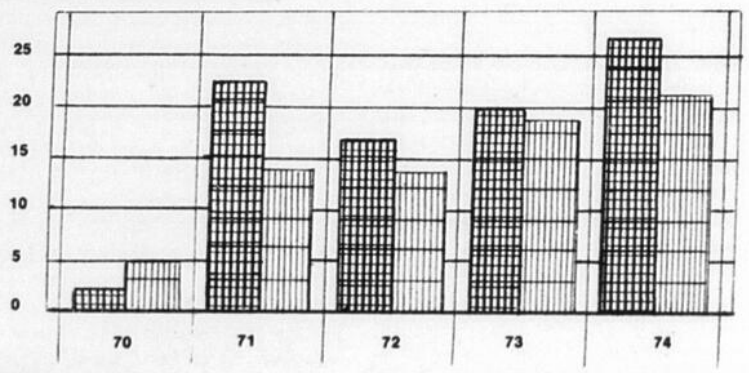
Cette évolution favorable, principalement attribuable à l'autosuffisance du Canada en pétrole, a toutefois entraîné une détérioration sensible de notre commerce extérieur. Au Canada, les exportations ont décru de 7% en volume alors que les importations croissaient de 3.5%, entraînant une baisse de $1,600 millions de notre surplus au compte commercial. Les principaux produits responsables de cette situation sont les automobiles et leurs pièces, de même que le bois d'oeuvre. Ces biens comptant assez peu dans les exportations du Québec, la situation de celui-ci est demeurée relativement meilleure.

La croissance de notre économie a donc été presque uniquement stimulée par la demande intérieure, laquelle a été principalement soutenue par la consommation et les investissements; en effet, ceux-ci ont crû respectivement de 15.3% et 20.1% au Canada, et de 14.3% et 24.0% au Québec.

**Immobilisations du secteur manufacturier**
Pourcentage d'accroissement annuel
Québec et Canada



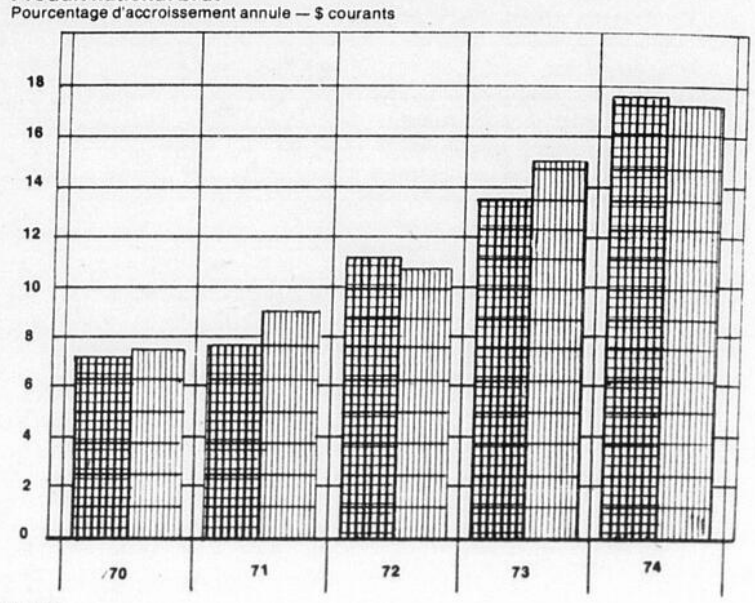

**Immobilisations totales**
Pourcentage d'accroissement annuel




Sources:
Statistique Canada,
61-205 et 61-206
Investissements privés et publics

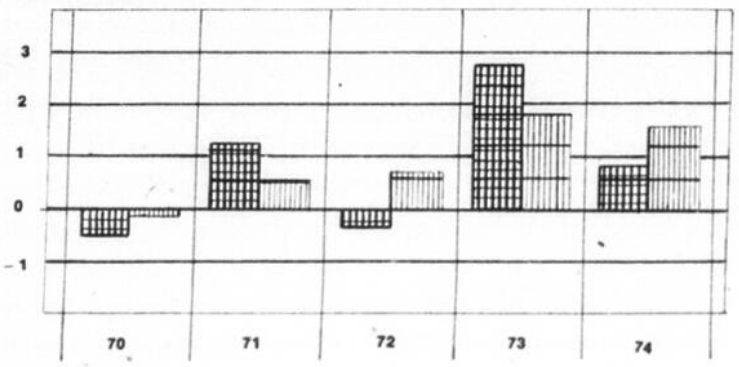
QUÉBEC CANADA

**Produit national brut**
Pourcentage d'accroissement annule — $ courants

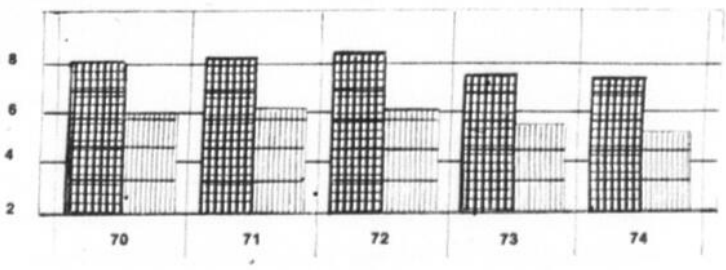



Sources:
Statistique Canada 13-001. Comptes Nationaux des revenus et dépensesâ
Direction de l'Analyse et de la Prévision économiques, M.I.C.
Ministère des Finances, Québec.

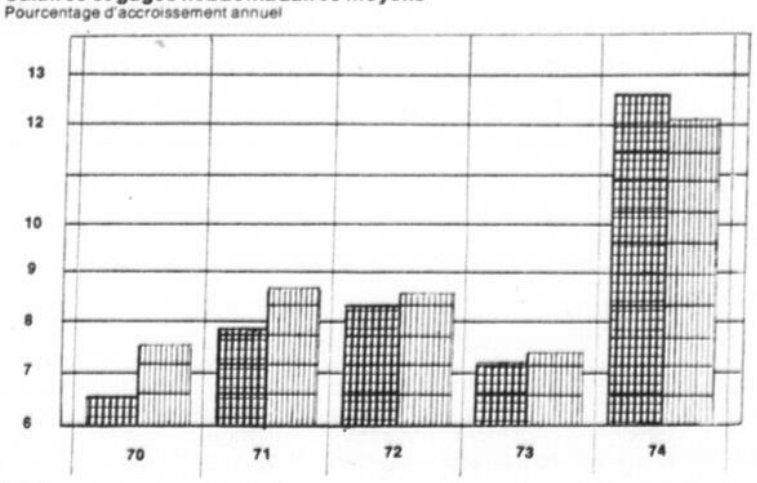
**Taux de participation**
Pourcentage de variation annuelle




**Taux de chômage**
En pourcentage

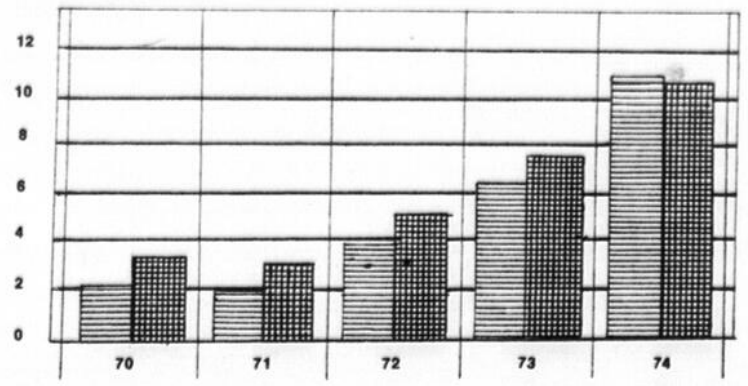



**Salaires et gages hebdomadaires moyens**
Pourcentage d'accroissement annuel




Source:
Statistique Canada Emploi Gains et durée de ttravail, 70-002

**L'indice des prix**
Pourcentage d'accroissement annuel




Source:
Statistique Canada Prix et indices des prix, 62-002

MONTRÉAL CANADA





Meagher distille au Canada des spiritueux et des liqueurs de qualité et importe des vins ainsi que des spiritueux de France, d'Ecosse, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, du Portugal, de Bulgarie, de Yougoslavie et de Jamaique.

Sur le plan de la consommation, la meilleure tenue de ventes de biens semi-durables et non durables a relativement avantagé le Québec, en raison de la forte concentration de son secteur manufacturier dans ce type de production.

Du côté des biens durables, le ralentissement des ventes provient, en plus des chutes enregistrées dans le secteur de l'automobile, d'un déclin sensible du secteur de la construction résidentielle qui a réduit considérablement la demande de bois d'oeuvre, de meubles et d'appareils ménagers.

Quant aux dépenses en immobilisations, ou nouveaux investissements, elles devraient atteindre au Canada un total de $32,451 millions, soit une hausse de 21.9% par rapport à l'année 1973. Le Québec obtiendrait pour sa part des immobilisations d'une valeur totale de $7,374 millions, ce qui représente un taux de croissance de 26.6%. 1974 aura donc constitué une quatrième année de rattrapage accéléré des immobilisations québécoises relativement à celles du Canada.

De plus, les immobilisations du secteur manufacturier québécois ont connu une hausse plus forte que la moyenne canadienne (46.2% contre 35.3%), la plus grande partie de cette augmentation se concentrant dans les industries des produits chimiques, des métaux primaires et des raffineries de pétrole. Notons que le rapport entre les immobilisations manufacturières du Québec et du Canada est passé de 25.6% à 27.7%, rapport qui n'avait pas été atteint depuis 1959.

Les immobilisations du groupe commerce et finance ont également fait preuve d'une vigueur appréciable par rapport à 1973, en progressant de 45.9%. Par contre, celles du secteur public ne se sont accrues qu'à un taux de 21.8%. Il en est résulté un accroissement de la part du secteur privé dans les immobilisations, de 60% à 61.7%.

Pour 1975, la demande présente plusieurs signes d'essoufflement. D'une part, notre commerce extérieur pourrait se détériorer davantage en raison de l'aggravation de la récession internationale. D'autre part, peu d'éléments de la demande intérieure montrent le dynamisme nécessaire à une reprise soutenue de l'activité économique avant les derniers mois de l'année. Dans l'ensemble, le Québec devrait toutefois connaître une performance comparable à celle du Canada.

**La main-d'oeuvre**

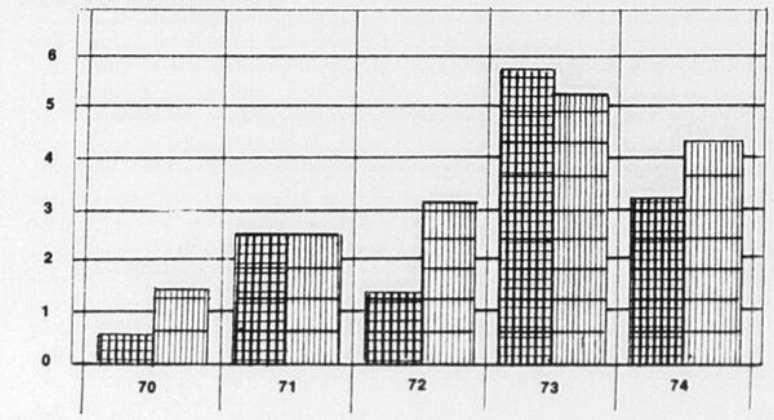
Pour une deuxième année consécutive, le Québec a vu son taux de chômage baisser, passant successivement de 8.3% (1972) à 7.4% (1973), et à 7.3% (1974). Le taux de chômage canadien a accusé une baisse du même ordre passant de 5.6% en 1974 à 5.4% en 1974. La performance de 1974 masque cependant une dégradation de la situation au cours des derniers mois, laquelle résulte du ralentissement de l'activité économique durant les trois derniers trimestres.

D'autre part, la main-d'oeuvre s'est accrue de 3.0% au Québec en 1974, ce qui représente une hausse moins forte qu'en 1973 alors qu'elle s'était accrue de 4.8%. Cette évolution est due à celle du taux de participation qui a crû sensiblement moins vite qu'en 1973 (0.8% contre 2.8%).

En 1974, le Québec a connu une hausse de 74,000 emplois, pour un taux de croissance de 3.1%. Pour l'ensemble du Canada, le nombre d'emplois créés atteindra 262,000, ce qui équivaut à un taux de croissance de 3.8%. Cette performance est inférieure à celle de l'année dernière alors que le Québec et le Canada avaient enregistré des taux de croissance records de 5.8% (128,000 emplois) et 5.2% (430,000 emplois). Cependant, elle demeure très bonne dans une perspective à long terme. Depuis 1969, le taux de croissance moyen de l'emploi n'é-

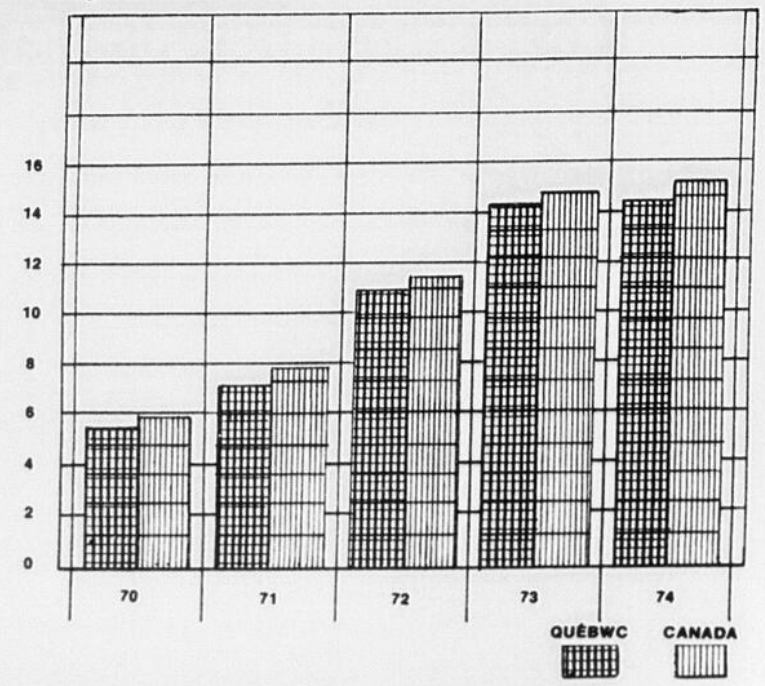
*suite en page 50*

**Emploi**
Pourcentage de variation annuelle




Source:
Statistique Canada, 71,001
La main-d'oeuvre

**Dépenses des particuliers en biens et services**
Pourcentage d'accroissement annuel








# De l'implantation à l'expansion...

Que votre entreprise soit toute jeune ou en pleine maturité, que vous nourrissiez des projets d'implantation ou d'expansion, vos activités industrielles et commerciales nécessitent des services de crédit et de placement qui puissent répondre exactement aux besoins d'aujourd'hui, voire de demain.

Votre entreprise souffre-t-elle d'un manque de planification, carence dont le milieu des affaires est de plus en plus conscient? Faites-vous fructifier votre surplus de capital pour combler les périodes creuses?

Communiquez avec votre directeur de succursale BCN ou faites appel à notre Service d'expansion du Crédit Industriel et Commercial. Entrez chez nous, vous verrez, on va bien s'adonner.

Banque Canadienne Nationale

**"On s'adonne bien."**

# Il est encore permis d'afficher un certain optimisme pour 1975

**par Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce**



L'année 1974, comme je le mentionnais en décembre dernier, a été pour le Québec une bonne année de production. Si l'on jette un coup d'oeil sur la plupart des indicateurs économiques importants, on constate que le Québec a continué en 1974 une sorte de rattrapage face au Canada et en particulier à l'Ontario.

Certaines données qui étaient provisoires en décembre sont devenues plus concrètes maintenant et l'on peut constater par exemple que la croissance du PNB a été plus rapide au Québec en 1974 que pour l'ensemble canadien.

De plus, la productivité qui est certes une mesure essentielle de l'économie était au Québec en 1974 de 0.9% comparativement à 0.0% pour le Canada et à 1.0% pour les Etats-Unis.

Je rappelle ici certaines données importantes, comme la création de nouveaux emplois qui se chiffre par 79,000 pour 1974 et la hausse de 46% des investissements du secteur manufacturier.

En 1974, l'économie du Québec a été plus productive que l'économie canadienne et si l'on prend certaines données comme l'investissement manufacturier par travailleur, on constate qu'il existait en 1970 un écart de 65% entre le Québec et l'Ontario sur ce plan. Or en 1974, l'écart est réduit à 9%.

Plusieurs données nous permettent de croire non pas que l'économie du Québec en 1974 a effectué des bonds prodigieux dans l'absolu et qu'elle a une une activité et une croissance supérieures à celles des meilleures années pour tous les pays industrialisés, mais que les indicateurs principaux manifestent une vigueur surprenante de notre économie.

Dans une conjoncture internationale déprimée, où l'inflation s'est établie à près de 19% en moyenne pour les pays de l'OCDE, où la productivité a subi une baisse moyenne de 1.5% pour l'ensemble de ces pays, le Québec a enregistré un taux d'inflation légèrement supérieur à 10% et une hausse de productivité.

En 1974, le revenu personnel disponible au Québec s'est accrû de 17.3% et la formation brute de capital fixe a augmenté de 26.7%.

En même temps, la part du Québec dans le total des investissements manufacturiers au Canada a atteint 27% en 1974 après avoir atteint précédemment le bas niveau de 18% en 1970.

Bref, en 1974, je crois que notre diagnostic optimiste était justifié.

Pour 1975 et même 1976, on peut encore afficher un certain optimisme.

Mais c'est toutefois un optimisme un peu négatif. Dans la conjoncture actuelle, nous devrons nous contenter non pas des profits et des progrès les plus spectaculaires, mais des ralentissements les moins prononcés.

Au cours des 3 premiers mois de 1975, la population active s'est accrue au Québec de 3.7% tandis que l'emploi a crû de 2.5%.

Les chiffres indiquent une création nette de 59,000 nouveaux emplois pour les premiers mois de 1975. Cependant, l'inflation semble avoir poussé de nouveaux membres d'une famille à tenter leur chance sur le marché du travail ce qui a accentué fortement le taux d'activité et la poussée du chômage.

En général, sur les prix internationaux des denrées on observe selon l'"Economist" et diverses sources statistiques internationales un tassement des prix des matières premières, des produits alimentaires et des matières de base industrielles au début de 1975.

L'indice global des prix à la consommation qui grimpait de 11.5% entre le premier trimestre de 1974 et celui de 1975 a augmenté du quatrième trimestre de 1974 au premier trimestre de 1975 de 2.5%.

Néanmoins, les principales pressions inflationnistes émanant des hausses salariales pourraient amorcer des hausses importantes de prix vers la fin de 1975 et affaiblir la position concurrentielle du Québec sur les marchés internationaux ce qui accroîtrait encore notre déficit commercial international.

Le début de 1975 est marqué au Québec par une forte baisse des mises en chantier particulièrement dans le secteur domiciliaire où la mise en chantiers de nouveaux logements a baissé de 41% entre janvier 1974 et janvier 1975. Par contre, la valeur des contrats adjugés dans le secteur de la construction non domiciliaire augmente de 33% par rapport à la même période l'an dernier.

Pour ce qui est des expéditions manufacturières du Québec pour le début de 1975, leur valeur augmente de 16.2% en janvier sur janvier 1974.

Huit groupes majeurs connaissent des hausses se situant entre 20 et 40%. Les livraisons sont encourageantes par exemple dans les secteurs du bois, de la machinerie et du tabac.

Par contre, cinq groupes enregistrent des diminutions moins considérables de 5 à 10%. Seule l'industrie de la bonneterie voit ses ventes baisser de 30%. Ces données fragmentaires dont le résultat d'ensemble est mitigé ne permettent pas néanmoins de tirer des conclusions solides pour 1975 dans son ensemble.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 1975-1976

En 1974, la hausse phénoménale du prix du pétrole, des matières premières et des produits alimentaires a profondément bouleversé la situation financière et l'équilibre tant intérieur qu'extérieur de la plupart des pays qui subissent à la fois les maux de l'inflation et de la stagnation. Compte tenu de la situation internationale, les principaux indicateurs économiques du Québec se sont comportés de façon satisfaisante en 1974, qu'il s'agisse de la production, des revenus, de l'emploi, des investissements, etc...

Les perspectives économiques internationales demeurent assez sombres pour 1975. La détérioration de la situation économique aux Etats-Unis se répercutera sur les économies de la plupart des pays industrialisés. Après un recul de 2.2 pour cent en 1974, le PNB réel des Etats-Unis pourrait diminuer de plus de 4.0 pour cent en 1975, le taux de chômage pourrait atteindre 9 pour cent dans la deuxième moitié de l'année et le déficit budgétaire 1975-1976 pourrait se chiffrer à 80 milliards de dollars.

La construction de maisons, les ventes de biens durables, les profits des compagnies et les investissements devraient être encore très faibles en 1975. Parmi les sept grands pays de l'OCDE, seuls l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni devraient connaitre de meilleurs résultats en 1975 qu'en 1974. Au total, les sept plus grands pays de l'OCDE verraient leur croissance réelle diminuer de 1.5 pour cent.

L'économie du Canada et celle du Québec peuvent difficilement s'isoler de l'évolution internationale. C'est ainsi que le PNB réel du Canada s'accroîtra difficilement de plus d'un pour cent en 1975, que l'économie canadienne pourrait afficher un taux de chômage de près de 8 pour cent en moyenne pour l'année, que le compte courant accusera un fort déficit en 1975 étant donné la faiblesse des exportations, que les investissements, les constructions de maisons et l'emploi seront faibles.

Au Québec, la situation ne devrait guère être différente quoique le PNB réel pourrait s'accroître un peu plus rapidement qu'au Canada. Selon l'enquête sur les "Perspectives d'investissements privés et publics" pour 1975, publiée récemment par Statistique Canada, les immobilisations totales au Québec augmenteraient de 13.7 pour cent. Les immobilisations dans le secteur de la fabrication s'accroitraient de 22.3 pour cent, mais la construction d'habitations connaîtra une baisse importante en volume. Il est très délicat à l'heure actuelle de faire des prévisions précises et détaillées avec une probabilité raisonnable de succès. Néanmoins, il est fort probable que la tendance à la hausse du taux d'activité se poursuive en 1975 et 1976 et que le taux de chômage s'établisse à environ 9 pour cent en 1975 et à plus de 10 pour cent pour l'année 1976. Actuellement, les pressions des salaires pour les prix sont suffisamment fortes pour amorcer une nouvelle spirale prix-salaires dont le moteur serait la consommation. Il est donc fort possible que les hausses de prix soient plus importantes vers la fin de 1975 et en 1976 qu'actuellement.

La conjoncture économique des principaux pays industrialisés ne pourra probablement pas s'améliorer très fortement avant une nette reprise de l'économie américaine. Dans ce contexte de dépendance internationale, l'un des principaux problèmes auquel le Canada et le Québec ont à faire face est, sans contredit, la forte poussée inflationniste des salaires. L'importance de ces derniers dans la formation de la valeur de production est beaucoup plus forte que d'autres composantes de la valeur ajoutée. C'est dans cette optique qu'il faut souhaiter que les différents groupes socio-économiques du Canada et du Québec puissent s'entendre afin d'en arriver à une meilleure coopération dans le domaine du partage des revenus.

## CONCLUSIONS

Le ministre ontarien, Claude Bennett, signalait récemment la nécessité de mettre un frein à la poussée des salaires en Ontario sous peine de voir l'industrie quitter cette province.

J'avais quant à moi l'occasion de mentionner, il y a quelques semaines, les inquiétudes que nous causent les hausses rapides des salaires. Sans vouloir privilégier le profit et empêcher la redistribution plus équitable des revenus aux travailleurs, je crois que l'on doit constater qu'en 1974, les hausses de bénéfices des entreprises contribuaient pour 3.1% à la hausse de 13% de l'indice des prix tandis que les hausses salariales y contribuaient pour 6.7% soit plus du double.

Avec un taux d'inflation moyen se situant à environ 10.5% pour 1974/75, la hausse moyenne des salaires se situe entre 13 et 19% dans les dernières conventions signées.

Nous pouvons donc redouter davantage qu'une désaffection des capitaux ou une fuite des entreprises (les tendances indiquant le contraire au Québec) qu'une nouvelle poussée inflationniste basée sur l'anticipation de l'inflation et non sur un accroissement réel du coût de la vie vienne mettre une pression supplémentaire sur notre productivité.

*Suite en page 10 Optimisme . . .*


K+E

Le SR-16 - un calculateur à mémoire, aux possibilités accrues

**Les différentes touches permettent de commander les opérations suivantes:**

- [+] Addition
- [−] Soustraction
- [×] Multiplication
- [÷] Division
- [=] Résultat
- [CE] Effacement - pour effacer le dernier nombre inscrit
- [C] Effacement total - pour effacer toute l'information contenue dans le calculateur et le remettre à zéro.
- [+/−] Changement de signe - pour changer le signe algébrique du nombre inscrit.
- [x²] Élévation au carré - met au carré le nombre inscrit.
- [√x] Racine carrée - donne la racine carrée du nombre inscrit.
- [log] Logarithme décimal - détermine le logarithme décimal du nombre inscrit.
- [ln x] Logarithme naturel - détermine le logarithme de base et du nombre inscrit.
- [10^x] Élévation du nombre 10 à une puissance quelconque.
- [e^x] Élévation de e à la puissance x - élève la valeur e à la puissance inscrite.
- [y^x] Élévation de y à la puissance x - élève y à la puissance x.
- [STO] Mise en mémoire - conserve dans la mémoire les quantités inscrites.
- [RCL] Rappel - permet de reprendre les données conservées dans la mémoire.
- [Σ] Totalisation et mise en mémoire - ajoute le nombre inscrit au nombre en mémoire et conserve le total dans la mémoire.

Texas Instruments
electronic slide rule calculator
SR-16




KEUFFEL & ESSER of CANADA, LIMITED LIMITÉE

130 Montee de Liesse, Montreal, P.Q. H4T 1N5, Tel: 735-5281 Telex: 01-26140
2323 Boul. Versant Nord, Ste. Foy, Que. G1N 4C2, Tel: 688-9076 Telex: 011-3034
1762 Carling Ave., Ottawa, Ont. K2A 2H7, Tel: 725-2048 Telex: 053-3252

La situation économique

# Un bouc émissaire pour chaque saison

par Ghislain Dufour, vice-président exécutif

Devant la montée rapide des prix dont il attribuait facilement la responsabilité aux entreprises, le gouvernement fédéral réagissait il y a seulement quelques mois, en infligeant enquêtes et surtaxes à ces dernières.

Si les temps ont quelque peu changé depuis, les comportements sont demeurés les mêmes. La seule différence est que le gouvernement menace aujourd'hui salariés et patrons d'un gel des salaires et des prix.

S'il est vrai que la situation difficile que traverse le pays exige des solutions radicales, il reste cependant que l'on peut sérieusement se demander si le gouvernement exige sacrifice et modération des bonnes personnes d'une part et d'autre part, s'il requiert les sacrifices appropriés.

**Le malaise économique**

Quelques chiffres suffisent à illustrer l'ampleur du malaise dont souffrent les économies canadienne et québécoise. L'activité économique a cessé de croître au premier trimestre de 1974. Elle a été suivie de deux trimestres de stabilisation et a amorcé un déclin au quatrième trimestre de 1974. Le P.N.B. en termes réels a en effet baissé au rythme annuel de moins 5.2% durant le dernier trimestre de 1974 et le fléchissement de la production industrielle amorcé en avril 1974, s'est accéléré par la suite. Il atteignait le taux annuel de moins 11% pour le premier trimestre de 1975.

La construction domiciliaire figure parmi les secteurs les plus touchés, les mises en chantier accusant un recul de moins 17.3% en 1974 sur l'année précédente, et le malaise s'est progressivement étendu à l'ensemble de l'activité économique. Ainsi durant le premier trimestre de 1975, on note un freinage très sensible dans les industries minières, métalliques et automobiles et dans celle des produits électriques. Cette détérioration que l'on retrouve autant au Québec que dans le reste du Canada se traduit évidemment par une hausse substantielle du chômage qui se situait en avril à 9% de la main-d'oeuvre québécoise et à 7.2% de l'ensemble de la main-d'oeuvre canadienne.

L'aspect le plus inquiétant de cette situation ne réside cependant pas tant dans la récession elle-même que dans la persistance de tensions inflationnistes qui risquent de nuire gravement à toute amorce de reprise économique. Si le fléchissement de l'économie a en effet permis l'élimination de certaines tensions entre l'offre et la demande, la poussée inflationniste a cependant été maintenue par la hausse rapide des coûts salariaux et par une diminution de la productivité.

Ainsi que l'indiquent les chiffres publiés dans la revue d'avril 1975 de la First National City Bank, la capacité concurrentielle du Canada a eu en effet tendance à se détériorer ces dernières années vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux, et en particulier des Etats-Unis. La compensation horaire canadienne qui représentait 68% de celle des USA en 1965 atteignait 86% en 1974, mais dans le même temps, la productivité par homme-heure n'était passée que de 80 à 87% de celle des USA. Le coût unitaire de la main-d'oeuvre canadienne a ainsi cru de 85% en 1965 à 94% en 1974 du coût unitaire de la main-d'oeuvre aux USA.

Cette détérioration s'est en outre aggravée ces derniers mois; au cours des deux derniers trimestres de 1974, les coûts unitaires de la main-d'oeuvre ont progressé au rythme annuel de 14.5% et 17.3% au Canada, contre 11.8% et 14.8% au USA.

Même si on note un léger ralentissement dans les hausses salariales au premier trimestre de 1975, ces dernières demeurent élevées. Les soixante-neuf conventions collectives (comptant plus de 500 employés) conclues dans la période se terminant le 31 mars 1975, accordent en effet des augmentations annuelles moyennes de 16%, comparativement à 17.2% pour le dernier trimestre de 1974. Dans le cas du Québec, l'évolution a été encore plus inquiétante, les salaires croissant plus rapidement que dans le reste du Canada. Le salaire hebdomadaire au Québec a en effet progressé de 15.7% de janvier 1974 à janvier 1975, comparativement à 13.3% en Ontario et 14.4% dans l'ensemble du Canada.

Cette diminution de notre caractère concurrentiel, jointe au ralentissement économique dans les principaux pays industrialisés, risque de nuire gravement à l'ensemble de l'économie canadienne. Il est d'ailleurs déjà possible d'en percevoir les effets dans la détérioration récente de notre commerce extérieur.

**Le malaise socio-économique**

La situation économique déjà fort troublée et encore davantage assombrie par l'addition de problèmes sociaux et politiques.

Plutôt que de s'interroger sur les causes véritables de l'inflation et de la récession, les différents groupes de pression et le gouvernement ont préféré la chasse aux sorcières. Les compagnies ont été les première victimes. Elles furent aussi accusées d'accroître exgérément leur profit. L'argument, aussi faible fut-il lorsqu'on tient compte de certains aspects comptables et illusoires des supposés profits avant impôt, n'en n'a pas moins saisi l'imagination populaire.

La chute récente de profits oblige cependant à trouver d'autres bouc-émissaires et les salariés semblent devoir faire les frais du spectacle.

Dans un cas comme dans l'autre cependant des nuances s'imposent et l'on a bien souvent confondu causes et effets. Les salaires comme les profits ont cru par suite de l'inflation et non l'inverse et la source du mal doit être trouvée ailleurs.

**Interrogations sur le rôle de nos gouvernements**

La complexité croissante des problèmes socio-économiques, l'inertie des institutions, la concurrence effrénée des groupes de pression, le sensationalisme de l'information, la croissance irraisonnée des attentes des citoyens,

*Voir page 55: Un bouc émissaire...*


# Vitamine CN

**pour les entreprises du Québec.**




**Le Canadien National est un remède très efficace contre les frais de distribution qui gonflent continuellement.**

Le CN a peut-être le remède qu'il vous faut pour réduire les frais de distribution, aujourd'hui devenus le 3e mange-bénéfices, par ordre d'importance, en affaires.

Car le CN vous offre des solutions concurrentielles, tant pour le transport des matières premières que pour l'expédition de vos marchandises.

**Autres provinces et États-Unis**—Le réseau du CN s'étend d'un bout à l'autre du Canada. Aux États-Unis, le CN possède plusieurs filiales, dont le Central Vermont. Ce réseau constitue l'une des principales voies de communication terrestre entre le Québec, les autres provinces du Canada et les États-Unis.

**Outre-mer**—Grâce à sa situation privilégiée, le Québec permet un accès direct au coeur de l'Amérique du Nord et aux principaux marchés européens. Là encore, le CN peut être d'une aide précieuse grâce à sa vaste gamme de méthodes de transport intermode.

**Emplacements d'usine**—Sur demande, le service d'expansion industrielle du CN vous préparera une étude détaillée, supportée par des faits probants, pour que votre usine soit située au meilleur endroit possible aux points de vue des facilités de transport, matières premières, ressources humaines, taxes, etc...

Grâce aux nombreux services qu'il offre aux industriels du Québec, le CN est peut-être le petit "remontant" qu'il vous faut pour vous mettre sur la bonne voie. Celle des bénéfices.

Pour plus de renseignements, demandez nos dépliants. Ou encore, communiquez avec un représentant, ventes marchandises, du CN:

M. J. R. Gosselin,
directeur régional, marketing,
Canadien National,
C.P. 8107,
Montréal H3C 3N3

CN
Le plus important réseau de distribution du Canada.

J'aimerais obtenir plus de renseignements sur:
☐ Le potentiel industriel du Québec
☐ Emplacements d'usines
☐ Autres sujets.

Nom _____ Occupation _____

Entreprise _____

Adresse _____

☐ J'aimerais rencontrer l'un de vos représentants

Communiquez avec moi ( ) ou avec M. _____

Le programme budgétaire et fiscal:

# Le Gouvernement veut à la fois fournir aux Québécois les services essentiels et relancer l'économie régionale

**Selon** le premier ministre du **Québec**, M. Robert Bourassa, les **crédits de** $8.2 milliards présentés à **l'assemblée** nationale indiquent **clairement** la double préoccupation **du gouvernement**, soit les services **essentiels** et l'économie.

"**Ces** crédits de $8.2 milliards, a **déclaré** le chef du gouvernement, **indiquent** que nous voulons à la fois **fournir** aux québécois les services **essentiels** et relancer l'économie, **tout en** tenant compte cependant **de l'inflation**. Avec 12% d'inflation, **il est** évident que les dépenses du **gouvernement** du Québec devaient **augmenter** substantiellement."

"Il faut tenir compte également qu'il y aura des budgets supplémentaires."

**Les faits**

"Le ministre des finances, M. Garneau, a du d'ailleurs rétablir les faits. L'opposition péquiste, notamment M. Jacques-Yvan Morin, avait en effet fait preuve de démagogie sur la question de l'agriculture, alors qu'il y a eu depuis trois ans une augmentation très substantielle dans ce secteur. On notera à cet égard que le parti québécois s'en vient particulièrement hypocrite, comme on l'a vu également dans le cas du salaire des députés ou dans le cas de l'infiltration péquiste, avec la subversion morale et intellectuelle qu'elle implique."

"Le fait est que nous traversons à l'heure actuelle une période économique assez difficile, étant donné qu'une croissance zéro est possible en 1975. Au Québec, nous aurons peut-être une certaine croissance étant donné que nous avons de nombreux projets de construction et une activité économique assez intense, que ce soit à cause des jeux olympiques ou de la baie James. Plusieurs observateurs sont d'ailleurs d'accord pour dire que le Québec va traverser plus facilement la situation actuelle que d'autres régions du Canada. Ceci va permettre d'accroître les revenus."

"Que ce soit pour les assistés sociaux ou pour les salaires des fonctions publique et parapublique, dont la convention collective va être renégociée dans quelques mois, nous devions tenir compte de l'augmentation du coût de la vie que subissent ces personnes. Or, cela représente plus de la moitié du budget. Il y a donc une partie incompressible dans le budget, étant donné que nous devons donner des salaires acceptables à nos employés."

**L'énergie**

"S'il est prématuré, a affirmé le premier ministre, pour le moment de donner le contenu de la position québécoise, je crois que l'on peut toutefois noter que la victoire de M. Lougheed lui donne un mandat très clair de la part de la population de sa province."

"Quant à la position du Québec, il faut distinguer les différents types d'énergie: pétrole, gaz, électricité, etc. nous en avions déjà discuté à la conférence fédérale-provinciale de janvier 1974. La position fédérale a tenu compte en définitive de certaines représentations du Québec. On ne peut pas sous-estimer les avantages considérables que le Québec a obtenus à la suite de l'entente fixant le prix du pétrole à $6.50 le baril.

"Non seulement, a rappelé le premier ministre, cette entente a évité aux consommateurs québécois une augmentation, puisque si nous avions payé le prix international l'essence aurait coûté 14 sous de plus, non seulement elle nous a valu $125 millions additionnels en péréquation, millions qui sont allés dans les coffres du trésor québécois alors qu'il s'agit d'une richesse naturelle se trouvant dans une autre province, mais cette entente nous a permis également de disposer d'un prix compétitif par rapport à nos voisins, ce qui a maintenu et favorisé la croissance de notre secteur pétro-chimique."

Ceci d'ailleurs, même les séparatistes le reconnaissent, et admettent que c'est un argument très fort en faveur du fédéralisme économique."

**Les vrais problèmes**

En réponse a une récente question M. Bourassa a déploré que l'opposition ne s'occupe pas des vrais problèmes.

"Depuis le début de la session, on nous pose des questions sur l'affaire Joyal. Or, le ministre de la justice et moi-même avons répondu à toutes les questions sur cette affaire."

"Il faut visiter le Québec comme je le fais actuellement pour se rendre compte que la population considère que les vrais problèmes sont ceux que posent la croissance économique ou le progrès social, et qu'elle s'intéresse surtout aux mesures que nous avons prises dans ces différents secteurs".

"L'attitude actuelle de l'Opposition est complètement irresponsable, et ne correspond pas du tout à ce que l'on pourrait attendre d'une opposition sérieuse."

*Suite de la page 8 Optimisme*

Dans l'ensemble, toutefois, le Québec semble se comporter assez bien par rapport à conjoncture mondiale et tout indique qu'il en sera de même en 1975, le Québec progressant légèrement plus rapidement que le Canada et que la plupart des pays de l'OCDE, la Grande Bretagne et le Japon qui, après des années littéralement désastreuses devraient maintenir une certaine stabilité en 1975 et l'Allemagne de l'Ouest qui résiste apparemment à toutes les tempêtes.


# Le SCM 412 Un bon photocopieur qui réduit bien les frais généraux



Le SCM 412. Nous ne prétendons pas que c'est notre meilleur photocopieur. Nous en fabriquons un autre qui est notre meilleur. Nous disons simplement que notre SCM 412 est un *bon* copieur qui réduit *bien* les frais généraux. Cet appareil produit la première copie en six secondes, et quarante à la minute: c'est rapide.
La rapidité, la fiabilité, l'économie et la qualité sont toutes des qualités utiles dans la plupart des bureaux. S'il vous faut plus, nous l'avons aussi. Un copieur à papier bond uni? 67 copies à la minute . . . 4,000 à l'heure. Nous l'avons. Nous avons aussi un service d'entretien dans tout le pays. Mais nous nous répétons: le SCM 412 est un *bon* copieur qui réduit *bien* les frais généraux.

SCM COPIER PRODUCTS
DIVISION DE SCM (CANADA) LIMITÉE
1725 VOIE DE SERVICE NORD
ROUTE TRANS-CANADA, DORVAL
BUREAUX ET CONCESSIONNAIRES
DANS TOUT LE CANADA

APPAREILS SCM POUR LE FOYER OU LE BUREAU: MACHINES À ÉCRIRE PORTATIVES, MACHINES À ÉCRIRE COMPACTES POUR LE BUREAU, ADDITIONNEUSES, PHOTOCOPIEURS.

Le programme budgétaire et fiscal du gouvernement:

# La mission sociale obtient des crédits de $2,888,169,000 soit une hausse de 14.9% par rapport au précédent budget

La mission sociale obtient des crédits de $2,888 millions en 1975-76, ce qui constitue une hausse de 14.9% par rapport aux crédits de $2,514 millions en 1974-75.

Le domaine sécurité du revenu comprend 23% des crédits de la mission en 1975-76, soit $664 millions, tandis que le domaine santé et adaptation sociale absorbe près de 75% du budget, c'est-à-dire $2,155 millions qui se répartissent en quatre secteurs. Enfin, le domaine habitation disposera de quelque $69 millions.

L'activité de la mission sociale regroupe deux grands types de mesures: celles visant à assurer à certaines personnes ou familles une assistance financière, et celles visant à prévenir et à résoudre les problèmes relatifs à la santé et les problèmes sociaux.

Les principaux régimes de compensation du revenu sont les allocations familiales, l'aide sociale et l'assistance-maladie. Ces régimes ont connu, depuis 1972-73, une croissance de 39.2%, passant de $475.3 millions à $661.4 millions en 1975-76.

Quant aux coûts, le phénomène inverse s'est produit, et on remarque une augmentation constante des prestations mensuelles moyennes. C'est ainsi que les prestations moyennes distribuées aux bénéficiaires familiaux sont passées de $197 à $241, pour une augmentation de 22.3%, comparativement aux prestations moyennes des personnes seules, celles-ci sont passées de $98 à $143, pour une augmentation de 45.9%.

Il est à noter que pour les familles, les allocations non imposables s'ajoutent à ces données. Les allocations familiales, tout comme l'aide sociale, sont maintenant indexées au coût de la vie.

Pour ce qui a trait aux déboursés prévus pour 1975-76, ils sont de l'ordre de $528 millions.

La croissance de 16.2% par rapport à 1974-75 s'explique principalement par l'indexation des prestations, par l'augmentation prévue de la clientèle, et enfin, par l'extension de la couverture de l'aide sociale aux personnes.

Par ailleurs, le montant des allocations familiales est réévalué chaque année de façon à tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

**Santé et adaptation sociale**

Pour l'année 1975-76, le gouvernement du Québec prévoit débourser $106.4 millions pour le régime des allocations familiales, soit une augmentation de quelque 6.9% par rapport à 1974-75.

Avec $2,155.2 millions en 1975-76, ce domaine est le plus important en termes financiers. Tous les services de prévention et d'intervention directe relatifs à la santé et aux problèmes sociaux sont financés à même ces crédits. Ces services sont dispensés par l'intermédiaire de plusieurs centaines d'institutions; centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires, centres de services sociaux, etc. Ce domaine inclut aussi l'ensemble des frais assurés directement par le ministère des Affaires sociales relativement à la planification, à la programmation et à la gestion des activités sous sa juridiction. De plus, on y retrouve certaines actions concernant la salubrité du milieu, administrées par le ministère des Affaires municipales, de même que deux programmes financés par le ministère de la Justice, soit la réinsertion sociale des délinquants, et l'aide juridique et financière.

**Soutien du revenu familial**

Depuis l'application, en janvier 1974, du nouveau régime des allocations familiales du Québec, les allocations sont payables chaque mois pour tout enfant célibataire âgé de moins de 18 mois.

De plus, le Québec a exercé la faculté que donne aux provinces l'article 3 de la loi 3 1973 sur les allocations familiales (Canada), de spécifier par législation des taux autres que celui de $20 que ladite loi accorde à chaque enfant.

En conséquence, le régime des allocations familiales du Québec prévoit, depuis le 1er janvier 1975, le paiement de prestations par les gouvernements du Canada et du Québec selon une nouvelle table qui tient compte de l'indexation de 10.4%.




Le programme budgétaire et fiscal du gouvernement:

# Les crédits de la mission économique représentent 15.5% de l'ensemble des crédits budgétaires, soit $1,266,805,200

Les crédits de la mission économique sont augmentés à $1,266.8 millions en 1975/76, ce qui représente 15.5% de l'ensemble des crédits budgétaires. Ce montant ne comprend pas cependant toutes les ressources affectées au développement économique du Québec puisque les sociétés d'Etat dépenseront, au titre des immobilisations seulement, $1,400 millions, en 1975/76. Les crédits de cette mission montrent une augmentation modérée de 4.3% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la stabilisation des dépenses afférentes au domaine des transports. Dans ce domaine, le secteur des transports terrestres a connu un rythme d'accroissement de ses immobilisations de l'ordre de 15% annuellement, de 1972/73 à 1974/75.

MISSION ECONOMIQUE

DEPENSES BUDGETAIRES

| | 1975-76* | 1974-75 | 1973-74 | 1972-73 |
|---|---|---|---|---|
| Ressources naturelles et industries primaires | 339.4 | 331.5 | 203.5 | 202.7 |
| Industries secondaires | 55.0 | 43.8 | 29.4 | 26.0 |
| Services | 24.6 | 21.5 | 16.9 | 13.3 |
| Ressources humaines | 86.5 | 74.1 | 53.7 | 55.9 |
| Transports | 761.3 | 744.3 | 629.9 | 549.6 |
| Total: | 1,266.8 | 1,215.2 | 960.4 | 847.5 |

Les orientations budgétaires à court terme comportent une stabilisation du volume d'immobilisation en 1975/76.

Les domaines des industries primaires et secondaires, des ressources humaines et des services ont connu par ailleurs, depuis 1972/73, un rythme de croissance de 20.3% annuellement. Les crédits sont aussi passés de $298 millions en 1972/73 à $506 millions en 1975/76.

Les secteurs agricoles, forêt, eau et industries secondaires ont particulièrement contribué à cette croissance alors que depuis 1972/73, les dépenses qui leur ont été consacrées se sont accrues de près de 80%. A ce chapitre, il faut noter le plan de développement agro–alimentaire dont l'objectif principal est de permettre au gouvernement d'exercer son activité, non seulement au niveau primaire, mais aussi dans les phases subséquentes de la commercialisation des produits agricoles.

Les ressources budgétaires allouées à la mission économique ne constituent toutefois qu'une part de l'activité gouvernementale axée sur la croissance et le développement économique. Cette activité s'exerce également, et dans une mesure de plus en plus importante, par les grandes sociétés d'Etat que sont l'Hydro-Québec, la Société d'Energie de la Baie James, la Société québécoise d'Exploration minière (SOQUEM), Sidbec, la Société québécoise d'Initiatives pétrolières (SOQUIP), dont la contribution à l'ensemble de l'économie est loin d'être négligeable.

Il en est de même du développement des programmes de prêts au secteur privé (Société de Développement industriel, Office du Crédit agricole) qui permettent à l'Etat d'influer de façon directe sur la rentabilité des entreprises québécoises. Ainsi, en 1975-76, la Société de Développement industriel (SDI) accroîtra considérablement son action dans le cadre d'un amendement récent à la Loi de l'aide au développement industriel; les déboursés extrabudgétaires à cet égard passeront de $14 millions en 1974-75 à $35 millions en 1975-76.

Quant aux investissements des sociétés d'Etat, financés soit par des avances extrabudgétaires, soit par des emprunts garantis, ils sont passés de $550 millions en 1972-73 à environ $1.4 milliard en 1975-76. Si l'on ajoute aux crédits et dépenses budgétaires de la mission économique les dépenses en capital des sociétés d'Etat, l'on constate que cette mission englobe plus du quart des dépenses totales du gouvernement et de ses sociétés d'Etat et qu'elle a connu au cours des quatre dernières années un rythme de croissance supérieur à celui de l'ensemble des dépenses consacrées aux autres missions gouvernementales.

Enfin, il faut rappeler que le rôle de l'Etat au sein de l'activité économique ne peut se mesurer uniquement en termes d'allocation de ressources à la mission économique. Les dépenses gouvernementales, qu'elles soient orientées vers l'une ou l'autre des grandes missions, ont un impact direct sur la création d'emplois, sur l'investissement et sur l'activité économique en général. Il en va de même des politiques fiscales qui visent à favoriser et à stimuler l'activité économique.


# Données données.

## Une entreprise qui veut prendre de l'expansion sur l'île de Montréal a besoin de données. Nous sommes là pour les lui donner.

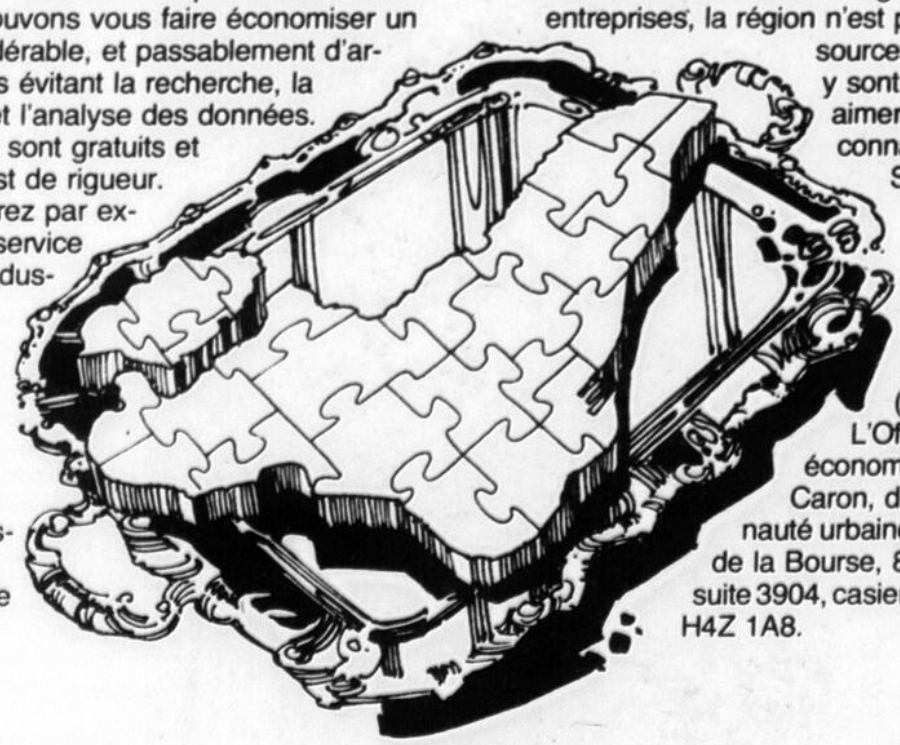
Alors, pourquoi vous casseriez-vous la tête à recueillir vous-même les renseignements dont vous avez besoin en ce qui concerne les possibilités d'implantation ou d'expansion de votre entreprise dans notre région.

L'île de Montréal ça nous connaît. Il faut dire que c'est notre mandat de favoriser le développement de notre territoire. Notre nom: l'Office d'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal. L'information, nous l'avons. Vous n'avez qu'à la demander.

Nous pouvons vous faire économiser un temps considérable, et passablement d'argent, en vous évitant la recherche, la compilation et l'analyse des données. Nos services sont gratuits et l'objectivité est de rigueur.

Considérez par exemple notre service Photo ILS (Industrial Listing Service). Il s'agit d'une banque centrale de données sur les terrains et bâtisses industriels disponibles sur tout le territoire de l'île de Montréal. Cette source unique vous permet, dans nos bureaux-mêmes, café à la main, de procéder à une première sélection des emplacements qui méritent votre visite. Mais nous pouvons faire encore plus. D'autres données sont disponibles: sur les marchés, la main-d'oeuvre, les transports, l'énergie, les matières premières, etc.

Ne croyez-vous pas que vous auriez intérêt à discuter avec nous? Le territoire de l'île de Montréal offre des avantages uniques aux entreprises, la région n'est pas à bout de ressources et les opportunités y sont nombreuses. Nous aimerions vous faire connaître les deux.



Si donc vous songez à une expansion, profitez de nos services. Nous sommes à la portée de votre téléphone. Notre numéro, (514) 872-6996.

L'Office d'expansion économique, Jean Guy Caron, directeur, Communauté urbaine de Montréal. Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8.

## L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL


Ce supplément "ÉCONOMIE DU QUÉBEC" a été tiré à 35,000 exemplaires

Le programme budgétaire et fiscal du gouvernement:

# 29.1% de l'ensemble des prévisions de dépenses du gouvernement iront à la mission éducative: $2,380,873,200

Les crédits de la mission éducative et culturelle se chiffrent à $2,380.9, ce qui représente 29.1% de l'ensemble des prévisions de dépenses du gouvernement en 1975-76. L'augmentation de $946.3 millions sur les dépenses réelles de 1972-73 représente une croissance de 66%: 12.9% en 1973-74; 29% en 1974-75; et 13.9% en 1975-76.

**Domaine éducation**

Le financement du domaine de l'éducation, qui compte pour 93.4% du budget de la mission, est effectué en collaboration avec des organismes décentralisés qui, à l'échelle locale ou régionale, ou au niveau même des institutions, partagent les responsabilités pédagogiques et administratives de l'enseignement. Les budgets consacrés à l'éducation par le gouvernement du Québec, sous forme de subventions à des organismes décentralisés, viennent en complément des autres revenus de ces organismes, comme la taxe foncière pour les commissions scolaires, et les frais de scolarité pour les institutions privées et les universités. A ces dépenses de transfert viennent s'ajouter les versements directs sous forme de prêts et bourses aux étudiants. Enfin, le ministère fournit des services centralisés aux divers organismes d'enseignement.

(Le budget 1974-75 comprenait les ajustements reliés à l'application du décret et des conventions collectives dont certains étaient rétroactifs à 1972-73. De plus, les dépenses 1974-75 incluent une variation de près de 12% dans les versements forfaitaires tenant lieu d'indexation au coût de la vie (de 2.2% en 1973-74 à 14.01% en 1974-75).).

**Enseignement scolaire et secondaire**

Le phénomène de la dénatalité qui se manifeste presque partout en Amérique du Nord, affecte plus particulièrement le secteur élémentaire et secondaire. Depui 1966, le taux de natalité au Québec a été en baisse constante.

Puisque l'âge de 5 ans a été fixé pour l'admission en maternelle, ce décalage a reporté à 1971 le début du fléchissement dans le nombre des inscriptions à l'élémentaire. La clientèle scolaire du secteur élémentaire et secondaire. Depuis passée de 1,524,500 élèves en 1972-73 à environ 1,400,000 élèves en 1974-75. Selon les données démographiques disponibles, ce nombre pourrait accuser une baisse additionnelle d'ici le début des années 80. Cette diminution des clientèles scolaires a modéré la croissance des coûts par rapport aux autres secteurs: 57.3% des dépenses de la mission en 1972-73, contre 53.4% en 1975-76. Par contre, la diminution des clientèles dans le secteur public a pour effet d'augmenter le coût per capita, puisque les frais fixes ne peuvent être réduits en proportion directe de la réduction des inscriptions. Le coût per capita a ainsi augmenté de 67.4% au cours des quatre années, tandis que les dépenses globales étaient en hausse de 54.6% seulement.

Toutefois, il faut noter que, malgré la dénatalité, la clientèle du secteur privé est passée de 53,960 élèves en 1972-73 à près de 82,000 élèves en 1975-76. Ceci s'explique en partie par le fait de la désassociation: certaines institutions privées qui s'étaient associées au secteur public s'en détachent peu à peu pour se joindre au secteur privé subventionné en vertu de la Loi 56 de l'enseignement privé.

**Enseignement collégial**

Le taux de croissance élevé au collégial (81.1% en 3 ans) démontre bien que l'effet de la dénatalité n'a pas encore atteint ce secteur. Cette clientèle est passée de 88,877 élèves en 1972-73 à environ 103,000 élèves en 1975-76, et atteindra un sommet de plus de 120,000 élèves en 1977-78. La mise en place des infrastructures collégiales, amorcée en 1967, a eu un effet important sur les budgets de la période. On a en effet ajouté environ $1 million chaque année pour l'implantation de laboratoires et l'addition d'options. Le service de la dette des collèges est passé de $15.8 millions en 1972-73 à $33 millions en 1975-76.

**Enseignement supérieur**

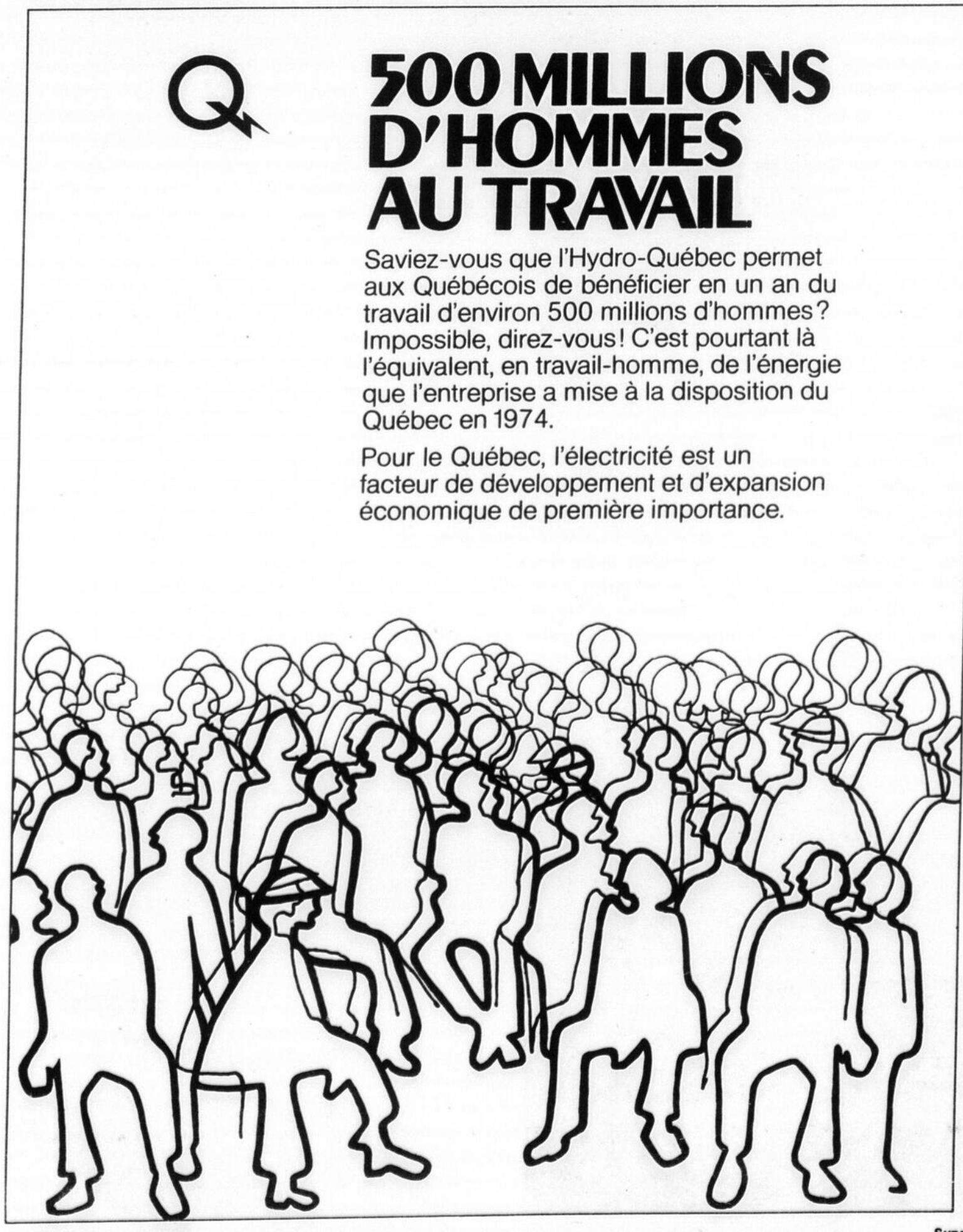
En trois ans, ce secteur a connu une croissance moyenne de l'ordre de 26% par année. Cette augmentation s'explique par un accroissement constant du nombre des étudiants à l'université. En terme d'équivalence, la clientèle universitaire, qui était constituée de 76,058 étudiants à plein temps en 1972-73, passera à quelque 93,000 en 1975-76. Ce dernier chiffre tient compte de la fusion du collège Loyola et de l'université Sir George Williams en 1975-76. Par ailleurs, une réforme des mécanismes relatifs à l'octroi de prêts et bourses aux étudiants pour l'ensemble du secteur post-secondaire, entraîne une augmentation d'environ 50% de ces crédits en 1975-76, augmentation qui se reflète surtout dans le secteur universitaire.

**Education permanente**

Puisque la formation socio-culturelle est de plus en plus autofinancée, il s'ensuit que la participation gouvernementale au financement de ce secteur s'est maintenue à un taux de croissance de 8.8% depuis 1972-73. La formation professionnelle des adultes n'est pas comprise dans ce secteur puisqu'elle fait partie de la mission économique (secteur main-d'oeuvre et emploi).

**Administration et services**

Ce secteur est demeuré stable entre 7.3% et 8% des dépenses totales de la mission depuis 1972-73 (7.6% en 1975-76). L'augmentation de 58.1% en quatre ans est attribuable principalement aux augmentations annuelles de salaires, et à l'inflation. Les plus fortes augmentations de budget se retrouvent dans les éléments de programme suivants: informatique, 60.6%; services généraux du personnel des organismes d'enseignement, 71.4%; communications, 106.3%.

Le programme budgétaire et fiscal du gouvernement:

# $1,659,152,600 seront affectés à la mission gouvernementale soit 11.2% de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1975/76

Un total de $1,659.2 millions sera consacré à la mission gouvernementale et administrative en 1975-76. Il s'agit d'une hausse de 83.5% par rapport aux dépenses réelles de 1972-73.

Les institutions politiques (Assemblée nationale, direction du gouvernement, institutions judiciaires, gestion municipale) accaparant près du tiers des crédits de cette mission, soit $539.7 millions, la gestion municipale prenant pour elle seule 27.5% de l'ensemble. L'augmentation rapide des crédits de ce secteur depuis trois ans est principalement due à la hausse constante de l'aide gouvernementale au secteur municipal.

Plus de 55% des crédits de la mission sont alloués à la gestion administrative du gouvernement. L'administration financière des services de soutien, la statistique, la planification et la coordination de l'activité gouvernementale sont les secteurs qui se partagent les crédits de $916.5 millions qui représentent 11.2% de l'ensemble des dépenses gouvernementales.

Les ressources financières consacrées au domaine des relations intergouvernementales en 1972-73 étaient de $8.1 millions, alors que les crédits prévus cette année atteignent $16.8 millions.

La protection de la personne et de la propriété recevra, en 1975-76, 11.2% des crédits de la mission.

**L'aide au secteur municipal**

La mission gouvernementale et administrative recouvre principalement les fonctions centrales qui sont inhérentes à l'existence de l'Etat et à l'exercice du gouvernement. Le rôle de cette mission est

**L'aide aux municipalités**
**Voir en page 56**

d'assurer la gestion gouvernementale, soit en fournissant des services de soutien, soit en déterminant le cadre dans lequel l'activité gouvernementale pourra se dérouler. Plusieurs programmes de la mission gouvernementale et administrative ont ainsi pour objet l'aide à un autre palier de gouvernement, les municipalités.

L'aide gouvernementale au secteur municipal constitue effectivement un élément important de l'activité du gouvernement si l'on considère son importance pour les administrations locales et pour leurs administrés.

**La croissance de l'aide gouvernementale**

L'aide fiscale et financière du gouvernement québécois aux organismes municipaux aura presque triplé en 4 ans, passant de $263 millions en 1971-72 à plus de $722 millions en 1975-76. Il est à noter que durant cette période quinquennale l'assistance gouvernementale au secteur municipal représente le double de l'accroissement de l'ensemble des dépenses budgétaires du gouvernement ou des municipalités. En d'autres termes, alors que l'ensemble des dépenses gouvernementales augmente de 80%, l'aide apportée à ce secteur s'est accrue de près de 175%.

**La composition de l'aide gouvernementale**

L'aide gouvernementale au secteur municipal se présente sous trois formes: les subventions à des fins spécifiques, les subventions générales ou inconditionnelles, et les transferts fiscaux.

On exclut ici, pour fin de regourpement, les quasi-subventions, c'est-à-dire la prise en charge directe par le gouvernement de certaines activités qui relèvent généralement de la compétence municipale. Par contre, les programmes de développement de l'OPDQ et les travaux d'amélioration des cours d'eau seront considérés dans le cadre des subventions à des fins spécifiques.

**Subventions à des fins spécifiques**

Les subventions à des fins spécifiques concernent l'aide financière aux réseaux d'aqueducs et d'égouts, aux équipements d'épuration des eaux usées et de traitement de l'eau potable, aux programmes d'amélioration de l'habitation (rénovation urbaine et amélioration des quartiers) et d' exploitation des logements municipaux, à l'entretien des routes, ainsi qu'aux programmes qui relèvent de l'OPDQ (zones spéciales, ARDA, ODEQ, Yamaska), lesquels sont en partie financés par le gouvernement fédéral. Cette forme d'aide comprend également certaines autres subventions comme l'aide à l'amélioration des cours d'eau, aux bibliothèques publiques, aux loisirs et aux sports ainsi qu'aux parcs industriels.

**Subventions générales**

Les subventions générales ou inconditionnelles comprennent la redistribution d'une partie (1/4) du produit de la taxe de vente et la remise aux municipalités de 150,000 âmes et plus, de la moitié du produit de la taxe sur les repas et l'hôtellerie perçue sur leurs territoires respectifs.

Cette forme de contribution gouvernementale comprend également la subvention statutaire per capita versée aux municipalités de plus de 25,000 habitants. Cette subvention fut modifiée en 1973-74 (25,000 à 50,000: $4 par tête; 50,000 à 100,000: $6 par tête; 1,000,000 et plus: $10 par tête) et révisée à nouveau en 1974-75, de façon à hausser le niveau des subventions (25,000 à 50,000: $6 par tête; 50,000 et plus: $10 par tête).

Les subventions spéciales d'équilibre budgétaire aux municipalités de moins de 25,000 habitants et à certaines villes, font aussi partie de cette catégorie. Il en est de même des subventions aux communautés urbaines et régionales, ainsi qu'aux commissions de transport.

Enfin, il faut également inclure dans cette forme d'aide, les subventions au regroupement municipal, celles tenant lieu d'impôt foncier et la taxe sur les hôpitaux, sur les centres communautaires et sur les maisons d'enseignement.

**Transferts fiscaux**

Les transferts fiscaux aux municipalités découlent en grande partie de la diminution de l'impôt foncier scolaire normalisé. Cette mesure, qui remonte à 1972-73, visait à libérer progressivement une partie du champ fiscal foncier scolaire au profit des municipalités, en abaissant le taux normalisé de l'impôt scolaire de $0.15 pour le porter à $1.25 en 1974-75.

Cette mesure permet aux municipalités d'occuper une plus grande part du champ d'imposition foncière laissé inoccupé, sans cependant augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Cette diminution de l'impôt foncier scolaire est effectivement associée à une augmentation équivalente des subventions que le gouvernement verse aux commissions scolaires.

Les transferts fiscaux comprennent également, depuis le premier mai 1973, les droits d'entrée aux courses de chevaux dans le cas des 7 municipalités où des hippodromes sont exploités.

L'aide apportée à titre spécifique conserve à peu près la même importance dans l'ensemble; au cours des cinq dernières années, cette forme d'assistance représente environ le tiers des crédits de ce secteur.

Quant à l'aide générale, elle a diminué légèrement au cours de la même période, passant de près de 69% à 62% de l'ensemble. Elle demeure quand même la plus grosse part de l'assistance gouvernementale aux municipalités puisqu'elle comprend la redistribution d'une partie (1/4) du produit de la taxe de vente, soit près de $300 millions en 1975-76, comparativement à $157 millions en 1971-72.

Par ailleurs, la diminution de l'impôt foncier scolaire amorcée en 1972-73 a porté les transferts fiscaux de $14 millions à $55 millions au cours des trois dernières années.

**L'impact de l'aide gouvernementale**

Pour évaluer l'apport de l'aide gouvernementale au financement municipal, il faut le comparer aux revenus autonomes des municipalités, ainsi qu'au volume des emprunts contractés.

Bien que les données globales sur les revenus autonomes du secteur municipal ne soient pas dis ponibles pour les dernières années, on peut faire l'hypothèse d'une croissance moyenne d'environ 10.5%. Ce taux semble réaliste, compte tenu de son évolution antérieure (10.4% en moyenne depuis 1964) et de la faible progressivité du rendement de l'imposition foncière qui constitue la principale source de revenus autonomes.

L'aide gouvernementale, incluant les transferts fiscaux, augmente de $263 millions à $623 millions, ce qui représente un rythme de croissance annuel moyen de 45.6%, ou 136.9% en trois ans.

La croissance rapide de l'aide gouvernementale a amené une modification importante de la composition du financement municipal. Alors que la part des emprunts reste relativement stable, la part des revenus autonomes diminue graduellement, de 62% en 1971-72 à 50% en 1974-75, et la part de l'aide gouvernementale augmente de 22% à 32%.

Il est possible d'apprécier d'une autre façon l'apport de l'aide gouvernementale au financement municipal en observant que presque 50% de la croissance du financement requis pendant la période allant de 1971 à 1974 a été absorbée par la croissance de l'aide gouvernementale, soit $360 millions sur $729 millions.



# Le Québec lance un emprunt de $100 millions sur le marché américain

Le Ministre des Finances, M. Raymond Garneau a annoncé que le Québec venait de négocier un emprunt de $100 millions aux Etats-Unis.

Cette nouvelle émission d'obligations est datée du 15 mai 1975 et vient à échéance le 15 mai de l'an 2,000.

Les obligations portent un intérêt au taux de 9.7/8% par année et sont offertes à 100% de leur valeur nominale pour apporter 9.875%. Les intérêts sont payables semestriellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année. Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en totalité ou partie, sur préavis d'au moins 30 jours, à compter du 15 mai 1990.

Le Québec déposera dans un fonds d'amortissement, chaque année de 1976 à 1999 inclusivement, une somme égale à 1-0/0 des obligations de la présente émission alors en cours.

L'émission d'obligations est offerte au public par un syndicat que dirigent les maisons First Boston Corporation. Salomon Brothers, A.E. Ames and Co. Incorporated, Halsey, Stuart and Co. Inc., Merrill Lynch, Pierce, Fenne and Smith Incorporated.

Le ministre des finances a rappelé que les titres québécois jouissent d'une excellente cote auprès des investisseurs étrangers, comme en témoignent la réévaluation que vient d'en faire l'agence américaine Moody, et le taux d'intérêt obtenu pour cette émission d'obligations.

Il est évident que la situation financière du Québec est fondamentalement saine, et il est réjouissant de constater que les investisseurs le reconnaissent de plus en plus", a commenté M. Raymond Garneau.


LE BÉTON PRÉFABRIQUÉ FACTEUR ESSENTIEL DE PROGRÈS AU QUÉBEC


Les Aliments Humpty Dumpty
Lachine.


Les aménagements Revcon Ltée
Montréal.


Bureau de Poste
Lafléche.


Laboratoires Merck-Frosst
Pointe-Claire.


Centre des services
Ciné-Parc Dollard-des-Ormeaux.


Hôtel de Ville
Cité de St-Lambert.

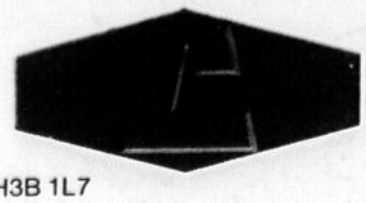

La Compagnie NCR
Dorval.


Résidence à Laval.


Hoechst Canada Ltée
Ville St-Laurent.


Flygt Canada Limited
Dorval.

Le secteur du bâtiment au Québec, où s'exerce une activité intense et diversifiée, exige des matériaux à la mesure de son dynamisme: polyvalents, faciles à agencer, durables et attrayants. Les éléments de béton préfabriqués répondent parfaitement à ces besoins et permettent de réaliser une gamme variée d'édifices, toujours pratiques et élégants. Ci-dessus, différents immeubles pourvus d'éléments de béton préfabriqués par Francon, Division de Canfarge Ltée. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à notre bureau le plus proche.



**Ciments Canada Lafarge Ltée** Siège Social: 606, rue Cathcart, Montréal (Qué.) H3B 1L7
DIRECTION RÉGIONALE DU QUÉBEC:
625, av. du Président-Kennedy,
Montréal (Qué.) H3A 1K7
Téléphone: 514-849-5621

Le mémoire du C.P.Q. à M. Tetley:

# Le phénomène de l'investissement étranger au Québec

*Le "rapport Tetley" débute par un examen très détaillé, et bien rédigé, de diverses études canadiennes sur le phénomène de l'investissement étranger au Canada.*

*Le deuxième volet de cette première partie traite plus spécifiquement de la situation québécoise. Il se réfère à certaines études que nous interrogeons et on nous permettra de donner ici l'analyse de la question.*

Il est bien vrai que le Québec, comme le reste du Canada d'ailleurs s'est historiquement montré très accueillant pour les capitaux étrangers. Plusieurs éléments ont favorisé cette politique de porte ouverte. Au départ, l'immensité du pays, son faible peuplement et un régime fortement protectionniste, ont suscité ici la création de filiales de sociétés étrangères. Le Canada, et plus encore le Québec connaissaient des taux de chômage exceptionnels. Nos ressources, dispersées au loin, sur des territoires difficiles à pénétrer par l'homme, exigeaient, pour leur mise en valeur, des capitaux énormes. De plus, ces richesses étaient fort peu exploitées par des entrepreneurs québécois.

Le développement de sociétés américaines, représentant la plupart des intérêts étrangers, constitue par ailleurs un phénomène naturel: Le Canada est réputé comme étant un pays stable, politiquement et socialement, les sources d'approvisionnement sont relativement proches des grands marchés américains, les lois et les traditions commerciales des deux pays sont très semblables, il n'y a pas de réelle barrière linguistique.

Le bilan de ce que nous pourrions ainsi appeler une intégration continentale du développement de nos ressources naturelles est loin d'être négatif.

- Cela a permis de développer certaines de nos régions qui n'avaient, ni une vocation agricole, ni une vocation manufacturière;
- Cela a, dans certains cas, permis l'exploitation de richesses renouvelables: quelle qu'ait été la quantité de bois vendue ailleurs, les forêts québécoises, elles, sont toujours là;
- Certaines de nos ressources naturelles ont été développées à un "bon" moment, c'est-à-dire au temps où tout le monde en avait besoin;
- Cette mise en valeur de nos richesses naturelles a connu un tout autre succès que les efforts désespérés de colonisation de la Gaspésie et du Nord-Ouest québécois;
- Les capitaux étrangers ont généré, sur place, de nouvelles technologies, la formation de cadres supérieurs, une certaine richesse provenant d'achats massifs de biens et services et qui entraînent des retombées fiscales considérables;
- Enfin, non seulement le secteur primaire, mais aussi le secteur secondaire, ont profité de l'apport de capitaux étrangers: l'électronique, l'aéronautique, le matériel lourd de transport, ont été créés de toutes pièces par des capitaux étrangers.

C'est donc probablement pour l'ensemble de ces bonnes raisons que le Québec s'est traditionnellement montré très ouvert au capital étranger. Récemment encore, en 1974, le Premier ministre soulignait devant les membres de l'American Paper Institute, à New York, l'immense potentiel du marché américain dans le secteur du papier, parlait d'une occasion dont le Québec voulait "profiter". Et, dans sa conclusion, M. Bourassa rappelait que son pays "accueille volontiers la participation d'autres pays, aussi bien dans l'industrie forestière que dans d'autres domaines.

Ce besoin de capitaux étrangers, qui a été souvent souligné au Québec, remonte très loin, et s'explique en partie par le très faible entrepreneurship des québécois mais aussi par le besoin d'importer des capitaux et technologies face à un sous-emploi chronique. Il n'est que se rappeler d'ailleurs les efforts déployés en 1970-1971 pour attirer de nouveaux investisseurs et les conditions auxquelles ont été concédées en 1971 les forêts de la Côte Nord. La présence de capitaux étrangers dans une économie nationale n'a rien de dramatique en soi et, comme le soulignait récemment le C.P.Q. au ministre de l'Industrie et du Commerce, elle peut se révéler un atout.

En résumé, si les capitaux étrangers ne comportaient que des désavantages, il y a longtemps qu'ils seraient réglementés. C'est précisément parce qu'il faut en mesurer soigneusement le pour et le contre qu'une politique globale est difficile à établir.

**II Le degré d'intégration souhaitable**

Il serait utopique de penser que le Québec puisse totalement se passer de participation étrangère dans son économie. Pour le Québec, qui a à peu près toujours souffert de sous-emploi chronique, il a fallu penser à créer des emplois plutôt qu'aux effets de tels investissements étrangers. La prospérité bien relative du Québec n'autorise pas, encore aujourd'hui, et n'autorisera pas dans un avenir prévisible, de restrictions bien sévères, tant et aussi longtemps qu'un taux de chômage aussi élevé que le nôtre constituera une raison politique indiscutable pour une "politique de porte ouverte". On peut même s'attendre à ce qu'une recrudescence du chômage catalyse rapidement des décisions politiques en sens inverse de celles suggérées dans le rapport...

C'est probablement aussi ce qui explique un certain retard du Québec à rattraper un niveau de nationalisme affiché par Ottawa depuis déjà plusieurs années et inscrit dans la législation d'autres provinces, notamment l'Ontario.

En principe cependant, on doit viser à la plus grande intégration possible de l'investissement étranger à l'économie nationale. Ces objectifs, déjà résumés en neuf points par le ministre des Institutions financières le 24 octobre, devant l'Institut canadien des affaires internationales, nous semblent tout à fait acceptables. Il est en particulier normal qu'on exige des compagnies installées au Québec:

- qu'elles obéissent aux lois québécoises,
- qu'elles paient leur quote-part d'impôt,
- qu'elles procèdent à une réelle francophonisation de leurs cadres,
- qu'elles utilisent la langue officielle comme langue de travail, (en autant bien sûr qu'on fasse les distinctions qui s'imposent en ce qui concerne les sièges-sociaux ou certains types d'activité bien particuliers),
- qu'elles effectuent une proportion "équitable" de la recherche ici,
- qu'elles tendent à effectuer sur place une plus grande transformation des richesses naturelles extraites,
- que les québécois puissent en devenir actionnaires et qu'on y retrouve plus d'administrateurs canadiens-français.

Un jugement d'ensemble pourrait donc être que les buts visés par ces recommandations sont difficilement contestables. En effet, le Québec s'orienterait, comme presque toutes les juridictions du monde, vers un contrôle plus poussé de son développement économique. Il est cependant utile de se rappeler que cette tendance généralisée pour les "pays d'accueil" à imposer des conditions de toute sorte à l'investisseur est la réaction spontanée à l'expansion des multinationales mais qu'elle aura éventuellement des répercussions importantes sur les pays (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, etc...) où sont situés les sièges-sociaux de telles entreprises. Il n'est donc pas impossible que l'implantation de telles politiques restrictives entraîne des pressions de toutes sortes et il faudrait aussi tenir compte de l'impact que pourrait avoir, sur nos multinationales québécoises, l'application de politiques semblables ailleurs dans le monde.

**III Les instruments dont dispose le Québec**

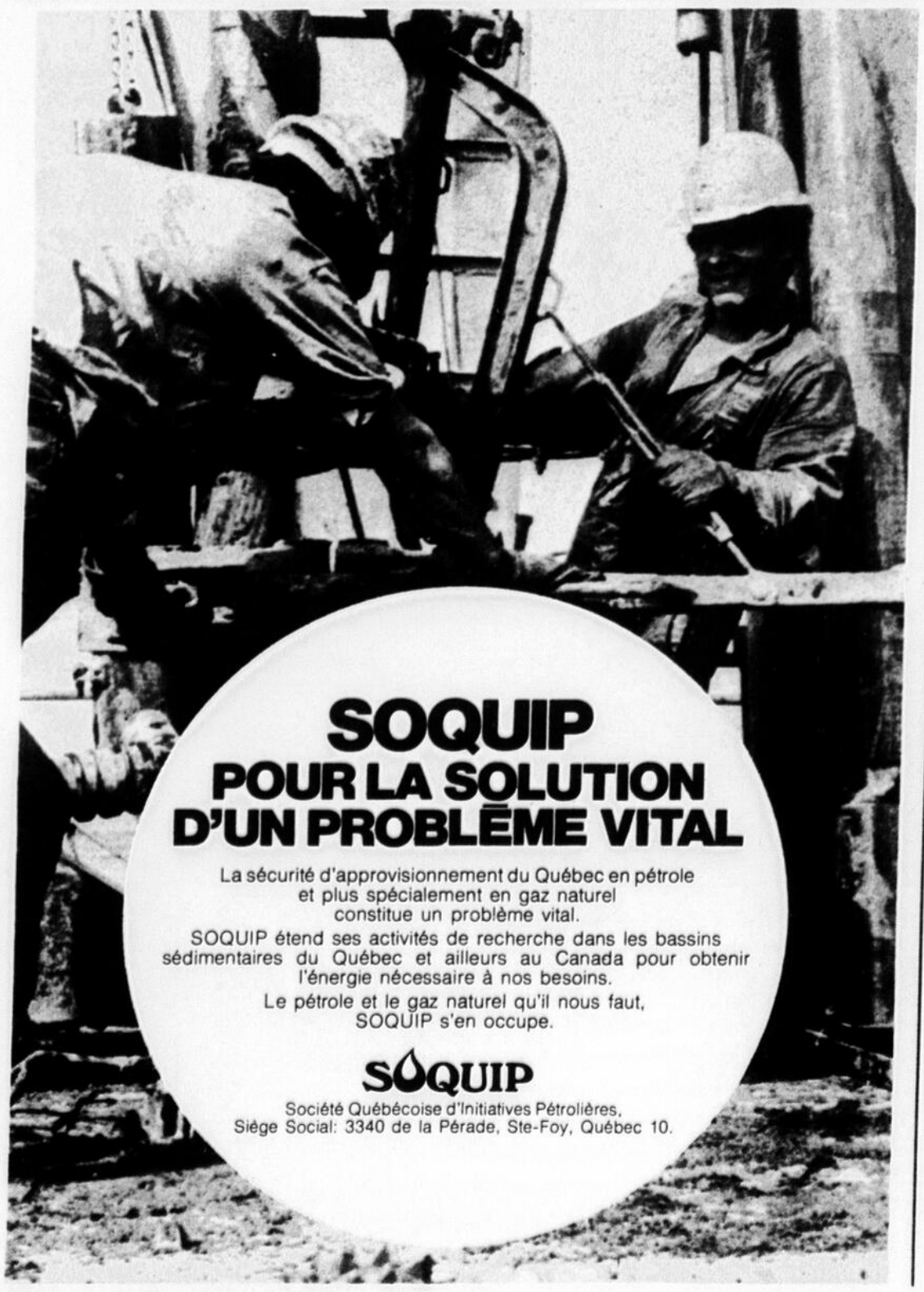
Il faut donc être bien conscient que ce réajustement de nos politiques vis-à-vis l'investisseur étranger dépendra surtout de nos moyens et de la capacité de l'Etat de faire jouer certains leviers.

Ainsi, la recommandation 19, visant à permettre au gouvernement du Québec d'intervenir, comme le fait Ottawa, lors d'une vente d'actions d'une compagnie à des non-résidents, est une recommandation-clé selon nous. Mais elle ne s'applique d'abord qu'aux entreprises ayant une charte québécoise, ce qui en limite la portée. Par ailleurs, et comme le soulignait le ministre des Institutions financières le 24 octobre 1974, on ne peut complètement écarter les prises en charge ("take-over") des entreprises, si elles doivent se traduire par l'addition de produits nouveaux, un apport technologique ou le recrutement de nouveaux marchés.

Par ailleurs, quand on souhaite une plus grande transformation sur place des matières premières, extraites au Québec pour être vendues à l'étranger, il faut nuancer là encore: la récente étude de Louis Silver pour le C.D. Howe Research Institute fournit une nouvelle évaluation des avantages et désavantages d'une transformation plus poussée.

Entre un objectif aussi louable que la transformation sur place de nos matières premières et sa réalisation pratique, des lois économiques doivent jouer. L'étude de Louis Silver montre fort bien que la réalisation de cet objectif ne serait pas possible sans intervention de l'Etat et surtout que nous ne disposerions ni de capitaux ni de la main-d'oeuvre nécessaires.

Quant aux instruments de contrôle sur le capital étranger, il est clair que la province en a les meilleurs dans les domaines culturels et

financiers puisqu'il s'agit ici de permettre ou non l'accès à un marché assez facilement circonscrit, et que l'Etat a des moyens relativement simples pour limiter cet accès.

Ceci s'applique également aux richesses naturelles où l'Etat contrôle non seulement les permis d'exploitation et leur renouvellement, mais doit également, dans bien des cas, fournir des infrastructures. L'Etat est donc bien placé pour exiger que l'entreprise se plie aux conditions qu'il fixe. Ce qui pourrait peut-être paraître plus inquiétant dans le rapport c'est que les recommandations visant ce secteur concernent aussi bien les entreprises en place que celles qui veulent s'y installer. Il nous semble que c'est aller encore plus loin que le projet de législation fédéral de nier que des entreprises en place, fort bien intégrées d'ailleurs, n'ont aucun droit acquis au Québec.

On doit enfin rappeler qu'il faut, quand on restreint l'investissement étranger, lui substituer autre chose. Or, ce quelque chose c'est soit l'entrepreneurship autochtone, soit l'entrepreneurship d'Etat, soit même une formule mixte, dans laquelle on peut d'ailleurs trouver de l'investissement étranger.

L'entrepreneurship canadien-français dans le secteur privé, même si nous y croyons et pouvons affirmer qu'il a à son crédit d'excellentes réussites dont nous avons toutes les raisons d'être fiers, demeure relativement faible: nous aurons l'occasion, dans une troisième partie, de revenir sur cette question. Quant aux sociétés d'Etat, elles n'ont pas au Québec, un bilan des plus brillants.

Aussi, tout en étant favorable aux objectifs du rapport, faut-il constamment se rappeler les limites de nos moyens. Il ne s'agit pas seulement de légiférer des contrôles. Encore faut-il des solutions de rechange suffisamment bonnes pour permettre au Québec — Etat largement ouvert sur l'extérieur et qui s'est aujourd'hui donné un niveau de vie des plus enviables — de concurrencer sur les marchés d'exportation d'une part et de ne pas imposer à ses consommateurs des coûts excessifs.

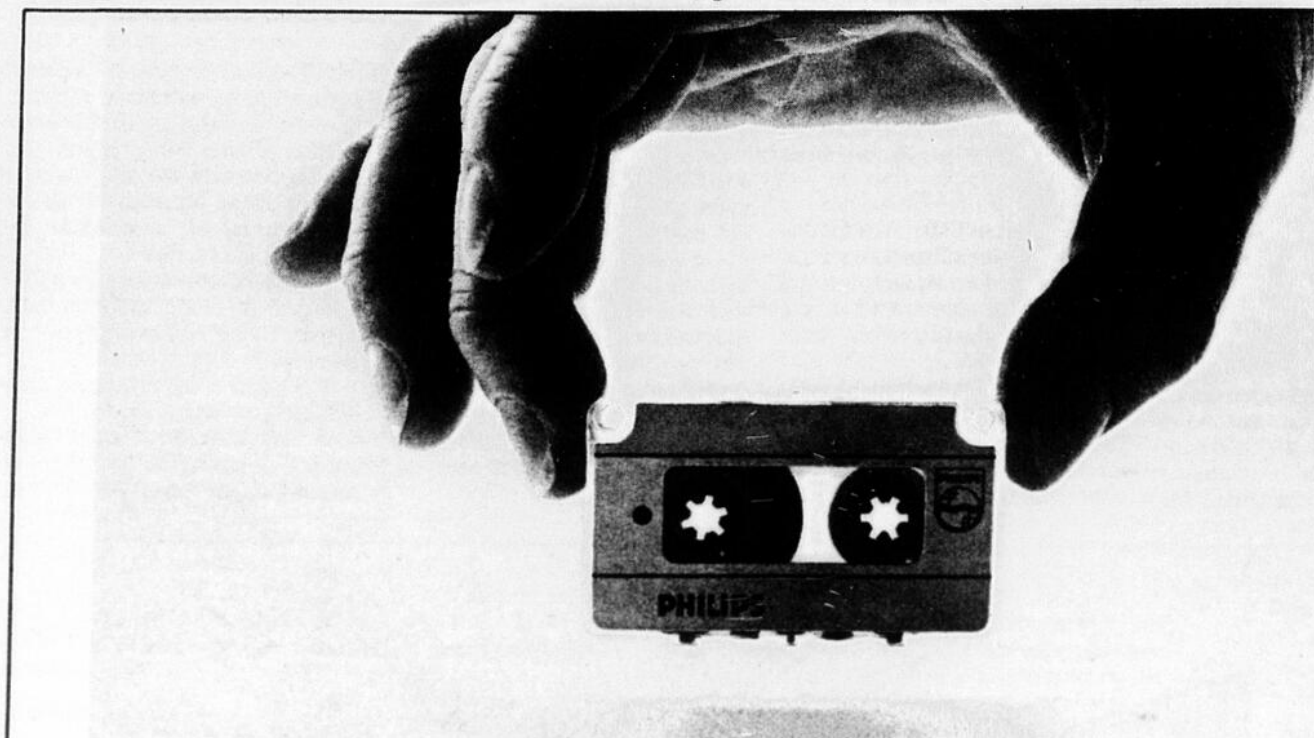
Toute politique restrictive dans le domaine des investissements étrangers peut paraître facile à mettre en place, et elle l'est effectivement. Mais elle peut avoir des retombées considérables, et quelquefois imprévisibles, non seulement sur l'emploi, mais sur le niveau de l'activité économique, sur les coûts de production et dans certains cas de consommation; elle peut enfin entraîner des représailles venant d'autres juridictions. C'est tout cela qu'il faut selon nous, analyser sérieusement et non seulement secteur par secteur, mais entreprise par entreprise. Ces éventualités ne sont qu'assez peu envisagées dans le rapport et l'on n'est pas assez conscient finalement que les coûts éventuels de tels risques ne pourraient que retomber sur les épaules des entreprises autochtones.

**En conclusion**

1° Notre analyse de la situation nous permet de conclure que l'investissement étranger au Québec a constitué, et constituera encore un apport positif pour l'économie nationale.

2° Il y a un degré souhaitable d'intégration à viser pour ces entreprises étrangères, notamment quant au respect de l'identité sociale et culturelle de la collectivité québécoise, et quant aux retombées économiques pour notre province.

3° Toute action du Québec en ce domaine sera forcément limitée à ses propres moyens et il faut surtout avoir quelque chose à substituer à l'investissement étranger. Il devrait donc s'agir là d'une démarche prudente: des déclarations insuffisamment nuancées, que l'on croit pouvoir se permettre en période de prospérité économique, peuvent se révéler coûteuses lorsque le Québec traversera à nouveau une période de récession.


LA PLUS GROSSE AMÉLIORATION APPORTÉE AUX MACHINES À DICTER EST LA PLUS PETITE.

Au commencement, Philips créa la cassette. Puis, naturellement, vint la *Mini-Cassette.

Cette innovation ouvrit la voie aux plus grands progrès enregistrés dans le domaine des machines à dicter. Elle permit entre autres la création de machines beaucoup plus petites.

Elle nous donna également l'occasion de réaliser un système de dictée dont les éléments sont entièrement compatibles. En effet, tous les appareils que nous fabriquons sont conçus en fonction de la Mini-Cassette. Absolument tous. Depuis notre nouvelle enregistreuse centrale jusqu'aux modèles de dessus de bureau, et même nos appareils à dicter format de poche.

Aucune autre compagnie ne peut vous offrir une gamme aussi complète de machines à dicter entièrement compatibles. C'est ce qui explique pourquoi nous sommes le chef de file dans le domaine des machines à dicter.

PHILIPS

Les inventions, ça nous connaît.

*MINI CASSETTE EST UNE MARQUE DEPOSÉE EXCLUSIVE À PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES LIMITED

Alma
Raoul Blackburn Ltée
535 ouest, rue Sacré-Coeur
418/668-7956
Amos
Équipement Commercial Boutin Inc.
152 sud, rue Principale
819/732-2727
Chicoutimi
Raoul Blackburn Ltée
650, chemin St-Thomas
418/549-1244
Dolbeau
La Librairie Centrale Ltée
527, boul. Walberg
418/276-3455
Granby
Elite Business Equipment Ltd.
20, rue Centre
514/372-7313
Joliette
Claude Arbour Inc.
Édifice BON, Place Bourget
514/759-0400

Lac Mégantic
Papeterie Mégantic Inc.
819/583-1690
Montréal
Office Équipment Co. of Canada Ltd.
600 ouest, rue Lagauchetière
514/861-9401
Québec
Gérard Poulin Inc.
770, Côte d'Abraham
418/522-6876
Rimouski
Bellavance Inc.
192 est, rue St-Germain
418/723-7877
Rivière-du-Loup
Nadeau Clavigrraphe Ltée
480, rue Lafontaine
418/862-5023
Roberval
La Librairie Leclerc Ltée
707, boul. St-Joseph
418/275-0652

Sept-Iles
Bellavance Inc.
350, rue Smith
418/962-7037
Sherbrooke
Elite Business Equipment Ltd.
1434, rue King Ouest
819/569-5906
St-Hyacinthe
Hébert Dactylographe Inc.
1005, rue La Framboise
514/774-8822
Thetford-Mines
Elite Business Equipment Ltd.
120, Notre-Dame Nord
418/335-3540
Trois-Rivières
Claude Arbour Inc.
1594, rue Royale
819/379-7211
Victoriaville
Jacques Bergeron Ltée
296 est, rue Notre-Dame
819/752-4505

Le mémoire du C.P.Q. à M. Tetley:

# La place des associations patronales dans le processus de mutation de la structure industrielle

*Une courte section de la deuxième partie — "La réorientation des politiques québécoises face aux investissements étrangers" — traite de l'organisation du monde patronal au Québec et du rôle qu'on pourrait faire jouer aux structures patronales.*

On affirme que les association. professionnelles "sont probablement le lieu où sont susceptibles de se nouer les relations d'affaires les plus utiles ou de s'échanger les informations les plus pertinentes".

Ce besoin de se regrouper aurait poussé les entrepreneurs québécois à créer "l'Association professionnelle des industriels" — devenue plus tard le Centre des Dirigeants d'Entreprises — CDE — Parce que les entreprises multinationales installées au Québec avaient, quant à elles, plutôt tendance à adhérer à la "Canadian Manufacturers' Association" (AMC).

En 1969, la création d'une confédération patronale québécoise, le C.P.Q., correspondait à cette nécessité de regrouper toutes les entreprises faisant affaires au Québec, à quelque secteur qu'elles appartiennent, et quelle que soit leur origine ethnique.

Cette tentative de regroupement serait décevante, selon les auteurs, parce que le secteur manufacturier est très absent du C.P.Q., parce qu'il ne constitue pas réellement le sommet d'une pyramide, financée exclusivement par des fédérations industrielles fortes et représentatives de tous les secteurs, parce qu'enfin il ne doit son financement qu'à de grandes entreprises qui ont exigé, en échange de cet effort, une place dans ses instances décisionnelles.

L'organisation présente du patronat québécois, estime le rapport, est donc "insuffisante dans la perspective d'une concertation des entreprises entre elles et dans celle de leur pleine participation au développement de la structure industrielle québécoise".

En conclusion, on suggère que le ministère de l'Industrie et du Commerce "incite" les entreprises à se regrouper:

- à un premier niveau en associations patronales sectorielles;
- à un deuxième niveau en fédérations industrielles groupant un ensemble fonctionnel de secteurs;
- à un troisième niveau, en confédération, laquelle aurait le triple mandat de:

Veiller aux intérêts généraux de l'industrie; Susciter une prise de conscience du rôle de l'entreprise dans l'économie québécoise; Eveiller cette entreprise à la nécessité d'une concertation en vue du développement du Québec.

Enfin, et si cela s'avérait nécessaire, le M.I.C. pourrait être justifié d'intervenir de façon plus contraignante: ainsi "les permis, autorisations et autres que dispense le gouvernement ne seraient éventuellement émis ou donnés à des entreprises qu'à la condition qu'elles soient membres du syndicat patronal du secteur auquel elles appartiennent".

**En justification de cette intervention directe de l'Etat dans l'organisation du monde patronal, on cite les précédents constitués par le secteur de la construction et chez les producteurs agricoles au Québec et "les modèles qui existent déjà dans plusieurs pays étrangers". On suggère, pour ces fédérations industrielles et la confédération elle-même, un rôle particulièrement important puisqu'il pousserait à intervenir dans la vie même de l'entreprise. Cette entreprise à intervenir dans la vie même de l'entreprise. Cette entreprise devrait se plier aux exigences du secteur et de ses politiques, définies et élaborées par l'association patronale en collaboration avec le M.I.C.**

A. Cet exposé de la situation nous semble peu acceptable dans la mesure où il témoigne d'une méconnaissance grave de la situation actuelle.

B. Certaines conclusions que tirent les auteurs sont par ailleurs irréalistes et contraires aux conclusions auxquelles le patronat québécois en était lui-même arrivé en 1972, alors qu'il étudiait cette même question.

C. Enfin les auteurs ne tiennent pas compte du manque de leadership de l'Etat québécois, dans la mise en place d'une réelle et sérieuse concertation tripartite sur les grands objectifs de la société québécoise.

**II LA SITUATION ACTUELLE**

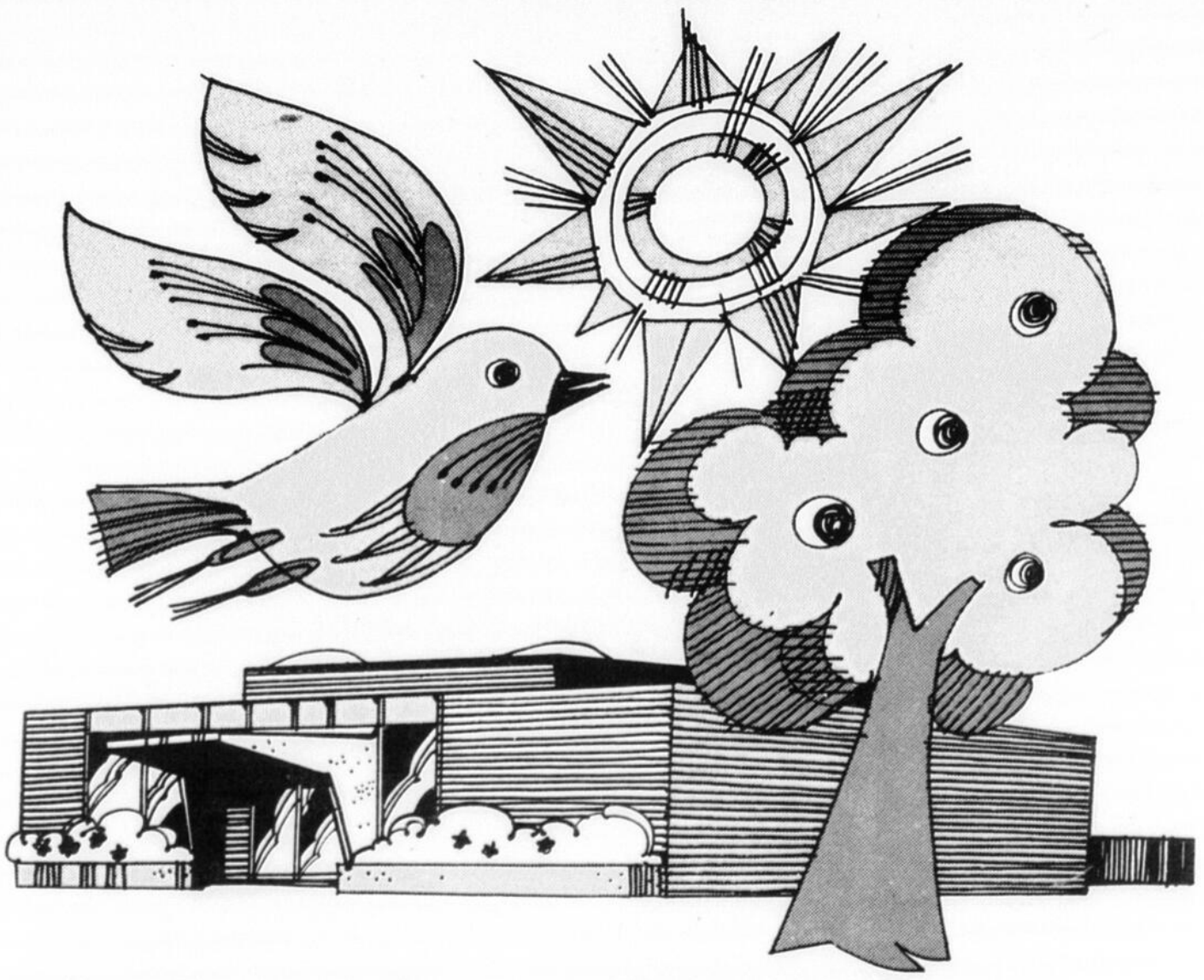
Il est curieux de constater à quel point l'organisation du monde patronal correspond d'assez près à l'idéal que proposent les auteurs du rapport, et surtout se compare très avantageusement au **modèle** des confédérations et associations européennes.

**(a) LES ASSOCIATIONS SECTORIELLES**

Il existe, dans toutes les provinces canadiennes, deux types d'associations patronales sectorielles:

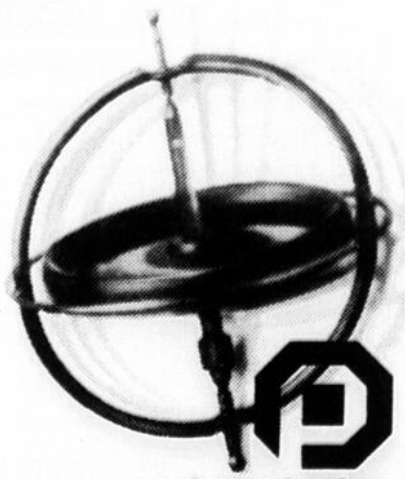
- celles qui ont une identité spécifiquement provinciale;
- celles qui sont des sections provinciales d'une association patronale canadienne.

Il y a par ailleurs des secteurs industriels qui n'ont ni association provinciale ni chapitre provincial d'une Association canadienne. Cela vient essentiellement du fait que les entreprises y sont trop peu nombreuses pour pouvoir créer, entretenir et faire jouer un rôle suffisamment important à une association sectorielle même à un niveau national. Contrairement à ce

**Notre action mieux-vivre englobe la prospérité de votre entreprise.**

Pouvons-nous vous aider en matière de fonds de roulement ...pour le système de paie des employés...pour concrétiser vos projets d'agrandissement ou d'amélioration de votre entreprise...pour renouveler votre équipement...ou tout simplement pour vous renseigner sur le domaine des placements?
N'hésitez pas à venir consulter le directeur de succursale de la Banque Provinciale. Il est là pour contribuer à la réalisation de cet équilibre qui assurera le mieux-vivre de votre entreprise.



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

que suggère le rapport, on voit mal où trouver les ressources humaines et financières suffisantes pour créer au Québec une association sectorielle de l'électronique, de la pétrochimie, ou de la sidérurgie par exemple.

Ce qui peut être possible aux Etats-Unis ou en Europe ne l'est pas forcément au Québec ni même au Canada. Certains secteurs ont d'autant moins éprouvé le besoin de se regrouper que l'AMC — association horizontale et non sectorielle — leur permet de se retrouver dans des comités "ad hoc" pour étudier les problèmes spécifiques à leur champ d'activité. Le rapport semble aussi ignorer que dans un pays relativement petit comme la Norvège ou le Danemark, donc aux dimensions comparables à celles du Québec, certaines entreprises n'ont pas d'association sectorielle — parce que dans certains cas elles sont la seule du secteur — et qu'alors elles sont accueillies, à titre individuel, dans la confédération.

**— Les associations québécoises:** Un grand nombre d'associations sectorielles au Québec sont spécifiquement provinciales. Outre les secteurs para-public et de la construction, on en note un certain nombre dans les services (le camionnage, les autobus, l'édition, les quotidiens, le téléphone, etc...) et même dans le secteur secondaire comme le meuble, les véhicules récréatifs, le bois de sciage, la confection.

**— Les chapitres québécois d'associations canadiennes:** Il est bien vrai, comme le dit le rapport, que peu d'associations sectorielles du secteur de la fabrication sont uniquement québécoises, d'expertise, de disponibilité des hommes d'affaires eux-mêmes. On laisse entendre que bon nombre d'associations canadiennes ont leur siège social à Toronto, ce qui serait négatif pour le Québec — C'est oublier que des secteurs très importants pour l'économies canadienne comme le textile, les pâtes et papiers ou les peintures, ont, eux, leur siège social à Montréal. Les gouvernements de l'Ontario ou de la Colombie Britannique ne devraient-ils pas avoir les mêmes préoccupations que les auteurs du rapport en ce qui concerne ces secteurs?

### (b) LES FEDERATIONS INDUSTRIELLES

Il y a peu de fédérations industrielles au Québec, au moins dans le sens où l'entend le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Il semble en effet qu'il y ait une confusion dans l'esprit des auteurs du rapport sur ce qu'est une fédération industrielle par rapport à une association patronale proprement dite. Il est d'ailleurs à noter que ces deux vocations, l'une exclusivement patronale, l'autre de développement et de promotion d'un secteur industriel, ces deux vocations sont parfois très distinctes dans les structures patronales européennes. Il y a d'ailleurs également confusion dans les termes employés par les milieux patronaux les" — Elles ne se préoccupent pas beaucoup de questions "patronales" proprement dites, parce que ces questions sont surtout de juridiction provinciale.

Il y a, au Québec, quelques associations sectorielles qui offrent en plus à leurs membres des services collectifs de promotion ou d'expansion des marchés. C'est le cas du meuble ou de l'alimentation, mais jamais on ne va aussi loin que dans le modèle proposé par le M.I.C. Cette suggestion de "fédérations industrielles" nous apparaît peu réaliste et nous aurons l'occasion d'y revenir.

### (c) LE CONSEIL DU PATRONAT

L'origine du C.P.Q., contrairement à ce que semblent penser les auteurs, ne correspond pas seulement à un besoin exprimé par les entreprises mais aussi à un voeu souvent exprimé par l'Etat lui-même, désireux de baser son action sur des avis les plus représentatifs possible du monde patronal comme du monde syndical.

**— Confédération d'Associations sectorielles:** Le C.P.Q. regroupe en 1975 la quasi totalité des associations oeuvrant au Québec. Il n'existe pas en effet d'Association patronale vraiment importante qui ne soit membre du C.P.Q.

Contairement à une rumeur qui voulait que celles-ci soient au nombre de plus ou moins deux cent cinquante à trois cents, elles sont en réalité beaucoup moins nombreuses car au moins une centaine de ces associations n'ont été formées qu'aux fins d'application d'un Décret et elles n'ont en fait rien de patronal dans leur action. On peut donc affirmer que très peu d'associations patronales n'ont pas encore éprouvé le besoin de joindre la confédération patronale québécoise, vraisemblablement parce que les problèmes de leurs membres sont différents de ceux auxquels s'attarde généralement le C.P.Q.

Le cas de l'Institut des Banquiers canadiens est une illustration de ceci: les banques sont exclusivement de juridiction fédérale. On pourrait cependant ajouter que huit des dix banques à charte sont membres corporatifs du C.P.Q., les deux absentes ne faisant pas affaires au Québec.

**— Les liens horizontaux:** Il existe des entreprises qui ne peuvent être membres d'une association sectorielle parce qu'il n'en existe pas au Québec ou qu'il en existe une au Canada mais qu'alors elle n'a pas de chapitre québécois. Cependant, et comme le dit le rapport, ces entreprises ont un lien avec la confédération patronale québécoise parce qu'elles appartiennent à l'une ou à plusieurs des trois associations inter-sectorielles membres du C.P.Q., soit l'AMC, le CDE ou le Montreal Board of Trade.

On prétend, dans le rapport, que le secteur manufacturier est sous représenté au C.P.Q. On doit objecter à une telle affirmation que toutes les associations québécoises de manufacturiers sont membres du C.P.Q. et que, dans le cas où il y a une section provinciale d'une Association canadienne, celle-ci est également membre du C.P.Q. Enfin on semble ignorer que la plupart des importantes entreprises de transformation au Québec sont membres corporatifs du C.P.Q. et qu'elles sont représentées dans ses structures, tant au Conseil d'administration qu'à l'exécutif.

Quant à l'éventualité de diviser le secteur manufacturier lui-même en associations sectorielles, nous avons déjà dit combien cela semblait peu réaliste au Québec ou même à l'échelle du Canada dans certains cas.

**— Les membres corporatifs du C.P.Q.:** Il est exact que le Conseil du Patronat doit plus de 80% de son financement à des entreprises qui, volontairement et individuellement, lui accordent leur soutien financier.

Contrairement à ce que semblent penser les auteurs du rapport, cela n'a rien de si exceptionnel puisque plusieurs confédérations patronales européennes, même si elles s'appuient sur des associations ou fédération puissantes, acceptent elles aussi, à titre individuel, des membres corporatifs. C'est le cas notamment de la très puissante Confédération des Industries Britanniques (C.B.I.).

Le rapport laisse par ailleurs entendre, sans le prouver d'aucune façon, que ces entreprises ont "exigé" une participation plus étroite aux instances de décision de la confédération en échange de leur soutien financier. On semble ignorer que les membres corporatifs au C.P.Q., en regard de 80% se sont financement, ont moins de 20% des voix, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'administration, de façon à sauvegarder une structure vraiment confédérale au C.P.Q.

Enfin — et cela nous semble très important dans un rapport qui parle de l'intégration de l'entreprise étrangère au milieu québédois — la contribution absolument volontaire d'entreprises réalisant la grande majorité de leurs opérations à l'extérieur du Québec dénote justement d'un degré d'intégration remarquable.

Alors que ces entreprises nationales ou multinationales ont à leur disposition des fédérations industrielles bien structurées, elles ont cependant décidé de financer une confédération patronale spécifiquement québécoise. De plus, pour la plupart des entreprises canadiennes ou étrangères, le Québec n'est qu'une région du Canada. Ces grandes entreprises ont surtout une politique nationale, ou même mondiale, quant aux approvisionnements, aux usines, aux réseaux de distribution et de service. Le Québec est, pour certaines, une source, pour d'autres, un marché, pour d'autres enfin, un endroit propice à la transformation.

Le développement de l'entreprise se fait en fonction d'impératifs nombreux, complexes et changeants, où les frontières, même entre pays, tendent à disparaître. Dans un pays comme le Canada, à plus forte raison, on ne tient guère compte des frontières provinciales, sauf pour des raisons proprement politiques.

On doit donc admettre que ces entreprises, hormis en ce qui concerne les relations du travail, l'éducation, et, dans une moindre mesure au Québec, la fiscalité, n'ont pratiquement pas de préoccupations régionales. Et ainsi **l'existence** même du C.P.Q., permise finalement par l'appui d'entreprises bien souvent canadiennes ou étrangères, et non seulement québécoises, **devrait selon nous être souligné dans le rapport comme un exemple d'intégration assez remarquable du patronat à la collectivité québécoise.**

*suite en page 20*


LAMARRE. CATY. LÉVESQUE & MIREAULT LTÉE

courtiers
d'assurances agréés

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux
service de prévention de sinistres



SAINT JÉROME

**C'EST TOUT PRÈS**
de Montréal, la plus grande agglomération de consommation au pays.

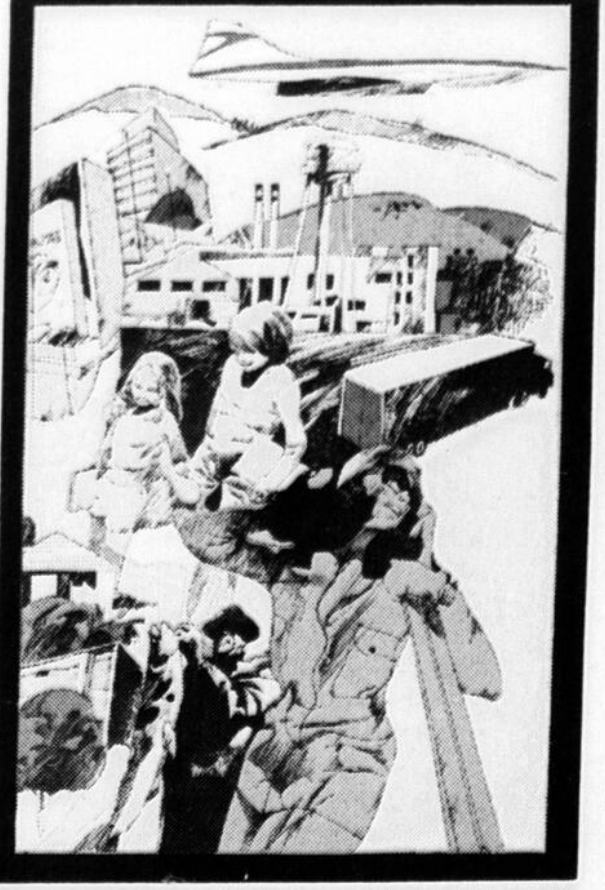
**C'EST TOUT PRÈS**
de Mirabel, le plus grand complexe aéroportuaire au monde.

**C'EST TOUT PRÈS**
de Sainte-Adèle, coeur des Laurentides, région de loisirs et de verdure par excellence.

**SAINT-JÉRÔME, C'EST AUSSI:**
- un réservoir humain d'importance
- une capitale régionale de services
- un centre industriel comptant plus de 100 entreprises manufacturières et 4 parcs industriels en plein développements.
- un site industriel pour vous et votre entreprise.

**Pensez-y ! SAINT-JÉRÔME c'est TOUT PRÈS mais tout de même juste à côté...**

***POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS:***
**Jacques Robitaille**
**Commissaire industriel**
**Cité de Saint-Jérôme**
**280 rue Labelle**
**Saint-Jérôme**
**J7Z 5L1** **Tél. (514) 436-1511**



Le mémoire du C.P.Q. à M. Tetley:

# La place des associations patronales dans le processus de mutation de la structure industrielle

(suite de la page 19)

**III LES PROPOSITIONS DU RAPPORT**

Il est à noter que la réorganisation **totale** (et non simplement partielle, ce qui pourrait se justifier dans certains cas) du monde patronal au Québec n'est proposée que dans le seul but de répondre aux besoins du ministère de l'Industrie et du Commerce. Qu'arriverait-il des associations patronales sectorielles qui ont, quant à elles et depuis bien longtemps, des liens très bien structurés avec les ministères qui les concernent plus directement? On ne parle pas des relations pourtant étroites entre le secteur agro-alimentaire et le ministère de l'Agriculture, entre les secteurs minier et pétrolier et le ministère des Richesses Naturelles, entre les secteurs de l'Industrie forestière et des Pâtes et Papiers et le ministère des Terres et Forêts.

On oublie également qu'à un niveau supra-sectoriel, la confédération patronale est présente à l'intérieur de structures de concertation mises en place par l'Etat dans les domaines du travail, de la protection du consommateur, de l'environnement, du développement économique (C.P.D.Q.), etc...

Ce chapitre, et ses conclusions, semblent finalement avoir été rédigés en fonction des besoins du M.I.C. quant à l'organisation du secteur manufacturier et à la mise en marché des produits manufacturés.

— **Les fédérations industrielles:** Selon les auteurs, "les secrétariats des fédérations industrielles se verraient **chargés,** en étroite collaboration avec les associations patronales et les entreprises, d'analyser les structures du secteur, l'évolution possible des industries composantes dans le contexte québécois, canadien et nord-américain, les modifications technologiques en cours, les initiatives à prendre collectivement ou individuellement, l'image de marque à donner à l'ensemble et, donc, la tenue de sa publicité. Ils pourraient agir comme moteur dans l'élaboration des plans d'action groupés, des projets de fusion ou de rapprochement de certaines entreprises ou **d'actions** à l'avantage de toutes, telles la **standardisation, la cohésion de la politique des achats des firmes, le problème du transport des matières premières ou des produits finis, une politique commune vis-à-vis de l'exportation ou du régime douanier".**

Si nous citons ainsi ce passage du rapport, c'est qu'il nous semble en fait largement irréaliste. Ce qui est irréaliste surtout ici, c'est la notion de dirigisme par la Fédération et la dimension provinciale de ce dirigisme. Certaines fédérations industrielles canadiennes se préoccupent effectivement de ces questions mais en réaction à des initiatives de l'Etat ou en collaboration avec lui — ce ne sont généralement pas des initiatives de la Fédération elle-même.

En fait, de tels pouvoirs sur l'entreprise individuelle, quand ils sont exercés, le sont par un Etat. Mais il s'agirait alors d'un dirigisme difficilement acceptable sur le continent nord-américain.

Enfin, doit-on souligner une fois de plus que de telles actions en de tels domaines nous semblent plus relever d'organismes collectifs de promotion industrielle plutôt que d'organisations patronales, du moins dans les sens que l'on donne habituellement au mot "patronal".

En ce qui concerne la **confédération patronale,** le rapport fait assez peu de suggestions sinon fixer un objectif assez vague que le C.P.Q. estime réaliser déjà avec un certain succès. De plus, il serait peut-être bon de comparer un bilan de ses travaux et recommandations depuis six ans à tout ce qui dort sur les tablettes gouvernementales. Bien des interventions du Conseil du Patronat du Québec ne visent pas seulement à "défendre les intérêts généraux de l'industrie" mais témoignent aussi d'une réelle "prise de conscience du rôle de ses membres dans l'économie québécoise et le développement de la collectivité".

— **De l'éventualité d'une formule Rand patronale:** Le rapport suggère enfin que, si la réorganisation du monde patronal ne s'opère pas d'une manière satisfaisante, le ministère de l'Industrie et du Commerce "serait justifié" d'intervenir plus directement.

Mis à part les deux précédents de la construction et du secteur agricole, on semble croire que c'est là ce qui s'est fait en d'autres pays. C'est ignorer qu'aucun regroupement patronal d'ensemble en Europe n'a été imposé par voie législative et que l'adhésion à toutes les grandes centrales patronales européennes est toujours strictement volontaire. Même en Suède, l'exemple toujours cité, plusieurs associations patronales ne font pas partie de leur confédération, la S.A.F.

Qui plus est, les accords-cadres signés à un niveau national par ces confédérations n'engagent pas toujours totalement leurs membres et une ou plusieurs des fédérations membres ont souvent le droit de se dissocier de l'accord conclu.

Nous sommes donc loin de la conscription obligatoire envisagée dans le rapport et sur ce point — l'éventualité d'une formule Rand Patronale — le Conseil du Patronat doit rappeler l'essentiel de sa position, adoptée en 1972, revue depuis, et non modifiée:

(a) **confédération patronale et formule Rand:** Ce serait là une formule dont on ne connaît aucun précédent dans le monde et la nouveauté n'est pas, en soi, une garantie absolue de réussite!

Si l'on observe les structures du monde syndical autre qu'agricole, on remarque qu'aucune d'entre elles n'offre de similitude avec la formule proposée: les grandes centrales syndicales sont en effet les émanations du désir exprimé par les membres de s'associer d'abord, se fédérer ensuite **de leur choix.**

La coercition, pour obtenir le regroupement du patronat en une confédération, **ne serait sûrement pas un gage d'efficacité, d'engagement ni de participation,** autant d'éléments essentiels à la bonne marche d'une confédération.


**Nous avons demandé à Control Data**

de concevoir et d'aménager une nouvelle salle d'ordinateur, et de déménager notre système existant pendant les vacances de Noël.

**Ils l'ont fait!**

La Division des Services de Génie et d'Architecture de Control Data a conçu et aménagé une salle d'ordinateur à l'Université du Québec, puis a déménagé notre système informatique existant des anciens locaux à trois milles de distance, le tout en un temps record et en dépit d'une panne d'électricité de 48 heures. Vous recevrez, sur demande, des renseignements détaillés sur cette intéressante opération avec une description des ressources et fonctions de cette Division. Il vous suffit de contacter Control Data Canada, Ltée, 2020 rue Université, Montréal, P.Q. H3A 2A5, (514) 845-4201 ou votre bureau local.

CONTROL DATA CANADA

C'est pourquoi le C.P.Q. doit rejeter, en ce qui le concerne directement, toute idée de formule de type Rand propre à le financer.

(b) **Associations sectorielles et formule Rand:** Même s'il serait difficile de s'affirmer opposé au principe d'une telle formule, un certains nombre de difficultés font que sa généralisation par voie législative serait non seulement peu souhaitable, mais parfois irréalisable:

- Compte tenu de la diversité des biens et services produits, comment en arriver à délimiter avec précision certains secteurs et surtout comment classer telle ou telle entreprise par rapport à tel secteur;
- Comment certaines entreprises, étant donné leur nombre au Québec, pourraient-elles créer et surtout supporter une association canadiens eux-mêmes — Beaucoup d'associations sectorielles canadiennes (Textile ou Pétrole par exemple) sont surtout des "fédérations industrielles" — Elles ne se préoccupent pas beaucoup de questions "patronales" proprement dites, parce que ces questions sont surtout de juridiction provinciale. sectorielle? Qu'arriverait-il de leur appartenance à une association sectorielle nationale?
- Qu'adviendrait-il des associations patronales horizontales (A.M.C. — C.D.E. — Montreal Board of Trade) qui sont parmi les plus dynamiques et les plus efficaces?
- Une telle formule devrait inévitablement s'accompagner de nouveaux contrôles gouvernementaux alors qu'il y en a déjà tellement. Sait-on qu'aucun de ces contrôles n'existe en Europe, pas même dans les pays où le monde patronal est le plus fortement structuré?

C'est pourquoi, en ce qui concerne les association sectorielles, nous avons adopté la position suivante:

— Nous ne rejetons pas le principe d'une formule de type Rand au monde patronal; elle existe d'ailleurs déjà dans le secteur de la construction.

— En pratique cependant nous devons nous objecter à toute formule-cadre obligatoire, imposée par voie législative, car nous considérons que c'est là un regroupement qui doit être suscité et provoqué par la base. S'il est vrai que certaines associations sectorielles au Québec éprouvent de la difficulté à asseoir leur autorité sur le secteur et à s'assurer une base financière saine, la formule de type Rand peut alors être une solution et certaines associations-membres du C.P.Q. se sont d'ailleurs prononcées en sa faveur; c'est notamment le cas de l'Association du Camionnage et du Conseil de l'Alimentation. **En aucun cas. cela ne doit venir de l'Etat mais plutôt d'une volonté clairem at exprimée par la base elle-même.**

— Nous proposons plutôt que chaque secteur, préoccupé par son financement, trouve, à l'intérieur des lois actuelles qui le concernent plus particulièrement, ou à partir d'une loi éventuelle **mais qui lui serait propre**, la formule la plus pertinente à sa situation.

## IV D'UN CERTAIN LEADERSHIP DE L'ETAT

Nous ne pourrions conclure cette partie sans nous interroger sur le rôle que devrait assumer l'État dans cet effort d'améliorer la cohésion du monde patronal. Car, nous ne le nions pas, il y a place pour l'amélioration et il n'y a certes pas lieu de cristalliser à tout jamais tous les éléments de la structure patronale actuelle. Comme il y a lieu d'ailleurs de continuer à rechercher des formules de financement des associations propres à leur assurer un meilleur financement.

Les auteurs du rapport ne semblent voir cependant la solution que dans une législation coercitive alors qu'aucun Etat, pas même parmi les plus dirigistes de l'Europe occidentale, n'a été aussi loin.

Certains ministères ont, au Québec, par leur attitude franchement et ouvertement favorable à la concertation, suscité l'émergence d'associations et fédérations patronales fortes et bien structurées. L'existence même du Conseil du Patronat, qui correspondait à un voeu de plusieurs chefs de ministères, et le rôle qu'il joue auprès de ces mêmes ministères, prouve que l'attitude de l'Etat y est pour beaucoup dans la volonté du patronat de serrer ses rangs. Nous croyons beaucoup à la force incitative que représente, pour le patronat, une attitude aussi favorable au dialogue par l'intermédiaire d'organismes vraiment représentatifs.

Par contre, on doit encore trop souvent déplorer que des chefs de ministère ou leurs mandatés préfèrent un lobbying démodé à une concertation véritable du milieu. Comment veut-on, dans de telles conditions, que des Associations sectorielles puissent s'imposer?

Nous avons déjà, en août 1974, fait un certain nombre de recommandations au Premier ministre en ce qui concerne la structuration d'une concertation véritable au Québec. Sans revenir sur ces recommandations, concluons en disant que de telles associations et fédérations sectorielles, telles que les souhaite le rapport, se créeront ou se renforciront d'elles-mêmes quand le patronat sentira de lui-même leur besoin. Et ce besoin, dans la quasi totalité des cas, n'a-t-il pas toujours été créé par l'Etat? On cite souvent l'exemple des confédérations patronales européennes. Mais est-on prêt à suivre l'exemple des Etats européens en ce qui regarde la concertation avec le milieu des affaires?

## EN CONCLUSION

Il ne serait que logique, avant d'aller plus loin en ce domaine:

1° Que l'on connaisse les recommandations du groupe de travail du Conseil exécutif qui élabore actuellement les grandes lignes d'une politique de concertation pour l'État québécois. Si on doit enfin avoir au Québec une telle politique, on peut être sûr que le patronat québécois investira les ressources nécessaires pour bénéficier au maximum des avantages qu'une telle politique lui offrira...

2° Que l'on soit moins négatif vis-à-vis ce qui existe déjà — Le Québec, en ce qui concerne l'organisation du monde patronal, n'est-il pas déjà à l'avant-garde de tout ce qui peut se faire ailleurs en Amérique du Nord?

3° Que l'on tienne compte de la "psychologie" des hommes d'affaires et non seulement du rationalisme très technocratique des organigrammes.

4° Que l'on pense en fonction de l'ensemble du monde patronal et non seulement en fonction des seuls besoins du M.I.C. et du secteur manufacturier.

5° Que l'on pense à la dimension nationale et bien souvent supranationale de l'entreprise et non à la seule dimension locale du Québec. •




# Notre sphère d'activités, l'univers.



Facile à dire . . . mais pourtant vrai, puisqu'aucune frontière géographique ne limite les activités du Groupe SNC.

La nature de nos travaux n'est cependant pas chose aussi simple à décrire.

Voici ce qu'en disait le président dans le dernier rapport annuel du Groupe SNC:

"La firme fondée par A. Surveyer, à Montréal en 1911, est devenue le Groupe SNC, dont la principale force reside dans la gestion de projet, l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction. Ces disciplines sont appuyées par les services de planification régionale, contrôle de la qualité de l'environnement, économie, agriculture, recherche opérationnelle, informatique, études et autres". Voilà en quelques mots la gamme complète des services que nous offrons. Faut-il encore ajouter que le Groupe SNC, entreprise multinationale, ne connaît pas de frontières.

Nos six principales divisions d'ingénierie, Energie et Transports; Mines et Métallurgie; Produits chimiques et Pétrole; Environnement; Bâtiments industriels et Services de gestion de projet, nous permettent de réaliser les plus importants projets au monde.

Grâce à ses ressources humaines sans cesse croissantes, le Groupe SNC, qui compte au-delà de 2,000 employés, effectue présentement des projets dont la valeur totalise près de deux milliards de dollars.

Que ce soit pour un barrage à la Baie James, un téléscope à Hawaii, une usine de zinc en Turquie ou un aéroport à Sainte-Scholastique, le Groupe SNC apporte toujours une solution à tous les problèmes, . . . et contribue à l'amélioration de la vie sur notre planète.*

**LE GROUPE SNC**

Bureaux à Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Montréal, Québec, Moncton ainsi qu'en Algérie, Angleterre, Allemagne, Grèce, Inde, Nigéria, Turquie.

Siège social: 1550 ouest boul. de Maisonneuve Montréal, H3G 1N2

*Pour recevoir un exemplaire de notre rapport annuel, écrivez à M. Jack Hahn, Vice-président–Expansion, au siège social de Montréal.

Le mémoire du C.P.Q. à M. Tetley:

# Éléments d'une stratégie de développement économique pour le Québec

*A quelques mois d'intervalle, le C.P.Q. a appris l'existence de deux documents de travail, l'un du ministère de l'Industrie et du Commerce proposant une "nouvelle politique économique québécoise", l'autre d'un comité interministériel sur les investissements étrangers définissant "les cadres et les moyens d'une politique québécoise concernant ces investissements étrangers".*

*Les deux rapports réussissent une synthèse intéressante des problèmes structurels de l'économie québécoise. Comme nous l'avons dit dans l'introduction de ce rapport, nous sommes généralement d'accord avec les objectifs de la nouvelle politique proposée, à savoir:*

- *modification de la structure industrielle,*
- *stimulation des initiatives québécoises,*
- *meilleure intégration des investissements étrangers.*

*Toutefois le patronat québécois, sans rejeter globalement les propositions formulées par les fonctionnaires gouvernementaux, suggère une politique qui s'appuierait davantage sur le secteur privé. L'objet de ce chapitre sera donc de faire connaître les "voies et moyens" que suggère le C.P.Q., en souhaitant que le gouvernement veuille bien prendre en considération ces quelques suggestions lorsqu'il mettra au point sa nouvelle stratégie de développement industriel.*

Les études signalent abondamment les faiblesses de l'économie québécoise et notamment celles du secteur manufacturier. Celui-ci est décrit comme vieilli, orienté principalement vers une demande peu élastique, assimilant mal les changements, à forte intensité de main-d'oeuvre, à faible technicité et à croissance lente. Le secteur manufacturier moderne et à forte productivité, ne représente qu'un pourcentage peu élevé de l'ensemble des industries et, en plus d'être étranger dans une large proportion, il est généralement peu intégré au reste de l'économie québécoise.

Cette situation se traduit par un chômage chronique élevé, une rémunération insatisfaisante, une productivité faible, une participation marginale des Canadiens français aux décisions économiques et un développement très lent.

Les rapports concluent finalement qu'à moins de produire sa propre classe d'entrepreneurs et d'innovateurs, l'économie québécoise parviendra très difficilement à corriger le statu quo actuel.

Bien que nombreuses, les suggestions proposées sont cependant trop exclusivement concentrées sur le développement des secteurs public et para-public, la seule alternative jugée acceptable, semble-t-il, à un contrôle accru et très strict de l'entreprise étrangère.

Certaines questions que soulèvent, fort justement d'ailleurs, les deux rapports gouvernementaux, à savir:

1° Le développement de petites et moyennes entreprises privées québécoises;

2° L'émergence d'entrepreneurs canadiens-français.

ces questions fondamentales n'ont pas à notre avis reçu de réponses satisfaisantes et l'objet de cette troisième partie sera donc de faire connaître nos suggestions à cet égard.

## I LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

L'intégration d'une industrie à l'économie régionale est l'assurance que sa présence génèrera des effets indirects bénéfiques sur la petite et moyenne entreprise autochtones, par sa politique d'achats de biens et de services effectués sur place.

Il semble bien que l'intégration des industries manufacturières au Québec soit très inégale suivant leur secteur d'activité. Comme l'indique le rapport d'étude du CRDE d'octobre 1973 sur "les industries manufacturières au Québec", les secteurs reliés à la transformation de nos ressources naturelles (aliments et boissons, industries du bois et du papier, etc.) sont relativement bien intégrés si on utilise le critère emplois indirects sur emplois directs tels que calculé par le Bureau de la Statistique du Québec. Par contre d'autres industries, généralement plus dynamiques, comme les secteurs du matériel de transport, de la chimie, de la machinerie lourde, n'effectuent que des achats limités dans la région.

Une intégration insuffisante de la grande industrie à l'économie locale compromet le développement de la PME québécoise dans la mesure où ses meilleurs chances d'expansion se trouvent du côté de la sous-traitance, notamment pour des industries dynamiques.

Le fait qu'une grande entreprise accorde ou non à des industries autochtones des contrats de sous-traitance dépend d'une multitude de facteurs:

— **La politique d'achat,** déterminée par la direction de la compagnie, peut exiger que les approvisionnements en biens et services des établissements se fasse dans le cadre d'une politique globale de la compagnie et donc auprès de sous-traitants choisis par le siège social. Une telle politique s'avère évidemment avantageuse pour le Québec lorsque le siège social est situé dans la Province. Lorsqu'il s'agit par contre de succursales d'entreprises dont le siège social est situé hors du Québec, le danger est plus grand que nous perdions un grand nombre de contrats de sous-traitance.

— **Les habitudes et les décisions des gestionnaires** de chacun des établissements semblent cependant un facteur plus important que des directives du siège social. Dans la mesure où ces gestionnaires ont été, et sont encore la plupart du temps, des anglophones, il est normal qu'ils tendent plus facilement à transiger avec des entreprises non canadiennes-françaises. Ainsi l'ignorance mutuelle des possibilités et des besoins de chacun est encore renforcée par l'obstacle culturel qui sépare la grande entreprise de la PME canadienne-française.

— D'autres facteurs objectifs restreignent le développement des relations commerciales entre la PME et la grande entreprise. Cette dernière n'accorde ses contrats que dans la mesure où le fournisseur offre ses garanties quant à la qualité, la quantité, le prix et les dates lemme de la petite et moyenne entreprises est qu'elles ne peuvent offrir de telles garanties tant qu'elles n'ont pas d'abord des contrats alors qu'elles n'obtiendront ces contrats que si elles peuvent offrir ces garanties en premier lieu.

Pour remédier à une telle situation, et contrer les effets négatifs des facteurs que nous venons d'énumérer, l'Etat devrait donc mettre en place des programmes incitatifs de développement de la sous-traitance dans les groupes majeurs d'industries les plus dynamiques et susceptibles de s'intégrer encore davantage à l'économie québécoise. Ces mesures s'adresseraient donc tout particulièrement à l'industrie chimique, à celle des dérivés du pétrole et du charbon, de la machinerie, du matériel de transport, des produits métalliques.

Enfin, et en plus de ces programmes incitatifs nouveaux, l'Etat aurait sans doute avantage à mieux faire connaître les programmes d'aide à l'industrie déjà mis en place par les divers paliers de gouvernement.

### A. Des programmes de parrainage

Les quelques grosses entreprises qui opèrent dans les secteurs dynamiques devraient être encouragées à augmenter leurs achats au Québec. Une telle distribution accrue de contrats de sous-traitance au Québec n'est cependant pas possible sans une participation plus volontariste de la grande entreprise.

Compte tenu des obstacles mentionnés précédemment le succès d'une telle politique nécessitera que l'effort de prospection des possibilités de sous-traitance au Québec soit fait principalement par la grande entreprise avec l'aide du gouvernement. Ceci signifie une meilleure publicité des besoins en biens et services de la grosse entreprise, la tenue d'expos-profits organisées de façon à atteindre la clientèle d'entrepreneurs visée, la mise sur pied d'expositions permanentes, etc...

Cette partie du programme nécessite une participation active des compagnies mais devrait bénéficier d'un soutien tangible de la part du gouvernement. Ce dernier pourrait en effet, par le biais de délégués régionaux, contacter la clientèle des petits entrepreneurs visés, fournir les locaux d'exposition, assurer la distribution des listes de produits offerts pour la sous-traitance, etc...

Le parrainage de la PME par la grande entreprise implique cependant plus que **la simple attribution de sous-contrats.** Alors que le gouvernement par le biais de la S.D.I. par exemple peut solutionner certains problèmes financiers de la PME, **seule la grande entreprise peut lui apporter les connaissances technologiques et administratives indispensables à son développement.** Ceci signifie qu'en plus d'accorder des contrats de sous-traitance, la grande entreprise devra recevoir dans ses établissements, pour des périodes de formation limitée, certains cadres de la PME. Dans certains cas même, elle devra prêter quelques cadres afin d'assurer le bon départ d'un nouveau processus de fabrication ou la réalisation d'une réforme administrative. Le rôle du gouvernement dans un tel processus pourrait être de compléter lui-même l'action de la grande entreprise en fournissant certains de ses experts et surtout en accordant une aide financière à la PME qui encourerait ainsi des frais de formation relativement élevés.

Bien que limité à un nombre restreint d'entreprises, un tel programme de parrainage revêtirait une ampleur non négligeable dans la mesure où il s'adresserait à des activités génératrices d'un fort courant d'achat. Ce programme initierait l'établissement de relations d'affaires entre le PME et les grandes compagnies et surtout ferait jouer à ces dernières un rôle de support auprès de l'entreprise protégée. Le danger d'un tel programme est évidemment que la PME s'accoutume à une croissance en milieu protégé, et ne puisse survivre en libre concurrence. Il se peut également qu'elle développe un lien de dépendance absolue à l'égard du parrain et ne soit finalement absorbée par ce dernier. Sans nier ces risques on peut cependant espérer que sur le nombre plusieurs PME parviendront à un stade de maturité qui leur permettra de fonctionner dans une certaine indépendance. Le gouvernement aura également un rôle critique à jouer durant cette période en aidant la PME parrainée à diversifier des parrains et à conserver une certaine indépendance financière.

Le succès d'un tel programme suppose cependant au départ une collaboration des grandes entreprises visées. Afin de les inciter à adopter une telle attitude, différentes mesures sont possibles.

— **Au niveau fiscal d'abord,** un traitement plus favorable pourrait être accordé aux entreprises qui octroient un certain pourcentage de leurs sous-contrats à des entreprises québécoises dans le cadre d'un programme de parrainage (une diminution de l'impôt sur le revenu par exemple ou un amortissement accéléré sur l'équipement acheté au Québec).

— **Au niveau des achats du secteur public et para-public** québécois, une politique d'achat préférentielle pourrait être instaurée en faveur des entreprises atteignant elles-mêmes un certain niveau d'intégration. Il ne faudrait cependant pas trop se leurrer sur l'efficacité d'une telle politique et surtout être conscient des effets de balkanisation possibles au niveau de la production.

— **Au niveau de la francophonisation,** plus que les incitations gouvernementales, c'est surtout une présence francophone accrue au sein de la grande entreprise qui multipliera les inter-relations entre cette dernière et la PME québécoise. Compte tenu de l'orientation massive des diplômés francophones vers les secteurs public et para-public, un effort doit donc être fait pour les inciter à se diriger vers le secteur privé. A cet égard la loi 22 prévoit déjà un programme de francophonisation des entreprises mais ce dernier pourrait être renforcé par des mesures telles l'amélioration de l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises ou un programme spécial de prêts et bourses aux étudiants choisissant des spécialités telles le génie, l'administration, les sciences, etc., disciplines qui répondent plus spécialement aux besoins de l'entreprise.

Enfin les modalités propres à chaque **fonds de pension,** privé ou public, font souvent qu'un employé changeant d'emploi encourt une pénalité non négligeable en intérêts, bénéfices et capital. Une possibilité de transfert entre compagnies, gouvernements et institutions des divers fonds de pension liés à un emploi favoriseraient certainement une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre et permettrait des échanges plus fréquents de cadres entre secteur public et secteur privé, ce que l'un et l'autre souhaitent d'ailleurs.

Soulignons enfin que cette espérience de parrainage de la PME par la grande entreprise, technologiquement avancée, n'est pas nouvelle. En Europe diverses expériences ont déjà été tentées comme celle des programmes "T.O.P." — Technique, Organisation, Productivité — en France celle des "Big Brothers" en Angleterre ou les groupes d'échange Allemands — "Erfagruppen". Toutes ces expériences ont connu des succès variables et c'est pourquoi, en plus de tenir compte des points forts et des points faibles de ces expériences, il ne faut pas en espérer plus qu'elles ne peuvent en donner. D'autant plus qu'au Québec, le nombre d'entreprises — "leaders" — serait assez restreint.

En plus de tels programmes de parrainage, le gouvernement devrait donc maximiser le potentiel d'une foule de programmes d'aide à l'entreprise déjà existants aux niveaux fédéral ou provincial.

### B. D'une meilleure mise en marché des programmes existants

Les programmes d'assistance technique et financière à l'entreprise, mis en place par les divers paliers de gouvernement étaient, à la fin de 1973, au nombre de 297. Même si plusieurs de ces programmes ne s'adressent pas exclusivement à l'entreprise, il n'en reste pas moins que les programmes d'aide à l'entreprise, et plus particulièrement à la PME, pêchent plutôt par excès que par défaut.

Dans le cas de la PME, il existe au niveau du gouvernement fédéral sept programmes d'encouragement à la recherche, au développement et à l'innovation, six programmes spéciaux de stimulation et 22 services extérieurs tandis que le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec offre pour sa part huit services internationaux.

On reproche souvent à l'ensemble de ces programmes de bénéficier davantage à la grande entreprise qu'à la PME. Il est bien normal que la grande entreprise, grâce à ses services juridiques ou autres, se retrouve plus facilement que la PME dans le dédale de lois, d'arrêtés en Conseil et de démarches administratives.

Il est pourtant probable que les programmes existants comportent suffisamment de mesures susceptibles de favoriser le développement de la PME. Il n'est donc pas question pour nous de recommander la mise en place de nouveaux programmes, ni même nécessairement la mise en place d'une structure de coordination qui viendrait

peut-être davantage encore compliquer ce qui existe déjà.

Il s'agit surtout de demander au gouvernement d'assurer une bien meilleure mise en marché de ses programmes, leur échec relatif venant surtout du fait que la clientèle à laquelle ils se destinent, les PME, ignorent jusqu'à leur existence.

Dans le cadre d'une politique visant à assurer le développement de la petite et moyenne entreprises québécoises, l'effort devrait prioritairement porter sur la mise en marché des programmes existants: les fonctionnaires gouvernementaux devraient, à l'instar d'agents de mise en marché d'institutions financières privées, aller au devant des PME, et non attendre qu'elles viennent à eux.

Cet effort de promotion des programmes gouvernementaux implique un programme publicitaire adéquat, l'organisation d'expositions régionales et locales. Il implique surtout que les responsables de ces programmes aillent, de leur propre initiative, au devant de la PME, lui présentent les programmes qui leur sont offerts, aident la PME à se conformer à toutes les exigences administratives et assurent un suivi constant de l'opération pour s'assurer de son succès.

**En conclusion:** le Gouvernement pourrait donc utiliser davantage le potentiel de la grande entreprise pour susciter un démarrage de petites et moyennes entreprises performantes et il devrait assurer une meilleure promotion de toutes les mesures d'assistance technique et financière déjà existantes.

**II L'ÉMERGENCE D'ENTREPRENEURS CANADIENS-FRANÇAIS**

Sans procéder à l'anatomie d'un entrepreneur, on peut cependant faire ressortir certaines caractéristiques propres à ce groupe et en retirer des informations utiles.

A. **L'esprit d'entreprise et l'absence d'opportunités concurrentielles**

On a fréquemment associé l'esprit d'entreprise à certains groupes ethniques. Mais l'histoire montre plutôt que l'entreprise indépendante a souvent été la seule issue susceptible d'assurer l'épanouissement d'individus brillants à qui, leur religion, leur race ou leur culture interdisaient toute profession militaire, judiciaire, administrative, politique ou autre. L'exemple vaut plus particulièrement pour les Juifs mais également pour les protestants français, les immigrants de première et de deuxième génération en Amérique, etc... L'émergence d'entrepreneurs est donc dans certains cas bien plus la résultante d'une absence d'opportunités concurrentielles que d'un choix véritable.

L'orientation professionnelle massive des Canadiens français vers les secteurs public et parapublic, telle que révélée par une enquête récente du CRDE, s'explique donc par la grande accessibilité de ce dernier mais permet également de comprendre l'absence des francophones du monde des affaires. Aussi longtemps que cette solution de facilité restera ouverte il est à craindre que "l'entrepreneurship" canadien-français stagne.

B. **L'esprit d'entreprise et le système d'éducation**

L'esprit d'entreprise et l'innovation technique en plus d'être fréquemment le résultat de situations contraignantes semblent également favorisés par la présence d'un environnement éducatif adéquat. Une tradition artisanale, des écoles techniques nombreuses, un enseignement supérieur fortement orienté vers la gestion des affaires et le développement des sciences appliquées semblent être des facteurs favorables à l'éclosion d'entreprises nouvelles ainsi que le prouvent les exemples allemands, japonais et américains.

Compte tenu de cette expérience nous suggérons la revalorisation de l'enseignement professionnel au Québec au niveau du secondaire et du Cegep: les positions du C.P.Q. sur cette question sont bien connues.

Certaines universités ont ou incorporé au curriculum académique des stages prolongés dans l'entreprise ou implanté un programme intégrant dans la scolarité la mise sur pied d'une entreprise. Ces formules nous semblent heureuses et mériteraient, dans ce deuxième cas, un endossement financier au même titre que les projets d'initiatives locales, les programmes perspectives jeunesse ou l'aide à la petite et moyenne entreprise.

Au même titre que le gouvernement accorde des bourses dans les domaines culturel, sportif, artistique, etc... il devait mettre sur pied un programme de bourses destinées à favoriser "l'entrepreneurship". Un tel programme devrait être assez souple pour couvrir une population très variée quant à son expérience scolaire et quant à ses projets d'entreprises. Cela pourrait tout aussi bien couvrir un stage d'apprentissage dans une usine de céramique italienne, une étude de marché sur la clientèle potentielle d'un centre de rajeunissement sur la Côte Nord ou la construction d'un prototype de voilier québécois.

C. **L'esprit d'entreprise et les valeurs sociales**

Les chercheurs ont également tenté d'expliquer le comportement entrepreneurial et bien que n'étant pas parvenus à des conclusions définitives, certains faits intéressants sont ressortis.

S'interrogeant sur les raisons qui font croître ou stagner certaines économies, le psychologue américain David McAcland a relié le développement des nations à leur caractère "achievement oriented". Pour mesurer et comparer ce concept un peu vague, l'auteur a utilisé un certain nombre d'éléments culturels tels les contes, les histoires pour enfants, etc..., où l'on retrouve les valeurs dominantes d'une culture, et a fait ressortir des

*Suite en page 24*


# L'équipe d'experts à l'esprit ouvert

A la Banque Royale, nous avons l'esprit ouvert sur le monde des affaires...
le monde de vos affaires.

Prenez rendez-vous avec votre directeur
de succursale: il s'y connaît.
Vous verrez que chez nous, en affaires,
vous êtes en pays de connaissance.

BANQUE ROYALE
L'équipe d'experts à l'esprit ouvert

Le mémoire du C.P.Q. à M. Tetley:

# Éléments d'une stratégie de développement économique pour le Québec

(suite de la page 23)

corrélations significatives.

On ne peut dès lors que se demander si les valeurs véhiculées par les média au Québec répondent toujours aux voeux exprimés dans le rapport Tetley concernant la nécessité "d'un changement profond de la mentalité au Québec à l'égard de l'entreprise". Le même rapport souligne la nécessité d'une "valorisation du rôle déterminant que joue le profit à l'égard du développement économique et, par conséquent, d'une reconnaissance plus authentique par la population de sa légitimité.

Un effort d'information objectif s'avère indispensable si l'on souhaite que les Québécois adoptent une attitude plus positive à l'égard de la "Chose Economique" et le monde de l'éducation devra assumer une large responsabilité dans cette entreprise.

**D. L'esprit d'entreprise et les grosses corporations**

Toujours dans le cadre d'études sur le comportement entrepreneurial, O.F. Collins et D.G. Moore ont fait en 1964 une étude sur 110 petites entreprises du Michigan. Le portrait de l'entrepreneur type qui ressort de ces études est davantage celui d'un éternel perdant que d'un fonceur victorieux. La faiblesse de cette recherche tient cependant au fait que la population étudiée était essentiellement composée de boutiquiers plutôt que d'entrepreneurs industriels.

Les travaux de Maule et Litvak sont à cet égard bien plus utiles puisqu'ils concernent des entrepreneurs qui eux avaient inventé et fabriqué quelque chose de nouveau. Le portrait qui ressort de cette population est celui d'un homme équilibré ayant travaillé et réussi dans le cadre de la grande entreprise et qui découvrant une opportunité décide vers la prédquarantaine de lancer sa propre affaire. Bien loin d'être rejeté par l'organisation corporative, l'entrepreneur-type la transcende.

Le fait d'avoir séjourné dans la grande entreprise étant donc l'une des caractéristiques les plus communes des entrepreneurs-innovateurs, notre recommandation précédente à l'effet qu'il faut encourager l'entrée des Canadiens français au sein de ces grandes entreprises prend encore davantage de poids. La grande entreprise, en plus de créer des marchés potentiels, laisse en effet percevoir de l'intérieur des possibilités industrielles inexploitées que les employés peuvent, à un moment donné, réaliser eux-mêmes. Même si une telle recommandation n'est pas nouvelle, elle demeure autant d'actualité dans la mesure où elle n'a jamais été suivie.

**EN CONCLUSION**

Le développement de l'esprit d'entreprise canadien-français dépend bien plus d'une évolution des mentalités — ce que souligne le rapport du comité interministériel sur les investissements étrangers — que de la création massive d'opportunités nouvelles dans le secteur public ou para-public, ce que préconise le rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Comme il a souvent été souligné par certains membres du gouvernement lors du débat sur la loi 22, si on veut franciser et francophoniser la grande entreprise au Québec, il faut en être. Et on n'a pas encore prouvé, loin de là, que la grande entreprise nourrisse des préjugés à l'égard des Canadiens français. Nous voudrions enfin souligner le rôle capital que peuvent jouer le système d'éducation et les media francophones du Québec dans cette évolution nécessaire de la mentalité des Canadiens français face au milieu des affaires.

**Conclusion**

En conclusion, le Conseil du Patronat du Québec se doit de signaler au gouvernement du Québec l'inquiétude des milieux d'affaires face aux tendances balkanisantes de la haute administration publique québécoise.

Notre système d'éducation lui-même, totalement différent de tout ce qui peut exister ailleurs en Amérique du Nord, contribue déjà à créer des barrières sociales assez hermétiques entre le Québec et le reste du continent. Il existe, on ne peut le nier, certaines barrières culturelles. On parle maintenant de barrières économiques.

Nous devons réellement nous interroger sur la capacité autarcique du Québec et sur les conséquences d'un isolement trop prononcé par rapport au reste du marché commun canadien et même nord-américain.

Il est certain que le gouvernement du Québec a des responsabilités particulières en ce qui concerne l'aspect culturel de la question. Mais déjà la loi 22 fournit au gouvernement les instruments de contrôle et d'incitation nécessaires à la francisation et à la francophonisation des entreprises faisant affaires au Québec.

Par contre nous nous interrogeons sérieusement sur la portée de la Recommandation I selon laquelle le permis de faire affaires au Québec, pour une entreprise étrangère, serait soumis à certaines conditions définies par le Lieutenant gouverneur en Conseil.

Est-il vraiment opportun de substituer, ou d'ajouter, aux instruments de contrôle canadiens, déjà en place à Ottawa, tous ces instruments de contrôle spécifiquement québécois? On peut sérieusement s'interroger là dessus, d'autant que les mécanismes canadiens se révèlent eux-mêmes, à l'expérience, difficiles à appliquer avec rigueur.

Au nom d'une francophonisation — nécessaire — de la grande entreprise, on semble envisager une certaine "québécisation" du

*Voir page 25: Éléments . . .*


**Oui!**

**Plus que jamais, c'est le moment de s'abonner au Télex...**

**C'est fiable, c'est économique, c'est efficace.**

● Télex vous permet de communiquer par écrit, instantanément, 24 heures par jour, 365 jours par an.
● Télex offre une communication interurbaine à bas prix et sans temps minimum forfaitaire.
● Télex porte à composer des messages bien pensés et concis. Les bavardages inutiles coûtent cher.
● Télex supprime la contrainte des décalages horaires puisque le message s'inscrit automatiquement sans que personne ne s'en occupe.
● Télex diminue le risque d'erreurs et de méprises en fournissant, à l'expéditeur comme au destinataire, un texte écrit identique.
● Télex constitue le plus important réseau télé-imprimeur au Canada et dans le monde entier. Il vous permet d'atteindre 30 000 abonnés commerciaux au Canada, 52 000 aux États-Unis et 500 000 en tout, dans le monde entier.
● Télex vous permet en outre de rejoindre pratiquement n'importe qui au Canada et aux États-Unis, même ceux qui ne sont *pas* abonnés. Grâce à Tel-Tex, il vous suffit d'envoyer votre message par Télex au bureau CNCP (ou Western Union) de la ville d'arrivée; là il est communiqué immédiatement au destinataire.

*Communiquez avec le bureau des télécommunications CNCP le plus proche, et nous vous démontrerons que le Télex sera avantageux pour votre entreprise.*




**Télécommunications CNCP**

# Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures

Le ministre de l'Expansion économique régionale, Monsieur Don Jamieson, et le ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, Monsieur Gérard D. Lévesque, ont signé à Québec une entente auxiliaire portant sur les infrastructures industrielles. Il s'agit de la troisième entente auxiliaire a être conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec depuis la signature de l'entente-cadre de développement le 15 mars 1974. Cette entente permettra au gouvernement du Québec, d'installer ou de rendre adéquates les infrastructures d'accueil à l'industrie selon les trois aspects suivants:

1 — Création ou agrandissement de parcs industriels dans un nombre limité de centres urbains du Québec.

2 — Continuation du programme d'aménagement des parcs industriels de pêche déjà désignés dans le bas St-Laurent, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine.

3 — Mise en place des infrastructures de services aux projets industriels d'importance qui ne peuvent s'installer dans un endroit déjà désservi.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce assumera la maîtrise d'oeuvre de cette entente qui est considérée par Monsieur Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, comme un élément de solution aux problèmes de croissance des diverses régions du Québec.

Pour sa part, Monsieur Jamieson a déclaré que: "la présente entente avait pour objet de mettre sur pied un programme d'assistance financière s'adressant au Québec et à ses agents afin de leur permettre d'installer ou de rendre adéquates les infrastructures nécessaires à la réalisation de projets d'implantation, d'agrandissement et de modernisation de structures industrielles dans différents centres du Québec. Cette politique favorisera ainsi le développement des régions du Québec". De plus, il a ajouté que: "Les montants importants prévus pour les interventions ponctuelles permettront une plus grande flexibilité dans la réalisation de ces objectifs".

En vertu de cette troisième entente auxiliaire, les deux gouvernements anticipent de dépenser d'ici le 31 mars 1978 une somme de $60. millions soit $29.5 millions pour les parcs industriels, $14. millions pour les parcs de pêche et $12. millions pour les interventions reliées à la venue immédiate d'entreprises. Une réserve de $4.5 millions a été prévue pour faire face à la majoration des coûts. La contribution des deux gouvernements sera de 60% des coûts pour le Canada et 40% pour le Québec.

**Parcs Industriels**

Afin d'éviter un éparpillement qui pourrait compromettre les chances de développement de l'ensemble du Québec et, compte tenu des facteurs modernes de localisation, l'effort sera axé sur un nombre limite de centres urbains qui seront développés en fonction de leur potentialités.

Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de développement, se doivent de posséder de grands parcs industriels, puisque, par leur propre pouvoir d'attraction, ces zones seront capables d'attirer des entreprises qui débordent d'un marché purement local. Le rôle de ces centres urbains sera ainsi renforcé afin que ceux-ci atteignent un niveau de développement suffisant pour engendrer une croissance autonome susceptible de consolider et d'accélérer le développement économique.

La présente entente sert donc à répartir la croissance économique sur l'ensemble du territoire québécois réduisant ainsi les inégalités régionales.

**Parcs de pêche**

Pour permettre de compléter l'aménagement des parcs industriels de pêche déjà désignés dans les régions du bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, cette entente auxiliaire facilite la mise en place d'infrastructures essentielles à la transformation des produits de la pêche dans ces régions du Québec. Ces infrastructures comprennent l'aménagement de cales de halage, de fabriques de glace, d'entrepôts frigorifiques et de services communautaires. Pour être accessibles a des subventions en vertu de cette entente, les équipements devront être destinés à l'ensemble des pêcheurs et des industriels de la pêche.

**Accueil de projets industriels d'importance:**

Lorsqu'un projet industriel d'importance voudra s'établir dans une des régions du Québec, et qu'il ne pourra s'implanter dans un des parcs industriels déjà existants, une aide financière pourra être consentie pour raccorder l'industrie aux services municipaux. Première entente auxiliaire Canada-Québec: sur le financement du plan d'expansion de la Société Sidbec, signée le 15 mars 1974. Deuxième entente auxiliaire Canada-Québec: sur les axes routiers prioritaires signée le 23 septembre 1974.

## Éléments . . .

*suite de la page 24*

capital alors qu'il serait peut-être plus opportun de parler de canadianisation d'abord.

C'est pourquoi nous devons mettre en garde le gouvernement contre des politiques qui, tout en satisfaisant notre amour-propre, pourraient se révéler fort coûteuses au plan économique. Dans aucune des études gouvernementales sur le contrôle des investissements étrangers, on ne tente d'évaluer les répercussions économiques d'une politique trop ambitieuse et hâtivement mise en place. Il y a là une lacune grave et un danger sérieux que le monde des affaires se devait de souligner au gouvernement.


# Le choix de l'endroit, c'est important pour vous?



Holiday Inn, Toronto – Downtown

# Un choix de choix: Holiday Inn.

Si vous êtes chargé des préparatifs d'un congrès ou d'une réunion d'affaires, le choix de l'endroit peut être une de vos premières préoccupations. Dans ce cas, comptez sur nous. Nous sommes la plus importante compagnie hôtelière canadienne et nous administrons plus d'hôtels que quiconque au Canada. Nous avons de grands hôtels offrant toutes les commodités à Halifax, Ottawa, Montréal, Toronto, London, Winnipeg et Vancouver. Nous en avons aussi plusieurs autres entre ces différentes villes. Tous sont dotés d'une vaste salle de bal et de salles de conférences adaptées à tous les types de réunions. Partout, un personnel empressé, enthousiaste et expérimenté est prêt à vous aider pour faire un succès de votre congrès ou de votre réunion d'affaires. Nos chambres sont spacieuses et magnifiquement décorées. Elles possèdent des lits doubles extra-longs et vous pouvez régler la température suivant votre convenance. Nous vous offrons aussi de luxueuses et élégantes suites dont plusieurs avec salle de conférences adjacente. Tous nos hôtels ont d'excellentes salles à manger et plusieurs possèdent même un restaurant giratoire sur le toit.

Après une bonne journée de travail, vous aimerez vous détendre dans nos bars ou profiter des nombreux divertissements mis à votre disposition. Nos hôtels vous offrent le stationnement gratuit, en plus bien sûr, des piscines intérieures et extérieures et de saunas. Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un de nos directeurs des conventions (ils ont de l'expérience) à nos bureaux de ventes régionaux ou communiquez avec notre service des conventions, 31 Fasken Drive, Rexdale, Ontario, M9W 1K8. Téléphone: (416) 678-2030.

COMMONWEALTH
Holiday Inns
OF CANADA LIMITED

Montréal— (514) 871-8966 Calgary – (403) 271-2112 Vancouver – (604) 682-4541 Toronto – (416) 678-2030

M. André Raynauld, président du Conseil Économique du Canada:

# Comment bâtir une autre économie québécoise sans Montréal?

*En 1970, lorsque paraît le rapport HMR, les conclusions et les recommandations que présentent ses auteurs, vont à contre-courant de ce qui se dit, et de ce qui se fait en matière de développement économique régional au Québec. A l'époque, on s'évertuait contre vents et marées, à décentraliser l'activité économique. En préconisant de renforcer et de consolider l'espace économique de Montréal, plutôt que de s'épuiser à en disséminer les composantes aux quatre coins de la province, nous prenions, Benjamin Higgins, Fernand Martin et moi-même le contrepied de ce que l'on considérait alors, comme le meilleur moyen d'assurer à la fois, le développement harmonieux de la province, et celui de Montréal.*

*A notre époque, on ne brûle plus les hérétiques. Ce rapport a au contraire suscité de nombreuses réactions, constructives et enrichissantes pour la plupart. L'idée a été reprise, a fait son chemin, et nombreux sont ceux qui ont entrepris des recherches, destinées à vérifier ou à préciser, tout ou partie d'une thèse qui ne visait qu'à définir la problématique et* **les orientations** *du développement économique régional dans la province de Québec.*

Certes quelques critiques nous auraient volontiers grillé les doigts de pied et se sont laissés aller à manifester plus d'émotion que d'intelligence. Dans plusieurs cas, on a fait dire au rapport ce qu'il n'avait pas dit et de contribuer ainsi à transformer le reste de la province, en un vaste espace désertique et désolé; ou comme encore, de faire l'apologie de la domination étrangère. Selon certains il n'explique pas les raisons pour lesquelles le développement s'est effectué de façon inégale au Canada, et par conséquent, la thèse qu'il propose serait inexacte. Selon d'autres, il repose sur une conception erronée des rapports entre l'innovation et l'urbanisation — le développement industriel ayant été à la racine de l'urbanisation européenne des 18 et 19ième siècles, et non l'inverse, etc.

Ce que je crains, à la lumière de telles interprétations, c'est que les principaux éléments sur lesquels repose la thèse HMR, ceux qui constituent l'essence du rapport, n'aient pas toujours été bien compris. Il est par conséquent urgent de mettre les choses au point. Je reprendrai donc la thèse HMR, pour l'expliciter davantage et pour en rappeler les implications. Mais d'abord, quel est le problème?

Depuis 1970, il n'a guère changé. Le rythme de croissance de l'économie québécoise demeure insuffisant, et il existe toujours un potentiel important de ressources disponibles non utilisées dont le taux de chômage est l'indice le plus répandu. Par ailleurs, ce taux de croissance est non seulement insuffisant par rapport au potentiel existant, mais le potentiel lui-même est inférieur à ce qu'il pourrait être. Je songe ici au renversement des années 60 dans les migrations qui a réduit la croissance de la population active et de la population tout court au profit du reste du Canada. Par conséquent les disparités interprovinciales ne se résorbent toujours pas. En outre la structure industrielle ne semble pas s'être rajeunie ni renouvelée, et les entreprises non plus, de sorte que la productivité est toujours aussi décevante et faible qu'elle l'était. On n'utilise pas toutes les ressources disponibles, et on les utilise mal. Enfin, au sein même de la province de Québec, la croissance économique est inégalement répartie entre les régions.

Réduite à ses plus simples expressions, la thèse HMR soutient:

1. que l'inégalité de répartition des activités sur un territoire n'est pas indépendante de la nature et du rythme d'augmentation de ces activités;

2. que, ceci étant, il faut s'attaquer à la fois aux mécanismes de création de ces activités et aux mécanismes de leur transmission à travers le territoire envisagé;

3. qu'il existe deux modes fondamentaux de création et de répartition des activités l'un, que nous avons appelé croissance, le second, que nous avons appelé développement;

4. enfin, que dans une perspective d'avenir à long terme, les activités de développement devraient être privilégiées, parce que, définies comme elles l'ont été, par l'innovation, elles sont à l'origine, à la source de tout progrès économique et social durable au 20e siècle.

C'est ainsi par exemple que l'actuelle croissance économique québécoise repose sur une structure industrielle dont l'incapacité à engendrer des changements qualitatifs est notoire. C'est cette structure qu'il faut changer, qu'il faut bouleverser.

Or c'est le propre des innovations que de provoquer une rupture avec le passé, une discontinuité plus ou moins profonde qui va transformer les structures de coûts et de rendement, et définir ainsi de nouvelles fonctions de production. Ce que nous voulons dire, c'est que la source ultime de la croissance économique n'est pas inhérente au processus de croissance lui-même, surtout au Québec, elle y est exogène et nécessairement antérieure, elle résulte de ces activités créatrices, les innovations, qui constituent des **activités de développement.**

De la qualité de ces innovations, dépend la naissance d'un nombre plus ou moins grand d'activités induites, qui vont s'exercer dans de nouvelles conditions de marché, de technologie, de coûts de production, qui définissent ainsi un nouveau schéma de continuité. Le fruit de ces activités constitue **la croissance économique** dont les grandeurs caractéristiques vont se modifier à un rythme prévisible et régulier.

En d'autres termes, et schématiquement, on peut dire que **les activités de développement consistent, du point de vue strictement économique, à définir de nouvelles fonctions de production, et les activités de croissance à les appliquer.**

Cette problématique est l'essence même du Rapport HMR. Le reste n'est que conséquence, déduction, résultat.

Appliquée dans un contexte d'implantation régionale de l'activité, cette problématique nous entraîne inéluctablement à concevoir Montréal comme le pôle de développement du Québec, comme l'endroit où les activités de développement seront **surtout** concentrées; cette même problématique nous force à placer les activités de croissance dans les autres villes et zones périphériques.

De cette répartition découlent des relations de domination, d'entraînement ou de concurrence qui définissent une hiérarchie ou une structure de rapports entre le pôle de développement, et les pôles de croissance, et entre les pôles de croissance et les zones périphériques. La répartition des activités sur le territoire et les liaisons hiérarchiques qui s'ensuivent sont indiscutables. Ce qui peut et doit être débattu, c'est de savoir si, déjà, Montréal est un pôle de développement ou s'il ne l'est pas, s'il est un pôle fort ou faible, s'il diffuse quelque chose ou s'il ne diffuse rien. Ces questions sont des questions de vérification des faits; elles ne mettent pas en cause le modèle lui-même.

Telle est résumée à l'essentiel la thèse HMR, thèse dont je voudrais maintenant reprendre la démonstration, et préciser davantage les implications, compte tenu des distinctions essentielles auxquelles je viens de procéder, entre croissance, et développement.

Ce qu'il faut par conséquent démontrer, et qui contribuera à mettre les choses au point, c'est:

1) que l'innovation, ou ce que nous avons appelé activité de développement est la genèse de la croissance et qu'il convient par conséquent d'en favoriser l'éclosion ou l'application en territoire québécois;

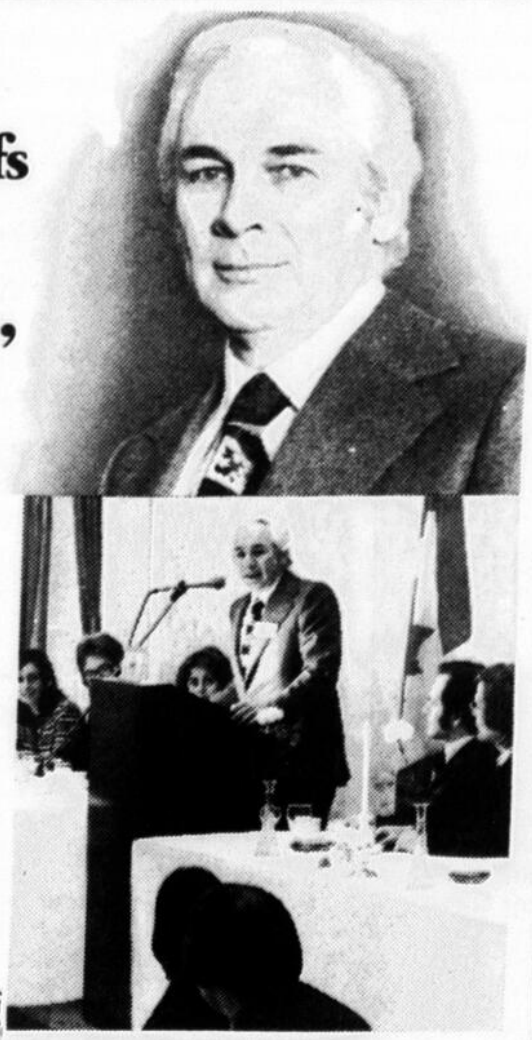
2) que de toutes les agglomérations québécoises, il n'y a que Montréal qui réunisse ou qui puisse prétendre réunir, les conditions nécessaires à l'implantation ou à la naissance d'activités de développement.

Vouloir démontrer de nos jours, que l'innovation est la principale, voire l'unique source de la croissance économique, c'est en quelque sorte se préparer à enfoncer des portes ouvertes; aussi je ne m'y attarderai que le temps de rappeler quelques évidences, préférant me consacrer davantage aux facteurs permissifs de l'innovation et au processus de croissance qui en découle.

L'abondance des ressources naturelles, l'accès à des services de transport lourd, une nombreuse main-d'oeuvre banale sont désormais d'une importance toute relative. Ce qui compte surtout, en plus d'un accès à de vastes marchés, c'est une administration compétente, un bon réservoir de ressources financières, scientifiques et techniques, et la capacité d'innover. Depuis plusieurs décennies, dans les grands pays industriels, les industries secondaires qui connaissent les progrès les plus spectaculaires et dont les produits progressent le plus rapidement dans l'ensemble du commerce mondial, sont celles qui reposent davantage sur le progrès de la science et l'innovation. Il y a des raisons économiques au sens le plus strict affectant le calcul des entreprises pour un tel développement. De là l'importance de l'aptitude des économies à susciter le changement utile et à l'intégrer. On a fait la part trop belle à certaines opinions simplistes, qui estiment que le potentiel de croissance réside principalement dans la nature et la transformation des ressources naturelles. Sans vouloir en minimiser le rôle historique pour les pays qui en disposent, il faut reconnaître que la croissance économique ne se produit pas de cette façon.

Ce sont les innovations, entendues dans un sens large, dans le sens d'activités de développement qui sont pour la plus grande part responsables de cette croissance Par innovation, nous n'entendons pas seulement l'introduction de nouveaux procédés ou de nouvelles techniques qui contribuent à


"L'organisation d'un congrès peut vous mettre les nerfs à dure épreuve. Mais après avoir réservé au Skyline, je me suis senti rassuré."



Harley Taylor, Directeur des ventes, Glidden Paint Company.

"Vous savez que quand les choses commencent à aller mal . . . elles vont de mal en pis . . ."

Quand on organise un congrès, on peut s'attendre à avoir quelques cauchemars.

Dans tous les hôtels Skyline, notre personnel a accumulé un très grand nombre d'années d'expérience qui lui permettent de prévoir les problèmes qui pourraient surgir . . . et qui vous permettent, à vous, de dormir sur vos deux oreilles.

Et lorsque les réunions de la journée seront terminées, nous avons des "pubs", des bars, des bars-salons, des spectacles, tout ce que vos congressistes pourront désirer pour se divertir sans avoir à quitter l'hôtel.

Notre cuisine est exquise. Nos chambres sont très accueillantes. Mais surtout, nous vous offrons la certitude que votre congrès aura 99 chances sur 100 de se passer sans anicroche et d'être un véritable succès.

99 chances sur 100? Avouez que ce n'est pas mal . . . car la perfection n'est pas de ce monde, pas vrai?

Pour faire les réservations pour votre congrès, écrivez ou téléphonez au directeur des ventes de n'importe lequel de nos hôtels ou à notre siège social, 1 City View Drive, Toronto (Rexdale), Ontario, Canada. M9W 5N8.
Telex 06-965515
TWX 610-492-2104

Et rappelez-vous que tous nos hôtels ont un terrain de stationnement très spacieux.



**Les hôtels où l'on revient toujours avec plaisir.**

LA CHAÎNE CANADIENNE · THE CANADIAN CHAIN

SKYLINE

MONTRÉAL • TORONTO • OTTAWA • BROCKVILLE • LONDRES, ANGLETERRE • NASSAU, BAHAMAS

accroître le volume de production par rapport à la quantité de ressources utilisées. Il s'agit également, de nouvelles applications et de nouvelles méthodes dans le domaine de l'organisation et de la gestion des entreprises. Il s'agit encore, de la mise au point de produits ou de services nouveaux, de l'amélioration de la qualité des produits existants, du remplacement de ces derniers par des succédanés moins onéreux, ou même d'un changement dans la présentation d'un produit ou dans sa distribution.

Ce sont de telles activités de renouvellement des structures qu'il convient de localiser au Québec. Or cette localisation ne peut être envisagée, que dans la mesure où le Québec offre l'infrastructure nécessaire à la naissance d'activités innovatrices, ou au développement de celles venues de l'extérieur. Cela suppose que l'on y réunisse toutes les conditions permissives de l'innovation; celles d'abord qui précèdent l'innovation et qui concernent la découverte ou l'invention, puis celles qui permettent la transformation de la découverte en innovation proprement dite.

Le nombre de découvertes ou d'inventions dépend de l'importance absolue des travaux de recherche-développement menés en laboratoires, et de la transmission ou de la diffusion de connaissances technologiques complexes. Cette diffusion de l'information scientifique s'effectue par de multiples canaux; relations entre sociétés mères et filiales, licences, articles scientifiques et techniques publiés dans le monde entier, services techniques spéciaux tels que ceux du Conseil national des recherches, publications d'organismes gouvernementaux, travail de contrôle et de tri des découvertes technologiques, voyages, contacts personnels, etc.

Les domaines dans lesquels la découverte, sans parler de l'innovation, sont hors de portée de l'inventeur indépendant, sont de plus en plus nombreux. Le flair et l'ingéniosité qui caractérisaient l'inventeur du début du siècle doivent être complétés sinon remplacés par des expériences, par le traitement de données complexes, l'échange d'informations, toutes choses qui exigent du matériel et des ressources financières importantes. L'action de découvrir devient le fruit d'une démarche collective, d'un travail en commun et multidisciplinaire. Les réussites technologiques ont lieu dans des laboratoires de recherche et de fabrication expérimentale.

Il y a beaucoup de raisons à cela; le coût grandissant des travaux d'essais, la rapidité et la complexité des récents progrès techniques, les situations de concurrence qui exigent d'aller vite, enfin les règlements d'hygiène et de sécurité qui réclament l'essai rigoureux de certaines catégories de produits.

Ainsi, les activités de recherche-développement sont devenues elles-mêmes le fait d'entreprises spécialisées, qui exploitent l'existence d'économies externes, qui exigent la présence d'interlocuteurs différents, qui établissent des liaisons d'interdépendance avec d'autres unités, en amont et en aval. Elles se structurent de façon à pouvoir bénéficier d'économies de dimension, et se spécialisent. Néanmoins, le produit de leur activité reste aléatoire, la découverte n'ayant en tant que telle aucune valeur économique. Il n'y a guère d'inventions qui puissent être livrées à un réseau commercial. Il faut procéder à de nouvelles évaluations et à des expériences plus poussées. C'est l'innovation qui va transformer le phénomène scientifique en phénomène économique. La découverte et l'invention comportent des incertitudes alors que l'innovation comporte des risques. De la présence sur les lieux de l'invention d'individus, d'organismes, ou de structures aptes à évaluer, financer et prendre ces risques, dépend le succès de l'innovation et par conséquent la naissance de nouvelles occasions de croissance.

Ces fonctions exigent, pour qu'elles soient exercées au sein d'une même entreprise, que l'on y consacre tant de ressources matérielles et humaines que beaucoup d'entre elles y ont renoncé. Elles se sont donc extériorisées par rapport à l'entreprise. Elles ont été scindées en autant de disciplines particulières et ont donné naissance à de nouvelles activités de service.

Le gonflement du secteur tertiaire, et la nécessité de distinguer le tertiaire supérieur du tertiaire banal, ne sont que les reflets de cette évolution.

L'entreprise qui possédait ses propres services de recherche-développement pourra s'en départir. La petite affaire, par contre, qui n'en possédait pas, peut prétendre à l'innovation elle aussi en ayant recours à ces services extérieurs. Ainsi cette évolution se traduit dans l'absolu, par un élargissement des possibilités d'accès au processus d'innovation et tend à favoriser la multiplication d'activités de développement. Mais elle se traduit aussi par une modification dans la hiérarchie des facteurs de localisation des activités de développement. Puisque celles-ci, mises à part les très grandes entreprises, ont perdu leur autonomie en matière de recherche-développement, elles ne s'installeront que là où elles sont susceptibles de trouver des services autonomes de R & D.

Or ces services, ce tertiaire supérieur, ne se localisent qu'en milieu urbain et à la condition de pouvoir s'y agglomérer. La présence d'universités, d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, de centres de décision financiers et industriels, de laboratoires, de réseaux de communications et de transmission internationales, de chercheurs, de consultants, d'administrateurs, etc... constitue une chaîne dont chaque maillon entretien des rela-

*Suite en page 28*


# Quand on n'a pas tous les clients, on se bat pour ceux qu'on a.



Il nous apparaît que la seule façon d'agrandir sa clientèle, c'est de bien servir les clients qu'on a déjà.

De tout mettre en œuvre pour qu'ils soient toujours satisfaits.

Aussi veillons-nous à ce que nos systèmes informatiques fassent exactement ce que nos clients en attendent: apporter à leurs problèmes concrets des solutions rapides, efficaces et économiques.

Pour ce faire, nous avons mis sur pied dans tout le Canada un réseau d'appui complet dont les spécialistes s'ingénient à maximiser, dès maintenant aussi bien qu'à long terme, le rendement de votre investissement dans votre ordinateur Honeywell.

Nous vous offrons aussi une programmerie de base, des appuis techniques, des ensembles d'applications éprouvés et des programmes de formation adaptés à vos besoins.

Naturellement, nous nous battons toujours pour attirer de nouveaux clients. Avec plus de fougue que tout autre. Mais ensuite, nous continuons à nous battre pour protéger leurs intérêts.

L'autre compagnie d'ordinateurs

**Honeywell**

Honeywell Information Systems, 800, boulevard Dorchester, Montréal, Québec. 861-0461
Siège social: 2025 Sheppard Avenue East, Willowdale, Ontario.
Bureaux principaux: Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Waterloo, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

M. André Raynauld, président du Conseil Économique du Canada:

# Comment bâtir une autre économie québécoise sans Montréal?

(suite de la page 27)

tions avec la totalité des autres; l'absence d'un maillon affaiblit l'ensemble.

Contrairement à ce que beaucoup ont cru comprendre, ce tertiaire ne se distingue pas par sa quantité, mais surtout par son type, par sa vitalité. De lui dépend l'existence ou l'implantation d'activités de développement, d'activités innovatrices.

Il est clair que dans la province du Québec, une seule ville peut, par sa taille, ses liaisons avec l'extérieur, la densité et la qualité de son tertiaire supérieur prétendre à un tel rôle, et c'est Montréal. Cependant, déjà en 1970, Montréal avait perdu plusieurs de ses atouts au profit d'autres pôles extérieurs. Le secteur financier notamment émigrait vers Toronto, de même qu'un certain nombre de centres de décision des entreprises, les filiales de sociétés étrangères à vocation internationale. En même temps, disparaissaient progressivement les avantages comparatifs hérités de situations qui se sont modifiées depuis. Nous avions préconisé que l'on intervienne pour enrayer cette dégradation relative en y favorisant la création d'activités de développement, et en y renforçant la qualité des facteurs qui en déterminent la localisation. Sachant que ce n'était qu'à ces conditions qu'il était possible d'assurer la relance de la croissance économique québécoise à long terme, nous avions recommandé que ces interventions aient un caractère prioritaire.

Il ne s'agissait en aucune manière de "mettre le paquet sur Montréal" et d'aboutir ainsi à transférer massivement la population de l'ensemble de la province dans les "ghettos" de l'est de Montréal comme on a dit. Il s'agissait d'améliorer la qualité des activités économiques montréalaises plutôt que d'en favoriser le développement quantitatif. La croissance quantitative, irait ailleurs, dans d'autres centres de la province. Ce genre d'intervention pouvait et pourrait encore se traduire par une diminution des principales grandeurs caractéristiques de l'évolution économique.

Loin de proposer une concentration accrue de l'industrie sur Montréal, nous espérions et nous recommandions une planification du territoire susceptible de diffuser la croissance hors de Montréal. C'est dans ce sens qu'il convenait d'interpréter les conclusions du rapport H.M.R. au sujet de Montréal.

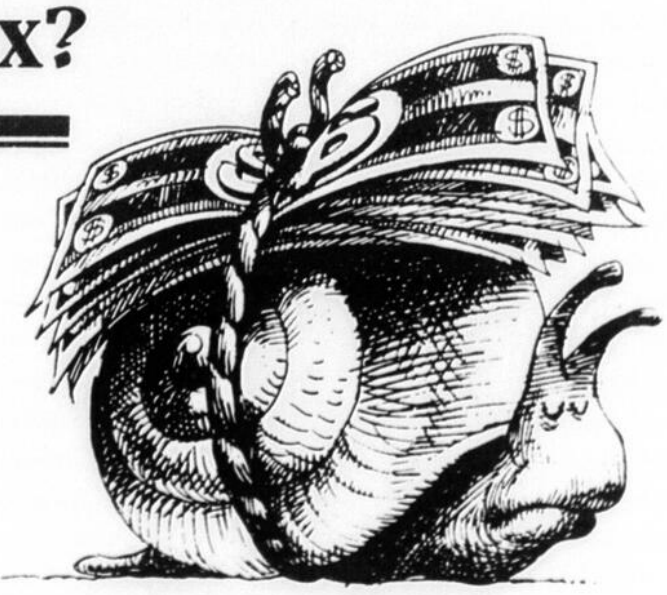
Dès l'instant où Montréal est un foyer d'activités innovatrices, elle acquiert du même coup la plupart des attributs qui caractérisent un pôle de développement. Cependant le rôle d'un pôle ne consiste pas seulement à rassembler les capacités innovatrices, à les attirer, à les exploiter; il consiste également à diffuser autour de lui les effets de croissance qui en découlent. Cette diffusion des effets d'entraînement ne peut profiter à l'ensemble du territoire québécois que s'il existe entre lui et Montréal, des circuits d'échanges de produits, de facteurs, de services et d'information. Si de tels mécanismes, de tels circuits n'existent pas, ou sont insuffisants, les effets induits par les activités de développement seront exportés, ce qui contribuera à "désintégrer" l'économie de la Province. Le rôle moteur de Montréal profitera à d'autres espaces économiques. Dit d'une façon positive, il faut que les différentes régions du Québec s'intègrent à un même espace économique hiérarchisé.

Si l'on garde à l'esprit qu'il existe une industrie de l'innovation, comme il existe une industrie des produits alimentaires ou de l'acier, l'on pourra dire que les exigences de la production sont telles qu'elle se localisera surtout à Montréal, parce qu'elle demande une main-d'oeuvre peu nombreuse mais hautement qualifiée, aux compétences très diversifiées, parce qu'elle entretient des relations étroites avec une foule d'autres institutions tout aussi spécialisées qu'on désigne par le tertiaire supérieur.

Dans une deuxième phase, celle qui suit en fait la période pendant laquelle on a mis au point les techniques de production, ces activités de développement vont se transformer en activités de croissance. Elles vont se standardiser, se mécaniser et les méthodes de production vont s'automatiser. Cette évolution va se traduire par un accroissement des besoins de financement, par une augmentation du rapport capital-travail et un accroissement rapide de la productivité. L'entreprise a besoin d'espace, elle doit agrandir ses installations. La structure de la main-d'oeuvre change, il n'est plus nécessaire qu'elle soit très qualifiée. Les quantités produites vont considérablement augmenter et une bonne part sera destinée à l'exportation. L'entreprise est de plus en plus apte à nourrir elle-même sa croissance et le besoin de recourir de façon quasi permanente aux services extérieurs se fait moins sentir, elle a davantage besoin d'inputs standardisés. En d'autres termes, la localisation à Montréal, compte tenu de ces changements et de son coût, ne répond plus aux nouveaux besoins de l'entreprise qui va transférer ses installations de production ailleurs, et ne maintenir à Montréal, et l'on sait pourquoi, que ses activités de R & D et ses services centraux.

Evidemment, pour pouvoir transformer son activité de développement en activité de croissance, l'entreprise devra trouver un site qui réponde à ses nouveaux besoins, exprimés en termes de facteurs de production et d'écoulement de ses produits. Cela suppose la présence de sources énergétiques ou de richesses naturelles, celle d'un bassin de population active, de moyens de communications et de transmissions développés avec Montréal. L'entreprise devra pouvoir y bénéficier d'un niveau élevé d'économies externes, mais différentes cette fois de celles dont elle pouvait bénéficier à


# Si un employé improductif n'échappe pas à votre vigilance, alors pourquoi laissez-vous dormir vos capitaux?



La rentabilité des capitaux de roulement ne s'évalue pas en un clin d'oeil.

A propos, qu'advient-il des vôtres? Faitez-vous fructifier votre argent à l'allure de l'escargot? Faitez-vous un bon usage de vos capitaux?

Sinon, vous gaspillez de l'argent. Et il est grand temps de jeter un coup d'oeil sur la façon dont vous gérez votre trésorerie.

Seul un expert peut trancher cette question et il vous attend justement à la Banque de Commerce.

Nous avons lancé nos "Services aux entreprises" pour aider les hommes d'affaires à mieux gérer leur trésorerie. Depuis la perception des fonds jusqu'à leur concentration et à leur déboursé, ce service assure un meilleur rendement à vos capitaux de roulement.

Jetons d'abord un coup d'oeil sur le secteur de la perception des fonds et voyons comment les choses se passent.

## Le service de coffret postal

Notre Service de coffret postal est conçu de façon à réduire le temps mort entre le moment où votre client met un chèque à la poste et celui où il est déposé dans votre compte.

Avec ce service, vous demandez à vos clients d'adresser leurs paiements à un coffret dans une succursale postale déterminée, où nous faisons la levée chaque jour à heures fixes. Après avoir additionné le montant des chèques, nous en créditons immédiatement la somme à votre compte. Les dépôts sont confirmés au même moment à vos bureaux.

## Virement accéléré des fonds

Nous disposons de plusiers méthodes pour accélérer le virement des fonds. L'une d'elles consiste à créditer le jour même, à un compte de concentration, les dépôts effectués à l'une de nos succursales au Canada.

On parvient ainsi à réduire les fonds improductifs, à diminuer les besoins d'emprunt ou à créer un supplément de capitaux à investir.

## Conclusion

Nous offrons aussi, entre autres services, le dépôt-24 heures, le plan de chèques préautorisés, l'encaissement des factures et la carte Chargex Commerce.

Pour obtenir d'autres renseignements concernant tous nos services aux entreprises, veuillez remplir le coupon ci-dessous et nous le faire parvenir.

Nous vous enverrons notre cahier de documentation sur les Services Commerce aux entreprises. Nous pouvons aussi demander à l'un de nos experts d'examiner votre système actuel. Il vous donnera des conseils professionnels et vous indiquera, s'il y a lieu, les points faibles de votre trésorerie et comment améliorer la situation. Le service est gratuit, sans obligation de votre part et absolument confidentiel.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

## Services Commerce aux entreprises

Pour aider les dirigeants des grandes ou des petites entreprises à mieux gérer leur trésorerie.

LA-Q.

Écrire au: Le Directeur, Services aux entreprises,
Banque de Commerce Canadienne Impériale,
1155 ouest, boul. Dorchester, C.P. 6003,
Montréal, Québec H3C 3B2

Veuillez m'envoyer votre cahier de documentation "Services Commerce aux entreprises", contenant les renseignements sur la gestion de la trésorerie et sur tous vos autres services.

Je désire m'entretenir avec un des représentants de la Banque de Commerce sur le programme des Services Commerce aux entreprises.

Nom

Nom de la société

Fonction Téléphone

Adresse

Montréal.

Ce sont ces conditions qui définissent l'existence d'un pôle de croissance. Ainsi, parce que Montréal est selon notre hypothèse, devenu un foyer d'activités innovatrices, et à condition qu'il existe à sa périphérie ou plus loin, des centres urbains susceptibles de devenir des pôles de croissance, le processus même de transformation des activités de développement en activités de croissance va donner naissance à des circuits intégrants, structurants entre Montréal et ces divers pôles de croissance. Il s'ensuivra, c'est certain, un processus de satellisation ou de domination.

Lorsque l'on reproche au rapport HMR de faire l'apologie de la domination, en arguant qu'elle contribue au sous-développement des régions, l'on commet une erreur grave d'interprétation du modèle. La domination, dans le sens qu'on lui donne à partir d'un tableau interindustriel est l'agent d'intégration par excellence des espaces économiques. Ce sont les régions non intégrées, ou mal intégrées, "en dehors du coup" si j'ose dire, qui prennent du recul dans l'augmentation du niveau de vie, et dans la qualité du milieu social.

Tout autre est la question de savoir si Montréal exerce de fait un effet d'entraînement. Certaines études ont tenté de démontrer que Montréal ne diffusait rien au Québec. A supposer que cela fût vrai, je prétends que rien n'est changé au modèle ni aux conclusions du rapport HMR. Bien au contraire. Il est tout aussi nécessaire d'intégrer l'économie du Québec et plus nécessaire encore de renforcer ou de faire naître si tant est qu'il n'y en a pas, les effets d'entraînement de Montréal sur le reste de la Province. Retournons le raisonnement: est-il concevable qu'un autre pôle de développement soit choisi au Québec et qu'il entraîne Montréal dans son sillage? Ceux qui tirent une quelconque leçon du faible rayonnement de Montréal entendent-ils renoncer à l'intégration économique du Québec; entendent-ils laisser Montréal dériver au gré des courants des Grands Lacs et bâtir une autre économie québécoise sans Montréal?

Imaginez! On nous reproche aussi de présenter un schéma conduisant à un dualisme territorial excessif, et d'ignorer les coûts sociaux qu'il entraîne. C'est tout le contraire! Nous voulons résorber et réduire le dualisme qui existe déjà. Nous voulons intégrer, nous voulons structurer, nous voulons établir des circuits, créer des liens, ouvrir des passages, jeter des ponts sur toutes les rivières. Si Montréal était laissée à elle-même et qu'elle était satellisée par Toronto, i.e., intégrée à l'espace économique de Toronto, ne pense-t-on pas qu'on accentuerait le dualisme? Pour moi c'est une évidence élémentaire.

En fait, nous favorisons la décentralisation des activités industrielles et nous voudrions même que des pôles de croissance forts prennent naissance en dehors de Montréal pour exercer cette interaction que nous jugeons nécessaire avec le pôle de développement dans l'intérêt de l'ensemble du Québec y compris Montréal même.

C'est donc suite à un grossier malentendu si certains auteurs ont pu nous accuser de vouloir faire le vide autour de Montréal. Rien n'est plus faux.

En somme, nous percevons Montréal comme un foyer, comme un incubateur où l'industrie nouvelle trouve les services dont elle a besoin pour naître en santé, se consolider et croître. Quand elle a acquis une certaine vitesse de croisière, qu'elle s'est "normalisée" ou standardisée, elle peut s'éloigner et prendre racine ailleurs, soit dans un pôle de croissance, soit à un stade plus avancé, dans l'hinterland. Il s'établit alors entre le pôle de développement et les pôles de croissance, entre les pôles de croissance et leurs zones périphériques un ensemble de relations de domination, de complémentarité et de liaisons de toutes sortes, qui structurent et hiérarchisent autour de son pôle tout l'espace économique québécois.

En empruntant la conclusion de cet exposé à Fernand Martin, j'ai voulu non seulement rendre hommage aux travaux qu'il a consacrés au développement régional du Québec, mais aussi l'associer à des propos qui sont autant les siens que les miens. Il reste que nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet et qu'il subsiste plusieurs points à éclaircir.

## L'Europe . . .

*suite de la page 31*

massives, les procédés des mass-media. On conviendra d'ailleurs qu'un tel effort devra être réciproquement entrepris de l'Ouest vers l'Est et de l'Est vers l'Ouest de l'Océan, pour qu'il produise psychologiquement et économiquement ses fruits. Certes, ici et là les "forces d'inertie" et des groupes de pression — il en existe déjà — tendront à maintenir la route barré. Ils n'empêcheront pas la formation de nouveaux groupes d'intérêts combinant, selon de nouvelles formules, "le donner et le recevoir" que les uns attendent des autres. On verra alors moins de centres culturels canadiens ou autres déserts et coûteusement entretenus, moins d'oeuvres canadiennes de grande valeur ignorées, moins de coalitions d'éditeurs ou de diffuseurs se former, de part et d'autre, à cause d'une différence alléguée de culture, de style ou de langue accompagnées parfois du paradoxe qui consiste à préférer l'adaptation ou la traduction du livre technique américain à la production directe d'ouvrages en français grâce à des équipes de rédaction mixtes européennes et québécoises, le Québec étant imprègné de technique américaine et ayant besoin de puiser dans celle de la France et des pays de la francophonie européenne en général. On peut multiplier à l'infini les exemples des bienfaits "rentables" à tous les points de vue, matériels aussi bien que culturels, qu'une collaboration étendue à de multiples domaines pourrait produire si elle était réalisée.




# COMBIEN DE CES TRAVAUX DE BUREAU N'AVEZ-VOUS PAS ENCORE MÉCANISÉS?

Chaque feuille de papier qui passe de main en main, d'un bureau à un autre, d'une entreprise à une autre représente une somme de travail coûteuse, fastidieuse et qui prête toujours à erreurs.

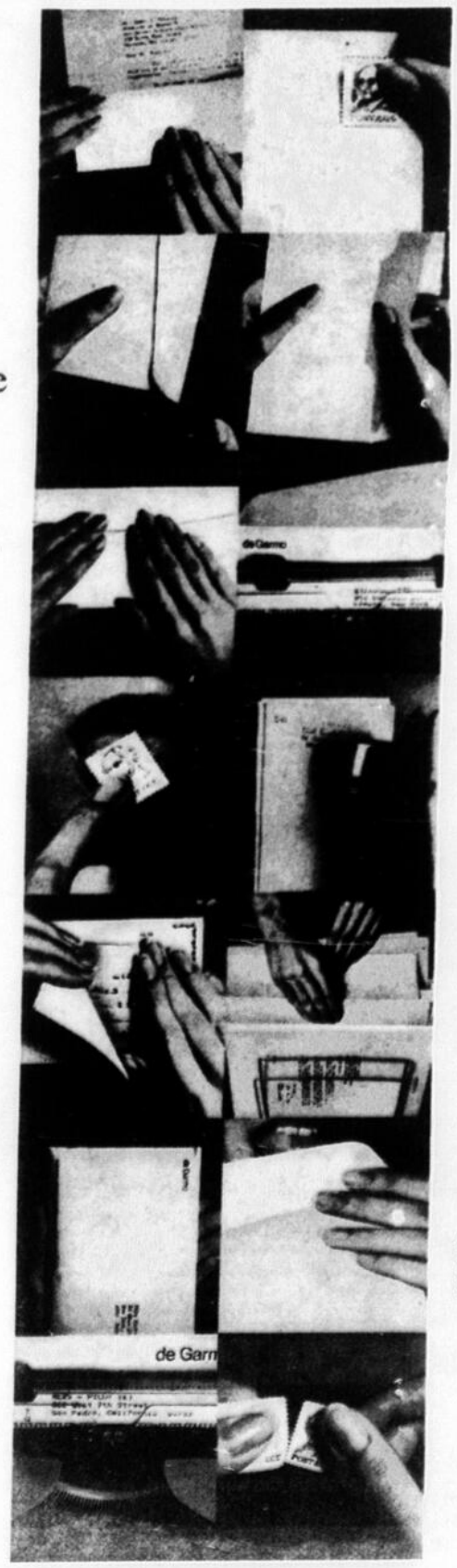
Fastidieuse, parce que tout ce travail s'effectue sans doute à la main.

Qui prête à erreur, parce que c'est le cas de la plupart des travaux répétés au point de n'être plus qu'une corvée ennuyeuse.

Coûteuse, parce que le temps, c'est de l'argent.

Mais pourquoi devrait-il en être ainsi?

Sachez donc que Pitney Bowes vous offre un vaste assortiment de machines conçues pour travailler ensemble, comme à la chaîne, et qui peuvent mécaniser presque toutes vos opérations: photocopiage, assemblage, comptage, impression, adressage, insertion, pesée, gommage, affranchissement, et jusqu'à l'ouverture du courrier.



Pitney Bowes s'occupe depuis plus de cinquante ans d'accélérer le traitement de la paperasse. L'un de nos spécialistes peut vous faire, gratuitement, le diagnostic de vos "bobos" de bureau et vous exposer comment nous pouvons y remédier. Il vous montrera les causes d'embouteillages actuels ou prévisibles et il vous proposera ensuite un moyen sur mesure pour décongestionner la circulation de tout ce papier.

Pour de plus amples renseignements, écrivez-nous. Pitney Bowes, Dept. 3315, 150 Ferrand Dr., Don Mills, Ontario M3C 3B5. Ou téléphonez à l'un de nos 50 bureaux au Canada.

Le temps c'est de l'argent. Les papiers aussi.

Pitney Bowes

Parce que les affaires se font à la vitesse du temps.

Fournisseur officiel des Jeux Olympiques de 1976

# L'Europe ne sait pas regarder vers le Québec . . .

Saisir d'un seul coup d'oeil l'image du Québec et de son développement est une gageure bien téméraire même pour les plus atlantiques des Européens. Nous tenterons plus loin de déceler quelques unes des causes de la coupure persistante qui, au détriment tant de l'Europe que du Québec et du Canada, fait obstacle à une véritable circulation de ce que les spécialistes appellent l'information et ses messages entre les deux rives de l'Océan.

Pourtant le tableau de l'économie québécoise est bien propre à attirer l'attention, à la retenir et à exciter l'imagination. Il est d'une lecture facile: un P.N.B. de plus de 33 milliards de dollars pour une population de 6 millions d'âmes seulement. Un Revenu National calculé en termes de "Revenu personnel" de 4,400 dollars par tête d'habitant, des investissements globaux de près de 9 milliards dont plus d'un milliard consacré aux nouvelles immobilisations, une production manufacturière de 22 milliards et tous ces chiffres accusant une hausse de 15% à 43% par rapport à ceux de 1973. Certes, dans ces pourcentages doit-on faire la part de l'inflation. Mais celle-ci n'annule pas les hausses et laisse, tout compte fait, un taux de croissance de 3.5% (très proche de celui du Canada dans son ensemble), ce qui n'a été le cas, sauf erreur, d'aucune autre économie occidentale en 1974.

Le chômage assez fort, comparable à celui de 1970 et de 1973, a été cependant moins élevé que celui des deux années intermédiaires. S'il accusait 7,2%, il y a 5 mois et aujourd'hui un pourcentage plus élevé, il faut noter que, pour des raisons propres au Canada tout entier, le taux moyen de chômage n'y a jamais pu être ramené, comme dans d'autres pays, au minimum de 1 1/2% ou de 2% fixé par les économistes et les gouvernements d'après-guerre et que, depuis 1967, il est resté au Québec supérieur au taux de 4 3/4% qu'il avait exceptionnellement atteint une année auparavant et constamment au-dessus de la moyenne nationale. Cette caractéristique du niveau du chômage apparaît moins significative du comportement de l'économie québécoise lorsqu'on tient compte de la création nette de 74000 emplois en 1974, ce qui représente une augmentation de 3,1% par rapport à l'année 1973. Elle apparaîtrait encore moins significative peut-être si l'on prenait en considération l'accroissement aunneul de la population active qui est de 3,8% au Québec et de 3,1% au Canada. Enfin, le calcul statistique de l'emploi et du chômage en Amérique du Nord n'est pas absolument comparable à celui des pays européens où la population active, notamment, n'inclut pas partout les jeunes à partir de 14 ans.

Ces remarques faites, les résultats annuels de l'économie québécoise indiquent à notre sens une bonne tenue, voire une progression régulière qui devrait susciter sans peine l'intérêt des investisseurs européens — industriels ou financiers. Or, tel n'est pas le cas, à quelques exceptions près, en Europe, et ce qui l'indique c'est, entre autres la faiblesse des échanges commerciaux des pays des Six ou des Neuf, comme on voudra, avec le Québec. On peut constater cette faiblesse en parcourant les chiffres des exportations québécoises en direction de ces pays. A partir de 1968, les expéditions vers la Grande-Breatagne et l'Allemagne fédérale n'ont pas progressé. Elles ont regressé en direction de la Belgique et du Luxembourg qui est passé du 7ème au 9ème rang des clients du Québec. Même situation par rapport à l'Italie qui a reculé du 6ème au 7ème rang. Seuls les Pays-Bas et la France ont pu irrégulièrement avancer. Les statistiques les plus récentes indiquent que les premiers ont pu se hisser au 4ème rang et la France au 6ème. Inutile de dire que la 1ère et la 2ème places sont respectivement occupées par les États-Unis et la Grande-Bretagne qui maintiennent leur avance depuis cinq




# . . . A qui la faute ?

par Charles Atala

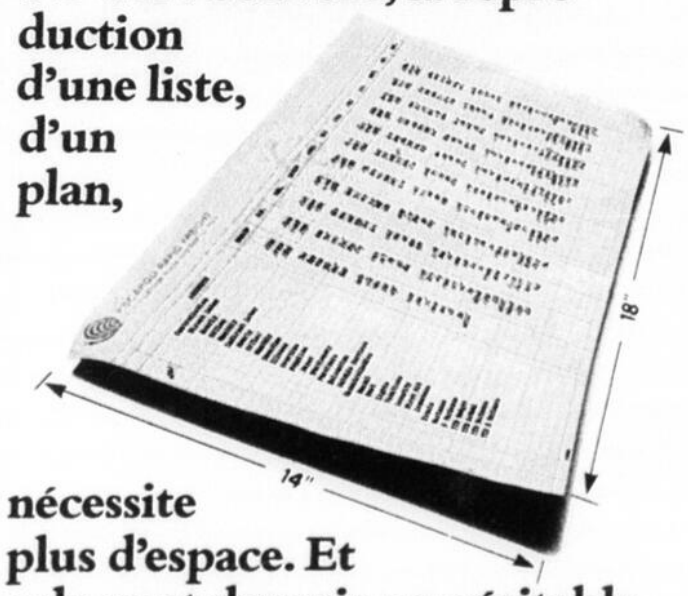
ou six ans. Voyons de plus près ce que traduisent ces classements. Les exportations du Québec vers les États-Unis s'élèvent, bon en mal an, à près de 2,700 millions de dollars. Vers le Royaume-Uni, elles se tiennent autour de 400 millions. L'Allemagne (112 millions) les Pays-Bas (90 millions), la France (55 millions), l'Italie (40 millions), l'Union belgo-luxembourgeoise (37 millions), représentent tous ensemble, et en moyenne, 334 millions de dollars, sensiblement moins que la Grande-Bretagne et 8 ou 9 fois moins que les États-Unis. Pour illustrer plus éloquemment cette situation, ajoutons que sur le plan de ces comparaisons la France est 34 fois moins importante que les États-Unis. Les résultats plus récents qui pourraient accuser, dès 1974 et pour le premier trimestre de cette année, une hausse très sensible de la valeur des exportations du Québec vers les principaux pays européens dont nous venons de parler, ne seraient nullement à retenir; la baisse du dollar et la revalorisation correspondante des monnaies de ces pays annuleraient, en effet, à raison de 15 à 20% l'augmentation éventuelle qui ne serait qu'apparente. Est-ce à dire que les efforts entrepris au Québec, même conjugués à la nouvelle orientation de la politique fédérale tendant à renforcer les liens de toute nature du Canada avec les pays francophones et à développer ses relations économiques avec l'Europe communautaire, sont demeurés sans effet? A la vérité, l'amélioration visée se révèle difficile et tente à atteindre. Les moyens employés semblent insuffisants et dans certains cas, inadaptés. Ce ne sont pas les seuls canaux officiels, les seules prises de contacts limitées qui mèneront au but. A l'heure actuelle, qu'il s'agisse du Québec ou du Canada tout entier, le resserrement des rapports avec la France par exemple, et d'autres pays de la communauté des Six se borne à "des consultations politiques, des visites parlementaires, des échanges culturels et scientifiques, des échanges de fonctionnaires à la coopération sur des questions de défense, etc..." comme s'exprime une publication du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce. A la liste de ces démarches bilatérales, on ajoutera les divers aspects de la coopération franco-québécoise. Mais tant que **l'initiative privée** ne sera pas intervenue dans les relations économiques et culturelles pour les alimenter de ses apports, les animer. les intensifier, aucun progrès en profondeur ne pourra être réalisé.

Car, s'il existe, comme on le sait, dans tous les pays et dans tous les milieux des facteurs dynamiques qui agissent directement sur la vie économique, politique, culturelle ou autre et contribuent à orienter ses divers aspects, il existe aussi des forces d'inertie qui paralysent toute action nouvelle.

Entre les pays qui, à certains niveaux, s'étaient tenus jusque là suffisamment à l'écart l'un de l'autre, en raison des distances géographiques, de la différence des structures psychologiques et surtout des systèmes geo-politiques et "geo-économiques" auxquels ils ont appartenu et continuent, dans une moindre mesure, d'appartenir, n'est-il pas normal que la communication se révèle difficile? Pour qu'un véritable circuit soit établi, donnant libre cours au passage de l'information et de ses messages, pour nous exprimer dans le langage des spécialistes de ces questions, un effort appuyé doit être fait avec application aux points les plus appropriés. Seule l'initiative privée est capable d'intensifier les échanges économiques, industriels, commerciaux et financiers, de multiplier les divers échanges culturels au sens le plus vaste et le plus familier du terme, de propager la connaissance du Québec et du Canada en Europe au moyen du livre, par la voie de la presse, le truchement de la radio et de la télévision servant, ensemble — pourquoi pas? — à la pénétration publicitaire industrielle et commerciale. Pour rapprocher les sociétés modernes les unes des autres, il leur faut appliquer parfois, à doses

*Voir page 29: L'Europe . . .*

**Nous savons, depuis un bon moment déjà, qu'en affaires, on ne peut toujours tout résumer sur des feuilles 8½"x11". Souvent, la reproduction d'une liste, d'un plan,**




**nécessite plus d'espace. Et cela peut devenir un véritable problème.**

**Nous avons maintenant ce qu'il vous faut pour remédier à cette situation. Le nouveau copieur Xerox 3103 14"x18".**

**Bien entendu, le copieur 3103 reproduit sur feuilles 8½"x11". Mais, une fois le bouton de sélection et la cassette grand format en position, il produit des copies pouvant atteindre des dimensions de 14"x18". Ainsi, il peut facilement reproduire schémas, plans, rapports d'ordinateur, etc. De plus il est portatif. Il accomplit donc son travail là où vous le désirez.**




**Le copieur 3103 possède d'autres caractéristiques intéressantes. Par exemple: système d'alimentation continue et réglage des contrastes. Aussi, comme tous les copieurs Xerox, il utilise du papier non sensibilisé.**

**Le copieur Xerox 3103, un petit copieur qui laisse une grande impression.**



**Xerox of Canada Limited**

**XEROX**

Xerox du Canada Limitée, 703 Don Mills Road, Don Mills, Ontario M3C 1S2. XEROX est une marque déposée de XEROX CORPORATION utilisée par XEROX DU CANADA LIMITÉE en tant qu'usager inscrit.

# C'EST OFFICIEL!

## Consultez le tableau. Ces Pontiac et Buick 1975 ont fait de 19 à 30 milles au gallon sur la grand-route et de 14 à 22 milles au gallon en ville!

Voici les résultats officiels des essais sur la consommation d'essence menés par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) sur des Pontiac et Buick 1975 dotées du Système millage maximum de GM et alimentées à l'essence sans plomb.

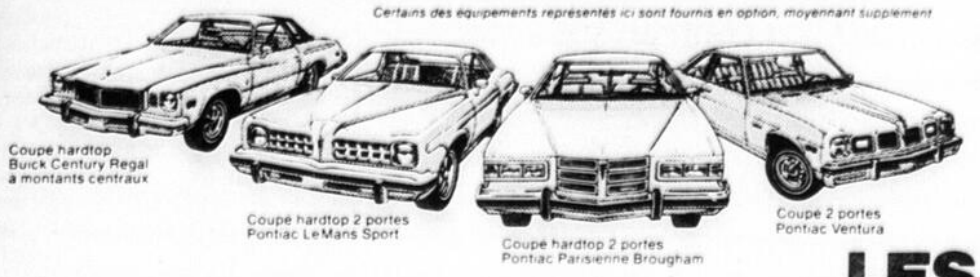
Les essais de l'EPA ont été effectués à l'aide d'un dynamomètre, un appareil qui peut reproduire bon nombre de conditions de conduite différentes. Au cours des essais, on a simulé la conduite en ville qui suppose de nombreux arrêts et la conduite sur la grand-route à environ 50 milles à l'heure.

Les chiffres ont été convertis en gallons impériaux.

| PONTIAC | MOTEUR | MI/GAL EN VILLE | MI/GAL SUR LA GRAND-ROUTE | CONT. DU RÉSERVOIR EN GAL. | AUTONOMIE EN VILLE (milles) | AUTONOMIE SUR LA GRAND-ROUTE (milles) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ventura | 6 cyl. 250, carb. 1 corps | 19.2 | 25.2 | 17.1 | 328.32 | 430.92 |
| Ventura | V8 260, carb. 2 corps | 18.0 | 22.8 | 17.1 | 307.80 | 389.88 |
| Firebird | 6 cyl. 250, carb. 1 corps | 19.2 | 25.2 | 16.8 | 322.56 | 423.36 |
| Firebird | V8 350, carb. 2 corps | 15.6 | 21.6 | 16.8 | 262.08 | 362.88 |
| LeMans | 6 cyl. 250, carb. 1 corps | 19.2 | 25.2 | 18.3 | 351.36 | 461.16 |
| LeMans | V8 350, carb. 2 corps | 15.6 | 21.6 | 18.3 | 285.48 | 395.28 |
| Parisienne Brougham | V8 350, carb. 2 corps | 14.4 | 21.6 | 21.5 | 309.60 | 464.40 |
| **BUICK** | **MOTEUR** | **MI/GAL EN VILLE** | **MI/GAL SUR LA GRAND-ROUTE** | **CONT. DU RÉSERVOIR EN GAL.** | **AUTONOMIE EN VILLE (milles)** | **AUTONOMIE SUR LA GRAND-ROUTE (milles)** |
| Skylark | V6 231, carb. 2 corps | 19.2 | 28.8 | 17.5 | 336.00 | 504.00 |
| Apollo | 6 cyl. 250, carb. 1 corps | 19.2 | 25.2 | 17.5 | 336.00 | 441.00 |
| Skylark/Apollo | V8 260, carb. 2 corps | 18.0 | 22.8 | 17.5 | 315.00 | 399.00 |
| Skyhawk | V6 231, carb. 2 corps | 22.8 | 30.0 | 15.4 | 351.12 | 462.00 |
| Century | V6 231, carb. 2 corps | 19.2 | 28.8 | 18.3 | 351.36 | 527.04 |
| Century | V8 350, carb. 2 corps | 14.4 | 22.8 | 18.3 | 263.52 | 417.24 |
| LeSabre | V8 350, carb. 4 corps | 14.4 | 19.2 | 21.6 | 311.04 | 414.72 |

*L'EPA n'a pas fourni de données relativement à la Pontiac Astre équipée en vue de la vente au Canada.*
*Pour calculer l'autonomie, il nous a suffi de multiplier la consommation d'essence établie par l'EPA par la contenance du réservoir à essence. Exemple: l'autonomie de la Century V6 est de 28.8 mi/gal × contenance du réservoir de 18.3 gal = 527.04 milles.*

*Certains des équipements représentés ici sont fournis en option, moyennant supplément*



Coupé hardtop Buick Century Regal à montants centraux

Coupé hardtop 2 portes Pontiac LeMans Sport

Coupé hardtop 2 portes Pontiac Parisienne Brougham

Coupé 2 portes Pontiac Ventura

**Quel millage pouvez-vous vous attendre d'obtenir?**

En fait, vous ne pourrez probablement pas égaler les résultats de l'EPA. L'écart qui vous en séparera dépendra de plusieurs facteurs, tels que votre façon de conduire, la charge que vous transportez, l'équipement en option de votre voiture, les conditions atmosphériques et les routes sur lesquelles vous conduisez.

Songez aux avantages supplémentaires dont vous pourrez tirer parti en achetant une Pontiac ou une Buick 1975. Demandez à votre concessionnaire de vous donner la meilleure reprise possible sur votre présente voiture. Vous pourriez être surpris de constater combien il est facile de vous procurer une 1975.

Votre concessionnaire Pontiac-Buick sera heureux de vous faire connaitre les résultats des essais de l'EPA sur la consommation d'essence des voitures qu'il vend et de vous expliquer de quelle façon le Système millage maximum de GM a réussi à diminuer le coût du fonctionnement des voitures 1975.

## LES PONTIAC ET BUICK 1975
### vous le donnent en milles!

Demandez à votre concessionnaire Pontiac-Buick de vous remettre un exemplaire des résultats des essais de l'EPA touchant les voitures qu'il vend. PBX-175CF

# Après l'échec de la Conférence fédérale-provinciale sur l'Énergie Ottawa fixera-t-il unilatéralement le prix du pétrole et du gaz ?

Au mois d'avril dernier se réunissaient à Ottawa, les onze Premiers ministres fédéral et provinciaux pour renouveller l'entente du 27 mars 1974 sur le prix du pétrole.

Le contexte avait changé, tandis que l'année dernière, le Gouvernement fédéral s'était rangé du côté des provinces productrices, en 1975, M. Trudeau se ralliait à l'idée que le prix du pétrole et du gaz naturel devait être majoré:

"Mes collègues et moi en son venus à croire un peu à contrecoeur, que le prix du pétrole canadien doit être majoré et se rapprocher du prix mondial".

Il est vrai qu'entre-temps, l'Office canadien de l'Énergie avait estimé que les réserves canadiennes de pétrole classique s'épuiseraient dès 1980 si l'on maintenait le rythme de production actuel et que le Gouvernement fédéral, dans son entente avec le projet Syncrude, avait accepté que le pétrole provenant des sables bitumineux serait vendus dès 1979, sur le marché canadien au prix international.

Quelles étaient les positions des provinces?

En premier lieu, un adversaire acharné à toute augmentation en la personne de M. William C. Davis de l'Ontario:

Arguant de l'inflation ce dernier devait déclarer en substance "Mon gouvernement s'oppose à toute augmentation du prix du pétrole brut et du gaz naturel à l'heure actuelle...

"Aucun des buts urgents de la nation n'ont été avantagés par les augmentations de prix de l'an dernier...

"Dans le but de relancer notre économie, nous avons présenté dernièrement un budget expansionniste et il serait irrationnel d'annuler ces mesures par une augmentation du prix du pétrole et du gaz naturel, d'augmenter ainsi le chômage et d'attiser l'inflation".

Dans le même état d'esprit, le Premier ministre du Manitoba M. Edward Schreyber devait fermement s'opposer à toute réajustement des prix: "Le processus inflationniste qui nous assaille présentement justifie pleinement une attitude ferme à cet égard chaque hausse du prix du barril entrainerait une sortie de fond de $20 millions pour ma Province".

Tenant compte du phénomène inflationaliste qui mine l'économie canadienne et des effets néfastes au niveau de toutes structures des prix d'une hausse inconsidérée des prix des hydrocarbures M. Regan, Premier ministre de la Nouvelle-Écosse devait déclarer "il n'est nullement dans l'intérêt des canadiens de voir le prix du pétrole bouger de son niveau actuel..."

Particulièrement inquiet pour l'économie de sa province déjà fortement perturbée par l'augmentation de l'année dernière, M. Campbell, de l'île du-Prince-Edouard, en rappelant que sa miniscule province était entièrement tributaire du pétrole pour la production de son électricité, devait proposer que toutes des hausses des hydrocarbures, au cas où elles interviendraient, fussent compensées pour les régions particulièrement touchées.

Même "OUI, mais" pour le Nouveau-Brunswick, dont le Premier ministre M. Richard Hatfield préconisait une hausse graduelle des prix du cours des prochaines années afin d'en atténuer l'impact sur l'économie et se montrait très ferme sur le fait que toute augmentation devait se traduire par une restructuration de l'économie afin de se libérer peu à peu de la dépendance vis-à-vis de l'étranger?

Enfin, pour des raisons beaucoup plus politiques qu'économiques le Premier ministre David Barrett de Colombie-Britannique devait partir en guerre contre les multinationales et après avoir proposé pour la nième fois une nationalisation du secteur de l'énergie, il observait un mutisme prudent sur le problème de la hausse des prix du pétrole tout en envisageant, toutefois, une augmentation des coûts du gaz naturel.

Dans le clan des 2 POUR, deux alliés des provinces productrices. Le Québec, bien que consommateur mais grand bénéficiaire de la péréquation et partisan d'une hausse raisonnable et dont l'appui ainsi apporté n'était pas étranger à son attachement au principe de la propriété provinciale des ressources naturelles. De plus si le prix du brut de l'Ouest augmentait, il ne serait pas exclu de voir un jour naître le port pour super pétroliers... Terre-Neuve, la plus défavorisée de toutes les provinces mais qui s'accroche à l'espoir d'une découverte pétrolière au large de ses côtes.

Est-il utile de préciser que les provinces productrices: Saskatchewan et Alberta, se montraient farouches partisans de la hausse des coûts de l'énergie?

Réclamant une vue plus rationnelle des choses et arguant du véritable détournement dont elles sont victimes, tant au niveau fédéral, principal bénéficiaire des augmentations passées qu'au niveau des autres provinces auxquelles elles consentaient une énergie bon marché, elles proposaient un prix plus juste qui tiendrait compte du prix international et du coût des sources de remplacement.

Le peu d'unanimité des interlocuteurs devait se solder par l'échec de cette réunion.

L'échéance du 30 juin laissait place à de nouvelles rencontres bilatérales, celles-ci.

Entre-temps, cependant, le gouvernement fédéral a acquis tous pourvoirs, grâce à un vote des Communes, pour fixer unilatéralement le prix du pétrole et du gaz naturel.

Cette latitude, Ottawa n'en usera que contraint et forcé et préfèrerait aboutir à un accord à l'amiable avec toutes les parties concernées. Le recours à ce pouvoir serait en effet vivement ressenti par les provinces, farouchement attachées à la propriété pleine et entière de leurs ressources naturelles personnelles.

La situation est d'autant plus complexe que les grandes compagnies pétrolières, elles-mêmes, ne sont guère favorables aux augmentations, précisant qu'une politique fiscale adéquate permettrait, plus que les hausses, de pallier à une situation préoccupante sur le plan des investissements et de l'exploration. Déjà, M. Donald McDonald a annoncé une augmentation de 60 cents sur le prix du gaz naturel exporté vers les Etats-Unis, provoquant par cette décision la colère de nos voisins.

Ceux-ci jugent que cette hausse sélective aura un effet discriminatoire sur les industries américaines.

Quant aux prix intérieurs, il ne reste plus qu'un mois pour parvenir à un consensus. Chacun, dans l'expectative, attend et jugea la force de l'adversaire, évitant toute position trop catégorique qui ruinerait tout accord éventuel.




**Affairé? Un château sur la ville.**

*Hôtel Harbour Castle*
TORONTO — UN HÔTEL DU GROUPE CAMPEAU

Pour renseignements et réservations, communiquez avec votre agent de voyages ou composez sans frais un des numéros suivants:

**CANADA:** Adresse: 1, square Harbour, Toronto, Ontario, M5J 1A6. Appel local: (416) 869-1600. Appel de l'extérieur (sans frais): 1-800-261-8426. Télex: 06-22356. Câble: HARCASTEL. Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, Winnipeg et Halifax: Zenith 00880.
**ETATS-UNIS:** Appel sans frais: 800-223-5372. Nouvelle-Orléans: WX5577. Miami: WX8198. Houston: Ent. 5577. Dallas: 5577. Los Angeles: Zenith 9-5577. Seattle: Zenith 8198. San Francisco: Ent. 1-7477. New York: composez (212) 752-5577 ou communiquez avec notre bureau des ventes et réservations pour les Etats-Unis au 527, avenue Madison, suite 305, New York, N.Y. 10022.

Tout juste à côté, les luxueux condominiums de la Résidence Harbour Square peuvent vous acceuillir pour un long séjour.



La vie de château. Notre nouvel hôtel Harbour Castle.
Il se dresse à une encablure du lac Ontario, là même où le centre des affaires de Toronto, en sa limite, vient prendre l'air frais du large.
Les 17 chambres par étage des Tours Nord et Sud (il n'y en a que 17 pour assurer votre tranquilité!) vous laissent jouir d'une vue inoubliable sur le lac grâce à un grand mur vitré.
Les chambres pour une et deux personnes sont offertes respectivement à compter de $31 et $38.
Pour relaxer: piscine, bain-tourbillon, bains saunas, salle de culture physique et terrasse-soleil.
L'un des plus célèbres chefs du pays préside aux destinées de nos restaurants de grande classe tel le Chateauneuf, notre salle à manger sélect qu'alimente une cave de grands crus de Bordeaux et de Bourgogne ainsi que quelques marques italiennes et allemandes spécialement importées.
Il y a aussi au 32e étage le Lighthouse qui pivote sur lui-même une fois l'heure et auquel on a accès par un ascenseur aux murs vitrés. Il y a également le Poseidon où l'on déguste des fruits de mer tout en admirant les bateaux qui sillonnent le port. Il y a enfin le Peppermill, un café, et le Barbary Coast, un lounge qui offre danse et spectacles.
Nos salles de réunion, banquet et réception ainsi que notre salle de bal sont d'une conception architecturale éblouissante.
Détail important, le service aux chambres est de 24 heures par jour.
Si vous aimez la vie de château, venez au Harbour Castle. Affairé ou romantique, il vous en mettra plein la vue.

**Romantique? Un château sur le lac.**



Position du Québec:

# "Oui à une hausse graduelle et modérée du prix du pétrole".

Contrairement à M. William Davis de l'Ontario qui s'était farouchement opposé à toute augmentation du prix de l'énergie, M. Bourassa, Premier ministre du Québec, devait se rallier à l'opinion des provinces productrices et préconiser une hausse graduelle du prix du pétrole.

Les conclusions modérées de monsieur Bourassa, bien que sa province soit une grande consommatrice d'énergie, méritent l'attention. Nous vous présentons de larges extraits de l'allocution prononcée lors de la Conférence fédérale-provinciale sur l'Energie qui explique cette position.

Je suis convaincu que nous serons tous d'accord pour maintenir le principe fondamental établi l'an passé que le prix du pétrole brut dont nous conviendrons continuera à être le même pour l'ensemble du Canada sous réserve du coût du transport lui-même fixé par rapport à la zone de Toronto.

Je prends aussi pour acquis que le pétrole canadien exporté aux Etats-Unis continuera à être l'objet d'une taxe perçue par le gouvernement fédéral et établie de façon à faire la marge entre le prix interne au Canada et le prix mondial.

Je prends enfin pour acquis que les importateurs de pétrole étranger continueront de bénéficier d'une subvention qui correspondra à la différence entre le coût du brut importé et le coût du brut canadien à Toronto.

Ces trois postulats n'auraient guère de sens cependant si on n'en supposait pas trois autres qui leur sont implicites, mais que la logique impose d'exprimer.

Quatrième postulat: le prix du pétrole brut à l'intérieur du Canada sera maintenu à un niveau inférieur à celui du prix mondial.

Cinquième postulat: l'Est du Canada continue à s'alimenter à l'étranger.

Là-dessus, j'ai déjà mis en relief, l'année dernière, le fait que les provinces de l'Est du Canada, le Québec et les provinces atlantiques, sont condamnées, pour les prochaines années, à importer la totalité du pétrole brut dont elles ont besoin. A moyen terme, cette situation ne changera guère, même en supposant que la réalisation du projet de pipeline Sarnia-Montréal permette certains arrivages de pétrole brut en provenance de l'Ouest du pays.

Le sixième postulat réfère à la nécessité de maintenir les exportations de pétrole canadien vers les Etats-Unis à un niveau suffisant, pour autant évidemment que nos clients américains continueront à s'approvisionner chez nous au prix mondial. Autrement le Canada se priverait du principal instrument dont il s'est servi pour maintenir dans l'Est le prix intérieur du pétrole brut à un niveau inférieur au prix mondial et réaliser l'objectif d'un prix unique dans l'ensemble du Canada. (...)

Ceci dit, il me paraît incontestable, dans l'intérêt général du Canada, que le développement de la ressource pétrolière elle-même devrait être l'objectif prioritaire à poursuivre.

D'une part, les sources connues de pétrole classique s'épuisent rapidement. D'autre part, nous disposons de réserves considérables d'un nouveau type de pétrole, celui des sables bitumineux, et les régions de l'Est et de l'Arctique offrent des possibilités de découvertes qui en justifient l'exploration accélérée.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse de l'exploitation des sables bitumineux ou de l'exploration des régions frontalières, les investissements requis sont considérables pour ne pas dire énormes.

Comment rentabiliser de tels investissements autrement que par une hausse du prix du pétrole?

Dans cette perspective, nonobstant les facteurs qui pourraient nous commander de maintenir le prix actuel, je crois que les exigences du développement de la ressource pétrolière canadienne dans les régions où elle existe à l'état de réalité démontrée et dans les régions où elle existe à l'état de probabilité sérieusement fondée, nous amènent au principe d'une hausse du prix du pétrole au Canada.

Sur cette question de princpe, je présume que nous nous mettrons d'accord. Restent maintenant à trancher la question de l'ampleur de cette hausse et la question des étapes par lesquelles elle devrait passer. Restent aussi à trancher d'autres questions que je considère également importantes (...).

Pour déterminer l'ampleur de la hausse requise, il nous faut manifestement prendre en compte la diversité des facteurs que nous avons évoqués et qui nous fournissent des indications de sens contraire.

La hausse dont nous conviendrons sera donc nécessairement un compromis qui cherchera à réaliser le meilleur équilibre possible entre des éléments plus ou moins contradictoires les uns par rapport aux autres. (...)

Dans ces circonstances devrions-nous alors prendre comme point de référence le prix moyen américain? Les incertitudes sont peut-être moindres dans ce cas que dans celui du prix mondial. Elles demeurent cependant dans la mesure où le prix moyen américain est en partie déterminé par le prix mondial.

Etant donné toutefois qu'un facteur important à considérer est le maintien de la position concurrentielle de l'économie canadienne par rapport aux Etats-Unis, il me paraîtrait moins risqué d'utiliser le prix moyen américain comme point de référence, comme maximum à ne pas dépasser.

C'est à ce point qu'il faut poser la question des étapes à franchir pour atteindre un objectif de cet ordre.

Sans de telles étapes en effet nous négligerions des facteurs comme celui de l'influence du prix du pétrole sur l'inflation et les effets de freinage sur la relance économique qu'une hausse trop brutale dans l'immédiat pourrait avoir.

Au surplus la mobilisation et la rentabilisation des investissements qu'exige le développement de la





Nous voyageons avec vous!

Vous avez besoin d'une institution qui vous aide à ne rien laisser au hasard pendant votre séjour à l'étranger? Avec la BNP Canada Inc., vous êtes assuré d'avoir tout en main avant votre départ.
**Argent de poche**: Dans les devises de votre pays de destination. **Chèques de voyage**: En Francs Français ou autres devises. **Transferts de fonds**: Dans la ville de votre choix. **Lettres de crédit**.
La BNP Canada Inc. voyage vraiment avec vous. Par le Groupe de la Banque Nationale de Paris elle est présente dans plus de 60 pays dans le monde.
Consultez nous à **Montréal**: C.P. 248, Tour de la Bourse, Place Victoria; à **Québec**: 500 est, Grand Allée; à **Toronto**: 145 est, rue King

BNP CANADA INC.

ressource et que la hausse du prix canadien est destinée à assurer me paraissent parfaitement conciliables avec un étalement de la hausse requise sur une période de plusieurs années.

Dans ces conditions, je n'aurais pas d'objection à ce que nous nous donnions comme objectif de nous orienter vers le prix moyen américain et à ce que nous franchissions, dès le 1er juillet 1975, une première étape de ce cheminement. (...)

Comment nous assurer que les revenus accrus provenant de cette hausse seront effectivement canalisés en priorité vers le développement de la ressource pétrolière?

Bien entendu, je n'exclus pas qu'une part de tels revenus soit utilisée par les provinces productrices aux fins de leur développement général. Ainsi je considère tout à fait légitime que ces provinces veuillent diversifier leur économie et prélèvent à cet effet des redevances accrues sur leur pétrole brut.

Il demeure cependant que ces provinces elles-mêmes ont un intérêt vital à ne pas tarir la source de tels revenus et à s'assurer qu'une part importante du nouveau prix servira à développer les réserves connues de pétrole.

Il demeure cependant qu'un effort analogue doit être consacré à l'exploration, dans les régions frontalières.

En somme, l'établissement d'un nouveau prix pour le pétrole devrait servir en priorité au développement de nos propres ressources, que ce soit dans l'ouest, dans l'est ou dans le nord.

Comment nous en donner l'assurance?

Dans la tradition classique, nous aurions fait entièrement confiance à cet égard à l'entreprise privée. Mais les choses ont bien changé depuis la crise de 1973. L'entreprise privée elle-même s'accommode mal de la situation créée par cette crise, en particulier au Canada. (...)

La participation des gouvernements et de l'entreprise privée apparaissant irréversible, il s'agit d'aménager les choses de telle sorte que les interventions des gouvernements se fassent de façon concertée et qu'elles se situent dans un cadre cohérent.

"Dans cette perspective, la proposition que je soumettais à notre conférence de janvier 1974 me paraît plus valable que jamais. Je suggérais alors la mise en place d'un "Office de planification des programmes énergétiques". Je ne reviendrai pas sur les détails de cette suggestion qu'on trouvera dans ma déclaration de l'an passé.

Je constate cependant qu'un rapport récent du Conseil des Sciences su "Les options énergétiques du Canada" formule une recommandation qui ne va peut-être pas aussi loin que la mienne, mais qui s'inspire manifestement de la même intention.

Après avoir souligné que "les retards de la planification limitent les options disponibles", le Conseil suggère "que les ministres fédéraux et provinciaux concernés se réunissent régulièrement pour concerter l'élaboration d'une politique nationale de l'énergie et qu'ils reçoivent l'assistance d'un secrétariat fédéral-provincial à l'énergie".

## Le Québec . . .

*suite de la page 36*

la demande du marché ontarien.

Pourquoi pensez-vous alors que nous avons exigé, lors de la construction du pipe-line, sa reversibilité? Afin de satisfaire éventuellement le marché torontois. Mais, ce n'est évidemment pas la seule raison qui nous poussait à vouloir obtenir ce port. Nous avions, et avons, plusieurs arguments.

Tout d'abord, nous sommes le plus gros consommateur de l'Est, il est évident que nous devons voir, dès maintenant, à protéger nos intérêts. De plus, en ayant un port pour super-pétroliers sur le territoire du Québec, nous devenons la plaque tournante de l'importation et de l'exportation de cette matière première, tant vers le centre du Canada, et possiblement vers le centre des Etats-Unis que vers l'exportation de produits raffinés vers les marchés de la Côte atlantique américaine.

Surtout, nous croyons que l'économique du transport du pétrole est telle que si ce port était située dans les Maritimes, le coût de revient des hydrocarbures serait plus élevé qu'il n'est nécessaire.

Ces raisons, et bien d'autres encore, justifient donc l'importance que nous attachons à ce projet.

Et M. Massé de conclure comme il le fit le 14 décembre 1973 devant la Chambre en traitant de la complexité des problèmes énergétiques et de l'incertitude devant laquelle nous nous trouvons face aux choix que nous devons faire....

"Il importe de souligner que nous innovons dans ce secteur. Il importe donc que nos critiques réalisent bien que, dans cette sphère d'activités économiques, l'application de notre politique énergétique ne peut se faire qu'à un certain rythme qui tient compte des exigences du milieu et des circonstances extérieures. Ce rythme n'est peut-être pas assez rapide pour certains, mais il peut l'être pour d'autres.

C'est pourquoi je trouve déplorable, dans cette optique, que l'on s'acharne au Québec à jeter par terre ce que l'on essaie d'ériger, dans l'intérêt des Québécois, avec beaucoup de difficulté.

Comme l'a souligné dernièrement un ancien collègue, nous n'avons pas au Québec les ressources humaines et financières en quantités tellement grandes pour que nous puissions nous permettre de médire, de mentir et surtout de faire preuve d'ignorance et d'intolérance dans l'appréciation des efforts du Québec dans ce secteur vital".



# Le Québec, avant la fin du siècle, pourrait devenir la plaque tournante pour l'approvisionnement en énergie du Canada et du nord des États-Unis

C'est dans une conférence devant les membres du Club Richelieu de Victoriaville que M. J.-Gilles Massé a tenu à démontrer la justesse de la politique québécoise lors de la grave crise énergétique qui secoua le monde, l'année dernière. La politique gouvernementale, souvent mal comprise, fut alors en butte à des critiques parfois hostiles.

Au regard de la conjoncture actuelle, le ministre des Richesses Naturelles prouve, aujourd'hui, le bien-fondé des vues de Québec qui toujours a cherché à oeuvrer pour les intérêts de la Province. Il espère que les actions d'hier seront aujourd'hui mieux comprises et notamment les réticences qu'il formula à l'égard du pipe-line Sarnia-Montréal.

Nous présentons, ici, de larges extraits de cette allocution, dans laquelle il évoque le système nouveau qui, selon lui, régira désormais l'avenir des besoins canadiens dans le secteur énergétique. Cet ordre nouveau se manifeste par de nombreux symptômes tant sur le plan national que sur le plan international.

Au niveau international, nous constatons que les propriétaires des réserves pétrolières ont consolidé leur emprise sur cette matière première et que face à cette tendance, les pays consommateurs qui en dépendaient ont tenté, et dans plusieurs cas, ont réussi à réduire sensiblement leur consommation, de telle sorte qu'il existe actuellement au niveau mondial une surcapacité de production de pétrole brut. Cette situation a entraîné entre autres, une légère réduction ou à tout le moins une stabilisation des prix du pétrole international.

Il faut donc espérer, à moyen terme et à moins d'événements imprévisibles, que le prix du pétrole international se stabilisera aux alentours de dix à onze dollars le baril et peut-être même plus bas si l'on en arrive à une entente sur le principe d'un prix-plafond.

Au niveau national, le Gouvernement canadien a réagi à cette crise en prenant diverses mesures qui ont modifié les règles du jeu du secteur des hydrocarbures au Canada et qui avaient pour but de réduire la dépendance traditionnelle d'une partie du Canada sur le pétrole importé, à plus long terme, de chercher à assurer pour l'avenir la sécurité des approvisionnements pour l'ensemble des Canadiens.

Dans ce contexte, on décida entre autres de prolonger le pipeline de Sarnia à Montréal, ce qui ne reçut évidemment pas notre accord inconditionnel. Tout de même, nous espérons que l'ensemble des mesures prises depuis la crise pétrolière permettront aux consommateurs canadiens de bénéficier à l'avenir de tous les hydrocarbures dont ils auront besoin, tant pour leurs besoins domestiques que pour le développement économique du Canada.

Il est évident que le prix du pétrole canadien ne sera jamais plus le même, qu'il aura même tendance à s'aligner, comme nous l'avions prédit il y a plus d'un an, sur les prix du pétrole internationaux. Cet ordre nouveau tient cependant mieux compte des réalités économiques actuelles, bien qu'il puisse évidemment exercer une pression supplémentaire sur le coût de la vie au Canada.

Il est maintenant possible d'examiner les conséquences de cette crise de façon plus sereine, mais il faut bien noter que le processus politique qui a amené ces nouvelles règles du jeu a été long, laborieux et même souvent pénible, tout particulièrement pour le gouvernement québécois qui a semblé, dès le début de la crise en septembre 73, agir à contre-courant de l'opinion généralement adoptée tant par le gouvernement central que par les média d'information sur les principaux problèmes nés de cette crise énergétique. (...)

Ce retour en arrière nous ramène donc à l'automne 1973. Vous vous souviendrez sans doute que certains pays arabes avaient alors menacé, et ensuite mis à exécution leurs menaces de réduire leur production de pétrole. Cette réduction dans la production aurait évidemment pu entraîner une réduction principalement de nos réserves d'huile à chauffage et d'essence.

Face à cette perspective, nous avons immédiatement rencontré les compagnies pétrolières, au milieu de novembre, pour connaître leurs prévisions. Ces principales compagnies nous ont alors affirmé que leurs réserves emmagasinées pour l'hiver étaient plus importantes que l'année précédente. D'autre part, les approvisionnements en pétrole importé arrivaient au Canada à un rythme normal et le léger déficit causé par l'embargo des pays arabes était compensé par l'approvisionnement à l'Est du Canada de pétrole de l'Ouest canadien acheminé par la voie maritime et le Canal de Panama.

Ce contexte m'amena donc à déclarer, le 9 novembre 73:

"Rien ne laisse présager une pénurie de pétrole au cours des prochains mois". (...)

Pourtant, à la même époque, le Premier Ministre Trudeau décida d'étendre le pipe-line de Sarnia à Montréal.

Nous avions au départ des réticences importantes envers ces projets qui nous semblaient incapables de rencontrer les objectifs officiels, tant à court terme qu'à long termes, qui justifiaient sa construction.

Or, j'avais expliqué à maintes et maintes reprises, tant en Chambre qu'en public, les raisons qui motivaient nos réticences vis-à-vis la construction de ce pipe-line. (...)

Ces réticences étaient, en grande partie justifiées par le délai requis pour construire un tel pipe-line et par le doute que les réserves connues et la capacité de production prévisible du Canada puissent suffire à la totalité de la demande canadienne.

Or, les 7 et 10 février dernier, le ministre fédéral de l'Energie, Mines et des Ressources, l'honorable Macdonald, commentait ainsi les conclusions de l'Office national de l'Energie qui venait d'examiner l'approvisionnement en pétrole pour les dix années à venir. L'Office national de l'Energie avait en effet annoncé qu'il était possible d'ici 1985 que la production canadienne ne puisse suffire à la demande des consommateurs canadiens et que ce déficit puisse même s'élever jusqu'à un million de barils par jour, et peut-être même jusqu'à deux millions, cela dépendant de la production éventuelle des sables bitumineux. (...)

D'où arrivera et comment sera acheminé le pétrole, c'est-à-dire le million et même davantage de barils dont parle monsieur Macdonald d'ici 1985?

D'où proviendra ce pétrole, qui le fournira?

— De l'Ouest? Comme vous le voyez, il y aura carence de production à cet endroit pendant encore plusieurs années.

— De l'Arctique? Pas avant 1988, 1990.

— De l'oléoduc Portland-Montréal? Celui-ci est déjà utilisé à sa presque pleine capacité.

— Par l'Est? Oui, de l'Est puisque c'est la seule voie logique d'acheminement de pétrole importé capable de satisfaire la demande canadienne.

Or, nous savions, il y a déjà un an et même avant l'embargo de l'automne 1973 qu'il faudrait importer massivement du pétrole au Canada et même qu'il faudrait probablement acheminer ce pétrole importé vers Toronto puisqu'il n'était pas certain que la production de l'Ouest soit en mesure de satisfaire

*Voir page 35: Le Québec . . .*

SAINT-HYACINTHE OFFRE DAVANTAGE AUX INDUSTRIELS

Terrains à compter de 6¢ du pied carré, complètement desservis.
Sur la route transcanadienne et les réseaux du CN et du CP.
A 35 minutes de Montréal, sans péage.
Main d'oeuvre particulièrement stable, compétente et assidue.
Expansion planifiée à la mesure des exigences du futur.
Un ensemble urbain parfaitement intégré.

LE SAINT-HYACINTHE INDUSTRIEL

Demandez le dossier économique de la REGION DE SAINT-HYACINTHE préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.
**Ecrivez au Directeur**
Corporation de promotion industrielle de la région de Saint-Hyacinthe inc.
1555 Girouard, Suite 306,
Saint-Hyacinthe, Qué.
**ou téléphonez frais virés:**
(514) 773-4232
Sans frais, de Montréal:
464-0383

Soyez des nôtres avec:
Canadian Canners Co. Ltd.
Canadian U.S. Knitting Mills Ltd.
Casavant Freres Ltée
Centre Manufacturing Co. Ltd
Consolidated Textiles Ltd.
Goodyear Canada Inc.
Griffin Steel Foundries Ltd.
Kimberly Clark Canada Ltd
Lassonde Plastics Industries (1966) Ltd.
Majestic Knitting Ltd.
Modern Plastics Co. Ltd.
Penmans Limitee
Confiserie Comète Ltée
Superseal Corporation Ltd
Vins Andrès du Québec Ltée
Volcano Ltee
et nombre d'autres entreprises dynamiques.

UNE ANNÉE IMPORTANTE . . .
1975 . . . L'OUVERTURE DE NOTRE USINE DE PORT-CARTIER
NOUS SOMMES FIERS D'AJOUTER À L'AVOIR INDUSTRIEL DU QUÉBEC
RAYONIER QUÉBEC INC.
PORT-CARTIER

Yvon Boulanger Limitée
Imprimeurs de documents monétaires
2325 Rue Dandurand
Montréal H2G 1Z9
Tel: 273-7777

La Conférence d'Ottawa sur le revenu minimum garanti:

# - Ottawa: un régime à deux paliers et une participation financière accrue
# - Québec: contre l'approche "ségrégationniste" d'un tel système

**Position fédérale**

Lors de la sixième rencontre fédérale-provinciale des Ministres du Bien-Etre, il s'agissait pour M. Marc Lalonde, Ministre fédéral, de présenter et recueillir le consensus de ses homologues provinciaux sur le financement du futur système de revenu garanti pour tous les Canadiens.

Cette révision en profondeur du système de sécurité sociale est l'objectif fixé en avril 1973 et qui, d'ores et déjà, a connu certaines modifications mises en application notamment dans le domaine des Allocations Familiales, la Sécurité de la Vieillesse et l'Assurance Sociale.

Dans le cas du système de revenu garanti, M. Marc Lalonde devait rappeler les deux catégories auxquelles les mesures s'adressaient:

— 1. Un revenu garanti total pour les personnes incapables de travailler ou celles qui ne peuvent trouver de travail.

— 2. Des suppléments de revenu avec des mesures d'incitation au travail pour les personnes ayant un emploi mais dont les revenus sont insuffisants.

Ce schéma, semble-t-il, avait recueilli l'approbation tant fédérale que provinciale, pourtant le Québec devait manifester son opposition sur les modalités de financement du programme proposées par le Gouvernement Fédéral.

Que suggérait M. Marc Lalonde?

"**En premier lieu,** que le gouvernement du Canada assume 2/3 du coût du supplément de revenu des personnes qui travaillent mais dont les revenus sont insuffisants.

En vertu de cette mesure, les personnes qui travaillent plus ou moins régulièrement recevraient un supplément de $1 pour chaque $3 lorsque leur revenu familial est inférieur à un seuil déterminé de revenu; ainsi, ces familles seraient assurées d'un revenu supérieur au revenu garanti aux personnes qui sont incapables de travailler ou de trouver un emploi.

**Deuxièmement,** que le gouvernement augmente sa part des coûts dans les Provinces à faible revenu au chapitre du revenu garanti ou soutien du revenu pour les sommes versées aux personnes qui sont incapables de travailler ou de trouver un emploi.

Pour ce faire:

La partie du soutien du revenu qui autrement serait versée à une famille sous la forme d'un supplément de revenu, si elle recevait seulement un supplément, serait partagée par le gouvernement fédéral au taux de 2/3 du coût, alors que la balance des versements du revenu garanti serait partagée par le gouvernement fédéral au taux actuel de 50%, jusqu'au niveau de la moyenne nationale du revenu garanti.

**Troisièmement,** les provinces à revenu plus élevé qui sont en mesure de hausser les seuils du revenu garanti (de soutien) seraient invitées à n'accepter que 1/3 de la contribution fédérale pour cette portion de revenu garanti qui est supérieure à la moyenne nationale du revenu garanti, contribuant ainsi indirectement à l'objectif de redistribution des revenus. Dans toutes les provinces, les contributions totales du gouvernement aux mesures de soutien et de supplément de revenu ne seraient en aucun cas inférieures à 50%."

Cette proposition, M. Claude Forget, Ministre québécois des Affaires Sociales, devait la combattre sévèrement. Nous vous présentons de larges extraits de son intervention. Néanmoins, un statu quo fut néanmoins trouvé et les ministres provinciaux et fédéral devraient se retrouver au mois de septembre pour poursuivre leur vaste programme de réforme du système de Sécurité Sociale.

**Position provinciale telle que présentée par M. Claude Forget, Ministre québécois des Affaires Sociales.**

Depuis 1973, des efforts systématiques ont été entrepris pour définir des objectifs, élaborer une stra-

*suite en page 38*




C'est pour vous que nous sommes dans le paysage:

l'Office de Planification et de Développement du Québec

**Notre rôle**

L'Office met tout en oeuvre pour faciliter la tâche des différents ministères qui assurent, par leur action conjuguée, le développement économique et social du Québec.

**Comment il s'exerce**

L'Office favorise les relations entre les ministères et organismes gouvernementaux; il prépare des avis sur les diverses politiques et activités du gouvernement, tout en élaborant des plans, programmes et projets d'aménagement et de développement.
Par son action, l'Office participe fièrement à l'essor économique du Québec, en conseillant et orientant les ministères qui bâtissent.

(418) 643-2872

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

La conférence d'Ottawa sur le revenu minimum garanti:

# - Ottawa: un régime à deux paliers et une participation financière accrue
# - Québec: contre l'approche "ségrégationniste" d'un tel système

(suite de la page 37)

tégie ainsi qu'une politique de revenu intégré pour tous les Canadiens; un certain nombre d'étapes ont été franchies. Nous avons mis au point un vocabulaire commun (ce n'est pas là un résultat négligeable si l'on veut finir par s'entendre) et nous avons retenu certains objectifs. Ils sont au nombre de trois:

a) garantir à tout individu ou à toute famille un revenu adéquat, compte tenu des normes généralement acceptées;

b) accorder une protection en cas d'interruption brusque de revenus lors de la réalisation de certains risques sociaux;

c) inciter les gens à améliorer leurs conditions socio-économiques.

Une stratégie a été adoptée, il y a un peu plus d'un an. Elle consiste à accorder la priorité, dans l'élaboration d'un projet de développement de la sécurité du revenu, à la recherche d'une formule de soutien et de supplément du revenu, formule qui serait autonome par rapport aux régimes d'assurance sociale. Enfin, l'automne dernier, nous réduisions le nombre de formules possibles en refusant, en particulier, le recours massif aux crédits d'impôt ou aux allocations accordées selon le nombre d'enfants, à cause de leur impact limité sur la réduction de la pauvreté. De plus, grâce à nos discussions, tant au niveau du fonctionnariat qu'au niveau ministériel, nous avons découvert qu'il fallait rejeter le critère "d'employabilité" pour plutôt adopter celui de perte d'éligibilité à certains bénéfices, lors du refus d'un emploi approprié et disponible. Cette convergence des positions permettait par le fait même de laisser derrière nous la distinction de principe entre les formules de support/supplément à un ou à deux paliers, quitte à la retenir sous une forme qui est encore à déterminer pour des raisons administratives.

Si la proposition du gouvernement d'Ottawa n'avait pour but que de nous amener à constater et à sanctionner officiellement les résultats que je viens de décrire, nous ne pourrions certes pas la critiquer, sauf, peut-être, pour la juger inutile comme telle. Cependant, même pour transformer ce consensus en un programme opérationnel de supplément du revenu, il reste à résoudre plusieurs questions importantes mentionnées précédemment: le niveau de garantie, le coût du régime, les règles d'éligibilité, les relations des futures mesures avec les mesures déjà existantes de sécurité du revenu. Tant que ces "détails" font défaut, on pourrait nous qualifier d'irresponsables si nous incitions les Canadiens et leurs gouvernements à sauter dans le vide, à prendre des décisions qui précisément ne seraient que "politiques", mais malheureusement, dans le mauvais sens du mot.

Le Québec ne peut appuyer une position qui est incomplète, dont les contours sont vagues, le coût imprécis, et l'application incertaine. Mais, même si ces lacunes pouvaient être comblées, le Québec s'objecterait encore à cette proposition parce que, tout en se réclamant des accords élaborés conjointement par toutes les provinces, elle s'en écarte sur un point essentiel à nos yeux: celui de la ségrégation des programmes de soutien et de supplément. En effet, au lieu d'un programme unique à un ou deux paliers, on nous propose deux programmes distincts.

Une telle ségrégation est inacceptable pour plusieurs raisons. La première, et peut-être la plus importante, est qu'une telle ségrégation constitue un facteur de division sociale en ce sens qu'elle accentue des caractéristiques qui stigmatisent les bénéficiaires de l'Aide sociale aux yeux des membres dits "productifs" de la société et à leurs propres yeux. Perpétuer la situation actuelle, c'est abandonner l'espoir de revalorisation autant psychologique que sociale et économique des individus; c'est également consacrer l'existence d'un obstacle administratif, obstacle qui n'est certes pas infranchissable, mais qui est néanmoins réel.

S'il est une caractéristique des régimes canadiens de sécurité sociale dont le Canada peut être fier, c'est bien l'absence de discrimination sociale qui les a caractérisés de façon générale. Ainsi, dans le secteur des services de santé, le Canadien le plus modeste a les mêmes droits et reçoit le même traitement que tous les autres Canadiens. Les dispensaires des pauvres sont un vestige d'une autre époque. Si les mesures de redistribution du revenu doivent par définition être sélectives, on doit cependant éviter qu'elles engendrent des occasions nouvelles de discrimination sociale. La réduction des barrières administratives des programmes d'assistance sociale et une participation plus entière des bénéficiaires aux activités socio-économiques constituent précisément deux de nos objectifs les plus importants. La discrimination des bénéficiaires de l'Aide sociale causée par une ségrégation des régimes de soutien et de supplément du revenu est donc une proposition qui contredit le but que nous recherchons.

Enfin, si la proposition fédérale était complète, elle supposerait nécessairement une période transitoire durant laquelle serait introduit graduellement (et peut-être sélectivement?) le supplément des revenus d'emploi. Le meilleur moyen, selon nous, pour amorcer cette transition serait d'élargir progressivement les règles d'éligibilité à l'Aide sociale, et de développer celles du cumul des prestations et des revenus d'emploi. Ce dernier régime s'adresse surtout à une clientèle qui occupe des emplois occasionnels et passagers. C'est pourquoi la mise sur pied d'un régime particulier pour ceux qui sont occasionnellement pris en charge par l'Aide sociale constituerait un fardeau administratif pour les gouvernements et pour les individus et les familles auxquels ce régime s'adresserait, fardeau qui n'est pas nécessaire et qui peut être évité. Il serait bien ironique de conclure de cette façon les efforts de deux ans, efforts que nous avions entrepris pour accroître la cohérence et diminuer la complexité des régimes de sécurité du revenu!

Aux objections du Québec sur le fond de la proposition Lalonde qui vise à établir un régime distinct de supplément du revenu, s'ajoutent des objections quant à la manière


c'est chaud!

dans nos cuisines et sur les menus;
dans « Le Talemelier », notre rustique salle à dîner;
dans nos bars « L'Imprévu » et « Le Piano-Bar »;
dans « Les Quatre-Saisons » notre café typique;
dans nos salles de banquets ou de congrès « Crémazie », « D'Auteuil », « Jonquière »... et sept autres, pouvant recevoir jusqu'à 1,000 invités;
dans nos quatre cents chambres tout aussi intimes qu'extravagantes;
dans nos superbes suites à deux étages: « Maison Mailloux » et « Maison Chevalier »;
dans notre oasis de verdure et de fleurs, au troisième;
dans notre piscine extérieure chauffée à l'année à 24°... Celsius!

« Oui Monsieur! »

C'est chaud... nous brûlons du plaisir de vous accueillir à l'Auberge des Gouverneurs Québec Centre-Ville.

Ouverture 12 mai



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

Pour tous renseignements, communiquez avec le directeur du marketing, (418) 647-1717



dont Ottawa envisage l'administration et le financement d'un tel régime.

Le Québec ne peut accepter d'envisager un programme de sécurité du revenu pour les personnes de moins de 65 ans, administré par le gouvernement fédéral. La position du Québec à ce sujet n'est pas nouvelle et elle est bien connue. Outre les arguments constitutionnels sur lesquels je ne reviendrai pas, je désire attirer l'attention sur la nécessité de relier les mesures sociales, y compris les mesures de redistribution du revenu, aux conditions sociales et économiques de chaque province ou même de chaque région. Pour administrer un tel régime, il faudra donc tenir compte des écarts de revenus d'emploi d'une province à l'autre; ceci illustre bien le non-sens de confier cette responsabilité au gouvernement fédéral.

Dans ces circonstances, peut-on sérieusement s'attendre, du côté du gouvernement fédéral, à une participation financière du Québec à un programme administré par Ottawa? C'est oublier la raison d'être des transferts de ressources financières entre Ottawa et les provinces, depuis le début de la fédération. Ces transferts n'ont jamais eu pour but, comme on semble le prétendre depuis quelques années à Ottawa, d'associer le fédéral et les provinces dans l'administration des programmes exécutés conformément aux responsabilités constitutionnelles des provinces, mais de permettre aux provinces de jouir des ressources financières que la distribution des sources fiscales attribue de façon privilégiée au gouvernement central. Il va sans dire que ce déséquilibre relatif entre ces responsabilités et l'usage des champs d'imposition n'a pas été modifié. Il ne saurait être question, pour le Québec, d'ajuster le partage des responsabilités respectives des provinces et d'Ottawa au partage fiscal, mais plutôt, d'ajuster le partage fiscal aux dépenses des provinces et du gouvernement central.

Enfin, même si ce problème était réglé, une péréquation interprovinciale est indispensable au maintien et au renforcement de la cohésion nationale. La formule de répartition du revenu à l'échelle des provinces a cependant aussi son histoire et sa logique; elle tient désormais compte de la plupart des sources de revenu autonomes des provinces mais ne tient aucun compte de l'effort fiscal ou des besoins fiscaux des provinces. Sans nécessairement suggérer l'introduction de ces dimensions nouvelles, le Québec ne souscrira certainement pas à l'introduction d'un critère de "besoins" dans la détermination du niveau de la participation fédérale à un programme spécifique "à frais partagés".

Depuis quatre ans, le Québec essaie de démontrer combien l'adoption de mesures nouvelles à l'intention des travailleurs à faible revenu est importante. C'est donc avec une certaine irritation que nous avons examiné la proposition faite par Ottawa en février dernier, car en plus de bouleverser un travail accompli en commun qui nous permettait d'entrevoir des solutions mutuellement acceptables, cette proposition contenait des imprécisions d'autant plus graves que l'invitation à la sanctionner était urgente. Elle comportait également des modalités totalement irrecevables eu égard à nos objectifs et à nos politiques. Je crois, cependant, qu'il demeure possible de réaliser ces objectifs sans soulever d'objections, par une démarche à la fois plus progressive et moins dramatique que ne le serait la création d'un nouveau régime entièrement distinct de supplément du revenu.



Réforme de la fiscalité minière:

# Une plus juste part de vos revenus pour l'État et une exploitation rationnelle des ressources

"Le prélèvement de droits sur les mines vise à permettre à la population de recevoir une juste rémunération pour l'utilisation de ses richesses naturelles. Il importe toutefois d'assortir ces droits d'autres mesures destinées à inciter l'exploration, à favoriser la croissance et le développement du secteur minier, et à encourager une transformation plus poussée du minerai".

Tel est le double objectif que fixe M. Raymond Garneau, ministre des Finances du Québec, en proposant le parachèvement de la réforme de la fiscalité minière amorcée en décembre dernier.

La réforme fiscale est basée sur une échelle de droits progressifs applicables aux bénéfices miniers, et la nouvelle table d'imposition comporte des taux variant de 15% à 30%:

| Bénéfices miniers | Droits sur les mines à la limite inférieure de la tranche | Taux d'imposition dans les limites de la tranche |
|---|---|---|
| $ | $ | % |
| 150,000 - 3,150,000 | 0 | 15 |
| 3,150,000 - 10,150,000 | 450,000 | 20 |
| 10,150,000 - 20,150,000 | 1,850,000 | 25 |
| 20,150,000 et plus | 4,350,000 | 30 |

Pour éviter les fluctuations parfois considérables provoquées par les variations prononcées des prix, on a prévu la possibilité de l'étalement du revenu et du report des pertes sur une période de trois ans. De cette façon, les droits seront moins influencés par les mouvements à court terme et le seront davantage par la richesse de la mine elle-même.

Pour encourager l'exploration minière et favoriser une transformation plus poussée du minerai au Québec, le gouvernement propose des mesures incitatives: les actifs miniers et ceux servant au traitement du minerai, pourront être amortis au taux de 30% au lieu de 15%. Les frais d'exploration et de mise en valeur continueront d'être radiés au taux de 100%. Une allocation d'exploration autorisera les compagnies à réclamer, dans le calcul de leur fevenu minier, une déction égale à $1 pour chaque tranche de $3 de dépenses faites au Québec.

Dans le même esprit, une allocation d'investissements permettra aux compagnies de réclamer le même type d'allocation, gagnée suivant le même mécanisme, sauf que les dépenses admissibles s'appliqueront aux nouveaux investissements dans la concentration, le smeltage et l'affinage, à l'inclusion des actifs servant au traitement forfaitaire et même au palier de la fabrication dans certains cas.

L'allocation de traitement demeurera à 8% du coût des actifs québécois servant à la concentration. Elle sera portée à 15% de celui des actifs servant au smeltage et à l'affinage. En outre, le taux de 15% s'appliquera au coût des installations de concentration lorsque le minerai est traité au Québec à un stade ultérieur par l'entreprise. Comme par le passé, l'allocation de traitement conservera son minimum de 15% et son maximum de 65% du profit minier.

Les sociétés minières continueront d'être imposées au taux des compagnies ordinaires, soit 12%, mais plusieurs modifications prendront effet à compter du 1er avril 1975.

Les droits miniers ne seront plus déductibles pour les fins de calcul de l'assiette de l'impôt. De plus, l'épuisement automatique de 33-1/3% sera aboli pour être remplacé par l'épuisement gagné à raison de $1 pour chaque tranche de $3 de dépenses admissibles.

Le gouvernement a décidé de maintenir le statut fiscal privilégié des prospecteurs et des commanditaires en prospection.

La réduction de la taxe de vente en fonction des ventes faites en dehors du Québec sera retirée aux compagnies minières. Toutefois, elle continuera de s'appliquer dans le cas des entreprises qui se qualifient pour l'allocation de traitement de 15%. Elles seront alors considérées à cet égard comme des entreprises manufacturières, pour ce qui est de leurs opérations de smeltage et d'affinage.

**Nouveau type d'institutions financières**

La création d'un nouveau type d'institutions financières destinées à stimuler le développement des petites et moyennes entreprises, et la reconduction pour des périodes plus ou moins prolongées de mesures visant à favoriser le renforcement de la structure industrielle du Québec, figurent au nombre des mesures budgétaires et fiscales proposées par le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, dans son Discours sur le budget.

Ces dispositions, qui s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus large englobant des interventions destinées à raviver l'économie du Québec, ont pour objet de stimuler l'activité dans le secteur manufacturier. C'est ainsi que le ministre prolonge de deux ans l'application de la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux. Cette mesure vise à accélérer la transformation de la structure industrielle québécoise en favorisant l'implantation d'entreprises fabriquant des biens de conception nouvelle et utilisant une technique moderne, et à promouvoir le développement des régions excentriques en accordant des dégrèvements fiscaux plus élevés pour des nouveaux investissements. On estime que depuis l'institution de ce programme, les investissements admissibles ont dépassé le demi-milliard de dollars.

D'autre part, le gouvernement a décidé de prolonger pour une période indéterminée l'application des dispositions permettant l'amortissement accéléré des investissements en machinerie et en équipements manufacturiers. Cette mesure s'applique également au matériel anti-pollution.

**Taxe sur la machinerie industrielle**

Le fléchissement anticipé du taux de croissance des investissements manufacturiers a incité le ministre des Finances à prolonger pour deux ans l'exemption de la taxe de vente sur la machinerie industrielle.

Cette mesure avait été introduite le 18 avril 1972, a rappelé M. Raymond Garneau. Elle avait pour objectif d'enrayer la baisse des investissements manufacturiers qui se manifestait depuis 1967.

Une forte reprise de ces investissements en 1972 et 1973, et une hausse supérieure à 40% en 1974 avaient motivé l'annonce de l'abandon de cette incitation fiscale à son échéance normale du 31 mars 1975. Cependant, les dernières prévisions d'investissements manufacturiers pour 1975 indiquent un taux de croissance plus faible par rapport aux années précédentes.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de reconduire l'exemption pour deux années additionnelles. Ainsi, toute machinerie industrielle achetée après le 19 avril 1972 et avant le 1er avril 1977, et livrée avant le 1er avril 1977, pourra bénéficier de l'exemption de la taxe de vente.

**Les PME**

L'innovation la plus importante est sans doute celle qui vise les petites et moyennes entreprises (PME). Le ministre annonce en effet la création de "Sociétés pour le développement de l'entreprise québécoise" (SODEQ), qui se spécialiseront dans l'offre de capital de risque aux PME. "Les petites et moyennes entreprises québécoises jouent un rôle de premier plan dans notre économie, et même si les mesures d'incitation au développement industriel leur sont applicables, il importe de faire davantage pour favoriser leur développement", a commenté M. Garneau. "Pour juger de leur importance, qu'il suffise de mentionner qu'elles furent responsables de plus de 90% des nouveaux emplois créés dans le secteur manufacturier du Québec au cours de la dernière décennie."

Se fondant sur les études menées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et par différents corps publics, dont la Chambre de Commerce de la province de Québec, le ministre estime que la croissance des PME est généralement gênée par la souscription de capital de risque et par la qualité de la gestion. C'est surtout sur le plan du financement que les SODEQ seront appelées à soutenu la croissance de ces entreprises. Cependant, comme elles offriront du capital-actions ou des prêts non garantis, ces sociétés financières seront fortement incitées à collaborer à l'amélioration de la gestion des entreprises dans lesquelles elles auront investi.

Le ministre a signalé que les SODEQ seront constituées à titre expérimental dans un certain nombre de régions. Les modalités de fonctionnement et les structures de ces nouvelles institutions, de même que les avantages fiscaux s'y ratachant, seront définis par législation. M. Garneau indique cependant que des avantages fiscaux seront consentis à la fois à ces institutions et à leurs actionnaires, en raison des risques incontestables qui seront encourus.

Le ministre des Finances a reconnu qu'un certain nombre d'institutions spécialisées dans l'offre de capital de risque existent déjà, et que la Société de Développement industriel apporte une contribution fort valable dans ce domaine. Il estime cependant qu'il y a lieu de faire un effort particulier pour suppléer au financement traditionnel qui fait souvent défaut quand la petite ou moyenne entreprise a besoin de capital de risque pour prendre de l'expansion.


Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

Si vous avez besoin d'un service et de beaucoup de coopération...

Services immobiliers
- conseiller en placements immobiliers
- achat, vente d'immeubles
- administration d'immeubles
- évaluation d'immeubles
- location d'immeubles

Services financiers
- prêts hypothécaires
- prêts garantis par nantissement
- financements spéciaux
- émissions d'obligations

Services aux individus
- règlements de successions
- planification financière et successorale
- plans d'épargne-retraite
- mandats spéciaux

Services de placements
- dépôts garantis
- fonds mutuels
- garde de valeurs
- conseiller et gestionnaire en placements



• Montréal • Sherbrooke
• Québec • Trois-Rivières
• Chicoutimi

# Pourquoi les investisseurs hésitent à entreprendre d'importants projets dans le secteur minier

par L. Gonzague Langlois, directeur général de l'Association des mines et métaux du Québec.

Depuis quelques années, dans le domaine de l'exploitation des richesses minérales, nous sommes en train de vivre un curieux phénomène. Alors que des travaux d'exploration et de recherche minérale se poursuivent dans la plupart des provinces canadiennes (à l'exception peut-être de certaines provinces de l'Ouest), et plus particulièrement dans le Québec et l'Ontario, il y a fort peu de nouveaux projets importants entrepris pour développer des gîtes minéraux indiqués par les travaux d'exploration. Dans le Québec en particulier, certaines découvertes rapportées comme importantes, (de l'amiante et du cuivre dans la région de Joutel-Matagami ainsi que des dépôts de fer et d'amiante dans la région de Chibougamau) n'ont pas à date fait l'objet d'investissements importants pour leur mise en valeur et leur exploitation à brève échéance. De plus, la décision sur la construction d'une usine de boulettes à Port Cartier se fait de plus en plus attendre. Ce sont pourtant de tels investissements qui, à court terme, rapporteraient le plus au gouvernement puisque environ 40% de leur totalité retourne en impôt aux gouvernements fédéral et provincial et qu'à long terme, ils créent des emplois fort bien rémunérés.

Une explication sommaire de ce phénomène réside dans le fait que les travaux d'exploration et de recherche minérale sont généralement peu coûteux comparativement aux investissements nécessaires à la mise en valeur des gîtes découverts. L'exploration demande, bien sûr, de l'expertise technique mais exige peu de main-d'oeuvre de sorte que, présentement, il est encore possible d'en contrôler le coût. Toutefois, lorsqu'il s'agit de prendre la décision d'investir des capitaux importants pour mettre en valeur et exploiter les gîtes découverts, il semble que présentement, en tout cas, les investisseurs déviennent de plus en plus exigeants au niveau de la teneur du minerai et de l'ampleur des dépôts trouvés.

Un certain nombre de facteurs les font hésiter à s'embarquer dans ces projets importants. Parmi ceux-ci, le coût de la main-d'oeuvre qui a augmenté de façon vertigineuse durant la dernière année. Cette augmentation s'est située non seulement au niveau des salaires, mais aussi au niveau des bénéfices marginaux et de la contribution des employeurs aux programmes sociaux du gouvernement.

Les augmentations de salaires obtenues par les travailleurs miniers ont été en moyenne, pour l'année écoulée, de 17%. Par contre, elles atteignaient dans certaines régions éloignées au-delà de 40%. Les bénéfices marginaux, à la suite des dernières négociations, totalisent au-delà de 30% du salaire et dans le cas des mines de fer de la Côte Nord, ce pourcentage dépasse 40%.

Finalement, la contribution patronale aux programmes sociaux du gouvernement ne cesse d'augmenter de façon vertigineuse. Les coûts à la Commission des Accidents du Travail ont augmenté, en 1974, de 30% et l'on prévoit une augmentation similaire sinon plus l'an prochain.

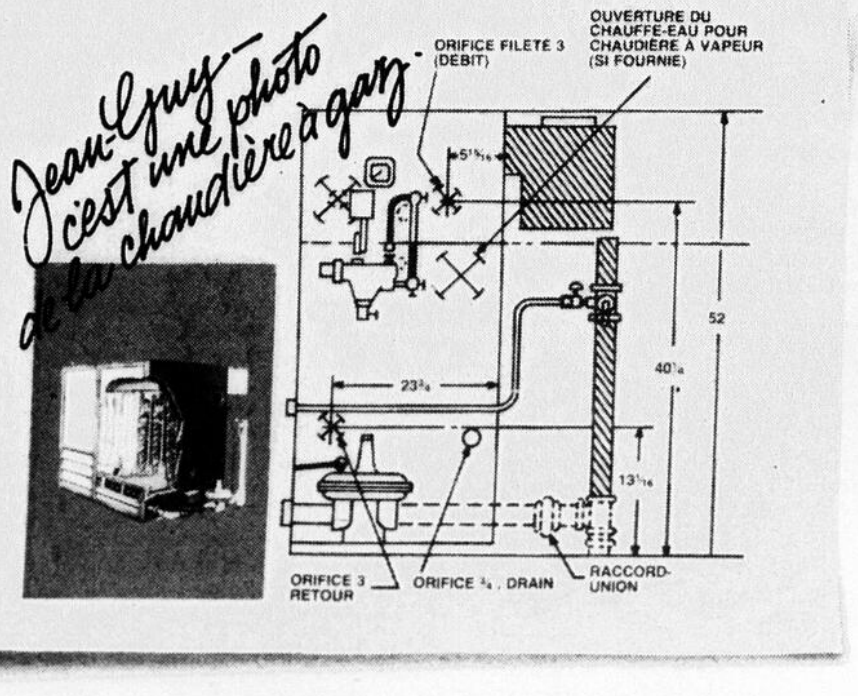
Pendant ce temps, le ministère des Affaires sociales non satisfait de faire défrayer par les employeurs la totalité du coût d'hospitalisation bien que ceux-ci contribuent à l'Assurance-hospitalisation pour les accidentés à partir de janvier 1975.

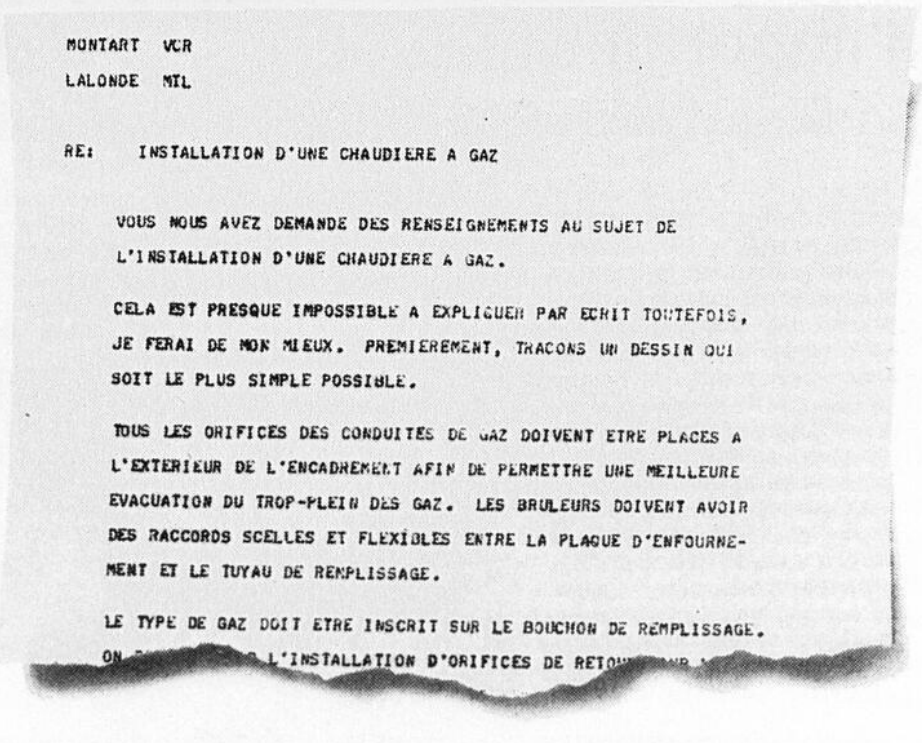
De plus, dans le domaine de la construction en particulier, (la Commission Cliche nous a suffisamment informés là-dessus) avec des conditions salariales plus élevées que dans l'industrie, la productivité a baissé de façon drastique. Les exploitants du fer de la Côte Nord en savent quelque chose pour avoir vécu, durant les trois dernières années, des problèmes qui finalement leur ont coûté des centaines de millions de dollars et des délais considérables sur leurs prévisions. Il n'est donc pas surpre-

*suite page 43*



# Un Faxcom vaut mille mots.



MONTART VCR

LALONDE MIL

RE: INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A GAZ

VOUS NOUS AVEZ DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A GAZ.

CELA EST PRESQUE IMPOSSIBLE A EXPLIQUER PAR ECRIT TOUTEFOIS, JE FERAI DE MON MIEUX. PREMIEREMENT, TRACONS UN DESSIN QUI SOIT LE PLUS SIMPLE POSSIBLE.

TOUS LES ORIFICES DES CONDUITES DE GAZ DOIVENT ETRE PLACES A L'EXTERIEUR DE L'ENCADREMENT AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE EVACUATION DU TROP-PLEIN DES GAZ. LES BRULEURS DOIVENT AVOIR DES RACCORDS SCELLES ET FLEXIBLES ENTRE LA PLAQUE D'ENFOURNEMENT ET LE TUYAU DE REMPLISSAGE.

LE TYPE DE GAZ DOIT ETRE INSCRIT SUR LE BOUCHON DE REMPLISSAGE.

ON [illegible] L'INSTALLATION D'ORIFICES DE RETOU[illegible]

Un appareil Faxcom, d'un emploi aussi facile que celui du téléphone, offre une nouvelle dimension des communications téléphoniques.

Faxcom, par l'entremise du réseau téléphonique, peut transmettre une copie d'une photographie, d'un dessin, d'un graphique ou de tout autre document jusqu'à concurrence de 9 pouces sur 14 et ce, approximativement en trois minutes.

L'appareil Faxcom est réglable de façon à expédier en un temps encore plus court, une portion de page seulement ou un document plus petit. Et, si nécessaire, la transmission peut être interrompue instantanément en tout lieu.

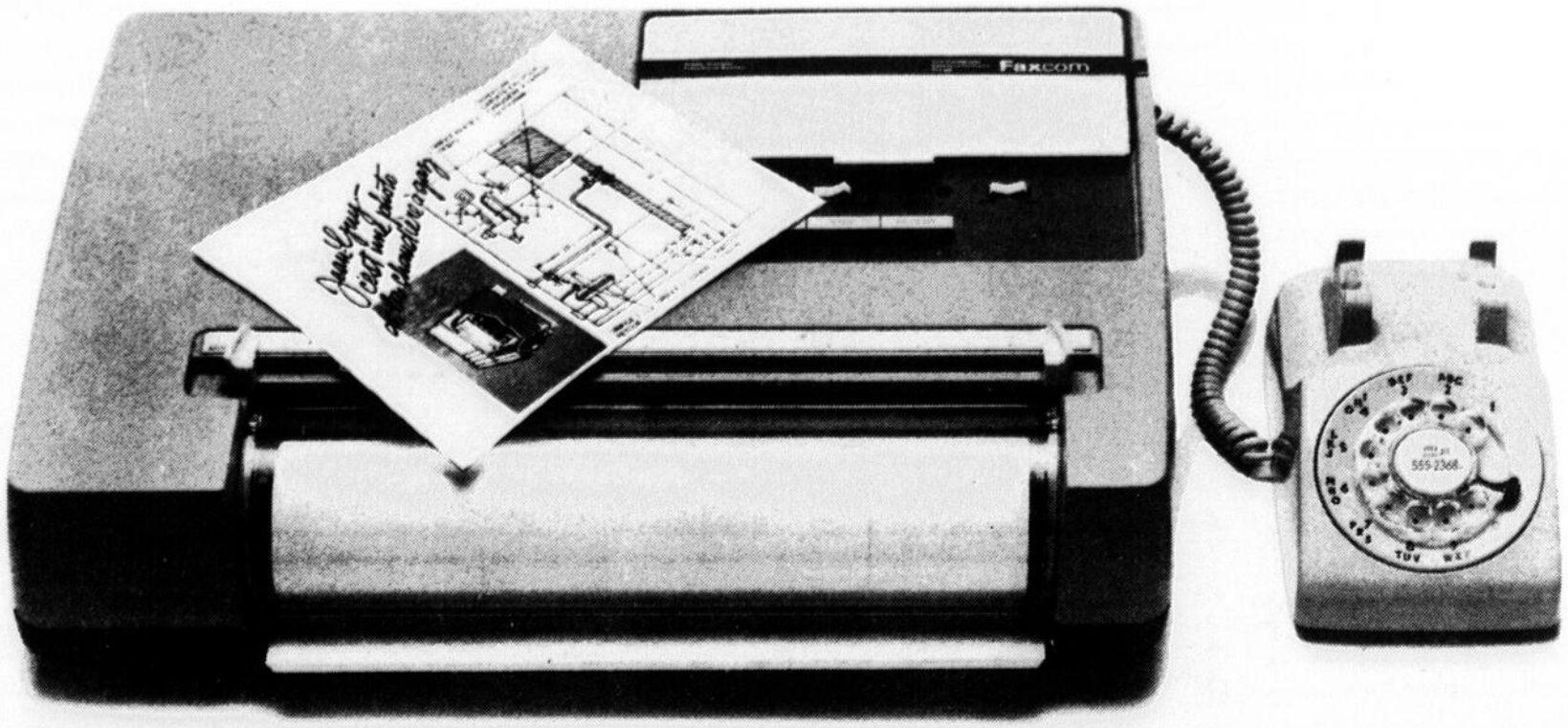
L'appareil Faxcom est assez léger pour être déplacé. Il est facile d'emploi, rapide, et peut être installé dans votre bureau, pour seulement $90 par mois.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, communiquez avec la téléphoniste et demandez le Zenith 33000.

## Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

**en collaboration avec**
Alberta Government Telephones
B.C. Tel
Manitoba Telephone System
Maritime Tel & Tel
NB Tel
Newfoundland Telephone Co. Ltd.
Saskatchewan Telecommunications



# Pourquoi les investisseurs hésitent à entreprendre d'importants projets dans le secteur minier

**par L. Gonzague Langlois, directeur général de l'Association des mines et métaux du Québec.**

(suite de la page 41)

nant de constater une hésitation croissante lorsqu'il s'agit d'entreprendre de tels projets.

D'autre part, il ne semble pas que les autorités syndicales soient intéressées à rétablir un climat propice aux investissements miniers. Ils ont entrepris, il y a quelques mois, une campagne virulente au niveau de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Le problème a toujours existé, mais depuis 30 ans un travail sérieux a été accompli pour le régler tant au niveau du ministère des Richesses naturelles que de l'administration des opérations minières et des associations. Il est évident toutefois que la solution de ces problèmes sera toujours un éternel recommencement.

Il semble que les autorités syndicales viennent de le découvrir et tentent d'en faire un problème politique. Présentement, si les solutions qu'elles proposent, par un énorme battage publicitaire, étaient acceptées, elles mettraient en banqueroute la grande majorité des opérations minières québécoises. Le climat créé par une telle campagne n'est sûrement pas propice à l'afflux d'investissements miniers.

Un dernier facteur fort important demeure le chambardement fiscal à travers le pays à l'endroit de l'industrie minière canadienne. Il est difficile d'expliquer une telle attitude de la part des gouvernements provinciaux et fédéral. Il semble toutefois que deux choses en particulier aient provoqué cette situation qui a commencé, comme vous le savez, dans les provinces de l'Ouest, plus particulièrement en Colombie Britannique et en Saskatchewan. D'abord, la prise de conscience soudaine de la part de ces gouvernements du fait que la population, par leur intermédiaire, soit soi-disant propriétaire des ressources et qu'elle doit recevoir une part beaucoup plus importante des profits provenant de leur exploitation. Il semble bien aussi qu'un manque d'information flagrant (les gouvernements ne sont pas les seuls responsables) soit à l'origine de la croyance que les sociétés minières réalisent des profits beaucoup plus importants que ce qui existe en réalité.

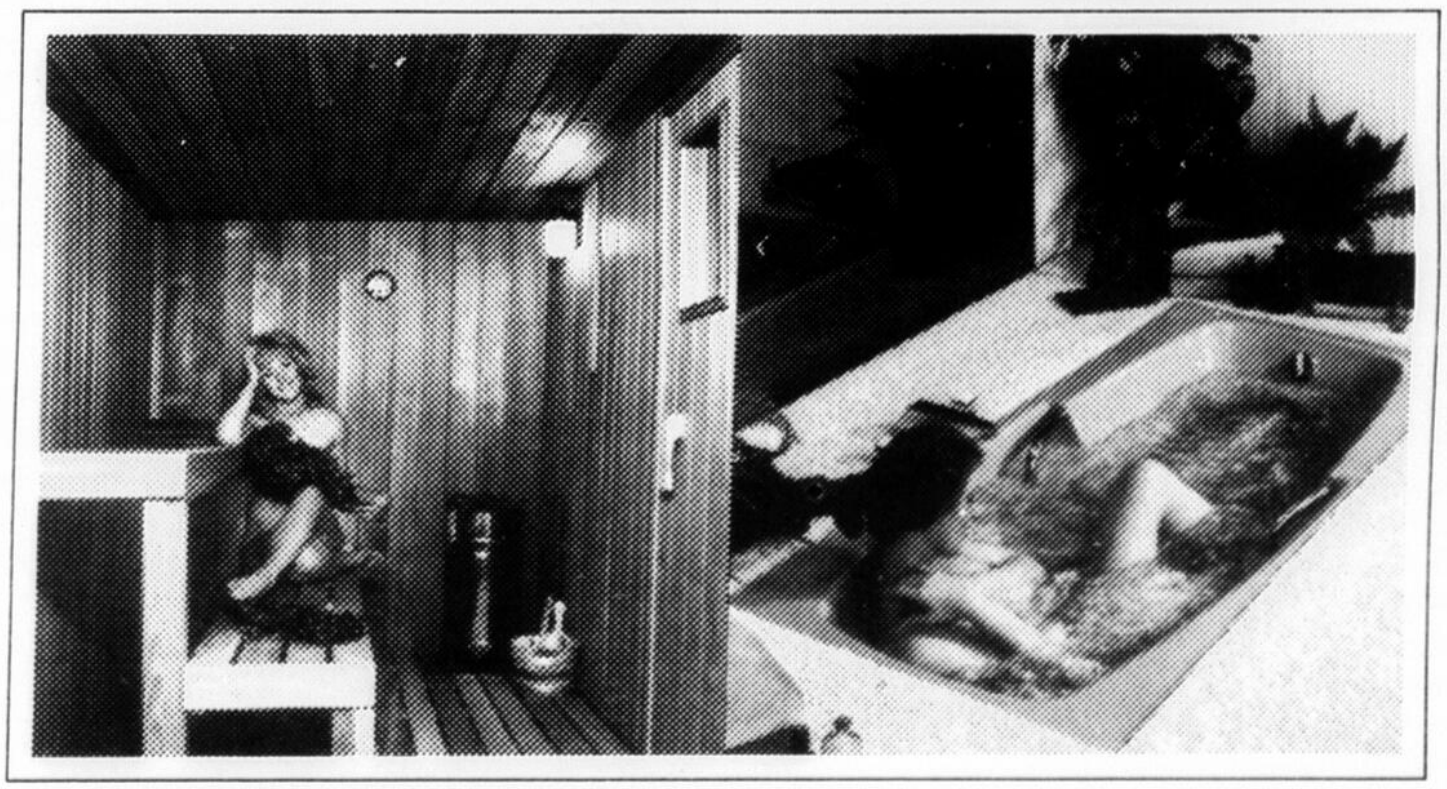
D'autre part, après l'augmentation décrétée par les gouvernements du Moyen-Orient pour le prix de l'énergie (c'est-à-dire par une décision politique) il semble que les gouvernements de la Colombie Britannique et de la Saskatchewan en particulier, aient cru que le prix des métaux se comporterait de la même manière et suivrait la courbe ascendante de l'inflation. C'est donc à cause d'une malencontreuse confusion qu'ils ont établi un système de fiscalité minière basé sur des prix de métaux qui continueraient d'augmenter. Or, ce système a été établi alors que, dans le cas du cuivre en particulier, les prix étaient à leur maximum et ils ont commencé à dégringoler à la suite d'une décroissance de l'économie mondiale. C'est ce qui explique que le système fiscal en Colombie Britannique et en Saskatchewan a été élaboré pour laisser une faible marge de bénéfices aux entreprises minières lorsque le prix de leur produit était au maximum, ($1.30 la livre dans le cas du cuivre). Comme conséquence de cette politique, lorsque le prix du cuivre est redescendu à 60c la livre, le système fiscal de la Colombie Britannique se trouvait à absorber plus de 100% des profits des opérations minières.

L'Ontario et le Québec, malgré une très forte augmentation des impôts, ont tout de même conservé le principe de l'imposition sur les profits. D'ailleurs, malgré le fait que le dernier discours du budget de M. Garneau consacre une augmentation extravagante de l'impôt minier, il démontre néanmoins une certaine compréhension des problèmes qu'ont à faire face les exploitants miniers par l'adoption de mesures telles que l'étalement des profits sur une période de trois ans, certains stimulants pour inciter à faire plus d'exploration et de transformation des produits miniers au Québec et l'inclusion de certaines dépenses au niveau des services communautaires faites par l'industrie minière, pouvant servir à augmenter les stimulants. Il n'en demeure pas moins toutefois que le ministre des Finances n'a jamais perdu son objectif économique soit de doubler les impôts miniers des sociétés minières québécoises et ce qu'il a semblé donner d'une main il l'a repris de l'autre en consacrant la double taxation, c'est-à-dire en n'accordant pas la déduction des impôts miniers aux fins de l'impôt sur les corporations et en retirant l'exemption de la taxe de vente aux sociétés minières qui exportaient leurs produits à l'extérieur du Québec.

Lorsque l'on considère tous ces problèmes, il est fort compréhensible que malgré une activité importante au niveau de l'exploration minérale au Québec, il y ait une stagnation presque complète lorsqu'il s'agit d'investir des capitaux importants pour mettre en valeur des gîtes déjà découverts. Il semble bien que l'attrait pour risquer des capitaux dans le secteur minier du Québec s'amenuise de plus en plus avec le climat actuel et que de ce fait, du moins pour une certaine période, bien des richesses minérales demeureront inexploitées.


**Détente Relaxation Santé-Beauté**

Pour réussir en affaires, restez en pleine forme toute l'année



Avec un SAUNA-FINLANDAIS ROYAL

que vous ferez poser chez vous ou au bureau vous aurez à portée de main à toute heure de la journée, pour vous, votre famille, vos collaborateurs, clients ou locataires un véritable centre de *remise en forme*. Le sauna finlandais, c'est le traitement "antifatigue" par excellence qui désintoxique le corps humain tout en stimulant la circulation sanguine. Ce sauna nettoie encore la peau en profondeur, purifie et raffermit l'épiderme, régularise l'équilibre nerveux, facilite entre autres les pertes de poids, la disparition de la cellulite et de l'insomnie. C'est un bain *de détente toutes saisons*. Le *Sauna Royal* est en pin rouge . . . imputrescible il est offert en 15 modèles différents préfabriqués ou à construire soi-même.

Avec une baignoire tourbillon LUXURA . . .

vous obtenez un massage thérapeutique merveilleux. En effet l'eau chaude et pétillante qui arrive dans votre baignoire en tourbillonnant stimule la circulation sanguine et favorise la détente des muscles. Trois jets disposés de façon scientifique peuvent être réglés pour diriger le courant d'eau à votre convenance. Enfin pour obtenir un merveilleux hydromassage du dos, des épaules ou des hanches . . . pas de problèmes, il vous suffira de vous retourner.

*La Baignoire thérapeutique LUXURA . . . un bain de détente et de santé à portée de main.*

Nous sommes aussi les distributeurs de la seule douche électronique offerte sur le marché mondial — une conception suédoise synonyme de confort et de perfection.

**Salles d'exposition à votre disposition. Venez les essayer et constatez par vous-même.**

**GUÉNETTE ET BRIEN**
c'est un bain de santé
à portée de main

331-6921

**Soir:**
**672-0710**
**688-3489**

Agences GUÉNETTE et BRIEN Ltée
2147 Thimens, St-Laurent, Montréal (514) 331-6921 (durant le jour)
Soir: Jean-François Brien 672-0710 Guy Guénette 688-3489

Veuillez me faire parvenir de plus amples détails sur le
SAUNA ROYAL ☐ la baignoire TOURBILLON LUXURA ☐

NOM_____ COMPAGNIE_____
ADRESSE_____ VILLE_____
PROVINCE_____ CODE POSTAL_____ TEL: bureau_____ maison_____

# L'inflation entrave l'industrie de l'immeuble au Québec

par John H. Kipping

Le monde de la construction domiciliaire est dans un état latent actuellement à cause de la situation économique incertaine que nous traversons.

Selon M. Stanley E. Egar, président de l'Association d'immeuble du Québec qui groupe quelque 4,000 membres, l'expansion industrielle au Québec est dans un était incertain par suite de l'indécision des investisseurs et des promoteurs dans le domaine.

Plusieurs projets ont été mis en veilleuse et d'autres ont vu leur envergure amoindrie en attendant un signe de reprise du marché immobilier.

"Les investisseurs se posent actuellement beaucoup de questions quant à l'avenir de leurs projets de développement. Verront-ils une augmentation ou une diminution des taux d'intérêt? Qu'adviendra-t-il des coûts de main-d'oeuvre? Et la taxation changera-t-elle?" de demander M. Egar.

Il ajoute qu'actuellement, on trouve facilement des entrepôts et des édifices de manufacture alors que les espaces de bureaux se vendent ou se louent très bien. A New York, cette situation de l'offre et de la demande n'est pas aussi encourageante.

"A New York, il y a une surabondance de bureaux à louer. On a trop construit pour la demande. Les frais toujours croissants éloignent en quelque sorte les investisseurs qui craignent la vente à court terme avant d'avoir réalisé le profit anticipé", déclare M. Egar.

Plusieurs investisseurs réalisent le bien-fondé des structures actuelles, surtout si la location est assurée. Le coût de remplacement en 1975 est, dans la plupart des cas, de beaucoup supérieur à ce qu'on peut retirer des édifices construits il y a plusieurs années, nonobstant les quelques rénovations requises.

Au chapitre des investissements, le Québec est à l'orée d'une nouvelle ère. Les investisseurs reluquent la province de Québec principalement à cause des deux facteurs suivants: une stabilité politique assurée, et les richesses naturelles.

Le projet de la Baie James figure en grande première parmi ces espoirs. M. Egar croit fermement que cet immense apport de ressources à bon compte jouera un rôle vital pour l'attrait d'investissements futurs.

"Grâce à ce phénomène naturel, la Baie James de même que d'autres sources d'énergie influenceront le développement extraordinaire de cette province d'ici les 20 ou 30 années à venir", ajoute-t-il.

"Ajoutons à cela un autre facteur qu'il ne faudrait pas passer sous silence: des investissements étrangers de l'ordre de quelque $12 milliards dans le projet de la Baie James démontrent l'intérêt qu'on entrevoit dans l'avenir du Québec", ajoute-t-il.

Malgré ces facteurs encourageants, M. Egar entrevoit une carence de main-d'oeuvre dans les années 1980, bien qu'il soit encore prématuré d'élaborer sur ce qui va se produire.

Revenant à la situation immobilière au Québec, M. Egar est d'avis que le marché de la location est actuellement défavorisé par rapport à l'offre, principalement à cause du contrôle des loyers.

Le contrôle des loyers ne favorise absolument pas le développement des constructions nouvelles. Il ne favorise pas non plus la campagne d'amélioration ou de restauration des édifices qui en ont besoin et qui amortiraient la mise de fonds initiale.

"Je ne prévois pas une augmentation dans le domaine de la construction des maisons à loyer modique tant que ce contrôle des loyers subsistera. Si l'on ajoute à cette difficulté majeure les taux d'intérêt croissants en plus des problèmes de main-d'oeuvre, les investisseurs dans le domaine immobilier demeureront insensibles aux opportunités qui pourraient leur être offertes.

"Plusieurs propriétaires rajustent leurs loyers par suite d'une escalade des taxes et des frais d'exploitation afin de maintenir un revenu constant", selon M. Egar.

Au chapitre des constructions nouvelles, M. Egar entrevoit une recrudescence de construction de maisons moyennes, mais encore faudra-t-il l'aide du gouvernement sous forme de subsides pour aider les familles à petits revenus.

"L'un des problèmes à ce niveau consiste dans le fait que les acheteurs éventuels de nouvelles maisons désirent un complément de luxe dont on fait les éloges couramment dans la publicité. En conséquence, le constructeur trouve difficile de remplir les exigences de cette clientèle.

"J'entrevois à cause de cela une manière de constuire un peu archaïque où l'on ne finit pas le sous-sol, pas de garage ni abri d'auto, et où l'acheteur doit décorer lui-même l'intérieur et doit niveler son terrain. Toutes ces choses avaient dans le passé pour but de maintenir au plus bas prix possible l'accès à une maison neuve. Un maximum de temps et un minimum d'argent étaient requis pour l'acquisition d'une propriété", d'ajouter le président de l'Association.

Pour ce qui est de l'avenir de la construction domiciliaire, M. Egar a bien confiance dans les maisons de ville, c'est-à-dire celles qui sont construites en série et juxtaposées, collées les unes aux autres et faisant bloc.

Il est effectivement moins coûteux de construire ce genre d'habitations: les murs mitoyens offrent l'avantage de réduire les coûts d'isolation, une structure autonome, l'installation d'un système de chauffage et l'utilisation de terrain excessif. Dans les quartiers urbains, les maisons de ville deviendront sûrement plus populaires à mesure que la valeur du sol augmentera. L'élimination des espaces verts réduira considérablement l'espace d'occupation. Il s'ensuivra par le fait même une diminution du coût des terrains et de la taxe foncière.

Somme toute, M. Egar est très confiant dans l'économie du Québec. Il espère évidemment une stabilisation dans le monde du travail et une retenue du prix des matériaux. Si ces deux souhaits se matérialisent, l'industrie de l'immeuble devrait connaitre une année florissante.


# La différence entre "être géant" et "être excellent"

Certaines compagnies ont concentré leurs efforts sur leur croissance. Sperry Univac s'est consacré au perfectionnement de l'informatique afin d'assurer à sa clientèle un service plus efficace. Depuis l'invention et la fabrication du premier ordinateur pour usage commercial par Sperry Univac, le principal souci de cette compagnie a été de créer de nouvelles dimensions d'accessibilité, de fiabilité et d'efficacité des coûts pour ses clients.

Cette année, nous avons annoncé le lancement d'ordinateurs Sperry Univac plus gros, plus puissants et offrant plus de souplesse. Ces modèles (1100/20 et 1100/40) sont venus s'ajouter à la série 1100 déjà utilisée dans le monde entier.

Les caractéristiques de ces modèles ressemblent aux exigences de nos gros clients, des géants à l'échelle internationale: plus grandes capacités et coûts réduits comparés à ceux de nos concurrents, mémoires semi-conductrices centrales et prolongées pour grande rapidité, nouvelle mémoire de grande capacité, nouvelles capacités de communications, perfectionnements de programmes et avantages importants au point de vue prix et performance.

Ces nouvelles caractéristiques portent les gens à nous dire que "être géant, c'est bien; être excellent, c'est encore mieux." Au fait, si l'ordre de grandeur de notre compagnie vous intéresse, nous sommes la deuxième plus grande en informatique.



SPERRY UNIVAC
SYSTÈMES D'ORDINATEURS

**La première compagnie d'ordinateurs.
Nous les avons inventés et ne cessons de les perfectionner.**

Appellation et graphique canadiens de Sperry Rand Corporation – Usager autorisé: Sperry Rand Canada Limited.

Selon M. S.E. Egar, président de l'A.I.Q.

# La baisse actuelle des taux d'intérêts laisse présager une reprise de la construction dans les mois à venir

M. Stan E Egar, nouveau président de l'Association de l'immeuble du Québec, a déclaré que la baisse actuelle des taux d'intérêt hypothécaire laisse présager une reprise de la construction dans les mois à venir. Il précise toutefois que la perspective de taxes foncières plus élevées à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs d'ordre économique exerceront un effet négatif sur les investissements immobiliers au cours de l'année.

Notant que les taux d'intérêt hypothécaire ont en effet enregistré une baisse d'environ 1½ pour cent, M. Egar estime que le moment ne peut être mieux choisi pour l'achat d'une propriété. Il faut remarquer cependant que la baisse des taux d'intérêt sera contre-balancée par une augmentation de taxe d'au moins 10 pour cent d'ici le printemps, alors que les contribuables recevront leur compte de taxe pour l'année 1975/76. Il attribue cette augmentation à un accroissement du coût de la main-d'oeuvre, de l'énergie et des carburants, des programmes éducatifs et sociaux des gouvernements et autres facteurs d'ordre régional tel que le déficit budgétaire de plus de $200 millions pour les jeux olympiques qui pourrait être servi aux contribuables montréalais.

M. Egar qui est membre de la Société des courtiers en immeubles industriels et vice-président de la Société de Fiducie Morgan Trust, souligne que l'industrie de la construction connait actuellement à Montréal une période d'activité fébrile à cause des jeux Olympiques. Il faut remarquer toutefois qu'un ralentissement semblable à celui qui devait suivre Expo 67 pourrait très bien se reproduire à moins que des mesures appropriées ne soient prises dès maintenant pour stimuler la mise en chantier de nouveaux projets. A cet égard, il félicite les autorités d'avoir déjà repoussé certains projets d'envergure jusqu'en 1977.

Au cours des prochains mois, M. Egar prévoit un malaise grandissant au sein de l'industrie de l'immeuble, non seulement en raison de l'incertitude économique, mais à cause de l'ingérence bureaucratique et des délais injustifiables des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il cite au moins trois projets de loi qui bien que n'ayant pas encore force de loi, causent déjà des remous dans l'industrie de l'immeuble et dans le monde des affaires en général.

M. Egar s'en prend d'abord au projet de loi amendant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qu'étudie la Chambre des Communes depuis plus d'un un. Il précise que l'industrie immobilière est disposée à souscrire à toute proposition qui contribuerait à une meilleure protection du public mais que les amendements préconisés par le Bill C-2 ne servent pas ce but. En dernière analyse, dit-il, ce Bill compromettrait la possibilité pour l'industrie de s'organiser, s'autoréglementer et accroître l'efficacité et la compétence de ses membres en exigeant d'eux une formation professionnelle accrue. De plus il deviendrait difficile de faire respecter le code d'éthique, de normaliser les pratiques commerciales, de réglementer l'accessibilité à la profession, les mesures disciplinaires et les procédures d'expulsion, le cas échéant.

Le nouveau président a également fait allusion à un nouveau projet de législation provinciale par lequel seront imposées certaines restrictions sur la vente et le transfert de propriétés dans la région agricole formant le soi-disant "triangle d'or" qui s'étend de Trois-Rivières aux frontières de l'Ontario et des Etats-Unis. Selon M. Egar, cette législation serait restrictive sinon oppressive pour l'agriculteur qui voudrait vendre ou disposer de sa propriété.

De plus, l'application d'une telle loi serait extrêmement difficile sans la participation du gouvernement fédéral étant donné le caractère très particulier de l'agriculture et son importance pour la nation toute entière. M. Egar souligne que toutes restrictions sur la vente de terres agricoles compromettrait le développement urbain, ajoutant que l'augmentation inévitable des prix, les subsides gouvernementaux et l'organisation administrative nécessaire créeraient des difficultés insurmontables.

M. Egar déplore également le fait que pendant ce temps, d'autres mesures telles que le Bill 32 qui pourraient être bénéfiques à l'industrie immobilière ont été mises au rancart depuis 1972 et ne seront vraisemblablement pas étudiées par l'Assemblée Nationale avant une autre année. Cette loi régirait la profession, ses activités et les personnes qui en font partie tels les agents et les courtiers. Le Bill 32 doit éventuellement remplacer la loi qui régit actuellement le courtage immobilier dans la province de Québec.

M. Egar lance un appel au réalisme à tous les paliers de gouvernement indiquant que dans cette période de tension et de récession économique, nos gouvernements ont l'obligation morale de ne pas imposer de mesures restrictives aux entreprises qui sont déjà bien régies et qui contribuent à la croissance et au mieux-être du pays.



Le métro de Montréal:

# - Demain: un réseau de 46,2 milles, 87 stations et 250 millions de passagers
# - Aujourd'hui: une influence économique dans le domaine de l'immobilier

Les métros des villes de Montréal et Toronto sont souvent considérés uniquement comme un moyen de transport dont les coûts en investissements semblent prohibitifs, pourtant, dans son bulletin de mars-avril 75, la société Armand des Rosiers Inc. souligne les avantages à long terme incontestables de ce moyen de transport rapide sur l'environnement immobilier.

Grâce à un parallèle avec les recherches de Hennan G. Warren sur l'influence économique du métro de Toronto, "The Economic Effect of Rapid Transit on Real Estate Development", l'étude publiée par ce bulletin nous permet de percevoir tous les avantages dont peut bénéficier le développement immobilier de Montréal, par l'extension de son réseau métropolitain.

Ainsi, à Toronto, constate M. Hennan G. Warren, "il est prouvé que la proximité d'une station de métro influence fortement les affaires et l'utilisation du terrain relevant surtout de l'habitation, de l'industrie et du commerce."

La première ligne du métro de Toronto couvrait 4.5 milles et fut terminée en 1954 au coût de $67 millions. Cet investissement a provoqué une explosion du développement immobilier atteignant $10 milliards dans les environs immédiats du métro. L'évaluation des biens immobiliers a augmenté de $15 milliards au cours des 10 premières années, dont 60% est attribué au métro. Les taxes municipales perçues sur cette plus-value suffisent à défrayer le coût annuel d'amortissement du projet. Ces faits démontrent de façon positive l'influence économique du métro à Toronto.

Quant au métro de Montréal, il a nécessité un investissement de $213 millions. Son réseau actuel s'étend sur 13.7 milles, comprend 28 stations et transporte 127 millions de passagers par an. Une fois le présent programme d'expansion complété, ce réseau s'étendra sur 46.2 milles, comptera 87 stations et transportera 250 millions de passagers par an. Le métro fonctionne déjà depuis 8 ans à Montréal et il serait intéressant d'évaluer ses effets sur l'immobilier de la région métropolitaine et son degré d'influence économique.

Quelle est l'influence du métro de Montréal?

**Il a assuré, sans conteste, la survie et la croissance économique du centre-ville.**

La prospérité du centre-ville des grandes cités nord-américaines est conditionnée par leur système de transport en commun. Les communications très difficiles ont amené chez plusieurs d'entre elles la fermeture de commerces et d'édifices à bureaux et leur transfert graduel vers la banlieue. Les effets de ce phénomène sont désastreux pour leur centre-ville qui périclite économiquement et socialement. Entre autres, Baltimore et Détroit ont été particulièrement affectées par l'insuffisance de leur système de transport en commun.

Le centre de Montréal a évité le marasme grâce à l'importante contribution du métro qui lui a insufflé un dynamisme considérable. Avec la construction de Place Ville-Marie et d'autres édifices du boulevard Dorchester avant 1967, le centre de Montréal aurait risqué l'encombrement total sans la venue de cette méthode rapide et souterraine de transport en commun. En effet, quel autre moyen pourrait assurer le transport de 60,000 personnes à l'heure dans une seule direction et en pleine ville?

Le métro, complété par le réseau des autoroutes Bonaventure et Transcanadienne et des boulevards à circulation rapide, a doté le centre-ville de Montréal d'un imposant système de transport. Cette situation avantageuse a incité les promoteurs immobiliers à réaliser leurs projets d'édifices à bureaux, de magasins et d'hôtels dans ce secteur. La plupart de ces projets sont situés généralement dans la zone d'influence du métro, soit à un maximum de cinq minutes de marche, ou même directement sur la ligne du métro.

**Il a également favorisé la présence de pôles de développement, particulièrement dans le secteur environnant des stations terminales.**

En effet, le métro a accru le potentiel économique de ces secteurs en les rendant plus accessibles à des milliers d'individus. D'importants développements résidentiels et commerciaux ont déjà surgi à proximité de ces stations et sont sans cesse rejoints par de nouveaux projets. La situation de la station Longueuil constitue un exemple évident de ce phénomène.

En 1966, la ville de Longueuil a acquis plus de 2.5 millions de pieds carrés de terrains environnant la station du métro. Ces terrains sont toujours demeurés propriété de la ville qui n'a pas voulu les exposer à la spéculation. Ils ont été mis à la disposition des promoteurs immobiliers par l'entremise de baux emphytéotiques d'une durée de 63 ans. Depuis ce temps, des projets immobiliers représentant plus de $20.5 millions y ont été réalisés. Ils constituent un ensemble de plus de 900 logements, 120,000 pieds carrés d'espace de bureau et un hôtel de 200 chambres.

Cependant, certains projets d'envergure ajouteront considérablement au développement réalisé jusqu'à maintenant. Un édifice de 340 logements d'une valeur de près de $4,000,000 est en voie de construction. Deux importants projets d'édifices résidentiels comportant 1,300 unités de logement constituent un investissement de l'ordre de $18 millions. Deux projets d'édifices à bureaux dont un de 21 étages représentent une superficie combinée de près de 1 million de pieds carrés. Une fois ces projets réalisés, la Place Charles-Lemoyne de Longueuil réunira un imposant complexe immobilier d'édifices reliés entre eux par des passages aériens. Ceci permettra aux gens de circuler entre les différents édifices et d'utiliser le métro sans aller à l'extérieur.

**Et il a motivé pour bon nombre de nos concitoyens un nouveau mode de vie.**

En effet, nombreux sont ceux qui organisent leur vie en fonction du métro: lieu de travail, habitation et loisirs. D'une part, certains ont opté pour la vie à proximité d'une station de métro où ils peuvent habiter, travailler et faire leurs emplettes. D'autre part, certains se sont établis en banlieu et profitent du métro pour se rendre à leur travail plus rapidement.

Ainsi, le projet Blue Bonnets représente un immense complexe immobilier intégré d'une valeur de $750 millions. Une fois réalisé, ce complexe réunira 6 édifices à bureaux, 2 hôtels, 1 centre de congrès et 8,000 appartements. Les espaces verts y seront nombreux et un grand parc orné d'arbres et de fleurs est même prévu. Le projet a été conçu en fonction de la station de métro prévue à proximité; celle-ci assurera le transport de la multitude de gens qui habiteront ou travailleront au complexe Blue Bonnets.

**Mais c'est peut-être dans le secteur de l'immobilier que les effets du métro sont les plus manifestes, bien que ceux-ci eussent été plus lents à se déclencher à Montréal qu'à Toronto.**

En effet, les débuts furent lents et il faut reconnaître que durant la période de 1967 à 1971, le métro n'a pas paru servir d'appât aux promoteurs, ceci étant toutefois attribuable surtout aux conditions économiques défavorables dans la province de Québec.

Mais dès le raffermissement de l'économie en 1971, il y eut une véritable poussée immobilière, avec le métro comme principal pôle d'attraction. La valeur des permis de construction d'édifices gouvernementaux, commerciaux et industriels dans la région métropolitaine de Montréal a augmenté très rapidement. Seulement dans la métropole, elle représentait en 1973-1974, des investissements de plus de $1 milliard.

La valeur économique d'un bien


COSE

CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE
C.O.S.E.

**C**ENTRE de formation et d'aide technique "MOBILE"

**O**RGANISME privé sans but lucratif

**S**ERVICES d'analyse des besoins de formation
d'élaboration de programmes de formation
de réalisation de programmes de formation
d'évaluation de programmes de formation
d'aide technique dans chacun des secteurs mentionnés plus bas

**E**QUIPE multidisciplinaire oeuvrant dans les domaines suivants:
GENIE INDUSTRIEL
RELATIONS INDUSTRIELLES
GESTION DE LA FORMATION
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
CONTROLE DE LA QUALITÉ
PRÉVENTION DES PERTES DUES AUX ACCIDENTS

COSE: **685 Cathcart, 4e Etage**
**Montréal, P.Q.**
**Tél: 514-866-5393**



Ça c'est du Scotch!
...et ça fait longtemps!

La maison Haig est la plus ancienne marque de Scotch. Son passé est un héritage de la qualité qui caractérise les fameux Scotch d'aujourd'hui —Pinch (12 ans) & Haig.



immobilier est fortement influencée par 2 importants facteurs: accessibilité et déplacement de population. Tout immeuble accessible à un grand nombre de gens prendra de la valeur. Sous ce rapport, il ne fait aucun doute que le métro a largement contribué à la plus-value des biens immobiliers dans les secteurs qu'il dessert. Cependant, d'autres mesures ont également accru leur valeur: élargissement des principales artères, réunion de plusieurs terrains et projets majeurs de développement immobilier.

Le métro a surtout influencé considérablement l'immobilier par la mise en valeur des terrains avoisinants. Il est très compliqué d'évaluer cette influence avec précision; cependant, on peut difficilement la nier. Le cas du métro de Longueuil démontre que des terrains inexploités sont devenus très rentables. Il est douteux que des promoteurs de construction se seraient intéressés à y ériger autant d'immeubles sans la proximité d'un tel moyen de transport.

Mais que réserve l'avenir?

Pourra-t-on parler de Montréal comme d'une ville souterraine comme le laisse penser l'impressionnant réseau reliant les édifices importants du centre-ville?

Ce réseau, long de 5 milles, s'accroîtra de 2 à 3 milles par suite des nouveaux projets immobiliers et il est même question de le compléter entre les rues St-Jacques et Sherbrooke, ainsi qu'entre les rues Peel et Bleury. Le centre de Montréal sera alors sillonné par un réseau de couloirs souterrains d'une étendue unique au monde.

Plusieurs villes utilisent ce système pour faciliter la circulation des piétons en toute sécurité. Dans le cas de Montréal, les couloirs souterrains servent d'abord à relier les édifices à bureaux, les hôtels et les magasins, en plus de protéger les piétons contre les éléments. De plus, ils se caractérisent par la présence de nombreuses boutiques qui dans le réseau actuel, s'échelonnent sur plus de 3 milles.

Au rythme de ces développements, il ne fait aucun doute que la circulation souterraine axée autour du métro jouera un rôle de plus en plus grand dans notre existence. Dans un avenir rapproché, Montréal sera une ville où les citoyens pourront se déplacer au centre-ville pour vaquer à leurs occupations, sans être obligés de sortir dans la rue.

Quels seront les développements majeurs du métro une fois la présente phase d'expansion terminée? L'expansion du métro à Laval semblerait la mesure la plus pressante. De nouveaux ponts constitueraient une mesure partielle aux problèmes de transport, en améliorant temporairement la circulation automobile. Montréal étant une île, il faut y accéder de différentes façons en évitant de trop se fier au système routier qui est le plus affecté par les conditions climatiques difficiles. A Laval, le métro aurait pour effet de diminuer la congestion des ponts et de stimuler le développement économique de la région.

Enfin, un nouvel élément pourrait s'ajouter au système actuel de transport métropolitain. En effet, il est fort probable que l'on utilisera un jour les voies du CN et du CP de la région métropolitaine pour prolonger le réseau du métro. Ces voies seraient d'excellents substituts aux autoroutes ou autres voies rapides que l'on devra construire éventuellement pour répondre aux besoins de la circulation automobile. Les gouvernements seraient certes intéressés à subventionner un tel projet plutôt que de financer l'expansion du réseau routier qui augmenterait la congestion du centre-ville.

Un système semblable à celui-ci est en opération à Toronto sous le nom de "Go Transit". Le gouvernement de l'Ontario a conclu une entente avec le CN pour maintenir un service de transport desservant les banlieues de Toronto et compléter le réseau du métro. Le gouvernement prépare les plans, achète le matériel roulant et comble les déficits, tandis que le CN est responsable des opérations.

Le métro de Montréal a exercé une forte influence sur l'immobilier et l'économie de la région de Montréal. Il a permis la réalisation de nombreux projets et l'ébauche de complexes immobiliers futuristes. De plus, le réseau de couloirs souterrains de Montréal lui doit une large part de son succès.

Cependant, le métro a surtout servi de point de départ au système de transport en commun qui desservira un jour la région métropolitaine en entier. Les gouvernements devront réaliser l'urgence de développer un tel système, car le réseau routier constitue seulement une solution partielle aux problèmes du transport urbain.

**Métro — Réseau existant et futur**

| Phase | Nombre de lignes | Longueur | Nombre de stations |
|---|---|---|---|
| Réseau existant | 3 | 13.7 | 28 |
| Réseau prévu mars 1976 | 1 | 4.8 | 9 |
| Décembre 1976 | 1 | 5.2 | 8 |
| Décembre 1977 | 1 | 10.2 | 18 |
| Décembre 1978 | 2 | 12.3 | 24 |
| TOTAL | 8 | 46.2 | 87 |




**BASF.**

**Leur monde, c'est notre monde.**



Le complexe chimique BASF à Laval apporte une contribution importante à l'économie du Québec, ainsi qu'à notre vie de tous les jours. On y produit 25 millions de livres par année de Styropor*, une polystyrène expansible, utilisé dans la construction de maisons et de navires, dans la fabrication de meubles et de réfrigérateurs, en agriculture et horticulture, et comme emballage. Et 100 millions de livres par année de 2-éthylhexanol et du n-butanol, utilisés dans la fabrication de plastifiants, de peintures et d'esters pesticides.

Il s'agit d'une industrie majeure, dans un secteur de pointe, et le Québec tout entier en bénéficie.

La BASF distribue aussi au Canada une vaste gamme de matières plastiques, de produits chimiques et de colorants. Ainsi que du ruban magnétique, des cassettes et des disques. Du ruban et des disques pour ordinateurs ainsi que des plaques graphiques Nyloprint.*

Le groupe BASF compte plus de 110,000 employés dans 130 pays. Et ses ventes dépassaient $8,300,000,000 en 1974.

Le complexe BASF au Québec n'est donc qu'une partie d'une des plus grandes entreprises au monde. Mais une partie importante pour nous tous.

Pour plus de renseignements sur tout ce que nous pouvons faire pour vous, communiquez avec notre siège social: BASF Canada Ltd., Dépt. 305, C.P. 430, Station St-Laurent, Montréal, Québec H4L 4V8. *Marque déposée

**BASF Canada Ltd.**

BASF

**Nous pensons à vous en préparant l'avenir.**

Le Conseil de l'Alimentation du Québec

# - Oui à l'avant projet de loi sur la stabilisation des revenus agricoles
# - mais qu'un effort soit fait pour y inclure des éléments de précision ou de limitation

Incorporé, en vertu des lois du Québec, le Conseil de l'Alimentation est une fédération professionnelle d'affaires regroupant, pour fins d'étude et d'action collective, des associations à caractère provincial, dont les membres représentent les entreprises industrielles et commerciales qui assurent les approvisionnements alimentaires de la population du Québec. Il représente effectivement dix associations:

L'Association des Manufacturiers de produits alimentaires du Québec.

Le Conseil des Salaisons du Canada (Division du Québec).

Le Conseil de l'Industrie laitière du Québec.

L'Association des Abattoirs avicoles du Québec.

L'Association Professionnelle des Meuniers du Québec.

L'Association Canadienne des Manufacturiers de Moulées (Est) Inc.

L'Association des Magasins-chaîne du Québec.

L'Association des Epiciers en Gros du Québec.

L'Association des Détaillants en Alimentation du Québec.

L'Association des Grossistes en Fruits et Légumes du Québec.

Ce conseil est intervenu dans l'étude de l'avant-projet de loi sur l'agriculture destiné à assurer la stabilisation des revenus agricoles du Québec car:

"il considère qu'il doit cette collaboration au ministère de l'Agriculture du Québec, qui, depuis quelques années, tente de mettre en place une véritable politique globale de développement intégré du grand complexe agro-alimentaire québécois".

Mais devait, par ailleurs, préciser le Conseil: "Nous considérons également que nous devons au maintien des bonnes relations interprofessionnelles que nous avons avec le monde agricole de venir exposer honnêtement le point de vue de l'Industrie et du Commerce".

Quel rôle peut jouer l'industrie alimentaire québécoise dans la stabilisation du revenu agricole et quelle sera sa fonction économique?

C'est à cette question que tente de répondre le mémoire du Conseil de l'alimentation du Québec présenté à la Commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale du Québec, dont nous vous présentons ici les extraits les plus révélateurs.

**Considérations pertinentes à cet avant-projet de loi**

Les documents officiels soulignent qu'alors que le revenu national de l'ensemble de la population progresse lentement et régulièrement, le revenu agricole s'élève par saccades, avec des reculs et des reprises pour aboutir à un progrès moyen sensiblement inférieur au progrès du revenu national. Les experts quantifient le degré d'amplitude et de fréquences de ces variations. Nous retenons des mêmes explications officielles — pour référence ultérieurement — que cette instabilité du revenu provient beaucoup plus des variations du marché que des aléas des forces de la nature. En effet, on affirme que les variations annuelles des prix à la ferme des produits agricoles expliquent 48% environ des variations de revenus nets, alors que les variations du volume de production n'en expliquent que 6%.

Le projet de loi décrit et propose exclusivement ce que sera cet élément de stabilisation: soit le mécanisme d'une caisse de compensation, à base contributoire par les producteurs avec la suppléance de l'Etat pour hâter l'édification d'un fonds assez considérable pour avoir un véritable effet régulateur. Tout y est quant à la technique du fonctionnement de cette caisse de compensation et de l'organisme gouvernemental qui verra à la faire fonctionner.

Nous avons tout de même deux réserves quant aux modalités de fonctionnement du mécanisme de la Caisse de compensation décrit dans le projet de loi:

— L'Article 2 prévoit qu'il peut y avoir un nombre non limité de régimes de compensation pour diverses productions agricoles alors que l'Article 34 ne prévoit aucune limite aux sommes que le Gouvernement pourra verser dans ces caisses de compensation, à même le fonds consolidé de la province: ce qui veut dire sans être soumises aux exigences budgétaires. N'y a-t-il pas là un danger sérieux d'aventures coûteuses sans que le contribuable n'y puisse rien faire. Nous posons seulement la question, conscients que c'est à l'Assemblée Nationale à rechercher des assurances de ce côté.

— Les Articles 15 et 24 perpétuent la tendance de décider du rôle et des obligations des tiers sans se soucier s'il est équitable et pratique de leur imposer un rôle dans l'application d'une loi. Dans le cas du présent projet de loi, nous nous opposons à ce qu'on force l'industrie à absorber des frais comptables de perception sur les chèques de paie des producteurs-fournisseurs des montants qu'ils auront à verser à leur caisse de compensation. Qu'il y ait au moins une compensation prévue pour de tels frais inhérents au système, comme c'est le cas pour la perception de la taxe de vente, pour la perception des primes de l'assurance-récolte, etc.

— Nous proposerons plus loin une autre modification au texte du présent projet de loi-cadre en regard des règlements qui en découleront.

Il est évident que l'industrie de la transformation des produits agricoles et le commerce des primeurs agricoles ne peuvent que bénéficier de la régularité dans les approvisionnements de matières premières agricoles.

Conscient des conséquences graves de cette instabilité du revenu du cultivateur sur la mise en marché ordonnée des produits agricoles, le Conseil de l'Alimentation du Québec est favorable à cette tentative de régularisation, dans des structures législatives bien définies et avec des instruments administratifs qui respectent et traduisent la réalité de notre régime constitutionnel et le système économique dans lequel nous évoluons en Amérique du Nord.

**Stabilisation du revenu vs niveau du revenu à assurer**

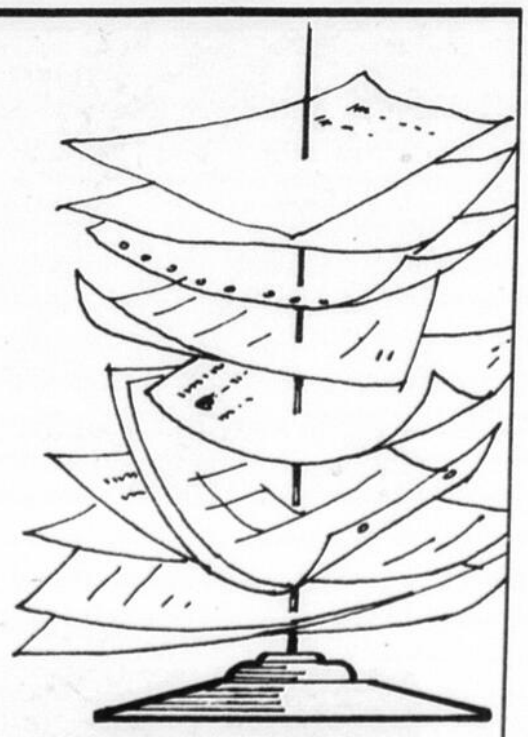
Nous devons à la compétence de ceux qui ont inspiré ce projet de loi et à l'intelligence de ceux qui l'ont


L'assurance c'est sérieux.

Avez-vous toute la protection qu'il vous faut?

Parlez-en à quelqu'un qui est objectif et indépendant. Votre courtier d'assurances. Il ne vend pas d'assurance, il l'achète pour vous aux meilleures conditions possibles.

Les courtiers d'assurances
...parce que l'assurance c'est sérieux.



L'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec



Chez IPL, tout est possible!

Nous fabriquons plus de 700 produits en plastique. Et certains passaient pour impossible à fabriquer, avant qu'IPL s'attaque au problème. Notre recette: un mélange d'expérience et d'audace, de patience et d'esprit d'innovation, de connaissance et de curiosité. C'est comme ça que nous sommes devenus, en 25 ans seulement, une des plus grandes industries canadiennes dans le domaine du plastique. Ce que nous réserve l'avenir? Tout est possible.

IPL

Meilleures idées, meilleurs plastiques... meilleurs produits

LES INDUSTRIES PROVINCIALES LTEE
St-Damien, Bellechasse, Qué. G0R 2Y0, (418) 789-2880. Québec (418) 692-1677, Montréal (514) 354-1420, Toronto (416) 487-0455, Edmonton (403) 599-4491, Moncton (506) 386-8036, (506) 855-8362.

rédigé, de croire qu'on maintient une différence fondamentale entre la stabilité du revenu agricole qui peut être apportée par une caisse de compensation et l'assurance d'un niveau de revenus agricoles qui ne peut pas être le résultat d'une législation ou d'une réglementation.

L'Article 29 de l'avant-projet de loi faisant référence à un "revenu stabilisé"; les notes explicatives faisant état que les producteurs seront assurés de percevoir en recettes une somme correspondant à leurs coûts de production "additionnée d'un revenu annuel net déterminé par le régime"; le document sur la problématique affirmant que "ces objectifs pourront partiellement être atteints par **une politique de revenus garantis aux producteurs agricoles**", nous nous croyons justifiés de profiter de l'étude de ce projet de loi pour poser la question au Gouvernement: "Qu'entendez-vous par un revenu garanti?" "A quel niveau entendez-vous placer ce revenu stabilisé et par quel moyen pratique entendez-vous fixer ce niveau?"

Cette incertitude quant à la conception du gouvernement en matière de niveau de revenus à assurer aux agriculteurs, s'aggrave du fait que les experts, dans leur étude de la problématique, ont tenu à mettre en évidence que l'équilibre de la stabilisation des revenus agricoles n'est affecté qu'à 6% par les aléas de la nature, alors qu'il est affecté jusqu'à 48% par les variations de prix du marché. D'où la tentation possible de vouloir établir une relation de cause à effet entre la fixation des prix du marché et le niveau de stabilisation des revenus agricoles et de tenter de justifier un plus grand degré de contrôle des marchés, avec l'illusion de pouvoir faire sur le plan national ce qu'on n'est pas capable de réussir sur le plan provincial.

Si vous ajoutez à toutes ces appréhensions le fait qu'il n'y a aucune limite imposée, par le projet de loi, à la faculté du Gouvernement de puiser dans le fonds consolidé de la province, pour soutenir de tels régimes de revenus garantis, vous comprendrez que l'industrie alimentaire se croit justifiée de demander des précisions sur des questions qui relèvent implicitement du fonctionnement du projet de loi d'assurance-stabilisation du revenu agricole.

En toute équité, nous reconnaissons que le ministre de l'Agriculture du Québec a apporté une série de précisions sur la philosophie de cette législation, lors de sa conférence à la Fédération canadienne des producteurs laitiers, en janvier dernier.

- Une politique de revenus pour les agriculteurs doit s'inscrire dans une politique globale de revenus pour l'ensemble des citoyens. Il n'est pas question de classifier les citoyens et de faire des cultivateurs une classe de soutenus ou d'assistés sociaux.
- Considérer les agriculteurs comme des salariés dont le niveau de revenus dépend de leur capacité d'arracher des subventions au Gouvernement, c'est courir vers la disparition de notre agriculture.
- Si la parité de revenus entre agriculteurs et travailleurs spécialisés devait se réaliser par le biais d'un transfert de revenus entre consommateur et agriculteur, on ne saurait le faire sans se poser des questions sur la qualité de la gestion, des techniques et des structures de production agricole prévalant actuellement.
- La parité ne peut s'arrêter au contenu du compte de banque à la fin d'une année mais doit être vue dans le cadre de niveaux de vie comparables, dans le cadre d'un revenu permettant la qualité de vie recherchée par chacun. Il faut à ce sujet tenir compte que l'agriculteur accumule un patrimoine sans cesse croissant et en grande partie à partir de prêts dont le taux d'intérêt est très peu élevé.
- Tout en travaillant à stabiliser les revenus agricoles, il faut permettre au Québec de développer le plus haut niveau d'auto-approvisionnement pour certains produits, grâce à une confiance accrue que fera naître un plan de stabilisation de revenus et permettant ainsi d'établir des programmes de production à long terme; il faut assurer une stabilité dans l'approvisionnement des industries de transformation de produits agricoles afin que celles-ci puissent mieux planifier leur expansion; il faut un mécanisme souple pour favoriser l'expansion ou la contraction de certains secteurs particuliers.

Il ressort que la maximisation du revenu agricole et la garantie que ce revenu se maintiendra à un niveau qui assure une rentabilité comparable à celle des autres entreprises d'exploitation de nos ressources naturelles, ne peut reposer sur un texte de loi ni sur des règlements fixant des conditions artificielles de marché.

La loi ne prévoit rien pour empêcher que les opérations de stabilisation qu'elle autorise ne soient identifiées à une subvention massive de l'agriculture et deviennent un obstacle de taille lorsqu'il s'agira d'exporter nos produits agro-alimentaires, compte tenu de la nature des ententes internationales du G.A.T.T. Quelles mesures seront prises, dans la loi ou les règlements, pour prévenir toute accusation de violation des ententes auxquelles le Canada est partie?

L'avant-projet de loi sur l'assurance-stabilisation du revenu agricole ne répond pas à ces questions. Nous comprenons qu'une série de règlements, découlant de la dite loi, pourraient prendre soin ou clarifier plusieurs de nos inquiétudes. Nous nous trouvons donc dans la situation difficile de nous prononcer sur les implications d'une loi que nous devons nécessairement retrouver dans des règlements que nous ne connaissons pas.

En conséquence, le Conseil de l'Alimentation du Québec recommande formellement aux autorités concernées, de retarder la sanction ou la mise en vigueur du projet de loi jusqu'à ce que les principaux règlements, qui doivent nécessairement en découler, aient été étudiés par les parties intéressées et que ce projet de loi, par l'interprétation et l'orientation que pourraient lui imprimer ses règlements, pourrait être un premier pas vers une politique spécifique de transfert du revenu du citoyen vers une plus grande appropriation pour les fins de l'alimentation. Ce transfert accéléré et à court terme du revenu peut se faire de deux manières: Ou bien l'Etat, par des mesures de dirigisme en matière de prix et de contrôle sur la répartition du dollar du consommateur entre tous les agents de la chaîne alimentaire, garantit aux producteurs agricoles des niveaux de prix-objectifs; ou bien l'Etat, par le jeu de subventions aux consommateurs, atteint les mêmes fins tout en évitant d'avoir à opérer dans une économie fermée.

Dans ce contexte, si c'est l'intention de l'Etat d'être l'initiateur d'un tel transfert de revenus, qu'il le dise clairement, afin que ceux qui seront appelés à en payer le coût soient parfaitement informés de l'effort collectif qu'on leur demande de faire pour des raisons supérieures de développement et de consolidation de l'agro-alimentaire québécois.

### Les prérequis à la réalisation de l'objectif de parité

Qu'on nous permette de décliner sommairement les facteurs que nous considérons essentiels pour assurer une véritable stabilité du revenu agricole et une meilleure parité avec les revenus des autres entrepreneurs industriels.

1— Que l'on mette fin à l'illusion, entretenue chez les producteurs agricoles, à l'effet qu'ils sont les seuls maîtres de leur destinée et qu'ils peuvent imposer leurs produits à n'importe quelle condition au marché de consommation.

2— Que l'on redécouvre l'existence de l'industrie alimentaire du Québec; ce géant qui occupe une place prépondérante dans l'économie québécoise et dont les activités industrielles et commerciales ne dépendent pas nécessairement du comportement de la production agricole du Québec. (...)

3— Que l'on s'ouvre les yeux et qu'on se hâte de tirer les conclusions qui découlent du fait que les centres de décision, dans notre économie de marché, ne sont plus au niveau de l'agriculture, ni au niveau de l'industrie, mais au niveau des grands réseaux de distribution. Bon nombre de ces centres de décision ne sont même pas au Québec: pas même au Canada. (...)

4— Que l'on cesse de bâtir des régimes de mise en marché de nos produits agricoles comme si nous vivions en marchés fermés ou dans une économie captive. Au niveau national et continental, nous opérons en régime d'économie libérale et il nous faut faire face à une concurrence impitoyable entre les diverses régions canadiennes et américaines; et de consolidation de l'agriculture comme ce fut trop longtemps le cas dans le passé. (...)

5— Qu'on soit réaliste et, à la lumière de plusieurs expériences cuisantes des dernières années, qu'on réalise enfin que le marché commun canadien, actuellement assuré par la Confédération, ne permet pas d'établir des zones de production complémentaire pour nos principaux produits agricoles de base. Nous ne pouvons capitaliser sur la complémentarité pour orienter nos productions. On produit la même chose, ou presque, d'un océan à l'autre. Par contre, toutes les régions économiques du pays s'arrachent nos trois seuls grands marchés de consommation alimentaire: Montréal, Toronto, Vancouver. (...)

6—Que l'on concentre les efforts collectifs de tous les agents de la chaîne alimentaire québécoise d'une part sur l'augmentation de la productivité à la ferme et sur la spécialisation dans la production; d'autre part sur la réorientation des industries alimentaires vers les secteurs de pointe de première et seconde transformation. (...)

7— Que l'on capitalise sur l'état déficitaire de la plupart de nos productions, au plan de l'autosuffisance à améliorer, pour déterminer les secteurs où faire porter les efforts de développement: mets cuisinés, produits surgelés, "snack foods", etc.

8— Que l'exportation devienne une priorité pour le complexe agro-alimentaire. Le temps est venu de mettre à profit le marché de 50 millions d'Américains qui vivent à nos portes dans le triangle Montréal, New York, Chicago; de tirer avantage du glissement, sur les marchés mondiaux, vers le boeuf, le porc et les huiles végétales.

9— Que dans l'ordre des moyens pratiques, au niveau des parties impliquées, on accepte de rechercher un meilleur équilibre dans l'application de la Loi des Marchés agricoles du Québec.

10— Que l'on puisse bénéficier des orientations, des mesures incitatives — genre projet de loi créant une société québécoise d'initiatives agricoles et alimentaires — d'un ministère de l'Agriculture qui cesse d'être un ministère de classe pour devenir un ministère à vocation économique et qui s'est donné, par un plan intégré de développement de l'industrie agro-alimentaire, des objectifs qui s'intègrent dans ceux des grands des grands plans de consolidation de l'avenir économique du Québec.

Quant à la stabilisation du revenu agricole, le Conseil est prêt à appuyer l'avant-projet de loi devant nous, à condition que le Gouvernement fasse droit aux trois (3) modifications au texte des articles 24, 34, et 36, que nous avons soumises dans le cours de notre mémoire et qu'un effort soit fait pour inclure dans la loi des éléments de précision ou de limitation qui répondent aux questions que nous avons posées.

Pour le reste, nous faisons confiance au ministère de l'Agriculture du Québec et à sa politique globale agro-alimentaire.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AFFILIÉE À LA FIRST NATIONAL CITY BANK

LA BANQUE QUI S'Y CONNAIT EN AFFAIRES

Succursales:

Halifax, St. John, Québec, Montréal, Toronto, Kitchener/Waterloo, Winnipeg, Hamilton, Calgary, Edmonton, Vancouver, Los Angeles

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Bureaux de Québec et Montréal

580 EST, GRAND ALLÉE, QUÉBEC, QUÉBEC G1R 2K2 (418) 647-2921
625 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 1R3 (514) 871-2500

# La conjoncture québécoise et canadienne

(suite de la page 7)

tait que de 2.4% au Québec et 2.6% au Canada.

En 1975, on ne peut s'attendre qu'à une faible croissance de l'emploi, en raison des perspectives peu encourageantes qui ont été mentionnées précédemment. D'autre part, les pertes de productivité qui auront été encourues devront être comblées avant que la reprise éventuelle de l'économie n'entraîne une relance de l'emploi. On peut prévoir pour la main-d'oeuvre une évolution similaire à celle de l'emploi, en raison d'un ajustement à la baisse du taux de participation. Toutefois, cet ajustement ne sera pas suffisant pour éviter une hausse du taux de chômage.

**Les prix**

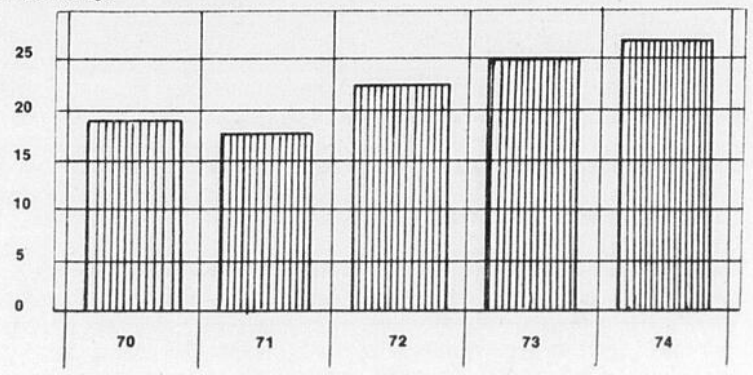
Contrairement à 1973, l'inflation a progressé sensiblement au même rythme au Québec que dans l'ensemble du Canada. L'indice global des prix à la consommation à Montréal a montré une hausse de 11.1% (6.7% en 1973), tandis que l'indice canadien s'est accru de 10.9% (7.6% en 1973). Les composantes de l'indice de Montréal qui se sont accrues le plus rapidement sont l'alimentation, l'habillement et les dépenses de transport.

Les prix de l'alimentation ont connu la plus forte hausse tant au Québec (15.7%) qu'au Canada (15.2%). Ces augmentations de prix furent occasionnées par la pénurie mondiale de biens alimentaires qui a commencé à se manifester en 1973.

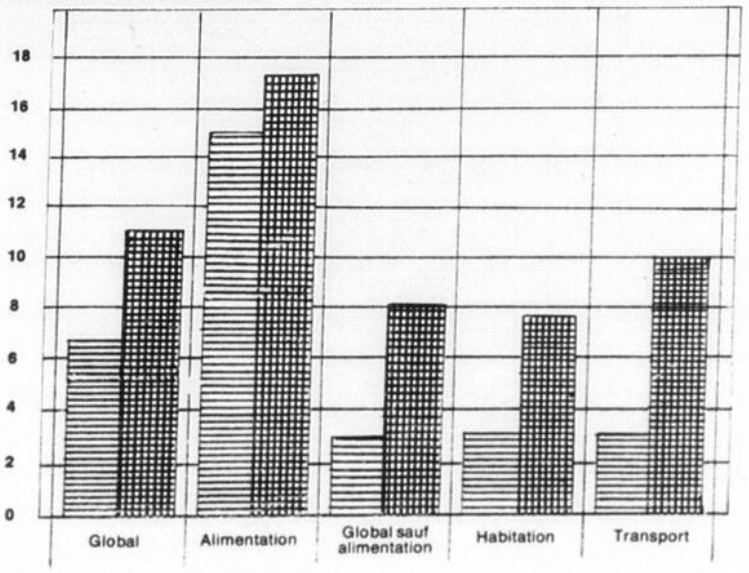
Mais l'alimentation n'est pas seule responsable de la hausse des prix à la consommation de Montréal. Si l'on retranche cette composante de l'indice global, on remarque que l'écart dans la variation des prix entre 1973 et 1974 est aussi explicable par les autres composantes de l'indice qui se sont accrues beaucoup plus rapidement en 1974 qu'en 1973 (8.2% contre 3.1%). Le renchérissement du pétrole et la hausse du prix des matières premières ont été des causes déterminantes pour expliquer les variations de prix dans ces éléments de l'indice.

On peut facilement prévoir l'évolution exacte des prix en 1975. D'une part, les prix des matières premières semblent entraîner à la baisse les prix des produits intermédiaires. A ce sujet, l'évolution de l'indice des prix à la consommation des premiers mois de cette année est encourageante. Toutefois, d'autres facteurs, comme la poussée des salaires qui s'est développée en 1974, de même que la hausse probable du prix inférieur canadien du pétrole devraient contribuer à freiner cette tendance. Dans l'ensemble, on peut s'attendre à une augmentation des prix un peu inférieure à celle de 1974, alors que le rythme de croissance pourra continuer à montrer certains signes de ralentissement au cours de l'année.

**Rapport Québec/Canada des Immobilisations Manufacturières**
En Pourcentage




**Certaines composantes de l'indice des prix à Montréal**
Pourcentage d'accroissement annuel




Source:
Statistique Canada Prix et indices des prix, 62-002


**Asbestos**

Où on extrait et usine plus de 2,250 tonnes
de fibre d'amiante par jour,
produisant 125 grades différents,
pour utilisation de tous genres dans
l'industrie,
la construction,
le secteur résidentiel,
pour améliorer notre milieu

**Canadian Johns-Manville Co., Limited**
ASBESTOS, Qué.
J1T 3N2

**Votre meilleur placement...** est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

*Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:*

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

1245 ouest, rue Sherbrooke,
bureau 1225,
Montréal 109, Québec
849-4591

44 ouest, rue King,
bureau 2519,
Toronto 1, Ontario
864-1480

**La Renault 17 Gordini:
Un coupé découvrable en été,
un coupé à toit rigide en hiver,
une voiture grande performance
à l'année longue.**

En été, ouvrez le toit de toile de votre Renault Gordini ou 17 TL et partez vers le soleil. En hiver, installez le toit en polyester et votre coupé découvrable se transforme en coupé à toit rigide. Traction avant, 5 vitesses, 40 m/gal*, injection électronique, direction à crémaillère, pneus radiaux ceinturés d'acier, freins à disque, monte à 110m/h.

*("Motor Trend", mars 74)

Ces coupés 4 places convertibles sont aussi offerts en coupé de ville. Venez nous voir et faites l'essai d'une Renault Gordini. Le coupé toutes saisons.



RENAULT 17 Gordini et TL

**Vous Demenagez Avec Votre Famille**

Nous vous aiderons à acheter
ou à vendre une maison presque n'importe où!

C to C
Sérvice Immobilier
D'Un Océan A L'Autre
Regd tm A.E.LePage Limited

Consultez les Pages Jaunes ou les Journaux sous la Section Immobilière pour Votre Numéro Local ou appelez Elspeth Butler,
F.R.I., A.A.C.I., E.A. - A.E.LePage Immeubles Westmount Inc. (514) 842-5011

# L'OFFRE DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER

# $283.85

**C'est le prix suggéré au détaillant pour une boîte de vitesses automatique Torqueflite que vous obtenez sans frais supplémentaires à l'achat d'une de ces compactes à équipement spécial!**




**DODGE DART 1975**
Sedan Custom à 4 portes
Hardtop Swinger à 2 portes
Coupé sport à 2 portes

**1975 PLYMOUTH VALIANT**
Sedan Custom à 4 portes
Hardtop Scamp à 2 portes
Coupé Duster à 2 portes

CHRYSLER CANADA LTÉE




## La garantie Chrysler

Comme toutes les voitures de tourisme Chrysler, les Plymouth Valiant et Dodge Dart portent la garantie de douze mois, millage illimité, sur les pièces et la main-d'oeuvre, (les voitures de taxi et de police exceptées). "Pas de problème", qu'importe la distance parcourue durant la première année.

**"Pas de problème."**

Plymouth
CHRYSLER
Camions Dodge
VENTE·SERVICE

# Plymouth Valiant Dodge Dart

Dodge
CHRYSLER
Camions Dodge
VENTE·SERVICE

**Demandez aux concessionnaires Dodge et Plymouth participants les détails sur l'aubaine concessionnaire Chrysler.**

# Mirabel, le nouvel aéroport international de Montréal sera ouvert en octobre 1975

Conçu à la fin des années 60 (le "feu vert" officiel fut donné en 1969) à une époque où rien ne laissait présager la crise qui frapperait le trafic aérien, Mirabel sera officiellement ouvert à la fin de l'année 1975, en octobre.

Montréal, l'un des centres les plus actifs d'aviation commerciale du Canada (24 compagnies aériennes assurent une liaison régulière entre les villes canadiennes et américaines en plus des grandes capitales d'affaires et de tourisme d'Europe, du Mexique, des Caraïbes, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud) devait faire face à un certain nombre de problèmes.

— augmentation rapide du nombre de passagers et du volume de fret aérien.

— augmentation du nombre d'avions commerciaux et privés

— doublement de capacité des avions avec l'arrivée des B-747, L-1011 et VC-10.

— encombrement de l'espace aérien et des installations au sol de Dorval

— accentuation des problèmes de pollution: bruit — gaz... etc...

— imposition d'un couvre-feu limitant les acitivités nocturnes. Dès lors devant l'augmentation régulière et irréversible du trafic passagers (2,5 millions de voyageurs en 1963 — 7.5 millions en 1973 et 14 millions prévus pour les années 80), devant l'impossibilité d'agrandir Dorval, un nouvel aéroport s'imposait, qui puisse prendre le relai et décongestionner la fréquentation.

Le nouvel aéroport sera situé à environ 56 kms au nord ouest du centre de Montréal. 36,000 hectares de terrain y ont été expropriés par le gouvernement fédéral; le cinquième de cette superficie (7,000) est réservé aux installations aéroportuaires et les terrains périphérique, (29,000 hectares—, permettent une planification adéquate pour assurer le contrôle des zones les plus soumises au bruit et des développements adjacents à un aéroport. En effet, le plan directeur a été conçu de telle sorte qu'il permettra l'agrandissement indépendant des principales installations (deux pistes et un aérogare dans la phase initiale six pistes et six aérogares en phase finale). Les zones réservées aux passagers pourront s'étendre de façon autonome dans deux directions du centre de l'aéroport.

Certes ces expropriations ont provoqué quelques difficultés 9,885 personnes étaient directement ou indirectement touchées par cette décision, néanmoins plus de 80% de celles-ci pourront continuer d'habiter ce territoire pour un bon nombre d'années et peut-être même pour toujours.

Si l'occupation dominante du territoire demeure l'agriculture et il est fort probable que l'implantation de l'aéroport attirera de nouveaux services et l'activité industrielle et commerciale, encore faible, devrait connaître un remarquable essor. En phase ultime, l'aéroport pourra recevoir 160 mouvements aériens à l'heure ou 630,000 par année.

D'ores et déjà, dès 1975, Mirabel accueillera le secteur des vols internationaux et assurera certaines correspondances frontalières et nationales; environ 4 millions de passagers s'y présenteront chaque année. Ce sont 5,000 emplois qui seront disponibles à Mirabel dès son ouverture.

Il est évident que dans ces conditions, les accès se révèlaient indispensables. A la suite d'un programme intensif de construction, plus d'une demi-douzaine d'autoroutes permettront aux premiers voyageurs d'atteindre Mirabel. Parallèlement une flotte de plus de 30 autocars assurera une liaison régulières entre Mirabel et le Centre Ville de Montréal, la station de métro Henri Bourassa, Dorval et St-Jérôme.

Un projet prévoit l'utilisation de trains électriques qui circuleront en couloir réservé entre l'aéroport et la Ville. Un concept original d'aménagement a été prévu pour Mirabel. L'avion sera stationné à l'égard de l'aéroport et c'est un véhicule transbordeur qui assurera le transport des voyageurs de l'aérogare à l'appareil.

Le véhicule transbordeur pourra recevoir 150 personnes, circuler à plus de 20 milles à l'heure et un système mécanique lui permettra de s'élever jusqu'à la porte d'entrée de n'importe quel avion. (en 1975, c'est une flotte de 14 de ces véhicules qui sera mise en service).

Ainsi donc, les avions, géres a l'écart, dans 18 postes de stationnement, groupés par 6 autour de 3 ilôts de service pourront recevoir des soins d'entretien et manoeuvrer sans perturber les autres activités. De plus cet aménagement permet de recevoir tous types d'appareils.

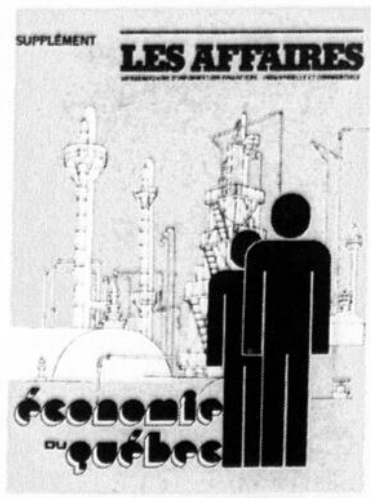
LE MOUVEMENT
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

***la solution appropriée à vos besoins personnels et collectifs***




**1,260 CAISSES POPULAIRES DESJARDINS • 10 UNIONS RÉGIONALES
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES • L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS
LA SAUVEGARDE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA
LA FIDUCIE DU QUÉBEC • L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS**

AUTANT DE SERVICES, AUTANT DE POSSIBILITÉS.
C'EST ÇA LE MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS.



# $700 millions d'investissements manufacturiers à Montréal en 1975

**par Jacques Déry, président du B.R.E.D.E.M.**

Uniquement dans la machinerie et la construction de manufactures, deux milliards de dollars auront été investis à Montréal en l'espace de trois ans. Deuxième centre industriel au pays, Montréal se spécialise dans les secteurs suivants: l'alimentation, le vêtement, le matériel de transport, les dérivés du pétrole et les produits chimiques.

Son emplacement, le nombre de parcs industriels, les programmes d'aide technique du Ministère de l'Industrie et du Commerce, la promotion du Bureau d'expansion économique de la C.U.M. et la conjoncture économique ont vivifié les investissements au cours des trois dernières années. En effet, passant d'une moyenne annuelle de $300 millions de 1966 à 1972, les investissements ont augmenté considérablement ($579 millions) en 1973 pour atteindre $701 millions en 1974 et $700 millions en 1975.

L'inflation mise à part, Montréal a progressé dans cinq secteurs manufacturiers: fabrication métallique, textile, matériel de transport, produits chimiques et dérivés du pétrole. Ce sont effectivement ces secteurs qui ont doublé les investissements de la période 1970-1971. Par contre, elle maintient un rythme régulier dans l'alimentation et les appareils et fournitures électriques et elle régresse nettement dans le vêtement et la bonneterie.

La campagne de promotion pour l'attrait des industries de pointe, celles qui donnent les plus hauts salaires et qui possèdent un avenir prometteur comme le matériel de transport, est difficile à déceler. Elle se prouve négativement par le recul des investissements d'industries à caractère traditionnel.

Comparativement à Toronto, même si l'écart entre les deux centres a diminué de $51 millions de 1974 à 1975, il n'en demeure pas moins que la ville reine reçoit $106 millions de plus d'investissements. Son avance s'explique par les secteurs de fabrication métallique, appareils et fournitures électriques et aliments et boissons.

Vu que la reprise de la production industrielle se fait en février 1975, après une baisse au cours des trois mois précédents, plusieurs commissaires industriels sont confiants d'une augmentation des investissements qui marquera l'année 1976.

**CANADA**
**INVESTISSEMENTS MANUFACTURIERS**

| | 1974 | 1975 |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 65.9 | 84.5 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 5.7 | 4.5 |
| Nouvelle-Ecosse | 251.7 | 195.3 |
| Nouveau-Brunswick | 230.4 | 204.4 |
| Québec | 1,885.2 | 1,998.4 |
| Ontario | 3,312.6 | 4,479.3 |
| Manitoba | 134.3 | 133.7 |
| Saskatchewan | 72.6 | 78.2 |
| Alberta | 408.9 | 414.0 |
| Colombie Britannique | 738.4 | 807.5 |
| Montréal | 701.0 | 700.3 |
| Toronto | 858.6 | 806.8 |

S: Statistique Canada 61-205

**REGION DE MONTREAL**
**INVESTISSEMENTS MANUFACTURIERS**

| | | |
|---|---|---|
| Aliments et Boissons | 87.5 | 71.5 |
| Textiles | 18.4 | 25.4 |
| Bonneteries | 8.4 | 6.8 |
| Vêtements | 10.3 | 10.1 |
| Fabrications métalliques | 37.4 | 42.0 |
| Matériel de transport | 30.8 | 35.2 |
| Appareils et fournitures électriques | 37.1 | 41.9 |
| Produits chimiques | 118.6 | 96.1 |
| Industries diverses | 15.6 | 11.3 |
| Autres industries de fabrication | 336.9 | 360.0 |
| TOTAL | 701.0 | 700.3 |

S: Statistique Canada 61-205


Demandez cette brochure




qui vous indiquera comment obtenir un prêt de la BEI en vue d'établir, de développer ou de moderniser votre entreprise.

BANQUE D'EXPANSION bei INDUSTRIELLE

Bureaux régionaux:
1583, rue Hollis, Halifax, N.-É., 161, Av. Portage, Winnipeg, Man., R3B 0Y4
800, carré Victoria, Montréal, P.Q., 900, rue West Hastings, Vancouver, C.-B. V6C 1E7
250, Av. University, Toronto, Ont., M5H 3E5 60 succursales au Canada

côté enseignes
un point c'est tout!
Montréal / Québec / Rimouski / Sherbrooke / Trois-Rivières

Brault, Guy, O'Brien Inc.
635, OUEST BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉBEC. H3B 1R8
871-1175

SGF
Société d'investissements industriels détenue entièrement par le Gouvernement de la Province de Québec, la SGF veut contribuer à la croissance économique et industrielle de la province et a pour but de participer dans de nouveaux développements industriels d'envergure impliquant l'utilisation et la transformation des richesses naturelles du Québec.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ST. LAWRENCE COLUMBIUM AND METALS CORPORATION
(Libre de responsabilité personnelle)
SEUL PRODUCTEUR DE CONCENTRÉS DE COLUMBIUM EN AMÉRIQUE DU NORD
EXPLORATION • EXPLOITATION • PRODUCTION
Siège social : 1010 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 1010, Montréal, Qué. H3B 3R8

# Nouvelle impasse pour l'industrie papetière ?

**par Paul E. Lachance, président du Conseil des Producteurs de Pâtes et Papiers du Québec**

Les soubresauts qu'a connus l'industrie des pâtes et papiers depuis cinq ans devraient suffire à convaincre les plus sceptiques de la complexité de cette industrie d'exportation.

Après les fermetures d'usines et les difficultés financières des années 1970-71, suivies de la reprise graduelle des affaires puis de la montée des prix et des profits en 1974, l'industrie papetière doit aujourd'hui affronter de nouveaux problèmes qui sont hors de son contrôle.

Au cours des deux premiers mois de cette année, une baisse de la demande sur les marchés canadien et américain a provoqué une réduction de 12% dans les ventes canadiennes de pâtes tandis que celles des cartons et papiers autres que le papier journal connaissaient une diminution de près de 25%. Plusieurs usines ont donc connu des ralentissements de production ou des fermetures. Le Québec, qui fournit plus de 40% de la production canadienne des cartons et papiers autres que le papier journal, a été particulièrement affecté par cette situation.

Pour ce qui est du papier journal, notre principal produit, durant les trois premiers mois de 1975, la production canadienne, dont près de la moitié provient du Québec, s'est maintenue sensiblement la même comparativement à l'an dernier et les usines ont fonctionné à 96%.

Par contre, certains dirigeants de notre industrie ont déjà annoncé la fermeture probable de plusieurs usines au cours des mois à venir.

Comme nous le savons, les Américains achètent d'abord chez eux le papier journal dont ils ont besoin avant de l'acheter à l'étranger. Or, à cause de la baisse des affaires aux Etats-Unis, les ventes des usines canadiennes aux américains, au cours des trois premiers mois de cette année, ont baissé de 3.6% comparativement à celles de l'an dernier. Par ailleurs, durant la même période, les usines américaines ont augmenté leurs ventes chez eux de 4.7% malgré une baisse de 11.5% dans la consommation totale de papier journal dans ce pays.

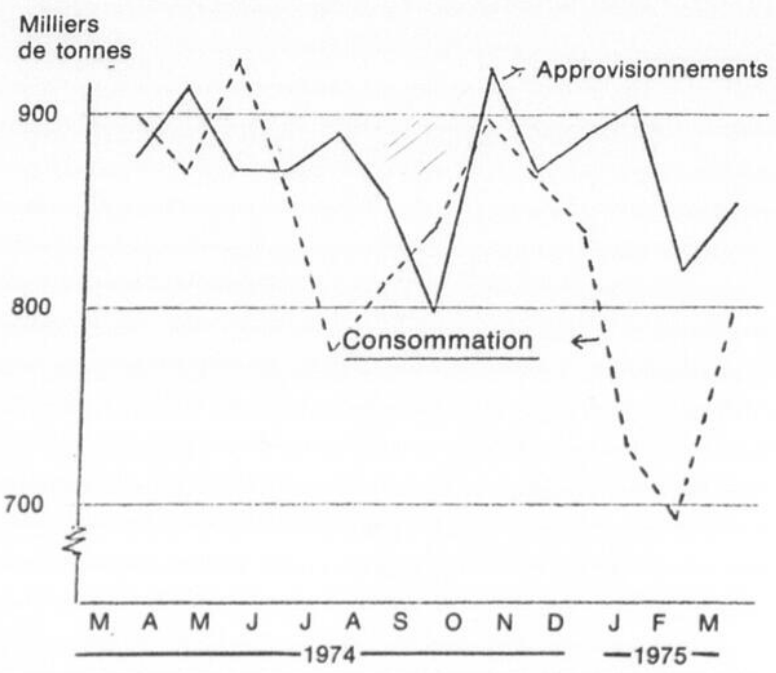
Le graphique ci-contre illustre bien la situation dans laquelle nous sommes présentement. Il indique les approvisionnements, la consommation et les stocks de papier journal des éditeurs américains depuis mars 1974. Il est normal que ces derniers gardent toujours des réserves de papier assez importantes, mais il ressort de ce graphique que leurs stocks ont augmenté de 500,000 tonnes en un an seulement. Ce surplus de réserves équivaut aux expéditions de papier journal de toute l'industrie canadienne aux Etats-Unis effectuées sur une période d'un mois. L'addition de ce stock aux réserves courantes porte le total du papier journal en entrepôts aux E.U. à près de 1,500,000 tonnes, ou une réserve de 57 jours.

Les éditeurs américains ne semblent pas avoir été influencés par la hausse des prix du papier journal du début de cette année puisque c'est surtout depuis janvier dernier qu'on note la plus forte augmentation des stocks, soit 358,000 tonnes. Il faut plutôt voir dans cette augmentation plus considérable qu'à l'ordinaire, la crainte chez les éditeurs que les négociations en cours dans la plupart des usines établies à l'est des Rocheuses occasionnent des arrêts de travail, ce qui entraînerait des difficultés d'approvisionnements.

A moins d'une reprise rapide de l'économie nord-américaine, l'industrie des pâtes et papiers du Québec, autant que celle des autres provinces canadiennes, sera sévèrement touchée d'ici la fin de l'année.

**Approvisionnements, consommation et stocks des éditeurs américains**
**(En milliers de tonnes)**

| 1974 | Approvisionnements | Consommation | Stocks |
|---|---|---|---|
| Mars | 877 | 900 | 907 |
| Avril | 913 | 870 | 952 |
| Mai | 873 | 927 | 898 |
| Juin | 870 | 863 | 905 |
| Juillet | 890 | 779 | 1017 |
| Août | 858 | 812 | 1062 |
| Septembre | 799 | 841 | 1020 |
| Octobre | 923 | 898 | 1046 |
| Novembre | 870 | 867 | 1049 |
| Décembre | 891 | 840 | 1100 |
| 1975 | | | |
| Janvier | 904 | 731 | 1273 |
| Février | 822 | 693 | 1402 |
| Mars | 854 | 797 | 1458 |



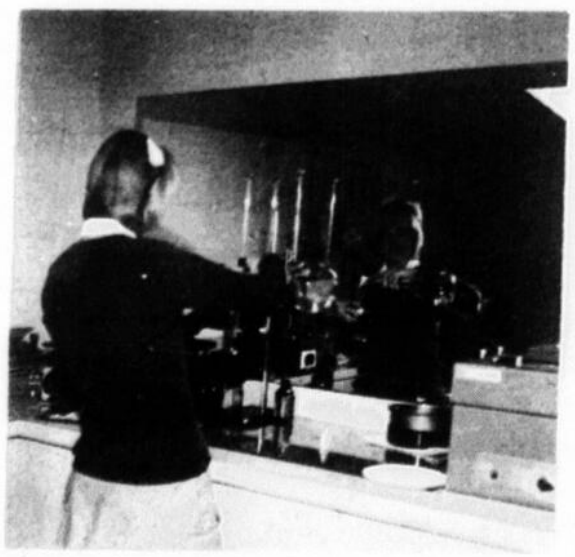


# Le **MEER** participe avec vous au développement du Québec

*Entre 1960 et 1968, un certain nombre de programmes et d'organismes avaient été mis sur pied pour résoudre les divers éléments du problème des disparités régionales au pays.*

*Le gouvernement décida alors, en 1969, de créer le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) pour en faire le principal mécanisme fédéral permettant, dans un regain d'effort, de coordonner les activités gouvernementales destinées à promouvoir le développement des régions qui ne participaient pas pleinement à la croissance économique de l'ensemble du Canada.*





*Au cours des années et grâce à l'expérience acquise, les techniques et programmes du MEER ont évolué au rythme du développement des régions qui en bénéficiaient.*

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

*Des subventions industrielles et des garanties de prêts sont consenties dans la majeure partie du Québec, sous l'égide de la Loi sur les subventions au développement régional. Ce programme s'adresse aux entreprises qui désirent implanter, agrandir ou moderniser un établissement de fabrication.*

*Dans les régions nord de la province, les efforts ont surtout porté sur les entreprises de transformation forestières et minières. Dans les zones plus industrialisées, on compte des réalisations de premier plan dans les domaines suivants: préparation et congélation des produits agricoles, produits chimiques, matières plastiques, maisons modulaires, une variété d'artiicles de bois, de pièces électriques et électroniques et autres éléments allant des pièces d'ordinateurs aux métaux ouvrés et la sidérurgie.*



*Pour se rapprocher davantage des besoins régionaux, le MEER a décentralisé son administration. Au Québec, le MEER a pignon sur rue à Montréal, Québec et Rimouski.*

Expansion Économique Régionale
Regional Economic Expansion

Le **MEER**

BUREAUX DU MEER AU QUÉBEC

800, Place Victoria, X.P. 247, Montréal, P.Q. H4Z 1E8

220 est Grande Allée, Suite 820, Québec, P.Q. G1R 2J1

320 est, St-Germain, Rimouski, P.Q.

## Un bouc émissaire...

*suite de la page 9*

etc., sont autant de facteurs qui génèrent un climat d'insécurité et d'instabilité, qui incite les individus et les groupes à se battre avec acharnement pour la défense de leurs seuls intérêts égoistes. Dans un tel contexte, un leadership politique ferme et de nature à inspirer confiance à la population est nécessaire. Malheureusement cependant un tel leadership n'est pas toujours évident.

Les gouvernements ont eu par ailleurs tendance parfois à confondre leadership politique avec mainmise gouvernementale. Là on lui demandait d'opérer un arbitrage équitable entre groupes de pression, le gouvernement a cru solutionner le problème en prenant en charge un nouveau secteur de l'activité économique. Cette tendance est particulièrement évidente au Québec où les dépenses brutes du gouvernement sont passées de $1,222 millions en 1963, à $8,195 millions en 1975 (chiffre des crédits).

Une telle évolution ne serait pas nécessairement mauvaise en soi, mais elle le fut pour plusieurs raisons:

— L'activité gouvernementale ne s'est pas toujours déroulée dans le cadre d'une productivité très élevée.

— Les revenus salariaux et les paiements de transfert ainsi distribués ont augmenté beaucoup plus rapidement que la production nationale et ont généré une demande accrue sans que l'offre progresse en conséquence, provoquant ainsi une inflation par la demande.

— L'élargissement du secteur public a drainé vers la fonction publique une main-d'oeuvre abondante et fréquemment des plus qualifiée, qui n'a cependant pas toujours été utilisée pleinement.

— Le désir d'assurer une croissance économique indispensable au plein emploi a incité les gouvernements à intervenir massivement par les biais fiscal, monétaire et budgétaire dans le fonctionnement de l'économie provoquant ainsi des distorsions profondes dans la répartition des Ressources Nationales.

— Le coût élevé des appareils gouvernementaux a absorbé une part de plus en plus grande du revenu national ces dernières années, entrainant par la même occasion alourdissement de la fiscalité. Cette ponction fiscale accrue a elle même provoqué un fléchissement de l'épargne et de l'investissement qui explique en partie les problèmes de pénurie apparus en 1973-1974.

Cet activisme économique commun à l'ensemble des pays industrialisés, est donc loin d'avoir atteint ses objectifs. Nos gouvernements qui étaient supposés être "arbitre" dans la négociation économique en sont devenus l'un des principaux acteurs se servant le plus généreusement, quitte à proposer ensuite que l'on gèle la part des salariés et des entrepreneurs.

**Les problèmes de relations industrielles**

Cette attitude politique ne pouvait de toute évidence que provoquer une concurrence excessive entre les divers groupes de pression. L'absence d'arbitre respecté explique que le Canada ait atteint en 1974 le record peu enviable d'être second seulement à l'Italie dans le nombre d'hommes-heures perdus en grèves. Cette multiplication des grèves légales, illégales, rotatives, sessions d'étude, congés maladie, ralentissements, périodes de travail sans enthousiasme, etc. a également valu au Canada d'obtenir la réputation de pays non fiable en termes de commerce international au même titre que l'Italie et l'Angleterre.

Le problème a été encore aggravé au Québec par le fait que suite à une longue série de pratiques inacceptables telles la négociation politique, le non respect des règles des services essentiels, l'oubli et le pardon des gestes illégaux après le conflit de travail, etc. Certains comportements excessifs ont eu tendance à se généraliser et ce plus particulièrement dans des secteurs vitaux tels la construction et les services publics.

**Conclusion**

Le temps est venu pour les gouvernements québécois et fédéral de reconnaître qu'ils sont parmi les principaux responsables de l'inflation actuelle, (et qu'ils sont d'ailleurs les seuls qui en bénéficient), et que la lutte à la hausse des prix commence par un freinage des dépenses publiques.

La proposition fédérale visant à contrôler les salaires et les prix ne peut donc qu'être rejetée dans cette optique, puisqu'elle ne s'attaquerait en rien aux causes de l'inflation.

Pour être efficace, cette lutte à l'inflation, outre nos considérations précédentes, devrait être de plus doublée d'un effort de relance économique orienté principalement vers la reprise de la construction domiciliaire et l'accroissement des investissements productifs.

De toute évidence une telle démarche suppose un certain assouplissement fiscal, une stabilisation des relations industrielles et un leadership convaincant de la part des gouvernements.


**A. E. Ames & Cie**
**Limitée**
*Maison fondée en 1889*
Syndicataires et Distributeurs
de
Valeurs Mobilières

*Filiales*
**A. E. Ames & Cie**
*Membres*
Bourse de Montréal
Bourse de Toronto
Bourse de Vancouver

**A. E. Ames & Co.**
**Incorporated**
*Membres*
Bourse du Midwest
Chicago

MONTRÉAL TORONTO QUÉBEC
Bureaux dans les principales villes du Canada,
ainsi qu'à New York, Londres, Paris, Lausanne et Tokyo





# Rayonier-Québec . . .

Cette photo est une illustration du complexe de pâte textile Rayonier Québec Inc. Ce complexe, installé dans le nord du Québec et dont la mise en exploitation a débuté récemment, est, de son type, le plus moderne qui soit dans le monde. Il comprend une usine de pâte blanchie au sulfite, avec une production de 750 tonnes par jour, un entrepôt maritime, un aménagement domiciliaire et d'autres installations.

Pour cet important et nouvel aménagement industriel dans la province de Québec, la Société d'Ingénierie Cartier Ltée a fourni les services de gestion en construction. *Au Québec, Cartier compte parmi ses projets en cours, ou réalisés récemment, une usine de pâtes et papier à Trois-Rivières, une usine de préparation du poisson à Montréal, un générateur de vapeur pour une usine textile à Magog, un pont pivotant à Chambly, une étude sur les aliments congelés pour l'ensemble de la province et un projet hydro-électrique pour la Société d'Énergie de la Baie James (en co-participation).

Cartier effectue également des travaux à l'étranger dans le cadre d'importants contrats passés avec des pays francophones.

*E & B Cowan Ltd. ont fourni les services de conception.

**Un projet de la Société d'Ingénierie Cartier Ltée**

Case Postale 186, Place Bonaventure, Montréal, Québec H5A 1A9

# L'aide gouvernementale aux municipalités passe à $810 millions

**L'aide aux municipalités**

L'aide aux municipalités se traduit cette année par une augmentation de $187 millions des transferts financiers et fiscaux. Cette aide passe ainsi à $810.7 millions, une augmentation de 144% depuis 1972-73.

Même si le gouvernement a financé plus de la moitié de la croissance des dépenses municipales depuis 1972, il a voulu éviter que ces transferts n'amènent les élus municipaux à abdiquer leurs responsabilités. Ces derniers doivent en effet continuer de répondre aux besoins tels qu'ils sont perçus localement.

L'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté ont fait valoir au gouvernement que la réduction du taux normalisé avait été neutralisée en partie par un accroissement des rôles d'évaluation pour fin d'impôt scolaire et par les surtaxes levées pour financer les dépenses inadmissibles aux subventions d'équilibre budgétaire. Par souci d'autonomie, la Fédération des commissions scolaires a réitéré son désir de conserver son droit à l'impôt foncier.

Sans vouloir trancher ce débat de façon définitive, nous avons décidé de réduire le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire de 20 cents par $100 d'évaluation en une seule étape. La même baisse s'appliquera aussi à l'impôt foncier scolaire plus élevé des compagnies situées à Montréal et à Québec.

Le gouvernement a décidé de remettre aux municipalités la totalité de l'impôt spécial perçu en guise de taxe foncière sur les compagnies distributrices de gaz ou exploitant un réseau de télécommunications. Le produit de cet impôt, jusqu'à maintenant partagé avec les commissions scolaires, rapportera $7 millions de plus aux municipalités.

En outre, les terrains vagues acquis par le gouvernement en vue de construire des édifices, et les terrains de camping appartenant à l'Etat, feront désormais l'objet d'une évaluation et les municipalités recevront une compensation en guise d'impôt.

Enfin, les compensations tenant lieu d'impôt foncier seront majorées pour les universités et les CEGEP (de $25 à $35 par élève), pour les centres d'accueil (de $20 à $25 par lit), et pour les hôpitaux (de $35 à $45 par lit). Cette mesure augmentera les revenus municipaux de près de $3 millions.

Le programme de subventions statutaires aux municipalités est considérablement élargi et la somme des paiements passera de $27 millions l'an dernier à $51.5 millions en 1975-76.

Le nombre des municipalités qui recevaient la subvention "per capita" sera doublé de 32 à 64, en incluant les municipalités qui comptent 15,000 âmes au lieu du seuil de 25,000 qui existait jusqu'à maintenant. La subvention sera fondée sur la population annuelle définie par le Bureau de la statistique du Québec plutôt que sur les données quiquennales de Statistique Canada. Enfin, l'échelle des taux marginaux permettra aux municipalités de toucher une subvention pour l'excédent de la tranche de population.

L'échelle revisée des subventions aux municipalités est maintenant la suivante:

Le gouvernement continue à redistribuer aux municipalités une partie de la taxe de vente et de la taxe sur les repas et l'hôtellerie. Quant aux municipalités qui n'ont pas droit aux paiements statutaires, on a prévu un fonds de $33 millions en subventions spéciales ou d'équilibre budgétaire à leur intention.

**Les communautés urbaines**

Le budget prévoit également $50 millions au titre de l'aide aux communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, ce qui représente une croissance de 40% par rapport à l'an dernier.

Dans le cas de la ville de Laval, certains contribuables locaux ont supporté le fardeau d'une taxe "ex-ville" pendant dix ans dans le but de financer le service de la dette pour des emprunts contractés avant la fusion. L'an dernier, le gouvernement a versé une subvention de $4.5 millions pour libérer ces contribuables de cette taxe particulière. Une subvention sera versée annuellement jusqu'à la disparition complète de la dette dont la taxe "ex-ville" finançait le service.

| Population | Subvention à la limite inférieure de la tranche $ | Subvention additionnelle dans les limites de la tranche $per capita |
|---|---|---|
| 15,000 a 20,000 | 90,000 | 6 |
| 20,000 à 25,000 | 120,000 | 8 |
| 25,000 à 35,000 | 160,000 | 10 |
| 35,000 à 50,000 | 260,000 | 13 |
| 50,000 à 100,000 | 455,000 | 16 |
| 100,000 à 150,000 | 1,255,000 | 19 |
| 150,000 et plus | 2,205,000 | 22 |


**Parlons protection**

La route, les maisons, la forêt,
les collines et les lacs,
c'est notre milieu naturel.
Nous le protégeons en l'embellissant.
C'est une entreprise de tous les jours
qui aura pour résultat
d'améliorer la qualité de la vie.

**«J'embellis mon milieu»**
Les Prévoyants du Canada
encouragent les moins de 20 ans
à s'inscrire au concours
«J'embellis mon milieu» des Cercles
des Jeunes Naturalistes.
On obtient renseignements et
formules d'inscription dans les bureaux
des Prévoyants du Canada ou aux
Cercles des Jeunes Naturalistes
455, rue Saint-Jean,
Montréal H2Y 2R5



GROUPE PRENOR Les Prévoyants du Canada
Siège social: 801, rue Sherbrooke est, Montréal H2L 1K7 Tél.: 527-3141



**CORPORATION PROVOST LIMITÉE**

PROVOST

**LE TRANSPORT:**

*CORDE VITALE DE NOTRE ÉCONOMIE*

•

*NOUS Y CONTRIBUONS DEPUIS 1927*

•

*17 TERMINUS*
*1100 EMPLOYÉS*

**SIÈGE SOCIAL:**
**7887, GRENACHE**
**VILLE D'ANJOU**
**H1J-1C4, QUE.**

# Le projet de Loi No 16 prévoit la création d'un conseil consultatif des Institutions Financières

M. William Tetley, Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives a déposé devant l'Assemblée Nationale, un projet de loi (No 16) comportant plusieurs dispositions dont celles prévoyant la création d'un conseil consultatif des Institutions Financières.

Selon le Ministre, le Conseil consultatif des Institutions Financières du Québec s'avère d'une importance majeure en créant un lien entre les hommes d'affaires et le Gouvernement.

Le Conseil consultatif des Institutions Financières, le premier du genre au Canada, se composera de quinze personnes nommées pour un an par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il y aura dix représentants du milieu financier: la gestion, les fiducies, l'assurance, les valeurs mobilières, le droit, la comptabilité, les banques, financement et prêts, etc. De plus, le conseil sera représenté par cinq membres des associations de la protection du consommateur. Y siégeront, en outre, sans droit de vote, le sous-ministre, le sous-ministre associé responsable des coopératives, le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec et le surintendant des assurances.

Parallèlement, le ministre a fait remarquer que ce conseil "est issu des mêmes principes que celui de la protection du consommateur, organisme existant depuis quatre ans et constitué également à partir de représentants d'organismes de consommateurs et de ceux du monde des affaires". Cependant, le Conseil de la protection du consommateur (le seul au Canada) comprend dix membres représentant des associations de consommateurs et cinq membres des organismes du monde des affaires.

Le Conseil consultatif des Institutions Financières aura pour fonction principale de donner son avis au ministre et de faire ses recommandations sur toutes les lois et les questions relatives au domaine des institutions financières. "De plus, l'une des préoccupations du conseil sera d'effectuer des recherches en vue de cerner et d'atténuer, s'il y a lieu, les conflits qui pourraient exister entre les différents groupements." "Par exemple, a souligné le ministre, nous avons été témoins récemment du conflit existant entre les compagnies de fiducie et les banques à charte concernant la question du programme d'épargne logement présenté par le gouvernement fédéral. Aussi, ajoute-t-il, d'autres efforts s'effectueront également pour tenter de retracer tout autre problème au sein des organismes suivants: les compagnies d'assurance en général, les compagnies de fiducie, les banques, etc... etc. Le conseil aura droit de rendre public son rapport annuel".

Avec l'adoption de cette loi qui modifie la loi du ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la procédure d'assermentation à laquelle les enquêteurs devaient se soumettre auparavant et ce, devant un juge de la Cour provinciale, se verra remplacer par une simple autorisation du ministre. Cette nouvelle modalité permettra aux enquêteurs d'exercer avec plus de célérité le rôle de surveillance qui leur est dévolu.

Entre autres propositions, le projet vise à remplacer le nom actuel du ministère par celui de "ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières". "Suite à l'évolution rapide et constante qu'a connue le ministère, suite aux nombreux dépôts et nombreuses adoptions de législations dans le domaine de la protection du consommateur", le ministre a entériné "le besoin urgent d'adapter le nom du ministère à cette nouvelle vocation."

## INDEX DES ANNONCEURS


| | PAGE |
|---|---|
| A.E. Ames & Cie Limitée | 55 |
| Agence Guénette | 43 |
| Association des Courtiers d'Assurance de la Province de Québec | 48 |
| Auberge des Gouverneurs | 38 |
| Automobiles Renault Canada Ltée | 50 |
| B.A.S.F. Canada Ltée | 47 |
| Banque Canadienne Nationale | 7 |
| Banque de Commerce Canadienne Impériale | 28 |
| Banque d'Expansion Industrielle | 53 |
| Banque Mercantile | 49 |
| Banque Nationale de Paris | 34 |
| Banque Provinciale du Canada | 18 |
| Banque Royale du Canada | 23 |
| Bell Canada | 42 |
| Bolton Tremblay & Co. | 50 |
| Yvon Boulanger Ltée | 36 |
| Brault, Guy, O'Brien Inc. | 53 |
| CP/CN Télécommunications | 24 |
| Canadian Johns Manville Co. Limited | 50 |
| Canadien National | 9 |
| Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise | 46 |
| Chrysler Canada Ltée | 51 |
| Ciments Canada Lafarge | 15 |
| Cité de Saint-Jérôme | 19 |
| Commonwealth Holiday Inns of Canada Ltd. | 25 |
| Communauté Urbaine de Montréal — L'Office d'Expansion Economique | 12 |
| Control Data Canada | 20 |
| Coté Enseignes Limitée | 53 |
| Distillers Co. (Canada) Ltd. — John Haig & Co. Ltd. | 46 |
| Gin Tanqueray | 26 |
| Facit Addo Canada Ltd. | 11 |
| Fiducie du Québec | 40 |
| General Motors — Buick / Pontiac | 32 |
| Gouvernement du Canada — Ministère d'Expansion Economique Régionale | 54 |
| Gouvernement du Québec — Ministère de l'Industrie et du Commerce | 35 |
| Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre | 39 |
| Office de Planification et de Développement du Québec | 37 |
| Régie de la Langue Française | 41 |
| Greenshields Incorporée | 5 |
| Grenier Ruel & Cie | 57 |
| Hawker Siddeley Canada Limited | 59 |
| Honeywell | 27 |
| Hotel Harbour Castle | 33 |
| Hydro-Québec | 13 |
| I.A.C. Limitée | 45 |
| Keuffel & Esser Canada Ltd. | 8 |
| L'Agence de Sécurité Lamont Inc. | 57 |
| La Brasserie Labatt Ltée | 58 |
| La Distillerie Meagher Limitée | 6 |
| Lamarre, Caty, Lévesque & Mireault Ltée | 19 |
| René T. Leclerc | 57 |
| Le Groupe Prévoyants du Canada | 56 |
| Le Groupe S.N.C. | 21 |
| Le Mouvement des Caisses Populaires Desjardins | 52 |
| A.E. LePage Ltée | 50 |
| Le Saint-Hyacinthe Industriel | 36 |
| Les Industries Provinciales | 48 |
| Morris & Mackenzie Ltée | 57 |
| Philips Electronics Industries Ltd. | 17 |
| Pitney Bowes of Canada Ltd. | 29 |
| Provost Limitée | 56 |
| Rayonier Québec Inc. | 36 |
| Reynolds Aluminium Co. | 60 |
| S.C.M. Limited | 10 |
| Sidbec-Dosco | 2 |
| Skyline Hotels Limited | 26 |
| Société d'Ingenierie Cartier | 55 |
| Société Générale de Financement | 53 |
| Société Générale d'Informatique | 58 |
| Soquip | 16 |
| St-Lawrence Columbium | 53 |
| UNIVAC | 44 |
| Xerox of Canada Limited | 30-31 |


• **Index des annonceurs par ordre alphabétique**


**GRENIER RUEL & CIE INC.**
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

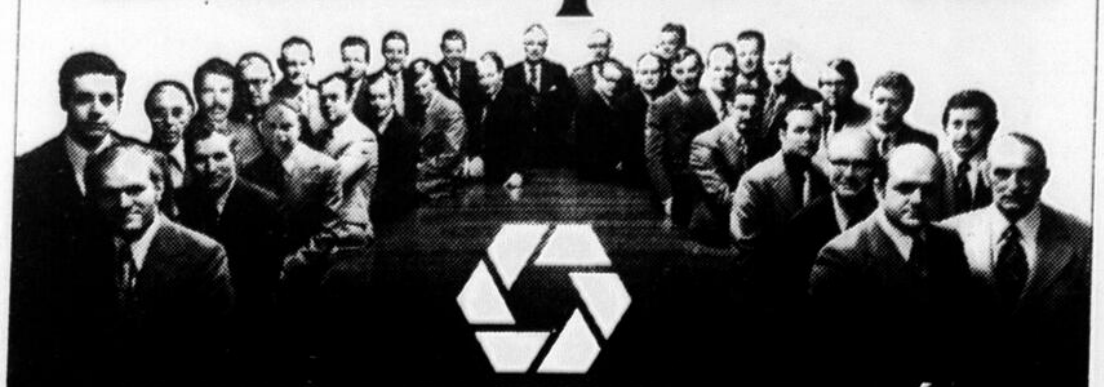
Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Membre de la Bourse de Montréal
**RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE**
SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9
TÉL.: 845-1152



- Des gardiens en uniforme pour surveillance interne et externe
- Un contrôle sur les entrées et les sorties des employés, des visiteurs, des véhicules et des marchandises
- Une prévention contre le vol, les accidents et les incendies
- Des rondes de sécurité jour et nuit. (Système de poinçon, fourni sans frais supplémentaire)
- Une aide en cas d'urgence
- Système d'inspection par nos inspecteurs routiers sur nos contrats, à toute heure du jour ou de la nuit
- Section canine
- Service de femmes en uniformes
- GARDIENS ARMES FOURNIS SUR DEMANDE

*Pour un service de gardiens en uniforme:*
**L'AGENCE DE SÉCURITÉ LAMONT INC.**
**Adresse postale: —**
**C.P. 292, MONTRÉAL 101, P.Q.**
**TÉLÉPHONE: 728-9411**

**Au travail pour vous**



**MORRIS & MACKENZIE LIMITÉE**
MONTRÉAL TORONTO VANCOUVER
Trente-deux associés qualifiés dans tous les domaines de l'assurance

# Les recommandations de la Commission Cliche provoquent émoi et remous dans l'Industrie de la Construction

**DÉSIREZ-VOUS...**

— Optimiser le rendement de vos investissements
— Améliorer vos méthodes de gestion
— Accélérer le traitement de vos affaires

**SI OUI, S.G.I. VOUS OFFRE:**

**DES SERVICES**

— Consultation
— Conception de systèmes
— Analyse et programmation
— Traitement en temps réel

**DES MINI-ORDINATEURS**

— Entrée des transactions par écran cathodique.
— Ensemble de programmes d'applications comptables.
— Traitement à distance.
— Systèmes "clefs en main"

sgi société générale d'informatique inc.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

625, PRÉSIDENT KENNEDY, SUITE 800, MONTRÉAL, TÉL. (514) 843-4251
2875, BOUL. LAURIER, STE-FOY, P.Q. G1V 2M2 - TÉL. (418) 658-8662

FONDÉE EN 1968

*Au deuxième semestre de l'an dernier, le gouvernement du Québec, par le truchement du ministère du Travail, instituait une commission d'enquête dont le mandat était avant tout de faire la lumière sur l'exercice de la liberté syndicale. Une telle décision intervenait après des années et des années de malaise dans l'industrie visée — celle de la construction — où les parties syndicale et patronale s'étaient toujours vu imposer par décret un "modus vivendi" gouvernemental faute d'entente directe des intéressés. Mais c'est surtout, rappelons-le, le saccage du chantier LG2 de la baie James et le chaos et l'indignation qui en étaient résulté qui avaient contraint le gouvernement Bourassa à ordonner une enquête qui devait largement déborder le cadre des agissements des syndicats pour s'intéresser de près aux constructeurs d'abord et au gouvernement lui-même ensuite, mettant, en son temps, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer en difficulté. Ces mois de recherche et d'interrogatoires viennent de voir la moisson de renseignements obtenus réunis en un volumineux rapport de 600 pages dont quelques unes des 134 recommandations commencent à prendre forme de lois (tutelle, attributions précises des délégués de chantiers, responsabilités syndicales, solvabilité patronale, accession à la profession, etc.)*

La parution du rapport de la Commission Cliche a monopolisé l'attention. Et ce n'est pas fini. L'industrie de la construction a un impact tellement fort sur l'économie de la province et sur la vie de la communauté que le débat qui s'en est suivi a largement dépassé les premiers intéressés: le gouvernement, les associations patronales, les syndicats.

Le gouvernement attendait de pied ferme les recommandations du rapport. Si bien que moins d'une semaine après avoir reçu le document, deux projets de lois étaient proposés par le cabinet Bourassa. Si l'on en croit certaines rumeurs, le ministre du Travail aurait jugé certaines recommandations tout simplement inapplicables. Plus officiellement, le Premier ministre déclarait devant un auditoire de militants libéraux que le gouvernement entendait bien donner aux conclusions des commissaires leur suite logique, c'est-à-dire les mettre séance tenante en application. Et c'est ce qu'il a entrepris de faire.

Les associations patronales, pour leur part, ont été beaucoup moins empressées à faire leur le diagnostic de la Commission Cliche. Unanimes en ce qui concerne les passages du rapport dénonçant les activités des syndicats, elles ont, dans un télégramme adressé au Premier ministre, demandé à réfléchir en ce qui concerne le regroupement de leurs organismes. A l'heure où ces lignes sont écrites, les six associations patronales préparent un mémoire commun sur la façon dont elles envisagent leur sort. Ce qui, au seul niveau de la démarche, est déjà une action collective. Les commissaires n'en demandaient pas davantage sur ce chapitre. Les associations de niveau supérieur tout en apportant des réserves sérieuses (CPQ) n'ont cependant pas caché leur satisfaction quant à la performance de la Commission et recommandé (CDE) que le "nettoyage" préconisé s'effectue en profondeur, cela dût-il faire mal.

Mais les réactions les plus vives sont naturellement venues des syndicats. Plus virulente que la CSD, la CSN a commenté le rapport au lendemain même de son dépôt à l'Assemblée nationale. C'est bien entendu la mise en tutelle de locaux syndicaux — de la FTQ, incidemment — qui a déchaîné les foudres de Marcel Pépin. Mais la solidarité syndicale ne va guère plus loin, car le président de la CSN s'est livré à un réquisitoire en règle contre son homologue de la FTQ, Louis Laberge, accusé nommément de n'avoir pas pris ses responsabilités à temps.

La FTQ quant à elle, a mis trois jours à "digérer" les conclusions du rapport. Et sa réaction ne s'est pas limitée aux simples invectives même d'ordre philosophique comme la CSN: au sortir d'une réunion orageuse, certains des militants de cette centrale sont allés investir les locaux de la United Aircraft — qui depuis seize mois est une écharde solidement implantée dans les relations patronales syndicales. Prise d'otage, charge en règle des forces de l'ordre, blessés des deux côtés ont transformé une fois de plus une réunion syndicale de consultation en émeute.

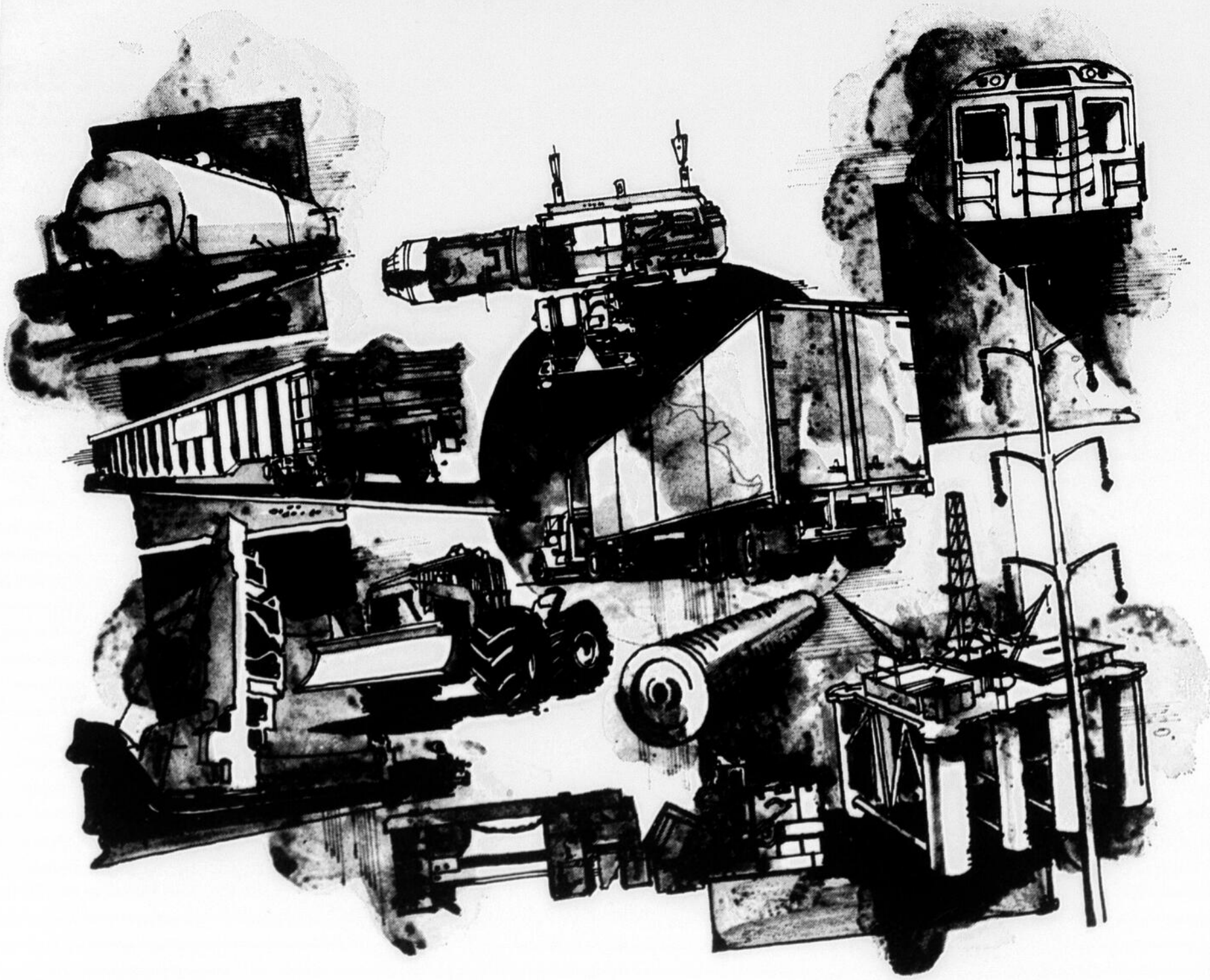
Toujours au moment où ces lignes sont écrites, la confusion la plus totale demeure — avec deux lois passées "à la vapeur — le résultat le plus tangible de la publication du rapport Cliche. Le travail a cessé sur les grands chantiers à Montréal puis dans la province, ce qui, bien sûr n'a pas manqué de relancer les spéculations sur la tenue des jeux Olympiques de 76 dont l'échéancier était déjà on ne peut plus serré. Et le Premier ministre, dans une déclaration nuancée quelques heures plus tard, a affirmé qu'il n'hésiterait pas à sacrifier les Jeux à l'ordre social, c'est-à-dire indiqué clairement qu'il n'était pas prêt à céder à quelque forme de chantage que ce soit. Ce en quoi il reçut quelques heures plus tard l'appui officiel de M. Trudeau.

Chantiers (gardés par la police) en quête d'ouvriers "convalescents", Assemblée nationale siégeant sans discontinuer, c'est donc une situation de tension, de malaise et d'incertitude qui prévaut au lendemain du dépôt des recommandations de la Commission Cliche.



Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

# Du train où nous allons vous irez loin.



**Matériel ferroviaire:**
pièces coulées
berlines et wagons d'industrie
essieux ferroviaires
roues ferroviaires et industrielles
wagons-citernes et à marchandises
voitures de chemin de fer (métro, banlieusard et interurbain)
location de wagons-trémies et citernes de chemin de fer
travaux ferroviaires

**Autres produits et services:**
turbines à gaz type avion
eléments pour applications en énergie nucléaire
services d'ordinateur
conteneurs
châssis de conteneur
machinerie spéciale
equipement de contrôle électrique-électronique
pièces de forge
services d'arts graphiques
remorques routières
turbines à gaz type industriel pour production d'énergie électrique pompage de gaz et liquide, chauffage et climatisation
essais en laboratoire
gares d'entreposage de liquide
débusqueurs
remorques d'exploitation forestière
mâts
equipement d'exploitation minière
réparation et construction de navires marchands et de marine
construction de plates-formes de forage au large
equipement de déchiquetage et sciage
fabrications en acier
sous-stations
réservoirs de pression et d'emmagasinage
poteaux et pylônes de réseau électrique

Hawker Siddeley Canada LTD.

A MONTRÉAL: Canadian Steel Wheel Division. Canadian Steel Foundries Division. Canadian General Transit Company, Limited.

73-11(R)


Reynolds
et le Québec:
un alliage
fait pour durer.
Reynolds travaille à la prospérité du Québec.
En vendant et en investissant toujours davantage, et en créant de plus en plus d'emplois pour répondre à une production de plus en plus grande, il va de soi que Reynolds s'associe de très près au progrès du Québec.
Reynolds
allie le progrès à son
Aluminium
Commanditaire officiel des Jeux Olympiques de 1976